■ la météo

Neige mêlée de verglas et venteux. Maximum de 30 à 35. Mercredi : nuageux et frais.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office férial — VOL. LXIV - NO 84 — Montréal, mardi 10 avril 1973 — 15 CENTS

La baie James servirait d'abord à Rio Tinto-Zinc

— voir page 5 l'article de Kari Levitt et J.-P. Fournier

En représailles à deux attentats palestiniens à Chypre

Les paras israéliens frappent au coeur de Beyrouth

BEYROUTH (d'après AFP et AP) – Pour la première fois dans le conflit du Moyen-Orient, un commando héliporté israélien a frappé en plein coeur de Beyrouth, au cours d'une vaste opération de "nettoyage" contre les guérilleros, en représailles, semble-t-il, d'un double attentat palestinien à Chypre contre un avion israélien et la résidence de l'ambassadeur d'Israël à Nicosie.

A l'heure de mettre sous presse, la police libanaise faisait état d'au moins 40 morts et blessés dans les quartiers généraux de la Résistance et dans divers secteurs touchés.

De son côté, un porte-parole de l'armée israélienne a annoncé à 3 heures du matin (heure locale) qu'un commando des forces israéliennes a attaqué hier soir des bases de fedayine à Beyrouth et dans ses environs, et dans la région de Sidon, dans le sud du Liban. Le porte-parole a ajouté que tous les commandos avaient atteint leurs objectifs et que quatre soldats israéliens avaient été blessés au cours des opérations. A 3 heures (locales) les forces israéliennes avaient regagné leurs bases, a conclu le porte-parole.

Il est encore impossible d'obtenir de source libanaise ou palestinienne des précisions sur l'opération.

Des accrochages ont eu lieu entre les fedayine et les commandos israéliens au camp des réfugiés palestiniens de Sabra.

Deux bureaux appartenant à la résistance palestinienne, situés à un kilomètre environ du camp de Sabra, ont été détruits par les Israéliens, apprend-on de bonne source. De même, Kamal Adouane, un des dirigeants du "Fatah", a été tué par les commandos israéliens, qui ont attaqué son domicile à Beyrouth. Autre victime: Abou Youssef, chef du département politique du comité exécutif de l'OLP (organisation pour la libération de la Palestine). Abou Youssef, membre du Fatah, était également président du haut comité des affaires palestiniennes au Liban.

Un troisième dirigeant du Fatah, Abou Leyla, a été tué au cours de l'opération israélienne, apprenait-on de source bien informée en fin de soirée.

On mandait d'autre part qu'un membre non identifié des forces de sécurité intérieure libanaise avait été également tué.

De plus, la femme d'Abou Youssef aurait été blessée et son fils enlevé au cours des opérations.

Des sources palestiniennes devaient préciser, en fin de journée, que quatre Palestiniens du camp Sabra auraient été tués et quatorze autres blessés au cours de l'attaque.

Enfin l'aéroport international de Beyrouth a été rouvert au trafic aérien. Il avait été fermé deux heures plus tôt à la suite de l'opération israélienne.

Tard hier soir, une source autorisée signalait que M. Kamal Nasser, porte-parole officiel de l'OLP, aurait aussi été tué.

Les forces israéliennes étaient composées de parachutistes qui ont débar-

Voir page 6 : Les paras

L'incident de l'hélicoptère au Vietnam

Sharp : le Canada va se retirer si la situation continue de se dégrader

par Claude Lemelin

OTTAWA – Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a fait une longue déclaration aux Communes, hier, au cours de laquelle il a exprimé les sympathies du gouvernement à la famille du capitaine Charles-Eugène Laviolette, "tué dans l'exercice de ses fonctions samedi, le 7 avril, au moment où l'hélicoptère de la commission internationale dans lequel il voyageait s'est écrasé près de Lao Bao au Vietnam, entraînant la mort de chacune des neuf personnes qui se trouvaient à bord de l'appareil".

Après avoir relaté à la Chambre tous les détails du tragique incident, M. Mitchell Sharp a révélé qu'un autre hélicoptère de la CICS avait été la cible d'artilleurs non-identifiés hier, dans la région de surveillance la plus contrôlée au sud du Vietnam. Incident qui a obligé les autorités militaires canadiennes à clouer au sol les hélicoptères de la commission dans cette région.

Le ministre a dit encore une fois, à l'occasion de cet incident, que le gouvernement Trudeau retirera le contingent canadien de la CICS d'ici la fin de la deuxième période de 60 jours qui se terminera à la fin de mai – ou même auparavant – si la situation politico-militaire ne s'améliore pas au Vietnam et que la sécurité des Canadiens en poste là-bas devenait davantage compromise.

"Je désire assurer à tous les Canadiens et surtout aux familles et aux amis des Canadiens qui servent au Vietnam que le gouvernement prend ces incidents très au sérieux, a dit notamment M. Sharp. Lorsque nous serons convaincus de posséder tous les renseignements pertinents et après avoir consulté nos partenaires de la CICS, surtout ceux dont des ressortissants ont péri, nous prendrons les mesures qu'il faudra pour que les responsables de l'affaire rendent des comptes."

Suspension des vols des hélicoptères de la CICS

SAIGON (AFP) – La Commission internationale de contrôle du cessez-le-feu au Vietnam (CICS) a annoncé, hier soir, qu'elle suspendait tous les vols de ses hélicoptères au dessus du territoire indochinois jusqu'à nouvel ordre.

La décision de la CICS aurait été prise à la suite de la tragédie de vendredi dernier qui a causé la mort d'un militaire canadien, lorsqu'un hélicoptère aux armes de la Commission de contrôle a été abattu en plein vol.

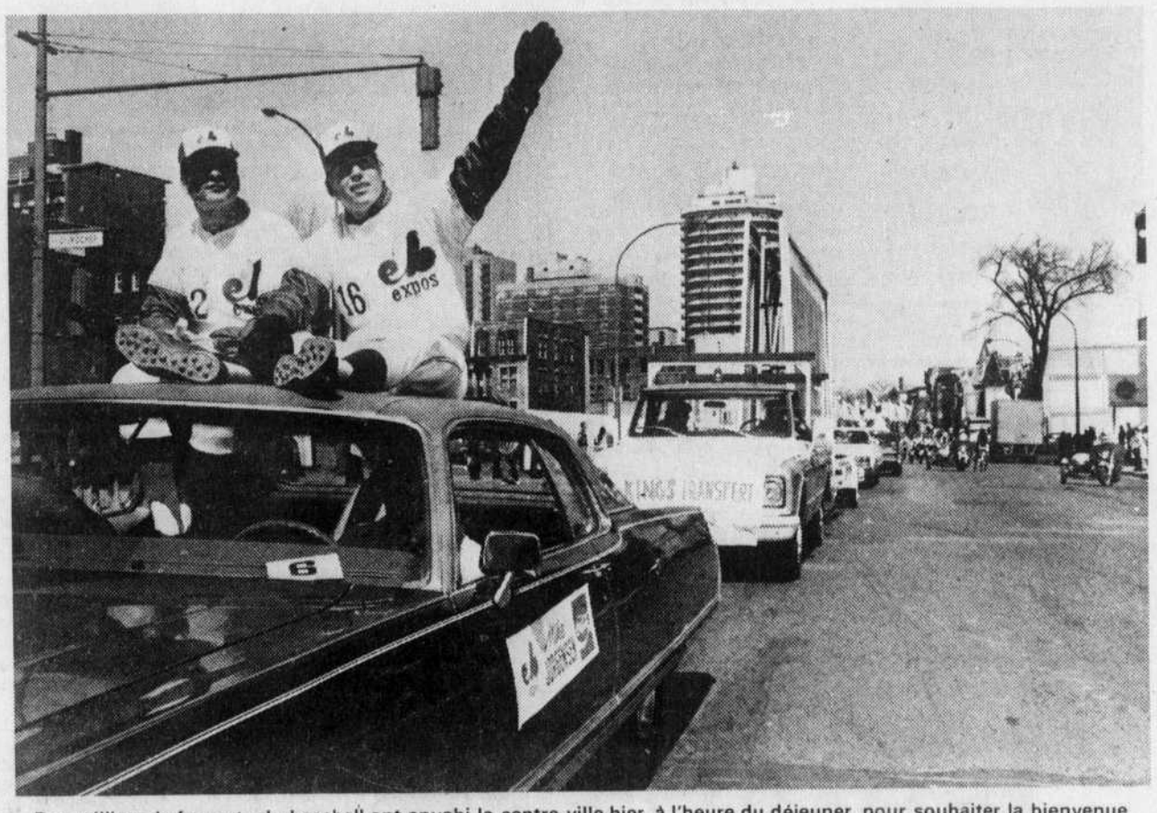
Depuis la tragédie de vendredi dernier, d'autres hélicoptères de la CICS auraient eu à subir le tir de militaires cachés au sol.

M. Sharp a signalé que des incidents comme celui de vendredi influeront nécessairement sur la décision que le gouvernement doit prendre au sujet de la participation du Canada à la CICS.

"Les députés se souviennent que, dans la déclaration que j'ai faite à la Chambre, le mois dernier, j'ai dit que la situation générale au Vietnam était bien peu satisfaisante et que le Canada mettrait fin à sa participation à la commission à la fin de juin si la situation ne s'améliorait pas considérablement", a rappelé M. Sharp.

"Depuis lors, la situation générale ne s'est pas améliorée. Elle a même empiré, de poursuivre le ministre. Si elle

Voir page 6 : Sharp



Des milliers de fervents du baseball ont envahi le centre-ville hier, à l'heure du déjeuner, pour souhaiter la bienvenue aux Expos de Montréal dont l'arrivée marque l'ouverture de la saison de baseball. Aujourd'hui, les Expos affrontent les Phillies à Philadelphie. Ils seront vendredi au Parc Jarry pour recevoir les Pirates de Pittsburgh. Tous les joueurs ont pris part au triomphal défilé, hier. Ci-haut, on reconnait John Boccabella et Mike Jorgensen.
(Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Washington préoccupé par la portée de "l'incident"

WASHINGTON (d'après AFP et CP) – La Maison-Blanche a exprimé hier sa préoccupation devant les attaques répétées contre les hélicoptères de la Commission internationale de contrôle au Vietnam.

"Nous considérons extrêmement dangereuses les attaques armées contre les hélicoptères de la Commission de contrôle clairement identifiés", a déclaré M. Jerry Warren, porte-parole adjoint de la Maison-Blanche.

M. Warren a ajouté que les préoccupations du gouvernement américain devant ces violations avaient été et continueraient à être manifestées au Nord-Vietnam par toutes les voies de communications disponibles.

Le département d'Etat, pour sa part, a "condamné l'incident" et il a "noté l'expression des regrets du GRP". Son porte-parole, M. John King, a émis l'espoir que les "résultats tragiques de cette violation" convaincront Hanoi et le GRP du "besoin urgent" de respecter les termes de l'accord de cessez-le-feu au Vietnam.

De son côté le Vietcong a reconnu avoir abattu samedi un hélicoptère de la CICS dans la région de Quang Tri, tuant ainsi ses 9 passagers dont le Canadien Charles Laviolette. Au même moment, dans le delta du Mékong, un hélicoptère de la commission militaire bi-partite (Saïgon et GRP) était touché par un tir anti-aérien, a-t-on indiqué de source canadienne à la CICS.

L'appareil survolait la région en compagnie d'un autre hélicoptère de la CICS qui, lui, n'a pas été touché. L'incident est survenu dans une région où le Vietcong est apparemment fortement implanté. Il n'y a pas eu de blessé et l'appareil a pu regagner une ville gouvernementale.

De son côté, le chef de la délégation militaire canadienne à la CICS, le major-général Duncan McAlpine a accusé le Vietcong d'avoir abattu l'hélicoptère

Voir page 6 : Washington

M. Goldbloom rencontre les maires

Québec s'engage à modifier la loi de la Communauté urbaine

Le gouvernement amendera la loi de la Communauté urbaine de Montréal et introduira de nouvelles dispositions à la loi de l'intégration des services policiers.

C'est l'assurance que donnait hier le ministre des Affaires municipales, M. Victor-C. Goldbloom, au terme de longs entretiens avec les représentants de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal.

Le premier ministre, M. Robert Bourassa et le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, ont également participé à la rencontre qui s'est tenue au siège social de l'Hydro-Québec à Montréal. Seul le ministre des Affaires municipales a consenti à répondre aux questions des journalistes.

Les maires de la banlieue ont exprimé leurs doléances déjà connues concernant les structures et le fonctionnement de la Communauté urbaine de Montréal.

Les discussions ont notamment porté sur la répartition du coût des services entre les membres de la Communauté ainsi que sur les inconvénients de l'intégration des services policiers.

Le ministre Goldbloom attendra la remise prochaine du rapport du président du comité exécutif de la CUM, M.

Voir page 6 : Québec

Les syndicats internationaux accusent

Le Canada et le Québec en passe de perdre leur titre de pays démocratique

par Paul Longpré

QUEBEC (PC) – La réputation de "terre de démocratie" dont jouit le Canada dans le monde est sérieusement compromise par les séquelles de la crise politico-syndicale de mai dernier au Québec: emprisonnement des leaders syndicaux et poursuites contre syndicats et syndiqués.

Telle est l'opinion exprimée hier par M. André Braconnier, secrétaire général du Secrétariat professionnel international de l'enseignement (SPIE), organisme international groupant près de deux millions d'enseignants.

Cette opinion est d'ailleurs largement partagée par les participants au Colloque international sur la répression syndicale au Québec qui s'est réuni en soirée sur le campus de l'université Laval. Le syndicalisme international y était en outre représenté par le président de la Confédération mondiale du travail, M. Maurice Bouladoux, et par le secrétaire général de la Fédération internationale des syndicats d'enseignants, M. Marius Delsal.

La manifestation se répétera ce soir, mardi, à Montréal, à l'Ecole Le Plateau. Au plan national, le front commun de mai dernier est représenté par le vice-président de la CEQ, M. André Therrien, le vice-président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, et par le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust.

A court terme, les organismes internationaux, qui représentent plusieurs millions de travailleurs, entendent obtenir l'autorisation de rencontrer à la prison d'Orsainville aujourd'hui MM. Marcel Pepin, Louis Laberge et Yvon Charbonneau.

Ils souhaitent également s'entretenir sans délai de tout ce conflit avec le premier ministre Bourassa et son ministre du Travail, M. Jean Cournoyer.

Voir page 6 : Le Canada



Un autre incendie a éclaté hier rue Villeneuve, dans le centre-nord de Montréal, là où sept personnes au moins ont trouvé la mort la veille, au cours d'un incendie meurtrier. Voir l'article en page 11.
(Photo Le Devoir par Alain Renaud)

L'URSS achète orge et blé: $200 millions

OTTAWA (CP)–L'Union soviétique vient d'acheter du Canada 1.5 million de tonnes métriques de blé, soit environ 58 millions de boisseaux, et 500,000 tonnes métriques d'orge, environ 24 millions de boisseaux, pour un montant de $200 millions.

La nouvelle a été annoncée hier aux Communes par le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang.

Pour la première fois, a aussi annoncé M. Lang, le port manitobain de Churchill, sur la baie d'Hudson, servira de point d'expédition du blé et de l'orge canadien vers l'URSS. D'autres expéditions s'effectueront à partir de ports de l'est et de l'ouest du Canada.

Les dernières ventes de blé à l'URSS remontent à février et novembre de l'année dernière. Elles se chiffraient par $330 millions au prix moyen de $1.78 le boisseau. Peu après ces ventes, le prix du blé sur les marchés mondiaux devait monter rapidement, exposant le gouvernement à des critiques amères.

Hier, la Commission canadienne du blé a refusé d'établir la valeur par boisseau des livraisons de blé et d'orge. Un haut fonctionnaire a cependant laissé entendre que sur les marchés mondiaux, le blé se vendait environ $2.68 et l'orge à $1.15 le boisseau. En partant de cet estimé, on arrive à quelque $192 millions pour la vente qu'a annoncée hier M. Lang.

L'opposition n'a pas manqué de souligner que les prix demandés n'étaient pas aussi élevés qu'ils auraient pu l'être.

L'ingénieur de Mannix n'était pas autorisé à exercer au Québec

de notre envoyé spécial, Pierre Richard

SEPT-ILES – L'ingénieur de la compagnie Mannix, M. Victor Lemecha, a reconnu hier qu'il a exercé sa profession de mai 1971 à février 1973 sur le chantier du Mont Wright sans avoir obtenu de la Corporation des ingénieurs du Québec l'autorisation de pratiquer au Québec.

Cité comme témoin à l'enquête du coroner sur la tragédie qui a coûté la vie à sept travailleurs le 17 novembre dernier à Mont-Wright, dans le Nouveau Québec, M. Lemecha a déclaré qu'il avait demandé en février dernier de devenir membre de la Corporation des ingénieurs du Québec et qu'il n'avait pas encore reçu de réponse; il a par ailleurs soutenu que le registraire de la CIQ lui a fait parvenir au début de 1973 une lettre l'autorisant à pratiquer au Québec.

Membre de la Corporation des ingénieurs d'Alberta, M. Lemecha a aussi admis qu'à sa connaissance, deux autres ingénieurs de la compagnie Mannix sur le chantier de Québec Cartier Mining à Mont Wright, MM. Ryorsky et Van Gorp, ont aussi travaillé au Québec sans avoir obtenu l'autorisation de la CIQ.

L'ingénieur de Mannix a été interrogé à ce sujet par suite de la mise au point de la CIQ qui a révélé vendredi dernier que M. Lemecha n'avait pas le droit de pratiquer son métier d'ingénieur au Québec n'ayant pas obtenu une autorisation en ce sens.

Cette mise au point de la CIQ a été faite après le témoignage de M. Lemecha jeudi dernier à cette enquête du coroner; au cours de ce premier témoignage, M. Lemecha avait dit qu'il était en règle avec la CIQ pour travailler au Québec.

D'autre part, M. Stanislas Déry, représentant du procureur général à cette enquête, a recueilli par téléphone le témoignage de M. Jacques Soucy, secrétaire général de la CIQ. Celui-ci a déclaré que M. Lemecha a communiqué avec la CIQ au cours de l'été 1972 et qu'il a formulé une demande officielle d'adhésion le 8 février 1973. Cette demande

Voir page 6 : L'ingénieur

L'ENTRAIDE IMMOBILIÈRE LAURENTIENNE

ei

Certificats d'épargne et de crédit différé

2189 est, rue Sherbrooke
Montréal 133

527-3624

L'hélicoptère de son fils s'écrase au Vietnam

Une Canadienne garde une certaine rancoeur à l'endroit du gouvernement

RED DEER (PC) – La mère de l'un des deux Canadiens qui ont survécu à l'écrasement de l'hélicoptère qui a causé la mort du capitaine Charles-Eugène Laviolette, Mme Charles Parsons, de Red Deer (Alberta), a révélé qu'elle gardait une certaine "rancune" à l'endroit du gouvernement canadien.

Mme Parsons, mère du capitaine Ray L. Parsons, a émis l'opinion que les troupes canadiennes "devraient se retirer complètement du Vietnam" et a affirmé que "le gouvernement connaissait les conditions qui y régnaient" au moment où il a décidé d'y expédier des troupes.

"La guerre n'a aucunement pris fin au Vietnam et ce n'est pas la première fois que l'on y abat un hélicoptère", a-t-elle ajouté, citant des lettres que lui aurait adressées son fils, les 19 et 23 mars, dans lesquelles il aurait fait état du fait que son hélicoptère aurait été légèrement atteint en vol.

Le capitaine Parsons, âgé de 33 ans, a été membre de la force de surveillance du Canada à Chypre pendant six ans avant d'être dépêché au Vietnam avec la Commission de contrôle du cessez-le-feu.

Par ailleurs, Mme Edith Laviolette, l'épouse du capitaine Charles-Eugène Laviolette qui a péri dans l'écrasement d'un hélicoptère au Vietnam, vendredi dernier ce trouve actuellement dans la maison de ses parents, sous la surveillance d'un médecin.

C'est ce qu'a révélé hier la belle-mère du capitaine Laviolette et épouse de M. James Verge, maire de Saint-Bruno.

Au cours d'une interview téléphonique, Mme Verge a déclaré que sa fille se reposait et qu'il ne fallait en aucun cas la déranger.

La famille Laviolette vivait dans la ville de Québec au moment où le capitaine de 42 ans a été désigné pour faire partie du contingent canadien au sein de la Commission internationale de contrôle et de surveillance du cessez-le-feu au Vietnam.

Le capitaine Laviolette était originaire de Saint-Omer-de-Bonaventure où vivent encore ses parents, M. et Mme Alphonse Laviolette. Il était le père d'une fillette de neuf ans, Sandra.

Avant son départ pour le Vietnam, le capitaine Laviolette était attaché depuis huit ans au district no 3 du quartier général de l'armée canadienne à Québec.

Dans l'armée depuis 23 ans, il avait effectué un stage de trois ans en Allemagne, de 1959 à 1962, et, affirment ses proches, c'est avec appréhension qu'il avait accepté de se rendre au Vietnam.

En ce qui concerne le capitaine Laviolette, un porte-parole gouvernemental a mentionné que sa dépouille doit être ramenée au Québec dans quelques jours.



Au moment où le capitaine Charles-Eugène Laviolette s'apprêtait à quitter le Canada à destination du Vietnam, sa femme Edith et sa fille Sandra ne croyaient jamais qu'elles ne le reverraient pas vivant. Le capitaine Laviolette, de Québec, est mort dans l'écrasement d'un hélicoptère au Vietnam, vendredi dernier.

(Téléphoto CP)

Le Canada et l'Inde : ligne de crédit accrue

OTTAWA – Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp, a annoncé hier, à Ottawa, que le Canada avait accepté d'accroître de $10 millions sa ligne de crédit à l'Inde, afin de permettre à ce pays d'acheter des biens et services canadiens nécessaires au développement de ses secteurs privé et public.

Le montant de la ligne de crédit, ouverte par un accord canado-indien signé en mai 1971, se trouve ainsi porté à $20 millions, a ajouté le ministre canadien.

C'est vers la fin de 1970 que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a ajouté les lignes de crédit à ses moyens de financement des projets de développement du Tiers-monde.

Elles offrent l'avantage de permettre aux pays bénéficiaires de traiter directement avec les fournisseurs canadiens, et à ceux-ci de promouvoir de la façon habituelle la vente de leurs produits et services sur des marchés extérieurs où ils n'avaient pas toujours eu l'occasion de se faire connaître.

En plus de celle dont bénéficie l'Inde, des lignes de crédit ont été ainsi ouvertes à l'Indonésie, au Nigeria et à la Tanzanie, a conclu M. Sharp.

NE L'OUBLIEZ PAS



LA CROIX-ROUGE AGIT EN VOTRE NOM

Pour résoudre les problèmes du transport

OTTAWA (PC) – Le gouvernement fédéral a accepté en principe deux recommandations soumises par les premiers ministres des provinces maritimes pour les aider à résoudre les problèmes du transport dans cette région.

A l'issue d'une conférence fédérale-provinciale sur les transports dans les Maritimes, un communiqué publié par le ministre des Transports, M. Jean Marchand et son collègue de l'Expansion économique régionale, M. Don Jamieson, souligne les mesures voulues pour augmenter les subventions au transport vers l'ouest de certains produits des Maritimes et entreprendre une étude sur les moyens à prendre pour améliorer les modes de transport dans la région.

Les premiers ministres des quatre provinces de l'Atlantique ont eu des entretiens de près de trois heures avec les deux ministres fédéraux hier.

M. Marchand, à la fin de la rencontre, a souligné que les "discussions avaient été franches et cordiales et qu'elles consituaient une étape importante vers la solution de quelques-uns des grands problèmes de transport dans cette région".

M. Gerald Regan, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, agissait à titre de président du Conseil des premiers ministres des Maritimes.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Matfield, a attiré l'attention d'Ottawa sur les problèmes des services aériens pour les passagers allant vers ou revenant de la région.

M. Marchand a indiqué qu'il avait demandé à la Commission canadienne des transports d'étudier cette question et de lui présenter un rapport dans les plus brefs délais.

Le ministre a également exprimé l'espoir que d'autres rencontres du genre aient lieu pour s'assurer que les décisions prises ne restent pas sans lendemain.

Le public douterait-il de la nouvelle radiophonique ?

WINNIPEG (PC) – Le vice-président administratif de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, M. T. J. Allard, a mis en garde les journalistes contre le doute que soulève dans le public l'information diffusée par les médias canadiens.

"Je commence à m'inquiéter sérieusement du manque croissant de crédibilité de tous les médias", a-t-il déclaré devant les quelque 150 délégués à la conférence Média 73.

M. Allard a ajouté qu'il avait été stupéfait d'apprendre, par les réponses données au cours d'émission radiophonique "à ligne ouverte", que le public prend pour acquis que les nouvelles diffusées sont inexactes, préparées avec négligence et vérifiées superficiellement.

Il a souligné qu'il était prêt à endosser cette opinion si le traitement fallicieux accordé par la presse écrite à un document de discussion préparé par son association se révèle être un indice des pratiques journalistiques courantes.

M. Allard faisait ainsi allusion à un document rendu public il y a quelques semaines et qui énonçait un certain nombre de principes et de règles à suivre dans la mise au point d'une coexistence viable entre les journalistes de la radio et de la télévision d'une part, et la police d'autre part. Il a ajouté que ce document avait été présenté sous un angle partial et trompeur par la presse écrite.

Dans son allocution, M. Allard a laissé entendre que les journalistes n'appliquent même pas les pratiques journalistiques les plus élémentaires destinées à assurer une information juste.

M. Allard a d'autre part été l'objet de certaines critiques de la part de délégués qui lui reprochaient la préparation du document en question qui propose que la police dispose d'un droit de regard sur certaines catégories de nouvelles, et que les journalistes et la police doivent coopérer dans la lutte contre le crime.

Le monde de l'information a également été critiqué par le premier ministre du Manitoba, M. Ed Schreyer, qui a déclaré qu'au Canada, le journalisme ne traite pas suffisamment en profondeur des questions d'intérêt national.

Se reportant au cas du Manitoba, il a déclaré par ailleurs que les médias de la province manifestent un manque de volonté ou d'aptitude à accorder un traitement approfondi aux projets hydroélectriques de son gouvernement, ajoutant qu'à cause de cet échec des médias, le public pourrait être mieux servi si les leaders politiques pouvaient disposer d'un accès plus direct aux médias tant électroniques qu'écrits.

D'autre part, a-t-il affirmé, de par la nature même de l'importante fonction qu'ils tentent de remplir, les médias n'ont pas suffisamment à rendre compte de leurs actes devant la population.

D'autres critiques ont été adressées au monde de l'information par le président du Conseil de la radio-télévision canadienne (CRTC), M. Pierre Juneau, à l'ouverture de la conférence.

M. Juneau a souligné que l'évolution technologique rapide du domaine des télécommunications pourrait exiger des journalistes qu'ils révisent leurs méthodes de cueillette et de diffusion de l'information.

Les délégués ont convenu, par ailleurs, d'étudier le besoin d'une législation accordant aux journalistes des garanties légales quant à l'aspect confidentiel de leurs sources d'information. Un comité spécial a d'ailleurs été mis sur pied pour rédiger une ébauche de projet de loi à soumettre aux gouvernements fédéral et provinciaux. Cette ébauche sera étudiée l'année prochaine.

Les banques canadiennes emboîtent aussi le pas

Suite à la décision de la Banque du Canada de porter son taux d'intérêt préférentiel à 5 1-4 pour cent, la Banque canadienne impériale de commerce, la Banque royale et la Toronto-Dominion, ont porté leur taux d'intérêt de base de 6 à 6 1/2 pour cent.

De plus, aux trois banques, le taux d'intérêt sur les comptes d'épargne sans retrait par chèque est porté de 4 à 4 1/2 pour cent, rétroactif au 1er avril et le taux d'intérêt sur les comptes d'épargne avec chéquier de 2 3/4 à 3 pour cent.

La Banque du Canada a haussé, vendredi, son taux préférentiel de un demi pour cent à 5 1/4 pour cent. Le taux préférentiel est celui accordé par la Banque du Canada aux banques à charte qui viennent emprunter chez elle. Les variations du taux préférentiel servent en général de signal pour un réajustement dans les taux des banques à charte elles-mêmes.

Le ministre des Finances, M. John Turner a déclaré lundi aux Communes qu'il était satisfait de la décision de la Banque du Canada. Ceci servira à réduire le taux de croissance du crédit, a-t-il dit.

Le taux d'intérêt de base de 6 1/2 pour cent ainsi adopté par les banques à charte est celui qui est consenti sur les emprunts des clients les plus importants et les plus solvables. Les prêts ordinaires à la consommation ne sont pas touchés pour l'instant par ces mesures.

La Banque de Nouvelle Ecosse a également annoncé un nouveau taux d'intérêt de 6½ pour cent tandis qu'un porte-parole de la Banque de Montréal a déclaré que sa banque n'avait pas encore pris de décision.

Il s'agit d'un premier ajustement du taux d'intérêt préférentiel de la Banque du Canada depuis le 1er novembre 1971.

École d'été LPS®

80 leçons pour le prix de 44 (groupes de 6 max.)

Cours de conversation en anglais, espagnol ou allemand

Réservez dès maintenant pour mai, juin, juillet ou août

dpo

Montréal 878-2821 Étage "F" Place Bonaventure

Québec 529-0331 4e étage, 500 est, Grande-Allée

PUBLICITÉ MARTIN REMPORTE LE COQ D'OR



Dans le cadre du 14ième Gala-Concours du Publicité-Club de Montréal le 30 mars dernier à l'hôtel Bonaventure **Publicité Martin Inc.** s'est mérité le **Coq d'Or** pour la création du meilleur commercial de télévision sur ruban magnétoscopique. Ce trophée a été remis à l'agence pour le message de l'Association des fabricants de cidre du Québec. C'est "pomm'mal bon"!

De gauche à droite sur la photo: MM. Serge Forest, secrétaire-exécutif de l'Association des fabricants de cidre du Québec, Yvon Martin, président de **Publicité Martin Inc.** et Vic Lafond, directeur-adjoint du service de la mise en marché au ministère de l'agriculture du Québec.

AVIS de CHANGEMENT D'ADRESSE des ABONNÉS du JOURNAL LE DEVOIR

Afin d'éviter toute interruption dans la livraison de leur journal, nous prions les abonnés du DEVOIR qui déménagent de bien vouloir nous faire part de leur changement d'adresse au moins 10 jours à l'avance.

Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine ☐

Mon abonnement est payé d'avance { je le reçois par porteur ☐ / je le reçois par la poste ☐

Nom . . . . . .

Adresse actuelle . . . . . .

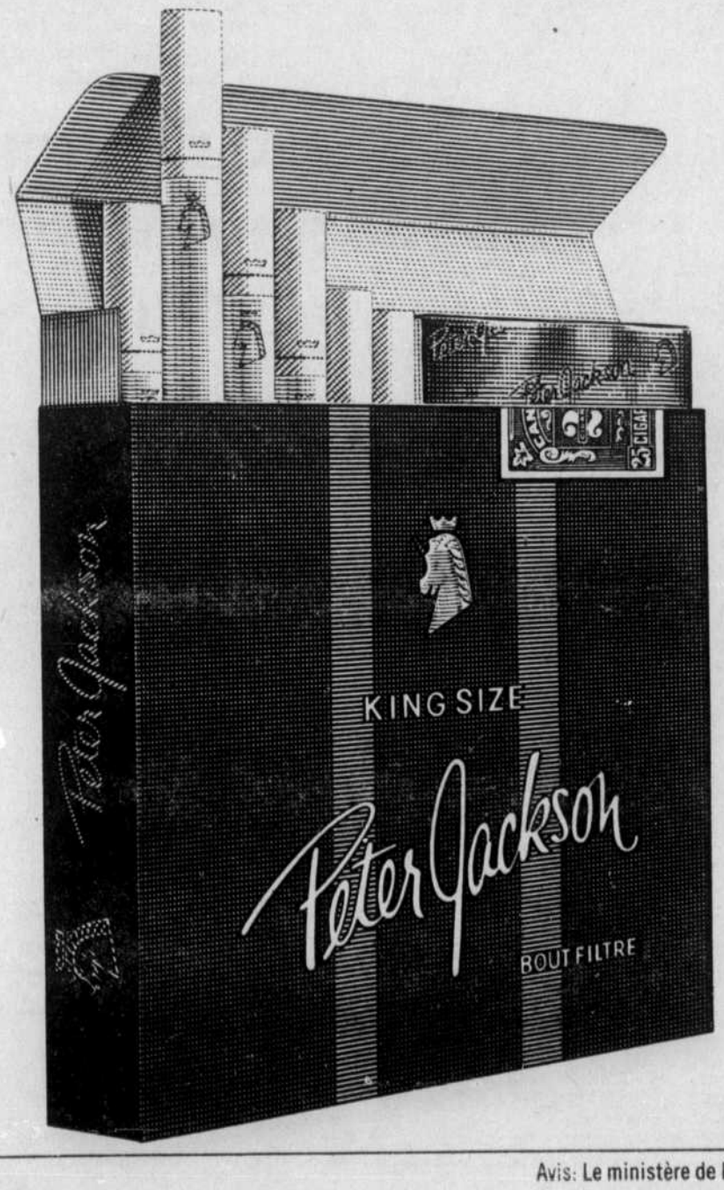
. . . . . .

Nouvelle adresse . . . . . .

. . . . . .

à compter du . . . . . .

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à Journal LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal 101 (Québec)



On veut Peter!
On veut Peter!
On veut Peter!
On veut Peter!

Ah! le chanceux

Avis: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage.

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, mardi 10 avril 1973

Baisse des prix du boeuf dans quelques magasins

par Renée Rowan

Tandis qu'à Montréal, la chaîne de magasins d'alimentation Union-Spot met en vigueur dès aujourd'hui des prix réduits pour la viande, le SCFP (Syndicat canadien de la fonction publique) met en demeure le gouvernement canadien de bloquer la hausse des denrées alimentaires et de cesser de jouer un "jeu politique" qui n'accomplit rien d'autre que d'opposer les consommateurs aux producteurs.

Dans trente marchés Union de l'île de Montréal, dès l'ouverture des magasins, aujourd'hui, le steak de ronde baissera de six cents la livre et les biftecks de côte de $0.14 la livre. Des baisses de moindre importance s'appliquent aux rôtis de croupe, au porterhouse et au T-Bone tandis que le boeuf à bouillir passe de $1.15 à $1.05. La pointe de surlonge, le surlonge et le haut de ronde se vendront $1.63 au lieu de $1.69 la livre.

A la suite d'une fin de semaine de rencontres avec le Conseil exécutif national du syndicat, M. Stanley Little, président, a déclaré qu'il appartient au gouvernement de trouver un moyen rapide et efficace non seulement d'arrêter, mais dans certains cas, de réduire les prix de l'alimentation.

"Seule l'intervention du gouvernement peut être efficace, affirme M. Little. Nous avons assisté jusqu'à maintenant à un jeu politique où l'industrie de l'alimentation, par des relations publiques bien rodées et des réponses évasives, a essayé d'utiliser le comité spécial de la Chambre des communes pour monter le consommateur contre le producteur primaire."

M. Little est d'avis que le rapport du comité spécial ne sera guère utile. Une commission indépendante de révision des prix, comme le recommande le rapport, n'aurait pas de pouvoirs véritables.

"C'est le gouvernement lui-même qui doit intervenir, poursuit le président du plus grand syndicat national du Canada. Pas un gouvernement ne déléguera à une commission nommée par lui suffisamment de pouvoir pour lui permettre de bloquer la hausse des prix."

Le boycottage de certains produits peut exprimer l'inquiétude ou la colère du consommateur, mais aurait peu de chances d'arrêter la montée des prix. Il ne suffira pas non plus de se contenter de conseiller aux acheteurs d'être plus conscients de la valeur qu'ils reçoivent pour leur dollar.

"Ce qu'il faut, dit M. Little, c'est une politique du gouvernement qui réduira l'écart de prix entre le producteur et le consommateur et rognera les profits de l'intermédiaire. C'est la seule promesse qu'il faut faire aux consommateurs canadiens et rien d'autre ne suffira."

Un rapide sondage téléphonique auprès des principales chaînes de marchés d'alimentation dans la région de Montréal nous a permis de constater que le boycottage, la semaine dernière, avait surtout touché la viande rouge.

"Le total de nos ventes ne s'est pas ressenti du boycottage, a dit M. Jack Levine, gérant général pour les viandes. On note pour la semaine dernière une diminution de 7% pour le boeuf, diminution compensée par une hausse des ventes aux comptoirs du poisson, de la volaille et des oeufs."

Dans les deux magasins Cooprix, les chiffres officiels pour la semaine dernière indiquent une baisse de 10% pour l'ensemble des ventes de la viante. Par contre, on note une augmentation des ventes de poisson. "Il y a eu une telle demande pour le poisson que nous n'avons pu y faire face, dit M. Jean-Charles Goude, responsable des relations extérieures à Cooprix. Les Pêcheurs unis du Québec n'ont pu nous fournir suffisamment de poisson pour répondre à la demande de notre clientèle."

"Nous avons connu, au point de vue de l'ensemble de nos ventes, une excellente semaine malgré le boycottage de la viande, affirme de son côté M. Albert David, gérant de division pour le Québec, chez Dominion. Il y a eu un ralentissement dans les ventes de boeuf, on ne peut le nier; par contre, on a noté une hausse dans les substituts comme le poisson, la volaille, les oeufs, etc."

M. David signale que le boycottage s'est fait davantage sentir dans le secteur ouest de la ville que du côté est.

Les clients des marchés Union qui se sont fusionnés la semaine dernière

Voir page 6 : Baisse

La CSN lance une campagne en faveur d'une Régie de l'assurance-automobile

par François Barbeau

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) a lancé hier une campagne à la grandeur du Québec pour obtenir du gouvernement de M. Bourassa la création d'une Régie publique de l'assurance-automobile, à l'image de celles qui existent déjà au Manitoba et en Saskatchewan, c'est-à-dire une société d'assurances gouvernementales autofinancée à même les primes perçues des conducteurs et des propriétaires de véhicules automobiles.

Ce régime d'assurance obligatoire serait administré selon le principe "no fault" en vertu duquel les victimes d'un accident sont compensées, sans égard à la responsabilité, sans nier toutefois la possibilité d'un appel, pour les dommages et pertes réels subis dans un accident.

Les taux sont dans un tel régime répartis sur l'ensemble des automobilistes. Ceux qui désirent une protection supérieure à celle prévue par la loi pourraient le faire de la Société d'assurances du Québec, etc.

En Saskatchewan, a fait valoir hier M. André L'Heureux, directeur du secrétariat d'action politique de la CSN, les taux d'assurance-automobile sont les plus bas au pays. D'autre part, la société gouvernementale de la Saskatchewan a remis en moyenne, de 1964 à 1971, plus de 83% des primes perçues en compensation à ses assurés, ce qui signifie que les frais d'administration de la société gouvernementale, établis à 18% environ, de 20% à 30% de moins que les frais d'administrations des sociétés privées d'assurance au Québec.

Le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal a déjà commencé à constituer un dossier comparatif des primes payées par les automobilistes du Québec et de la Saskatchewan. Un exemple tiré de ce dossier montre qu'un automobiliste de 35 ans, propriétaire d'une Duster modèle 1972, qui n'a pas eu d'accident depuis trois ans, verse une prime annuelle au Québec de $237 pour $100,000 de responsabilité civile avec une franchise (déductible) de $100. En Saskatchewan, cet automobiliste payerait $118 par année pour une couverture supérieure: $200,000 de responsabilité civile avec une franchise de $100.

Au Québec, estime la CSN, les automobilistes paient $150 millions de trop chaque années en prime d'assurance-automobile, soit deux fois plus cher qu'en Saskatchewan où ce domaine est nationalisé depuis 25 ans.

Les détracteurs de la régie d'assurance gouvernementale, de dire M. L'Heureux hier, ne manquent jamais de souligner que les conditions qui existent en Saskatchewan sont différentes de celles qui existent au Québec. Il est vrai, a-t-il ajouté, que le taux d'accident est plus élevé au Québec, que la moyenne des coûts des accidents est aussi plus élevée, mais ces deux facteurs ne sont pas les seuls qui entrent dans le calcul des coûts de l'assurance. Il faut aussi tenir compte du pourcentage des primes qui sont remises aux assurés sous forme de compensation.

M. L'Heureux a souligné que parmi ces détracteurs se trouvaient le Bureau d'assurance du Canada. Or, dit M. L'Heureux, ce Bureau présumément indépendant est dirigé et financé par les compagnies d'assurance.

Un rapport émanant de ce bureau et publié en juillet 1972 dit du régime manitobain d'assurance, connu sous le nom d'Autopac, que trois automobilistes sur dix sont d'avis qu'ils bénéficient d'une moins bonne assurance depuis l'entrée en vigueur de ce système, le 1er novembre 1971. Deux automobilistes sur cinq affirment par contre qu'ils ont une meilleure assurance et quatre automobilistes sur dix estiment que leur police n'est ni meilleure ni pire que celle qu'ils avaient avant la mise sur pied de la régie gouvernementale.

Une autre facette de ce rapport montre que 37% des automobilistes manitobains payent plus cher pour leur assurance-automobile selon le régime Autopac que selon le régime de la libre entreprise, tandis que 35% disent payer moins cher.

La CSN, convaincue, comme le dit d'ailleurs son slogan pour cette campagne, que l'automobiliste québécois se fait rouler par les compagnies d'assu-

Voir page 6 : La CSN

Des groupes d'immigrants appellent Québec à l'aide

par Clément Trudel

Dénonçant les conséquences qu'entraînent pour des milliers d'étrangers les nouvelles mesures édictées par l'immigration canadienne, huit associations de Montréal ont demandé hier au gouvernement du Québec de manifester ouvertement son appui à des propos du ministre québécois de l'immigration, M. Bienvenue. Ce dernier écrivait le 5 avril au ministre Robert Andras, le suppliant de faire tout en son pouvoir "pour apporter une solution susceptible d'adoucir le sort vraiment pitoyable, sur le plan humain" qui est fait à plusieurs étrangers ne détenant pas encore le visa d'"immigrant-reçu".

Pour régulariser leur statut, les immigrants dits "illégaux" avaient jusqu'à samedi dernier, à minuit. Dans cette seule journée, selon les préposés de la maison d'Haïti, 1,012 Haïtiens de Montréal se sont rendus aux bureaux de l'immigration pour y laisser leurs coordonnées, dans l'espoir qu'un permis de travail leur sera délivré ou qu'ils conserveront l'emploi qu'ils occupent présentement.

Le dossier présenté hier l'a été au nom de l'University Settlement, de la Maison d'Haïti, du Centre social espagnol et de la Mission espagnole, du Centre d'information et d'orientation pour les immigrants de langue espagnole, (CIOILE) du Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal, de l'Association portugaise de Montréal et de la Mission portugaise de Santa Cruze.

Le gérant régional des bureaux (fédéraux) de main-d'oeuvre, M. Poirier, aurait assuré hier les porte-parole de ces associations que certaines pratiques non autorisées cesseraient sur-le-champ "Ce sont des abus qui ne devraient pas se renouveler", a dit M. Poirier à la délégation.

M. Poirier aurait admis que certains membres du personnel dont il est responsable ont fauté en téléphonant à des employeurs qui avaient déjà accepté de promettre (par écrit) à un immigrant un emploi. Dans beaucoup de cas, le résultat d'un tel appel était de faire perdre l'emploi — tel était le sens de ces "pressions" — que venait tout juste d'obtenir cet étranger. Le principal porte-parole du groupe d'associations, le Père Dejean, de la Communauté chrétienne des Haïtiens, précise qu'il n'est pas dans l'esprit de ces associations de contester à un pays le droit de réglementer l'accès au travail.

A. Manrique, du CIOILE a parlé de faire disparaître le "désordre de procédures" qui suit une offre d'emploi faite à un "visiteur".

Ed Smith, de University Settlement, mentionne les nombreux Portugais et Américains qui ont fui leur pays parce qu'ils ne voulaient plus être envoyés "tuer des Noirs ou des Jaunes". Va-t-on leur demander de retourner dans leur pays d'origine, de demander poliment aux autorités canadiennes la permission de rentrer au Canada? M. Smith pense que ce serait là une attitude illogique, en raison des sanctions qui peuvent peser sur ces dissidents dès qu'ils remettront les pieds sur le sol portugais ou américain.

M. Dejean croit que ce n'est pas pure coïncidence si les immigrants dont les cas sont les plus pathétiques proviennent de pays où la répression entre en jeu plus brutalement qu'ailleurs: Haïti, Espagne et Portugal. M. Dejean espère que le plus grand nombre possible de Québécois et de Canadiens prendront position sur ce dossier et que de nombreux mouvements, telles les centrales syndicales, emboiteront le pas dans cette campagne visant à procurer des conditions de vie décentes aux immigrants non-reçus, en attendant que soit clarifier leur statut.

Selon le ministre Andras, à peine 10,000 visiteurs se sont présentés aux

Voir page 6 : Immigrants

■ aujourd'hui

Un groupe d'étudiants à la maîtrise en administration de l'Université Laval de Québec organise un colioque destiné aux petits entrepreneurs, sous le thème "le monde financier et la petite et moyenne entreprise", au Château Frontenac de Québec. Le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, sera conférencier au banquet de clôture de la journée.

●

Assemblée semi-annuelle de l'Assoiation des propriétaires d'autobus du Québec, à l'Auberge des Gouverneurs de Québec.

●

A 8h30, début d'un symposium organisé par la Fondation Excerpta Medica, sous le thème "données actuelles dans le traitement des infections bactériennes à gram-négatif", à l'hôtel Bonaventure de Montréal.

●

A 9h, teach-in sur la sexualité organisé à l'auditorium du cégep de Rosemont, 6400, 16ème Avenue, angle Beaubien, à Montréal.

●

A 9h30, audition publique du Conseil de la radio-télévision canadienne, à l'hôtel Skyline, à Ottawa.

●

A 12h, M. Marcel Rioux, professeur de sociologie à l'Université de Montréal, est conférencier au déjeuner-causerie de l'Association des directeurs d'école de Montréal, à l'occasion de la Semaine de l'éducation 1973, au restaurant Le Réveillon, angle Sherbrooke et Viau.

●

A 20h, au sous-sol Notre-Dame-des-Neiges, 5366 Chemin Côte-des.Neiges, cinquième d'une série de six soirées du mardi sur Jésus, avec les professeurs Viateur Yells et André Myre.

Prêteur agréé

OTTAWA (PC)—La Fédération des Caisses d'économie du Québec vient d'être désignée comme prêteur agréé et organisme de crédit à tempérament aux termes de la Loi nationale sur l'habitation, a annoncé le ministre d'Etat chargé des Affaires urbaines, M. Ron Basford.

A titre de prêteur agréé, la Fédération pourra acheter, consentir et administrer des prêts hypothécaires en vertu de la loi et en tant qu'organisme approuvé de crédit à tempérament, elle est autorisée à consentir et à administrer des prêts pour l'amélioration des maisons.

Le siège de la Fédération des Caisses d'économie du Québec est situé à Montréal.

Le PLQ multiplie ses consultations régionales

Le Parti libéral du Québec a décidé d'accélérer le rythme de ses consultations régionales préparatoires au congrès national.

Le directeur du service d'information du parti, M. Claude Péloquin, a précisé hier que la constitution sera amendée pour permettre l'inscription de nouvelles régions et la tenue d'un plus grand nombre de congrès régionaux.

Ces changements visent d'abord à adapter les structures du parti à la refonte de la carte électorale. Ainsi, le nombre de groupements régionaux sera porté de 20 à 23 en 1973. La constitution du parti prévoit l'obligation pour chaque région de tenir un congrès tous les deux ans. En respectant le principe d'alternance, il y eu huit congrès régionaux en 1971 et neuf en 1972.

Cette fréquence sera portée à onze congrès régionaux en prévision du congrès national du parti qui se tiendra à Québec les 16, 17 et 18 novembre, sous le thème "Le Québec, c'est toi".

La première de cette série de rencontres regroupera les militants de 15 comtés du nord de Montréal, des Mille-Iles et des Laurentides, le 15 avril à l'école Marie-Anne, 100 est, rue Sauvé.

A la recherche de publicité en mesure de pouces carrés, le service d'information du PLQ a émis un communiqué affirmant que le premier ministre Bourassa sera alors accompagné de huit ministres et huit députés.

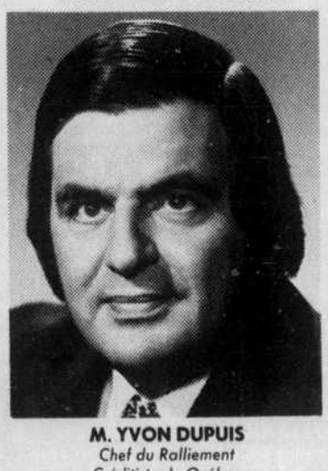
En disant "Québec, c'est toi", le Parti libéral du Québec invite les citoyens à prendre conscience de la réalité québécoise et à participer à leur avenir collectif. Ce thème s'inscrit dans la lignée des slogans que le PLQ a lancé depuis 1970: "Gouverner ensemble", "Bâtissons ensemble", "Chômons ensemble", "100,000 emplois" et "Le Québec, c'est ton affaire".

Au niveau régional, les congressistes seront invités à quatre ordres de problèmes réflétant le milieu et coincidant à leur centre d'intérêt particulier:: "Toi, le citoyen", "Toi, le travailleur", "Toi, le chômeur", et "Toi, la famille".

Dans un premier temps, "le citoyen", discutera du regroupement des municipalités, de la communauté urbaine, des problèmes de voirie régionale et de l'information gouvernementale. Puis "le travailleur" s'interrogera sur le syndicalisme, la création d'emplois, le chômage et le développement industriel. Enfin, "la famille" y trouvera sa part, lorsque le congrès sera amené à traiter des services de santé, de l'assurance-maladie, de l'accès aux soins médicaux, de l'humanisation des écoles, des contrats de publicité accordés aux amis du parti, des prêts et des bourses aux étudiants.

La Chambre de commerce de Montréal

Déjeuner-causerie hebdomadaire
LE MARDI, 10 AVRIL



M. YVON DUPUIS
Chef du Ralliement
Créditiste du Québec
Sujet:
"Vers un Québec équilibré"
Hôtel Sheraton Mont-Royal
12h30
Le public est admis
Renseignements: 866-2861

INSTITUT DE FORMATION PAR LE GROUPE INC.

9e PROGRAMME ANNUEL D'ÉTÉ

Développement des Organisations

☐ Gestion moderne
27 mai au 8 juin

☐ Changement social et organisationnel
17 au 29 juin

☐ Animation et travail de groupe:
1er au 13 juillet

☐ Psychologie du changement social:
19 au 31 août

☐ Pratique de l'animation et du changement planifié:
21 au 23 septembre et 14 autres jours à déterminer

Sessions générales de sensibilisation en relations humaines

☐ 17 au 29 juin
☐ 5 au 17 août
☐ 5 au 13 octobre

Croissance personnelle

☐ Croissance personnelle
29 juin au 8 juillet
☐ Développement individuel et créativité interpersonnelle:
5 au 17 août
☐ Croissance personnelle:
24 août au 2 septembre
☐ Croissance personnelle:
5 au 13 octobre

QU'EST-CE QUE L'INSTITUT DE FORMATION PAR LE GROUPE INC.?

C'est un organisme qui regroupe des psychologues professionnels répartis dans trois spécialités: développement organisationnel, croissance personnelle et recherche.
L'I.F.G. offre aux organisations et aux individus des services de **consultation** et de **formation** dans ces trois spécialités.

3600, Ave. Barclay, suite 420, Montréal 251, Qué.
Tél.: 735-5171

Montréal - Toronto
...le meilleur chemin
Service d'abord
CP Air



VIENT DE PARAITRE... ...AUX EDITIONS DU JOUR

LA MORT LENTE PAR LE SUCRE
par Jean-Paul Du Ruisseau

• Une étude complète traitant du diabète et des dommages causés a l'organisme humain par le raffinage des aliments.
• Un ouvrage facile d'acces, une mise en garde alarmante.

En vente partout au prix de $4.00 — distribuée par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montreal 303 — Tel.: 274-2551

EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

Laissera-t-on brûler tout ce quartier?

Le tragique incendie qui a coûté dimanche la vie à au moins cinq résidents des appartements Castle est un événement suffisamment grave pour qu'indépendamment de toutes autres circonstances, on mette en oeuvre tous les moyens voulus pour en découvrir les causes et surtout pour en prévenir la répétition.

Dans ce cas-ci, toutefois, le malheur a frappé dans des circonstances si particulièrement éloquentes qu'il ne faut pas hésiter à élargir les perspectives. C'est le sort non pas seulement de quelques familles isolées mais de tout un quartier qui se joue désormais tous les jours dans le quadrilatère situé entre les rues Mont-Royal, Saint-Laurent, Bernard et du Parc. Trop de sinistres sont survenus dans ce district depuis quelques mois pour qu'on tarde plus longtemps à se rendre compte qu'il se cache, là-dessous, une situation de délabrement social à laquelle citoyens et autorités ne sauraient demeurer plus longtemps indifférentes.

•

Le Star écrivait hier que le sinistre de l'avenue du Parc était le troisième à survenir en moins de deux mois dans le quartier. C'était là un euphémisme assez typique de la manière dont nous sommes tous portés à oublier rapidement les malheurs qui frappent les autres.

Dans ce quartier, ce n'est pas trois, mais au moins une quinzaine de sinistres qu'on a dû enregistrer depuis quelques mois. Sur l'avenue du Parc seulement, on a dû compter pas moins de six ou sept incendies au cours des derniers mois. Nous incluons là-dessous les seuls incendies qui ont entraîné la fermeture d'établissements commerciaux ayant pignon sur rue. S'il fallait compter en plus les sinistres mineurs qui n'ont donné lieu à aucune conséquence sérieuse, le nombre serait plus élevé.

Sur les rues d'importance moindre, le nombre des sinistres a sûrement été au moins aussi élevé. L'autre semaine, dans le quartier situé au coin de Saint-Urbain et Saint-Viateur, on dénombrait dans une seule soirée pas moins de trois sinistres. Hier encore, c'était au tour d'une maison située à l'angle Villeneuve et Esplanade de brûler en plein jour. Là encore, nous ne rappelons que les sinistres encore présents à la mémoire de tous. Nous ne comptons évidemment pas tous les feux qui ont pu être maîtrisés rapidement, ni les débuts d'incendie qui n'ont pas défrayé la une des journaux.

Chaque fois qu'un sinistre se produit, chacun s'affaire naturellement à en établir les causes au meilleur de son incompétence. Les uns disent qu'il a dû y avoir une main criminelle à l'oeuvre. Les autres sont portés à invoquer la négligence présumée des occupants des maisons rasées par le feu. D'autres voient tout simplement dans ces sinistres répétés la main du hasard ou de la Providence. Aucune de ces explications ne saurait satisfaire.

Pour qui connaît un peu le quartier Mont-Royal - Saint-Laurent - Saint-Viateur-avenue du Parc, ce qu'il faut d'abord souligner, c'est l'extrême vétusté et aussi l'état intolérable de délabrement dans lequel on y a laissé sombrer la propriété. Avec des mesures d'entretien et de réfection plus efficaces, bon nombre des maisons du quartier auraient sans doute vu leur existence prolongée d'une génération. Pour des raisons sur lesquelles il importe de faire la lumière, on a cependant laissé se détériorer l'équipement de ces maisons. Un grand nombre sont aujourd'hui de véritables trappes à feu. La plupart des autres sont dans un état de malpropreté tel qu'aucun résident d'Ahuntsic, d'Outremont ou même de quartiers plus modestes comme Maisonneuve ou Ville-Emard ne voudrait y voir résider ses parents ou amis.

Ce qui ne serait pas acceptable pour des citadins qui ne réclament rien d'autre qu'un confort très raisonnable l'est-il davantage pour les immigrants, les vieillards et les personnes seules qu'on trouve en grand nombre dans des maisons comme celle qui a brûlé dimanche soir? Une société qui refuse de faire face à cette question se condamne elle-même. Que les autorités municipales aient assisté sans dire un mot à la succession de sinistres qui a frappé depuis un an le quadrilatère dont nous parlons, voilà qui témoigne de la tragique insouciance dans laquelle les a plongés la manie des splendeurs et des jeux.

•

De l'autorité municipale – le maire Drapeau en tête – il faut exiger au plus tôt un rapport complet sur les conditions de vie dans le quartier qui est devenu le principal foyer de concentration des incendies à Montréal. Qui habite dans ce quartier? Quel est l'âge, la condition socio-économique des personnes qu'on y trouve? Pourquoi ces personnes ont-elles décidé d'habiter ce quartier? Quelle est la qualité exacte des maisons dans lesquelles elles vivent? Quel avenir faut-il prévoir pour ce quartier destiné de toute évidence à une totale reconstruction et peut-être aussi à une vocation tout à fait différente? Quelles étapes faut-il prévoir pour la mise en oeuvre d'un tel programme?

Entre deux voyages à Paris, le maire Drapeau ferait bien d'instituer sans délai les études qui fourniront des réponses satisfaisantes à ces questions. Que Montréal s'apprête à se doter d'un stade de plus de cent millions pendant qu'au coeur même de la ville, des milliers de citoyens sont réduits, par l'insouciance des autorités, à passer leurs nuits dans la frayeur, voilà qui en dit long sur le genre de priorités qui ont présidé ces dernières années au développement de la métropole. Le moins que doive faire le maire Drapeau, c'est de chercher à renverser la vapeur maintenant que s'accumulent les tristes conséquences de son imprévoyance.

Chaque fois qu'un sinistre a lieu à Montréal, la loi des enquêtes sur les incendies enjoint au commissaire des incendies d'instituer une enquête sur les causes ou l'origine du sinistre. Elle ne précise pas, cependant, la sorte de rapport qu'il doit produire à la suite de son enquête. Dans le cas des multiples sinistres qui ont perturbé le quartier Mont-Royal - Saint-Laurent-Bernard -avenue du Parc, le gouvernement devrait donner instruction au commissaire de procéder à une enquête globale et très fouillée dont les résultats devraient être rendus publics dans les plus brefs délais.

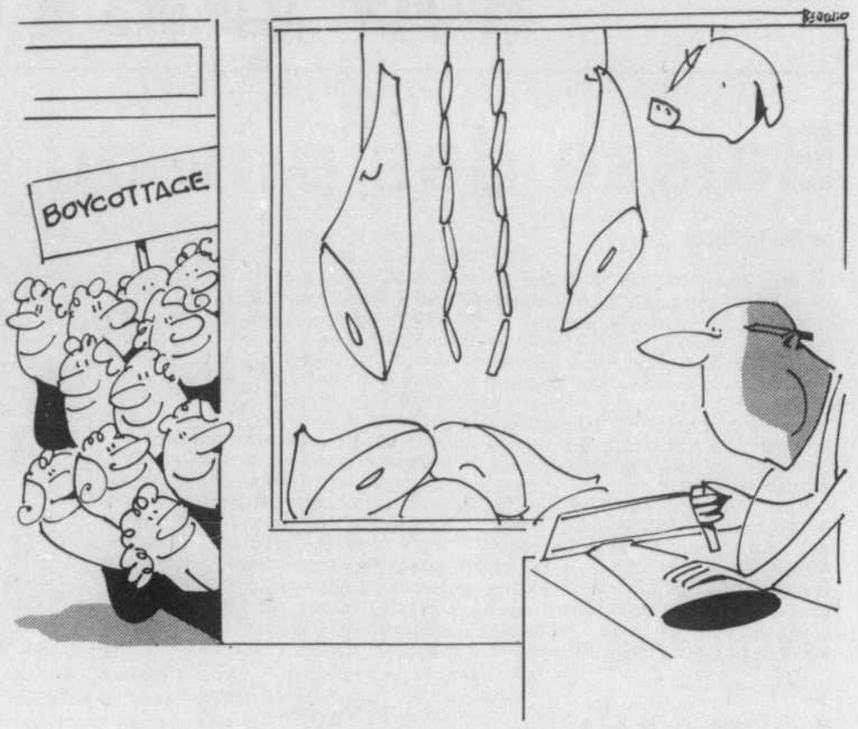
Quant à y être, le commissaire des incendies devra accorder une attention spéciale à la qualité de la protection fournie aux citoyens du quartier visé. Celle-ci a, de toute évidence, laissé gravement à désirer. Aussi longtemps qu'on n'aura pas procédé à la reconstruction radicale qui est devenue impérieuse, il faudra au moins accroître considérablement les mesures de vigilance qui permettront aux citoyens du quartier de dormir la nuit.

•

Par l'indifférence des citoyens et l'inaction des autorités, le quartier Mont-Royal-Saint-Laurent-Bernard-avenue du Parc s'est progressivement transformé en un véritable ghetto de la marginalité sociale et culturelle.

Autant il convient de partager la douleur des familles éprouvées par le sinistre de dimanche, autant il importe d'envisager sans délai les mesures rémédiatrices qui empêcheront à court terme tout ce quartier de passer au feu et qui permettront dans les plus brefs délais d'en assurer la complète reconstruction.

Claude RYAN



— On veut juste regarder

lettres au DEVOIR

Une journée qui fut un stress continu

Je voudrais simplement témoigner de l'expérience que j'ai vécue à l'occasion de ma participation au happening sur la femme, organisé par les réalisateurs de Femme d'Aujourd'hui. Mon intention est bien de ne faire part aux lecteurs que de ce que j'ai vécu, senti, en tant que femme et en tant que personne. Je ne veux pas que ce que j'ai à dire soit considéré comme un jugement porté sur les participantes ou les organisateurs. Je crois que je serais bien mal placée pour le faire.

D'abord, la journée a été pour moi un stress continu. Cinq heures d'antenne où l'on veut bien se faire voir un peu et surtout dire ce que l'on a à dire; cinq heures où on se sent un peu pressée de parler. D'abord parce que les animatrices nous demandent si on n'a pas un témoignage à donner et ensuite parce qu'on se dit qu'après tout, on n'est pas là pour rien!

Lorsqu'enfin, après deux heures et demie d'hésitation, je me suis décidée à affronter l'auditoire (250 personnes en studio et possiblement quelques millions de téléspectateus), j'ai dû attendre derrière le micro au moins vingt minutes! A quatre ou cinq reprises, alors que j'étais sur le point de parler, on donnait la parole à une autre, de sorte que, quand mon tour est venu, je n'étais plus dans le sujet. J'ai alors essayé de raccrocher le nouveau thème, mais la synthèse a été plus que pénible et je suis finalement ressortie de l'expérience, soulagée d'avoir, jusqu'à un certain point, surmonté la nervosité, mais profondément insatisfaite.

J'ai actuellement l'impression d'avoir vécu une solitude en masse. A 230 participantes, avec des sujets qui couvraient tous les aspects de la vie humaine, comment peut-on établir une communication valable qui permette l'expression vraie, personnelle et qui rejoigne non seulement la femme, mais l'être humain! On nous a dit que l'émission visait à faire découvrir une image de la femme québécoise, je me demande présentement dans quelle mesure cette image a pu être le reflet de la réalité. Connaissant l'atmosphère dans laquelle on se trouvait, je puis vous assurer que la majorité des témoignages n'ont pu être donnés et que sûrement quelques-uns qui l'ont été, étaient incomplets (le mien en tous cas l'était).

Je ne veux pas aussi mettre en doute le bien-fondé des exposés de certaines, nous avons tous droit à nos opinions; j'ai seulement déploré le fait que plusieurs témoignages aient pris l'allure de réquisitoires pour les droits de la femme. Il m'avait semblé que cette expérience visait à rassembler les témoignages personnels des femmes! Personnellement, je ne puis plus accepter de telles attitudes, je crois que de tels types d'émission ne devraient plus exister. Pour moi, ils ne font que démontrer le réel état d'infériorité de ceux qu'ils défendent, car lorsqu'on se sent vraiment valorisé et sûr de soi, je crois qu'on n'éprouve pas le besoin de revendiquer de la sorte. Cela a donc été pénible pour moi, en tant que femme, de constater que nous en étions encore à ce stade.

Enfin, je ne doute pas que les intentions des organisateurs aient été positives; seulement, aujourd'hui, je me demande quelle a été l'utilité d'une telle expérience: cinq heures d'antenne (vous vous représentez ce que cela coûte), 230 personnes déplacées, l'insatisfaction de celles qui n'ont pu s'exprimer... n'est-ce pas payer un peu cher pour l'image de la femme que nous avons reçue?

Pour ma part, je refuse d'être identifiée à cette image et j'entends bien qu'on me respecte non seulement en tant que femme mais d'abord et avant tout en tant que personne.

Louise PRONOVOST-TREMBLAY

Sherbrooke, le 2 avril 1973.

Une autre rue gaspillée dans le Plateau Mont-Royal

Monsieur le directeur,

Je vous dis mon appréciation pour l'éditorial de Jean-Claude Leclerc du vendredi 6 avril "Les mirages de Mirabel". En effet, il faut dénoncer vigoureusement l'abandon des quartiers du centre de Montréal aux méandres de la circulation.

Au goulot d'étranglement que constitue la rue St-Hubert au nord de Mont-Royal, le trafic doit se faufiler dans une fourchette de petites rues résidentielles jusqu'à ce qu'il puisse enfin reprendre son souffle (avec quel air, dites-le moi) dans des rues plus larges (Christophe-Colomb ou St-Hubert). Les circonvolutions nécessaires autour du parc Laurier, mirage d'espace vert à l'ombre de l'incinérateur municipal, sont bien connues.

Cette circulation improvisée s'impose aussi aux résidents de ces rues dites résidentielles. Je demeure sur St-André (une rue à l'est de St-Hubert). Or le service de la Circulation de la ville de Montréal a décidé qu'elle était "trop étroite". Trop étroite pour les machines, bien entendu.

C'est ainsi qu'un beau matin de l'été 1972, la rue entre Mont-Royal et St-Joseph s'est trouvée encombrée de monstres jaunes qui ont défoncé par vagues successives chaussée et trottoirs. Comble de zèle inconséquent et stupide, tous les arbres du côté ouest de la rue, une vingtaine d'arbres vénérables, ont été abattus: ils nuisaient à l'élargissement de la rue et ils n'étaient pas du côté du soleil... La rue fut laissée à l'automne dans un état de "patchage" que l'hiver et le printemps ont rendu lunaire.

Les riverains ont enduré un été de boue, de poussière, de bruit et de "garnotte". Voilà que l'on doit dans les antres de l'administration municipale nous en mijoter un second; c'est donnant, donnant: de beaux poteaux et une belle rue "claire" pour le trafic contre la détérioration des infrastructures publiques, un certain calme, des arbres, la possibilité de stationner et un trottoir plus large pour les enfants.

La livraison de janvier 1973 de la Revue canadienne d'urbanisme (1) présentait une initiative d'une mentalité toute différente:

"Le "Glebe" à Ottawa est un quartier résidentiel construit il y a près de 50 ans. Le système de rue est du genre "grille". Ce concept a été abandonné il y a longtemps par les urbanistes parce qu'il invite à une circulation trop lourde à une vitesse trop rapide.

Pour transformer le "Glebe" en une unité de voisinage paisible, l'association locale des citoyens a réussi à faire modifier le patron de la circulation. (...) la fermeture de rues pour en faire des culs-de-sac et l'usage judicieux des parcours à sens unique donnent à peu près les mêmes résultats que ceux obtenus dans des unités de voisinage plus modernes."

On connait la frustration qui attend les projets d'urbanisme à Montréal. On sait aussi combien il est difficile d'obtenir une information complète sur les travaux envisagés; de la possibilité de les discuter, ne parlons pas. On voit quel traitement est échu aux quartiers populaires en voie de "réparation": absence de verdure, trottoirs en asphalte lèchant murs et perrons, travaux qui s'étendent sur des mois et des années, uniformité des concepts.

Un premier pas vers l'amélioration consistera sûrement en l'établissement d'une hiérarchie des rues du centre de Montréal. Quelques décisions pourront faire mal à la routine établie, mais elles éviteront des centaines de petites décisions obscures, limitées et malsaines.

(1) The grid is dead-
long live the neighbourhood!
par H. Westington et N. Biram

Yolande COTE

Montréal, le 6 avril 1973.

Deux articles malheureux sur l'avortement

Monsieur Ryan,

Le pape s'est prononcé sur la moralité de l'avortement, les évêques du Québec aussi; j'ai lu cela dans votre journal et vous le rappelez dans votre éditorial du trois avril. Pour clore le débat, il ne restait plus qu'à connaître le jugement infaillible de Claude Ryan. On peut se rassurer en lisant Le Devoir des 3 et 4 avril.

Evidemment M. Ryan possède des lumières que n'ont pas le pape et les évêques. L'opinion de ces derniers est "dépassée par les événements"; il faut "un régime plus nuancé". Fallait s'y attendre.

Claudette Tougas raconte que des femmes, en grand nombre, vont se faire avorter à New-York, le Dr Morgenthaler a pratiqué environ 5000 avortements. Le nombre de ces interventions augmente. Alors "il y a lieu de se demander si la loi reflète toujours la conviction réelle des citoyens". Voilà la base de votre jugement, pour élargir cette thérapeutique.

Depuis quand, M. Ryan, le consensus d'un pourcentage important de citoyens est-il la base de la moralité d'un acte ou d'une loi? Attention il va falloir "nuancer" aussi les lois contre le vol, le meurtre, la fraude, la prostitution.

Vous savez et, depuis longtemps, M. Ryan, que l'Eglise n'est pas une démocratie, comme on l'entend dans le domaine politique. Ce n'est pas la majorité qui établit la volonté de Dieu. Et cette volonté, dans notre cas, elle est claire: "Tu ne tueras pas." Cette fois, il n'est pas facile de "nuancer". Il est vrai que l'aspect moral de cette loi ne semble pas vous préoccuper.

Dans votre deuxième éditorial, malgré une flagrante contradiction, vous reconnaissez le meurtre. D'après "votre régime plus nuancé", l'Etat "devrait interdire tout avortement après le moment de l'animation du foetus" et je souligne les derniers mots. A la fin de votre article, vous concluez: "L'avortement demeure un mal social et moral. . . Il est la destruction d'une vie engagée". Conciliez ces deux affirmations, si vous le pouvez.

Il est malheureux que vous, M. Ryan, dans un journal qui s'appelle LE DEVOIR incitez les législateurs à ignorer la voix de l'Eglise, la parole de Dieu, sans oublier la loi naturelle.

E. MARTEL

Saint-Hyacinthe, le 6 avril 1973.

bloc-notes

Pour freiner les prix à l'alimentation

Deux mois, c'est un peu court pour déceler les causes profondes de l'augmentation des prix à l'alimentation. Pourtant, cette période fort courte a permis un premier déblaiement au comité spécial que la Chambre des communes avait chargé de scruter les tendances des prix à l'alimentation. Premier déblaiement, répétons-le, qui permet de constater que le comité n'a pas lésiné sur le nombre de séances ni sur la convocation et l'audition des témoins, mais qui montre en même temps le profond malaise du comité.

21 séances en 60 jours, c'est fort bien, diront les cyniques, mais, pendant ce temps, les prix ne se privaient pas de grimper. Mais pourquoi les prix montent-ils? A cette question générale, le comité répond d'abord de façon fort globale. Il invoque des "conditions climatiques exceptionnellement mauvaises". Il s'en prend également aux modifications qui surviennent dans la demande canadienne et mondiale: les Canadiens aiment la viande et ils sont prêts, selon le comité, "à en payer le prix". Lorsque la demande déferle ainsi sans contrainte, pourquoi les prix n'en abuseraient-ils pas?

Le comité hésite longuement à quitter ce niveau superficiel d'explication. Il se veut même rassurant. De 1951 à 1971, note-t-il, la rémunération du travailleur a augmenté plus rapidement que le coût du panier de provisions, si bien que le salaire horaire achète aujourd'hui une plus grande quantité de denrées qu'en 1951. La comparaison convaincrait davantage si, comme il se doit, on comparait ce que le travailleur conservait il y a vingt ans de son salaire horaire et ce qu'il en conserve aujourd'hui. Renouvelant son invitation discrète à la pondération, le comité souligne en outre que, de 1967 à 1972, le Canada a connu une meilleure performance que la plupart des pays industrialisés: des vingt-sept pays étudiés, seulement six avaient réussi à juguler l'augmentation de façon plus satisfaisante que le Canada. Le lecteur gagne l'impression, après tous ces chiffres comparatifs, que nous ne sommes peut-être pas plus mal pourvus que d'autres. C'est là une maigre consolation.

La question de fond, le comité se décide enfin à la poser: ici, dans le contexte canadien, l'augmentation des prix à la consommation est-elle déclenchée ou accentuée par la voracité ou l'inefficacité de certains éléments de la chaîne de production alimentaire? Peut-être par souci de toujours trouver un coupable, le consommateur souhaite savoir qui, du producteur agricole, de la chaîne commerciale, du distributeur, du publicitaire, contribue de façon outrancière à l'augmentation des prix. Malheureusement, une fois la question posée, le comité ne s'évertue pas à y répondre.

Le comité note une forte augmentation de la productivité depuis vingt-cinq ans, mais il souligne que le revenu des producteurs agricoles n'a pas augmenté de façon parallèle et qu'il demeure inférieur à la moyenne des revenus industriels. L'attention se porte aussitôt ailleurs, c'est-à-dire vers les intermédiaires de tous poils. Laconique, le comité déclare: "Il faudra donc attendre la comparution des représentants des grandes entreprises pour que le comité soit en mesure d'en arriver à des conclusions définitives en ce domaine." On découvre alors avec désarroi que le comité a tout au plus réussi jusqu'à maintenant à localiser le problème et qu'il a encore peu tenté d'expliquer de façon spécifiquement canadienne l'augmentation vertigineuse des prix à l'alimentation. Que le problème soit maintenant posé dans toute sa clarté n'empêchera aucune mère de famille de trépigner de rage devant la caisse-enregistreuse de son épicerie du coin.

Le comité, timidement, ose quand même "quelques conclusions provisoires". Il déclare "possible" que la publicité de "quelques" denrées alimentaires engouffre une somme exagérée. Il reconnaît craintivement que "la concurrence en matière de place sur les rayons peut agir au détriment de petites entreprises" pourtant efficaces. Il déclare, sans qu'on comprenne pleinement la portée de sa constatation, que les économies réalisées à l'emballage "pourraient constituer" une source importante d'amélioration de l'efficacité globale dans l'emploi des ressources. Et, pour faire patienter les insatisfaits, le comité promet qu'il "cherchera aussi à savoir si certains intermédiaires de la chaîne alimentaire réalisent des profits trop élevés." Cependant, le comité ne tient pas éperdûment à tenir lui-même cette promesse. Il offre même de céder sa place.

En somme, le comité semble se rendre compte qu'il sera extrêmement difficile de forcer toutes les composantes de la chaîne de l'alimentation à décrire la situation de façon satisfaisante. Le comité remettrait donc volontiers son mandat à une "commission indépendante de révision des prix de l'alimentation" qui, elle, jouirait des avantages de la permanence et qui serait entée directement sur le ministère de la Consommation et des Corporations. La recommandation est significative.

En dépit du fait qu'il a entendu des porte-parole des "conditionneurs, grossistes et détaillants", le comité estime ne pas avoir reçu les renseignements précis que requiert son enquête sur l'utilisation des ressources. Il laisse entendre, en outre autant par ses silences que par la timidité de ses constatations provisoires, que la clé du problème est entre les mains des puissants intermédiaires.

Tout en se déclarant prêt à tenter de nouveaux efforts, le comité indique donc dès maintenant au législateur, avec un réalisme qui rachète un peu la pusillanimité de certains passages, la nécessité d'une solution permanente. La solution choisie ne manque d'ailleurs pas de mérites. Face à une commission indépendante, la grande industrie de l'alimentation se résignerait de meilleur gré à mettre ses cartes sur la table. Ainsi, les gouvernements en arriveraient plus aisément et plus rapidement à prendre une vue d'ensemble du problème, à répartir les blâmes et les reproches, à imposer la diminution de certains frais artificiels et le rétrécissement de bénéfices abusifs.

A elle seule, cette recommandation, qui s'accompagne d'un appel au sens social des media, montre le peu de cas qu'il faut faire des premiers éclaircissements fournis par le comité: une commission indépendante et permanente n'empêcherait pas les "conditions climatiques adverses". . . C'est dans une autre direction qu'il fallait chercher la solution et il est heureux que le comité n'ait mis que soixante jours à le comprendre.

Laurent LAPLANTE

Albert Allain de retour à la base

Comme il avait présidé pendant sept ans l'UCC, Albert Allain, digne, sobre et résolu, vient de quitter la direction de l'Union des producteurs agricoles du Québec. "Je retourne avec le monde ordinaire," a-t-il confié à "la Terre de chez nous".

L'accession de M. Allain à la présidence de la centrale syndicale agricole n'avait pas déclenché le mouvement d'affirmation considérable que le Québec a connu dans le monde rural ces dernières années, mais elle en avait souligné la modernité, la maturité politique, l'envergure intellectuelle. Ce n'est pas sans raison que certains fronts communs intersyndicaux n'ont pas hésité à faire appel à la centrale agricole. En revanche, les agriculteurs québécois auront, avec le président sortant, imposé leur présence dans le Québec urbain de cette décennie.

Il m'a été donné de "couvrir", au quartier général même de l'UPA, ou en pleine contestation agricole, "tracteurs en marche", quelques conférences de presse du président démissionnaire. Loin d'improviser devant la presse, M. Allain s'était imposé de maîtriser les données essentielles de dossiers parfois hautement techniques: avec patience et clarté, il initiait les journalistes aux problèmes et aux enjeux de l'agriculture québécoise moderne.

Non seulement au cours de cette présidence, l'UPA aura-t-elle pris une place importante dans la vie politique québécoise, mais elle se sera imposée comme le premier défenseur des intérêts de l'agriculture de l'Est du Canada. Sans démagogie ni chauvinisme, chiffres en mains, l'équipe d'Albert Allain aura en quelque sorte débloqué la voie au ministère québécois de l'agriculture, visiblement isolé dans ce gouvernement trop exclusivement urbain qu'est le cabinet Bourassa.

Pendant que d'autres présidents syndicaux deviennent les martyrs faciles d'un fascisme d'opérette, Albert Allain "retourne avec le monde ordinaire". Au terme d'une carrière sans bavure, le premier président de l'UPA aurait pu facilement accéder au plus haut niveau de la fonction publique ou choisir une candidature politique que tous les partis se seraient arrachée. Albert Allain et sa famille retournent à l'élevage; lui-même espère pouvoir se lancer dans une exploitation laitière, a-t-il confié à Pierre Courteau de la Terre de chez nous. Ce retour à la base est un exemple pour le syndicalisme québécois.

Jean-Claude LECLERC

La paille dans l'oeil du voisin

Après le secrétaire général de la Confédération mondiale du travail, qui faisait l'autre jour au Québec l'honneur de le cataloguer parmi les pays de type fasciste au même titre que l'Espagne, le Portugal et l'Afrique du sud, c'est maintenant au tour du secrétaire général de la Fédération internationale syndicale de l'enseignement de se pencher sur notre sort.

On a souvent dit qu'au Québec, le ridicule ne tue pas. Apparemment, il ne tue pas davantage au plan international, M. Marius Delsal, fraichement débarqué de Prague où il a, dit-on, ses quartiers généraux, aurait pu nous apporter des nouvelles vivement attendues sur la façon dont se porte la liberté sous la protection des chars soviétiques. Il aurait pu nous dire, connaissant ces choses d'expérience, comment se portent aujourd'hui le camarade Dubcek et des centaines de militants

Suite à la page 6

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef:
Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint:
Michel Roy

Directeur de l'information:
Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $35 par année; six mois: $19. À l'étranger: $40 par année; six mois: $22; trois mois: $12. Éditions du samedi: $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: .90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées | des événements | des hommes

De la Namibie au Québec?

La baie James servirait d'abord à la Rio Tinto-Zinc

par KARI LEVITT et JEAN-PIERRE FOURNIER

L'établissement quelque part dans le Nouveau Québec d'un vaste complexe d'enrichissement de l'uranium consommant d'énormes quantités d'électricité expliquerait en bonne partie l'empressement du gouvernement Bourassa à procéder au développement hydroélectrique de la baie James en dépit de conditions économiques qui, de prime abord, paraissent grossièrement défavorables.

Le gouvernement et la Société de développement de la baie James ont été jusqu'ici avares de renseignements sur le sujet, comme d'ailleurs sur l'ensemble du projet de développement de la baie James. Bon nombre de questions qui se posaient sont toujours restées sans réponse.

Est-il besoin de rappeler, par exemple, qu'au moment de l'annonce du projet par M. Robert Bourassa, le 21 avril 1971, tous les facteurs économiques étaient contraires à la mise en oeuvre des richesses hydro-électriques de la région de la baie James? Les études faites de 1961 à 1964 avaient conclu à la non rentabilité du projet avant la fin des années 70. Un rapport de l'Hydro-Québec, publié en 1966, était arrivé à la même conclusion et c'est sur la foi de ce rapport que le premier ministre du temps, M. Daniel Johnson, avait décidé d'acheter l'électricité provenant des chutes Churchill à un prix supérieur à celui qu'avait refusé l'Hydro deux ans auparavant. En outre, les projections de l'Hydro indiquaient que les besoins du Québec en matière d'électricité seraient largement satisfaits au moins jusqu'en 1979 et qu'il n'y avait donc pas lieu de précipiter la réalisation d'un projet entraînant des coûts de production que le marché ne justifiait pas.

L'hypothèse

Le silence du gouvernement et de la Société de la baie James sur toutes ces questions nous a poussés à chercher ailleurs des éclaircissements, et des indices recueillis à diverses sources autorisent désormais l'hypothèse suivante:

- Le projet de développement de la baie James n'a pas comme but premier de satisfaire la consommation domestique, du moins pas la consommation résidentielle et commerciale;
- Le gros du financement sera assuré, au taux d'intérêt courant, par des prêteurs étrangers alliés entre autres, à la maison Rothschild;
- En revanche, le consortium Brinco qui, par l'entremise de la société Rio Tinto-Zinc, est affilié au groupe Rothschild établira dans la région de la baie James, à proximité de la source d'électricité, un complexe d'enrichissement de l'uranium à capital intensif, c'est-à-dire entièrement automatique et requérant un minimum de main-d'oeuvre.

Ainsi, tout le monde sera servi. Le groupe Rothschild placera à long terme, à bon rendement et à faible risque d'énormes capitaux qui seront garantis par la province de Québec, la Société de la baie James et l'Hydro-Québec. Son entreprise d'enrichissement d'uranium, d'autre part, pourra s'alimenter à bon marché puisque l'électricité produite à la baie James sera en bonne partie de l'électricité de surplus. Enfin, le gouvernement de M. Bourassa, lui, s'ennoblira du titre de grand promoteur industriel grâce à l'implantation d'entreprises qui, sans être particulièrement rentables pour le Québec ni fournir du travail à sa population, ne manqueront pas d'impressionner.

Tout le monde sera servi, sauf la population du Québec qui se trouvera à s'hypothéquer lourdement – et pour longtemps – pour produire de l'électricité dont elle n'a pas un pressant besoin et qu'en conséquence, il lui faudra écouler à prix de faveur, peut-être même inférieurs au coût de production.

"Des propositions..."

Le premier des indices qui autorisent cette conjecture est contenu dans une note à la toute fin d'un rapport de l'Office national de l'énergie, datant de 1969 et intitulé: **Offre et demande d'énergie au Canada et demande d'exportation d'énergie canadienne, de 1966 à 1996.** La note dit:

"Des propositions ont été faites en vue de l'établissement au Canada d'une usine d'enrichissement d'uranium qui fonctionnerait presque sans arrêt et commanderait de deux à trois millions de kilowatts d'électricité. Les projections contenues dans ce rapport ne tiennent pas compte d'une telle demande."

Le rapport annuel (1970) de la société Brinco nous apprend qu'elle est l'auteur de ces propositions.

"Depuis quelque temps, dit le rapport, la Compagnie explore les possibilités d'établissement au Canada de facilités d'enrichissement isotopique de l'uranium employant le procédé de diffusion gazeuse. Ce procédé d'enrichissement est un élément important du cycle de combustion nucléaire dans certains types de réacteurs fortement répandus à travers le monde...

"Il est prévu qu'à la fin des années 70, environ 90 pour cent des centrales nucléaires dans le monde occidental utiliseront des réacteurs à combustible enrichi...

"Tout indique qu'il y aura pénurie grave de combustible nucléaire d'ici quelques années à moins que des mesures ne soient prises dès maintenant pour accroître la capacité d'enrichissement du monde libre. Nous croyons qu'il existe des arguments convaincants en faveur de l'établissement d'une telle entreprise au Canada. Nous ne pourrons porter un jugement final, cependant, avant d'avoir poussé plus à fond nos recherches dans plusieurs secteurs, en particulier sur le procédé de diffusion gazeuse et sur le procédé de rechange qui requiert l'autorisation préalable des milieux officiels.

"Il est clair, quant à nous, que nous ne devons pas permettre que la question de l'emplacement d'une telle entreprise se règle par défaut. La tentation est sans doute forte d'exagérer l'importance de projets qui nous touchent de près, mais nous croyons fermement que cette décision sera d'une grande importance pour le Canada. En conséquence, nous avons demandé au gouvernement du Canada s'il autoriserait l'établissement d'une telle entreprise au Canada et s'il appuierait sur le plan diplomatique nos efforts en vue de lancer un tel projet.

"Etant donné les implications très sérieuses du projet pour la sécurité nationale et internationale, pour nos relations avec les autres pays et pour la politique nationale dans d'autres domaines, il est impensable de lancer le projet sans l'approbation enthousiaste et l'appui de notre gouvernement. Sous réserve naturellement d'une réponse favorable du gouvernement du Canada et de la conclusion positive de nos études sur la praticabilité du projet, nous envisageons de prendre la tête des difficiles négociations commerciales, ainsi que d'organiser, de planifier, de réaliser et de gérer le projet.

"Nous reconnaissons d'emblée qu'il serait prématuré de nous prononcer sur la forme de propriété de l'entreprise et nous aborderons cette question, en temps opportun, avec un esprit ouvert. Nous croyons toutefois que le succès d'une telle entreprise dépend à un degré extraordinaire de la collaboration internationale et qu'en conséquence, il faudrait encourager la participation à la propriété d'intérêts domiciliés à l'extérieur du Canada.

"Une bonne partie, peut-être même toute la capacité initiale de l'entreprise serait absorbée par l'exécution de services d'enrichissement sur une base de péage. De même, nous prévoyons qu'une bonne partie et même toute la capacité initiale de l'entreprise serait engagée suivant des ententes à long terme.

"Pour donner une idée de la dimension du projet, disons que le coût d'établissement de facilités moyennes d'enrichissement d'uranium équivaudrait à celui de l'aménagement des chutes Churchill. Leurs besoins en électricité dépasseraient 2000 megawatts. Nous avons exploré divers emplacements au Canada, mais nous ne sommes pas encore prêts à arrêter une décision et nous ne le serons pas avant quelque temps."



● Mme Levitt est professeur d'économie à McGill et l'auteur de "La capitulation tranquille". M. Fournier est journaliste à la pige. Dans cette libre opinion, ils exposent leur hypothèse d'explication du choix que le gouvernement Bourassa a fait de la baie James – secteur nord – comme prochaine étape du développement hydro-électrique du Québec. Les sous-titres sont du Devoir.

La société-mère

L'intérêt que porte Brinco à l'uranium est facile à comprendre. Rio Tinto-Zinc, la société-mère, contrôle de 15 à 20 pour cent des réserves mondiales d'uranium, y compris les réserves canadiennes par l'entremise d'une autre filiale canadienne, Rio Algom. L'une de ses mines les plus riches est cependant impliquée dans un différend fâcheux qui menace d'entraver son essor: elle est située dans l'Etat de Namibie, ancienne Afrique du Sud-Ouest, territoire que l'Afrique du Sud garde sous tutelle en contravention d'une décision de la Cour internationale de justice qui l'avait placé sous l'autorité de l'ONU dans les années 50. Dans ces conditions, il est embarrassant pour les Etats du monde occidental de s'y approvisionner en uranium. Aussi Rio Tinto (Afrique du Sud) a-t-elle conclu un accord avec Rio Algom permettant indifféremment, à l'une ou l'autre de remplir les commandes des clients de Rio Tinto-Zinc.

RTZ aurait donc tout avantage à procéder, par l'entremise de sa filiale Brinco, à l'établissement d'un complexe d'enrichissement de l'uranium dans la région de la baie James, d'autant plus que le Nouveau Québec est censé être riche en gisements d'uranium.

Le passage du rapport (1970) de Brinco dans lequel il est fait mention " (d)'exécution de services sur une base de péage" indique d'ailleurs que l'uranium qui serait affiné par l'usine en question proviendrait, du moins initialement, de l'extérieur du Canada et serait réexpédié à l'étranger, principalement aux Etats-Unis.

Le rapport annuel (1971) de Brinco donne sur le projet d'autres précisions qui confirment cette hypothèse:

"En juillet 1971, la Commission (américaine de l'énergie atomique) a informé un certain nombre de pays, parmi lesquels le Canada, qu'elle était prête à discuter avec eux des moyens de mettre à leur disposition son procédé secret d'enrichissement d'uranium."

Et plus loin:

"L'établissement d'une telle entreprise, outre l'emploi qu'elle procurera et les multiples autres avantages qui en découleront pour l'économie, requiert une dose exceptionnelle de collaboration internationale et donne au Canada l'occasion d'exercer son talent diplomatique".

Le premier passage indique que les Etats-Unis, apparemment en pleine crise d'énergie, sont conscients que leurs établissements d'Oakland n'arriveront pas à satisfaire la demande d'uranium enrichi et sont prêts à favoriser l'implantation d'usines semblables ailleurs, préférablement au Canada.

En Afrique du Sud

Le second passage paraît être une allusion à la position fâcheuse de Rio Tinto d'Afrique du Sud.

M. Bourassa lui-même a déjà fait état de la possibilité d'établissement au Québec de l'usine d'enrichissement d'uranium projetée par Brinco.

Dans une dépêche en provenance de Londres, où M. Bourassa était de passage en compagnie de M. Roland Giroux (de la Société de développement de la baie James), le correspondant David Macdonald, du Star de Montréal, rapportait le 14 avril 1971 que le premier ministre s'était entretenu avec M. James Cross pour la première fois depuis la libération de l'attaché commercial britannique par le FLQ. Plus tard, ajoutait le correspondant, le premier ministre et M. Giroux se sont enfermés avec des "financiers britanniques" pour discuter de leur participation au projet de la baie James. M. Bourassa s'est dit fort satisfait des entrevues, puis il a déjeuné avec le baron Edmond de Rothschild, directeur de Brinco.

M. Bourassa a dit qu'il avait discuté avec lui de la vente d'obligations et qu'il lui avait fait observer "l'abondante réserve d'énergie du Québec au cas où Brinco recevrait le feu vert d'Ottawa en vue de l'établissement d'une usine d'enrichissement de l'uranium".

Le premier ministre a enfin confié aux reporters que "divers projets en cours de négociation étaient sur le point d'aboutir" grâce aux entretiens de la journée.

On peut en déduire qu'il avait déjà arrêté en bonne partie, avec M. de Rothschild et les "financiers britanniques", les modalités de financement du projet de développement de la baie James puisque c'est une semaine plus tard, à Québec, qu'il a annoncé avec fanfare la mise en oeuvre du projet.

Sir Val Duncan

Le passage à Québec, en juillet 1971, au moment de la création de la Société de développement de la baie James, de Sir Val Duncan, président du conseil d'administration de Rio Tinto-Zinc, montre bien, d'autre part, que le groupe Rothschild s'intéresse au projet de la baie James sous plus d'un rapport.

La possibilité d'établissement dans le Québec de l'usine d'enrichissement d'uranium a souvent été reprise depuis par les dirigeants de la Société de la baie James. C'est sans doute ce qui faisait dire à M. Fred H. Ernst, vice-président de la SDB, devant le Board of Trade, le 17 janvier 1973, que l'électricité produite à la baie James n'était pas destinée à l'exportaion.

Il ajoutait que la demande d'électricité dans le Québec allait augmenter de sept à huit pour cent par année durant la décennie de 1980 à 1990, cependant que les pronostics de l'Office national de l'énergie publiés en 1969 ne révèlent qu'une augmentation de cinq et demi à six pour cent. Il faut donc que la Société de la baie James ait tenu compte dans ses projections des énormes quantités d'électricité requises par le complexe d'enrichissement d'uranium de Brinco. L'écart ne saurait s'expliquer autrement.

Les 2 000 à 3 000 megawatts requis par le complexe industriel de manière presque continue donnent des chiffres de consommation qui débordent presque l'imagination: de 17,000,000,000 à 26,000,000,000 de kilowatts-heures ou 26,000 gigawatt-heures, équivalant à près de 15 pour cent de la production totale d'électricité au Canada ou à l'ensemble de la consommation résidentielle et commerciale dans le Québec en 1975.

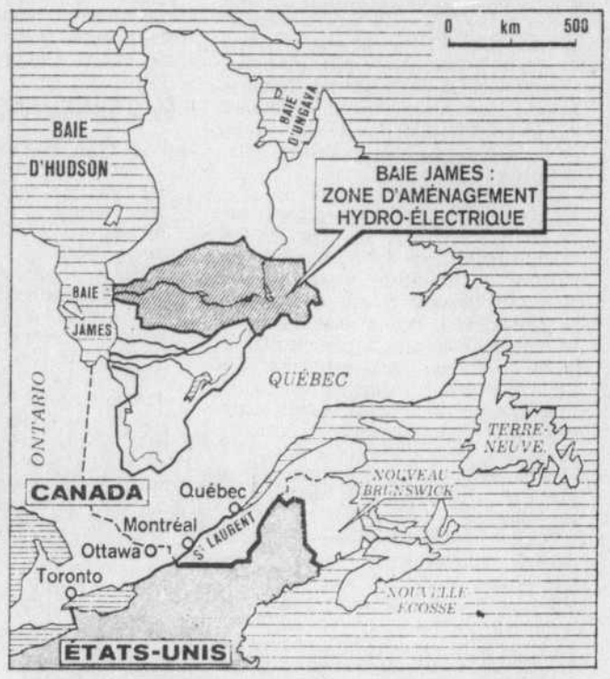
Rien de moins que des installations de la dimension de celles de la Manicouagan ne sauraient assurer un tel approvisionnement.

Le secteur nord

C'est sans doute pourquoi le gouvernement de M. Bourassa a opté pour la mise en valeur, en priorité, des richesses hydroélectriques du secteur nord de la baie James, la partie la moins économique et surtout la moins bien préparée du projet, mais celle qui livrera la plus grande quantité d'électricité. Eût-il opté pour le développement du secteur sud, les installations n'auraient pas suffi à alimenter à la fois l'usine d'enrichissement d'uranium et les besoins résidentiels, commerciaux et industriels du reste du Québec.

Ce sont les abonnés de l'Hydro qui absorberont la différence de coût.

L'usine de Brinco, outre qu'elle sera preneuse d'électricité de surplus marchandable en solde, épargnera les frais de transmission puisqu'elle pourra s'établir à proximité des centrales.



La zone entourée d'un trait plein est celle qu'il avait d'abord été envisagé d'aménager. N'est actuellement retenue que la zone figurant en grisé.

la parole du jour

"Il y a un moment pour toute chose et un temps pour tout faire sous le ciel: tantôt enfanter et tantôt mourir; tantôt planter et tantôt arracher; tantôt tuer et tantôt guérir; tantôt détruire et tantôt bâtir; tantôt pleurer et tantôt rire; tantôt gémir et tantôt danser; tantôt lancer et tantôt ramasser; tantôt embrasser et tantôt s'abstenir; tantôt chercher et tantôt perdre; tantôt garder et tantôt jeter; tantôt déchirer et tantôt coudre; tantôt se taire et tantôt parler; tantôt aimer et tantôt haïr; c'est tantôt la guerre et tantôt la paix... Quel intérêt avons-nous à tant de peine prise? Si je regarde le métier que Dieu donne aux hommes, chaque chose qu'il fait peut se comprendre en son temps, mais il a mis dans leur coeur le désir de considérer l'ensemble du temps alors que personne ne peut saisir ce que Dieu fait du début à la fin." – Qohélet 3, 1-11 (troisième siècle avant JC)

"L'homme patient tient bon jusqu'à la fin et c'est alors que sa joie éclate. Il se retient pour un peu, mais là tout le monde proclame son intelligence." – Ecclésiastique 1, 23-24 (deuxième siècle avant JC)

LES MEILLEURS FRUITS DE MER
LE HOMARD VIVANT
STEAKS SURCHOIX
MOBY DICK'S BAR LOUNGE
Ouvert tous les jours à midi
le dimanche à 5 heures
Le Pavillon de l'Atlantique
1454A, Peel 849-1368
Face au Sheraton Mt-Royal

LÀ C'EST LE TEMPS!
FAITES DONC POSER DES GOUTTIÈRES HO-DO
EN EMAIL CUIT
NOS PRIX SONT IMBATTABLES!
ESTIMATION GRATUITE
322-4160
EXCLUSIVITÉ
PRIMEAU MÉTAL Inc.
Vous êtes bricoleur? Demandez les "HO-DO spécial pour bricoleur" chez votre marchand de matériaux de construction.

COURS D'INITIATION À LA DÉCORATION INTÉRIEURE*
SOUS LA DIRECTION DES ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC.
RENSEIGNEMENTS 866-1836
Places encore disponibles
APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE
UNIVERSITÉ SAINT-PAUL, OTTAWA
* Cours d'initiation à la théologie (deux trimestres)
* Cours de premier cycle (six trimestres) conduisant au Baccalauréat
* Cours d'été: 3 juillet-14 août 1973 (programme du Baccalauréat)
* Cours de deuxième cycle pour Licence en théologie
Maîtrise en théologie: M.A.(Th.)
en pastorale
en sciences missionnaires: M.A. (Miss.)
* Programmes de Doctorat: Ph.D.(Th.) et S.T.D.
Secrétariat de la Faculté de théologie
Université Saint-Paul
223, rue Main, Ottawa, Ontario K1S 1C4
NOM
ADRESSE
LD

FASTEETH
améliore
la mastication
Saupoudrez votre dentier de FASTEETH et constatez les résultats: (1) vos dents supérieures et inférieures adhèrent mieux aux gencives, (2) elles ne gênent pas (3) vous mangez plus naturellement. Avec FASTEETH, aucun goût désagréable. Pour votre santé, votre dentier doit tenir fermement en place. Voyez votre dentiste régulièrement. Utilisez FASTEETH.

423 St. Claude, 878-3959
Le Fado
fine fleur de la gastronomie

Choisit-on l'être de sa vie parmi les premiers venus?
Si oui, qui peut prétendre que ses relations avec cet être se passent comme il le souhaite?
L'HOMME, lorsqu'il s'agit de sa position sociale, de son travail présent ou futur, effectue des études et des recherches intensives. Que fait-il pour sa vie de couple? Ne se base-t-il pas trop sur le hasard d'une rencontre?
L'HOMME a des exigences plus grandes et désire une vie psychologique plus intense. Il souhaite conserver son identité propre, laisser s'épanouir celle de la femme Voulant communiquer, vivre et sentir pleinement sa vie, il souhaite se défaire des gênes et des blocages dans l'expression de ses sentiments et de sa sexualité.
Et pourtant, combien ne se sent-il pas isolé dans cette démarche, dans cette recherche?
ION CANADA met à votre disposition des moyens qui vous permettront de vous connaître et de vraiment prendre conscience de l'existence de l'autre.
ION CANADA
321, avenue Querbes, Montréal 153, Qué. • Tél. 277-6084
Veuillez m'envoyer gratuitement sans aucun engagement de ma part, votre documentation.
Nom ..... Prénom .....
Adresse .....
Ville ..... Age .....
ION INTERNATIONAL, MONTRÉAL, BRUXELLES, GENÈVE, PARIS, GRENOBLE, MEXICO, TÉHÉRAN D-58


VIENT DE PARAITRE... ...AUX ÉDITIONS DU JOUR
VIVRE SUR LA TERRE
écrit en collaboration sous la direction de
Hélène St-Pierre
• Tout ce que doit savoir le citadin qui décide de s'installer à la campagne de façon passagère ou définitive.
• Une initiation pratique aux travaux de la ferme.
En vente partout au prix de $3.25 — distribuée par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél.: 274-2551
EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

suites de la première page

SHARP

ne s'améliore pas considérablement, il est évident qu'en continuant de faire partie de la CICS, nous y demeurerions non pas pour observer la paix ni même un cessez-le-feu, mais pour observer la continuation de la guerre. Nous le ferions, comme le prouve le dernier incident déplorable, au risque totalement injustifié de vies humaines. Cela, nous ne le ferons pas."

Les trois partis d'opposition se sont associés aux condoléances exprimées par M. Sharp à la famille du capitaine Laviolette tandis que les leaders néo-démocrate et créditiste voyaient dans cette mort un signe de plus que, malgré la vigilance et la bonne volonté du gouvernement Trudeau, la participation à la CICS est une "mission impossible." Le porte-parole des progressistes-conservateurs, M. Claude Wagner commentait le décès du capitaine Laviolette en des termes tels qu'il a semblé vouloir en imputer la responsabilité à l'incurie présumée de M. Sharp et de ses collègues.

"Cette tragédie doit être envisagée dans le contexte global d'une mission qui devient de jour en jour plus périlleuse et plus compromise parce que le gouvernement à qui nous avons accordé le bénéfice du doute au moment de l'engagement renouvelé se montre incapable d'obtenir les assurances requises pour la sécurité de nos observateurs, a affirmé notamment M. Wagner. Non seulement des garanties essentielles et indispensables n'ont-elles pas été fournies mais dans un geste stupide, incompréhensible et insensé, que nous condamnons avec vigueur, des francs-tireurs du FLN ont causé la mort, parmi d'autres, du Canadien québécois, le capitaine Laviolette."

Les propos de M. Wagner ont provoqué des murmures d'indignation dans les banquettes libérales, tandis que MM. David Lewis et Réal Caouette ont protesté ouvertement contre ce qui leur est apparu comme un détournement à des fins partisanes de cette tragique affaire.

"Rien ne permet de supposer que M. Gauvin et ses collaborateurs au Vietnam n'ont pas tout fait en leur pouvoir pour obtenir toutes les garanties de sécurité qu'il était possible d'obtenir, a dit M. Lewis. Je ne suis pas disposé à essayer de me faire du capital politique en accusant les responsables, soit à Ottawa, soit à Saigon ou ailleurs au Vietnam, d'avoir failli à leur devoir."

M. Caouette a été, comme à l'habitude encore plus direct, "J'ai entendu tout à l'heure le député de Saint-Hyacinthe, dans une déclaration larmoyante, tenir pour ainsi dire le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures responsable de ce qui s'est produit au Vietnam, a-t-il lancé. On est prêt à mettre tout le blâme sur le gouvernement, quand on savait fort bien que notre participation à la Commission de contrôle entraînait nécessairement des risques... Alors, essayer de minimiser l'action gouvernementale à ce moment-ci, je pense que ce n'est pas tout à fait honnête."

Mais revenons à la déclaration de M. Sharp, au sujet du tir de batteries – présumément du Vietcong – qui a abattu l'hélicoptère qui transportait le capitaine Laviolette et huit autres personnes et obligé un autre appareil de la CICS à atterrir d'urgence. Le ministre a fait trois observations majeures: absolument aucune circonstance ne pourrait jamais justifier, aux yeux du gouvernement canadien, que l'un ou l'autre belligérants fasse feu sur des membres du personnel de la Commission internationale. "Même si ces hélicoptères avaient dévié de leur course, a dit le ministre, hypothèse qui est d'ailleurs démentie par tous les renseignements dont nous disposons. Le fait de s'égarer pour la cause de la paix ne devrait pas être puni d'une mort infligée par un signataire de l'accord de paix de Paris."

... Comme cet incident s'est produit en territoire vietcong, "bien qu'on ait suivi scrupuleusement toutes les précautions arrêtées d'avance justement pour empêcher de tels incidents." entre autre l'obtention d'un sauf-conduit du GRP, M. Sharp a souligné qu'il oblige forcément le Canada "à mettre en doute la prétention du représentant du GRP à Saigon de parler au nom de toutes les formations militaires qui occupent le secteur en question."

... Cet état de choses aura nécessairement des répercussions sur le fonctionnement de la CICS à l'avenir, en particulier sur l'expédition d'équipes de surveillance dans les régions présumément contestées par le GRP ou contesté par celui-ci ainsi que l'entreprise d'enquêtes dans ces régions. En effet, comme la CICS ne peut plus s'en remettre désormais aux assurances du gouvernement provisoire, elle devra vraisemblablement restreindre son activité pour assurer la sécurité de son personnel, ce qui réduira encore sa pertinence et son utilité aux yeux des Canadiens.

Au moins la moitié de la déclaration de M. Sharp a été consacrée au récit circonstancié des événements qui ont précédé, accompagné et suivi l'écrasement de l'hélicoptère de la CICS. Il s'agissait d'un vol de reconnaissance du poste de Lao Bao, localité sise dans la partie nord du Sud-Vietnam, en zone Viet-Cong, que la CICS n'a pu encore occuper, même si les accords de Paris en prévoyait l'occupation dès la fin de février. Au dire du ministre, l'équipage des deux hélicoptères de la CICS numérotés 006 et 115 – ont suivi rigoureusement leurs instructions de vol, qui les obligeraient à demeurer à 1,000 pieds d'altitude, et à deux kilomètres de part et d'autres de la route neuf.

Le ministre a fait état des longs palabres que les dirigeants de la CICS ont dû poursuivre avec le GRP, pendant le weekend, afin d'obtenir des renseignements élémentaires sur la tragédie; il signale aussi les refus répétés du Vietcong à autoriser une mission de recherche et de sauvetage, malgré les demandes pressantes du président en exercice de la CICS – le chef de la délégation indonésienne – le commandant du contingent militaire canadien, le général MacAlpine, et son délégué à Quang-Tri, le colonel McLeod.

Avant de relancer, les passagers du deuxième hélicoptère de la CICS, dont les officiers canadiens R. L. Parsons et J. M. R. Laplante, a révélé le ministre, le GRP les a obligés à signer des déclarations alléguant qu'ils se trouvaient à grande distance de l'étroit corridor prévu pour le vol, lorsqu'un des appareils a été abattu et que l'autre a été forcé de se poser.

"Je suis sûr que les députés ne se méprendront pas sur la valeur", de documents de ce genre, signés dans des circonstances semblables a dit M. Sharp, après avoir affirmé que les allégations du Vietcong étaient fausses.

WASHINGTON

de la CICS au moyen d'une fusee a tete chercheuse de rayons infra-rouges, ajoutant que le GRP n'avait "absolument aucune excuse" pour avoir abattu un hélicoptère dûment marqué et reconnaissable.

Même si les deux hélicoptères se sont légèrement écartés de leur plan de vol – ce que doit établir l'enquête qui devait commencer hier – c'est un acte inadmissible car les responsables du GRP, sur le terrain, avaient été avertis du déplacement des deux appareils vers Lao Bao, a-t-il ajouté.

Le porte-parole canadien a rejeté catégoriquement les allégations du GRP voulant qu'il s'agisse d'un "accident". En effet, a-t-il dit, contrairement aux appareils militaires, les appareils étaient recouverts d'une peinture argentée (et non kaki) et les bandes blanches étaient largement visibles.

Le général McAlpine a ajouté que les dix personnes qui se trouvaient dans le second hélicoptère de la CICS, contraint d'atterrir près des débris du premier, samedi matin, sont arrivées hier après-midi à Hué.

Les déclarations de ces rescapés, a-t-il ajouté, ainsi que les "boîtes noires" enregistrant les données de vol des deux hélicoptères permettront d'établir le déroulement de l'accident ainsi que le lieu exact où les appareils ont été touchés.

Le second appareil, dont on pensait jusqu'à présent qu'il n'avait pas été atteint et avait atterri pour porter secours au premier, a également été touché par des tirs d'armes automatiques, a poursuivi le général McAlpine. Il a estimé, selon les mêmes rapports que les survivants du second appareil ont été traités "raisonnablement" par les soldats du GRP contrôlant cette zone à l'extrême nord du Sud-Vietnam, sous la zone démilitarisée.

Les dépouilles mortelles de sept des neuf occupants de l'hélicoptère de la CICS ont été ramenées hier soir à Saïgon.

Des détachements militaires des quatre délégations de la CICS ont rendu un dernier hommage aux victimes: quatre officiers de la CICS – un Canadien, un Indonésien, deux Hongrois – et trois membres de l'équipage de l'hélicoptère: deux Américains et un Philippin.

Les corps des deux autres victimes, des officiers de liaison du GRP, sont restés à Gio Linh, en zone communiste.

Un porte-parole de la délégation canadienne a indiqué que la dépouille mortelle de l'officier canadien ayant trouvé la mort dans l'hélicoptère, le capitaine Charles Laviolette, serait immédiatement rapatriée à Québec, ville dont il était originaire.

LE CANADA

Non contents de réclamer la libération "sans condition" des leaders syndicaux et le retrait des poursuites intentées à la suite des incidents de mai 1972 contre syndicats et syndiqués, ils projettent de faire pression auprès du gouvernement canadien à la suite de ce qu'ils considèrent comme une violation flagrante des droits syndicaux reconnus dans la convention internationale no 87 que le Canada a ratifiée en avril 1972.

Se disant "étonné et révolté par les mesures répressives dont les présidents syndicaux et plusieurs syndiqués québécois sont présentement l'objet", M. André Braconnier a souligné que le Québec et le Canada "seront montrés du doigt" en juin prochain à la Conférence internationale du travail.

Il ne faut pas mésestimer, a-t-il dit en substance, l'impact qu'une détérioration de son image internationale peut avoir sur le gouvernement du Québec et sur le gouvernement canadien.

A son avis, la nature et l'étendue des injonctions que le gouvernement Bourassa a obtenu des tribunaux au cours de la grève de la fonction publique, en mai dernier, équivalaient à nier en pratique le droit de grève de ses travailleurs.

En ce qui concerne les enseignants, ce droit a été pleinement reconnu par une commission d'experts du Bureau international du travail et de l'Unesco. L'avis de cette commission avait été soumis à tous les gouvernements membres, dont le Canada, et aucune contestation ne s'était exprimee.

Devant l'impossibilité d'entente, par le moyen de négociation collective, M. Braconnier soutient que le gouvernement se devait d'utiliser un mécanisme d'arbitrage ou de conciliation. En prenant des injonctions pour "casser une grève légale", dit-il, il faussait les règles du jeu.

Sur ce point, notre législation comporte des "trous" évidents selon lui. Il en veut pour exemple la grève "illimitée" qui a pesé pendant 29 jours en 1960 sur la Belgique, paralysant tout le secteur de l'enseignement, de la maternelle à l'université. Le conflit a fini par la signature d'une convention collective par la seule voie de la médiation.

LES PARAS

qué au Liban par voie de mer, a précisé un porte-parole israélien. Après avoir mis fin à leurs opérations les parachutistes ont regagné leurs bases par la même voie.

L'après-midi même, deux commandos arabes avaient attaqué simultanément la résidence de l'ambassadeur d'Israël à Chypre et un avion d'une compagnie israélienne qui se trouvait sur l'aéroport de Nicosie.

Un fedayine a été tué, deux ont été blessés et cinq autres capturés. Il était 15 heures lorsqu'un commando arabe et trois hommes, des Palestiniens selon la police chypriote, s'est présenté devant la résidence de M. Rahamim Timor, ambassadeur d'Israël à Chypre, située au centre de Nicosie. Les assaillants ont d'abord tiré des rafales d'armes automatiques contre la maison, blessant grièvement le policier chypriote qui était de faction.

Ils sont ensuite montés au premier étage de la résidence et ont déposé une bombe qui a fait explosion, provoquant de graves dégâts à l'édifice. La famille de l'ambassadeur qui se trouvait au deuxième étage n'a pas été blessée. Quant à M. Timor, qui se trouvait à l'ambassade, à trois cents mètres de là au moment de l'attentat, il a déclaré qu'il avait quitté sa résidence cinq minutes avant l'attaque. La police est parvenue à arrêter les trois membres du commando dont l'un a été blessé.

A la même heure, un autre commando composé de six Palestiniens est arrivé, à bord de voitures de location, sur l'aéroport de Nicosie. Après avoir mis hors de combat un garde chypriote, il s'est rendu sur une aire de stationnement où se trouvait un "Viscount" de la compagnie "Arkia" qui assure les vols sur Chypre pour "El Al". Arrivés près de l'appareil les fedayin ont ouvert le feu avec des armes automatiques.

Un garde israélien des services de sécurité a riposté, tuant l'un des assaillants, en blessant deux, qui ont été capturés avec deux autres fedayin. Selon un message trouvé sur eux, les palestiniens, qui appartiendraient à "l'organisation de la jeunesse arabe pour la libération de la Palestine" avaient l'intention de s'emparer de l'avion israélien et de forcer l'équipage à les emmener en Libye ou de détruire l'appareil à l'aide d'explosifs. Cinquante grenades et cinquante bâtons de dynamite ont été découverts à bord des voitures utilisées par les Palestiniens.

Les passagers attendaient dans la salle d'attente de l'aéroport leur embarquement lorsque l'attaque s'est produite.

A Tel Aviv, un porte-parole de l'armée israélienne a donné quelques précisions sur les objectifs visés au Liban par l'opération du commando qui a frappé:

● Un quartier général du Fatah, au sud de Beyrouth, qui serait responsable des activités de fedayine dans la bande de Gaza.

● Un quartier général central du Front populaire pour la libération de la Palestine, qui avait revendiqué la responsabilité de récents attentats à la bombe à Jérusalem et à Hadera.

● Des magasins de Beyrouth où des armes et des explosifs auraient été à la disposition du Fatah et de Septembre Noir.

● Un garage dans la ville de Sidon où auraient été réparées les voitures des fedayines implantés au sud du Liban.

L'attaque israélienne a provoqué un grand émoi dans la capitale libanaise. Dans les rédactions des journaux et les cafés ouverts tard la nuit, les détails de l'opération étaient suivis avec anxiété. Jamais, depuis l'attaque de décembre 1968 contre l'aérodrome international de Beyrouth, les Israéliens ne s'étaient autant approchés d'; centre même de la ville.

L'INGÉNIEUR

a été approuvée par le bureau des examinateurs le 27 mars dernier et elle doit être soumise au conseil de la Corporation à la fin d'avril ou au début de mai; M. Soucy a ajouté qu'elle sera probablement approuvée. D'autre part, M. Soucy a soutenu que la CIQ ne possède aucune copie de lettre qui aurait été envoyée à M. Lemecha pour l'autoriser à travailler au Québec.

Interrogé à nouveau quant à la capacité de résistance des poutrelles d'acier qui servaient à soutenir les plates-formes sur lesquelles les hommes travaillaient au-dessus des silos en béton, M. Lemecha a déclaré que des poutrelles d'une largeur de six pouces avaient une capacité suffisante.

On sait que dans le cas de la plateforme qui s'est effondrée en novembre dernier, d'une hauteur de 85 pieds, les quatre poutrelles de soutien avaient six pouces de largeur et étaient reliées à la plate-forme par seulement deux soudures chacune, alors que dans le cas de plates-formes de quatre autres silos, les poutrelles de soutien avaient huit pouces de largeur et comportaient chacune trois soudures.

L'ingénieur de Mannix a déclaré que chaque poutrelle de six pouces pouvait soutenir 15,000 livres et qu'il avait utilisé des poutrelles de huit pouces pour augmenter le facteur de sécurité. Il a précisé qu'il a calculé ce facteur de sécurité en fonction de l'élasticité des poutrelles et non de leur point de rupture.

Interrogé quant à savoir s'il avait tenu compte du règlement qui exige que le rapport entre la charge de rupture et la charge d'utilisation ne doit pas être inférieur à quatre, M. Lemecha a affirmé qu'il n'avait pas calculé ce rapport, mais il s'est dit convaincu que ce rapport devait être d'environ quatre dans le cas des premières plates-formes.

Il a par ailleurs réitéré hier qu'il n'avait pas surveillé le démantèlement de la plate-forme qui s'est effondrée et qu'il n'avait pas vérifié la façon dont les quatre poutrelles de soutien avaient été fixées, comme il l'avait fait pour les quatre autres plates-formes.

L'enquête du coroner, présidée par le juge Roch Lefrançois, entrait hier dans sa troisième semaine. Elle se poursuit ce matin au Palais de justice de Sept Iles.

QUÉBEC

Lawrence Hannigan. Il s'est engagé à élargir le débat, à partir de cette étude, et d'entreprendre une série de consultations populaires dans les villes de la banlieue. C'est à la toute fin que le gouvernement convoquera la Commission parlementaire des Affaires municipales pour faire le point et définir la nature des amendements que la loi devra subir.

BAISSE

Suite de la page 3

avec les magasins d'alimentation Spot, pourront dès aujourd'hui bénéficier d'une baisse appréciable des prix du boeuf.

"Nous sommes les premiers au Québec à prendre cette initiative, nous dit le porte-parole des trente marchés Union de l'île de Montréal. Il ne s'agit pas uniquement d'une baisse de promotion. Ces nouveaux prix resteront en vigueur aussi longtemps que nous pourrons nous le permettre. Nous sommes vraiment désireux d'aider les consommateurs. Si leur réponse est bonne, nous diminuerons encore davantage nos prix."

Le steak de ronde qui se vendait la semaine dernière $1.49 la livre se vend aux marchés Union $1.43 à compter de ce matin. Le rôti de croupe baisse de $1.49 à $1.43; les biftecks de côte passent de $1.83 la livre à $1.69; les porter house et les T-Bone diminuent de $1.83 à $1.79; le boeuf à bouillir de $1.14 à $1.05; le hamburger de 89 à 86 cents la livre; le boeuf haché de $1.09 à $1.06; la pointe de surlonge, le haut de ronde et le surlonge, de $1.69 à $1.63.

Il semble que le mouvement de protestation soit plus fort dans l'ouest du pays que dans l'est. A Winnipeg; M. Paul Warren, animateur d'une ligne ouverte au poste CJOB a réussi à faire signer par plus de 20,000 personnes une pétition au gouvernement qui demande de prendre une action immédiate pour faire baisser les prix. L'enquête du comité spécial de la Chambre des communes ne changera pas grand chose à la situation, a déclaré M. Warren qui était à Ottawa hier pour présenter au gouvernement la pétition des résidents de Winnipeg.

M. Warren a rencontré hier le chef de l'opposition, M. Robert Stanfield et devait plus tard dans la journée rencontrer M. James Richarson, ministre de la Défense, un des représentants de Winnipeg aux Communes. Il devait en outre rencontrer des représentants du Parti néo-démocrate.

C'est en vain que nous avons tenté, hier, de rejoindre Mme Blanche Gélinas de la Ligue des femmes du Québec pour savoir si la Ligue compte poursuivre cette semaine son boycottage de la viande.

IMMIGRANTS

Suite de la page 3

bureaux d'immigration avant l'échéance précisée, sur une possibilité de 70,000 ou de 80,000.

Oui, il est exact que des employeurs offrent un salaire inférieur au salaire minimum à des travailleurs étrangers, dit M. Dejean, Il est aussi au courant que la crainte habite ce travailleur qui craint d'être dénoncé. Des pressions morales très fortes sont exercées sur une partie de ces "visiteurs" et M. Dejean connaît des cas où la délation a mené à l'expulsion de certains compatriotes.

Au sujet du processus de régularisation du statut pour les immigrants non reçus, d'après le communiqué, l'on note une certaine ambiguïté "surtout quant à son ultime aboutissement". Sera-ce une enquête spéciale, ou la cour d'appel, ou tout simplement une permission de tenter sa chance?

Bien sûr, certaines catégories d'emploi, dit le ministère de M. Andras, reviennent de droit aux Canadiens et aux immigrants reçus. Les plaignants notent toutefois que jamais on ne précise des noms de candidats "prioritaires" à telle offre d'emploi; jamais on ne fait de liste des postes où les candidats se feraient tellement nombreux que l'immigrant non reçu n'aurait aucune chance d'être preneur. Est-ce normal, est-ce humain de laisser poiroter plusieurs semaines un tel "visiteur" et de ne lui donner aucune précision sur telle offre d'emploi déjà étudiée?

Il y a détérioration du climat, dira encore M. Dejean et nous tenons à ce que le public en soit saisi, de sorte que cessent des pratiques déplorables, voire des abus. Le ministère fédéral de l'Immigration et de la main-d'oeuvre n'a pas encore fait connaître sa réponse à un télégramme envoyé mercredi dernier (4 avril) par les mêmes groupes qui veulent discuter avec M. Andras, aux fins de "dissiper les malentendus" voulant qu'immigration et chômage aillent de pair. L'Ontario reçoit quatre fois plus d'immigrants que le Québec; le niveau du chômage au Québec est d'environ 10% de la main-d'oeuvre active, tandis que l'Ontario n'a que 4% de chômage!

Dans le télégramme adressé le 4 avril à M. Andras, les associations disaient "se faire l'écho des membres... qui se refusent à être le jouet et l'instrument de forces qui les bafouent, les manipulent et les utilisent à leur guise".

On a cité notamment des cas où des agents d'immigration auraient proposé à certaines visiteuses d'accélérer la procédure pourvu que celles-ci consentent à des relations sexuelles.

La lutte qui s'est amorcée il y a quelque temps déjà et qui est appelée à prendre de l'ampleur si les travailleurs québécois se joignent au mouvement de protestation, vise à détruire le "postulat-échappatoire" selon duquel les immigrants seraient la cause de la hausse du chômage au Canada.

LA CSN

Suite de la page 3

rance, a organisé pour les semaines à venir des centaines de réunions de travailleurs sur le thème de l'assurance-automobile.

Les délégués des 21 conseils centraux de la CSN préparent en outre avec le comité exécutif de la CSN une nouvelle campagne d'information qui durera tant que le gouvernement du Québec n'aura pas adopté un régime semblable à ceux qui existent en Saskatchewan, au Manitoba et à celui que le gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique se prépare à instituer.

Selon la CSN, l'influence du monopole des compagnies d'assurance et la collusion qui existerait entre celles-ci et la plupart des partis politiques, sans compter les avocats qui profitent des automobilistes grâce au système actuel, risque de tromper la population et les automobilistes par des réformes partielles qui ne porteraient pas atteinte aux privilèges inacceptables du monopole des compagnies d'assurance.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

qui commirent le crime odieux d'oser croire que la liberté était possible à l'ombre de l'amitié russo-tchécoslovaque.

Mais ce sont là des soucis "réactionnaires" pour le camarade Delsal. Ce qui l'intéresse, pour le moment, c'est bien davantage "l'attitude de plus en plus autoritaire des pays capitalistes, à l'endroit des enseignants et des travailleurs". Rien que cela, plus, évidemment, le sort fait aux trois martyrs d'Orsainville.

M. Delsal a peut-être apporté avec lui des copies des lois qui permettent, dans les pays avec lesquels il dit être en relations amicales, aux travailleurs de faire librement la grève, aux chefs syndicaux de défier ouvertement les lois, aux organisations syndicales de fournir des contributions financières au parti politique de leur choix, aux citoyens d'avoir accès à un large éventail de journaux libres de toute domination et de toute censure gouvernementale. S'il a eu la sagesse de se munir de ces documents, nous les lui échangerons volontiers pour des textes et une documentation québécoise traitant des mêmes sujets.

Si notre visiteur s'intéresse vraiment au sort de la liberté, il pourra, après son passage au Québec, solliciter le privilège d'une visite dans les hôpitaux psychiatriques d'URSS. Il y découvrira que les peines qu'on inflige, au Québec, à des citoyens qui ont défié publiquement la loi dans des circonstances graves, sont infimes en comparaison de celles qu'on inflige encore de nos jours aux citoyens qui, dans d'autres pays que semble admirer M. Delsal, ont seulement osé diverger publiquement d'avis avec les autorités en place.

Claude RYAN

Des syndiqués protestent contre une injonction

Les 70 membres du syndicat des employés de la Canadian Blank Book Company et de Arrow Fastener Ltd., à Montréal, en grève depuis le 30 mars, se sont élevés hier contre l'obtention, par la partie patronale, d'une injonction provisoire fixant à quatre piqueteurs par entrée le nombre de manifestants devant les locaux de la compagnie et leur interdisant en outre de défiler avec des pancartes décorées de dessins.

Les raisons invoquées par la partie patronale pour obtenir cette injonction, soutient le syndicat, sont pour la plupart fausses, tandis que certaines frisent le ridicule et d'autres comportent des demi-vérités.

La plus grave de ces faussetés, a expliqué hier le directeur de la grève à la Canadian Blank Book Company, M. Michel Marin, est que les membres du syndicat ont fait circuler des pamphlets et de la littérature qui attaquent la nationalité et la race des propriétaires et des gérants (MM. Ted et Harvey Goldberg), par le fait même incitant à la haine raciale.

M. Marin a nié en outre que les grévistes aient empêché des camions ou des individus de franchir la ligne de piquetage. Il a expliqué que 55 des 70 grévistes étaient des jeunes filles et que les membres du syndicat n'avaient fait qu'inciter verbalement les conducteurs de camions à respecter la ligne de piquetage.

M. Marin estime en outre que le piquetage étant légal au sens du code du travail et du code pénal canadien, la compagnie est de mauvaise foi quand elle considère qu'une ligne de piquetage de 60 employés est excessive (mass piqueting).

Les conditions de travail sont "écoeurantes" souligne-t-il: pas de sécurité physique au travail, salaire de cinq cents seulement supérieur au salaire minimum, etc. D'autre part, un syndiqué s'est fait battre par les gérants et même si la CSN entend prendre des procédures contre ces messieurs, M. Marin est persuadé qu'ils ne seront jamais condamnés.

Donc, résume M. Marin, les travailleurs n'ont aucun droit et un juge, sans vérification des dires des patrons, émet une injonction.

Pour riposter, le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal lance une campagne de sensibilisation sur les injonctions à travers les syndicats de Montréal et la CSN fera de même. La CSN tentera aussi de faire casser cette injonction et le Conseil central finalement lancera une campagne de boycottage des produits d'Arrow Fastener et de Canadian Blank Book et établira des piqueteurs devant les magasins qui vendent ces produits.

Les Fédérations: 39.8 pour cent de l'objectif sont recueillis

A trois semaines de la fin de la cueillette, la campagne des fédérations a recueilli $3,660,744. Cette somme représente 39.8 pour cent de l'objectif de la campagne qui est de $9,200,000.

En annonçant ces résultats, un porte-parole de la campagne des Fédérations a reconnu qu'il serait prématuré de faire quelque prédiction que ce soit quant au résultat final de la cueillette.

La semaine de l'éducation sur le thème: le Québécois et sa culture

La semaine de l'éducation, organisée chaque année par l'Association d'éducation du Québec se poursuit jusqu'au 14 avril prochain autour du thème "le Québécois et sa culture".

Cette semaine, donc, tous les mouvements intéressés à l'éducation, les institutions scolaires, les administrateurs, les professeurs, les étudiants et les parents sont invités à s'interroger ensemble sur ce qui fait l'originalité de la culture québécoise et sur son évolution.

Les organisateurs de cette semaine présidée par M. Claude Desjardins (qui est aussi président du Cégep du Vieux-Montréal) ont publié des affiches et un dossier sur la culture québécoise où l'on aborde, dans un vocabulaire parfois un peu hermétique, des questions comme culture et économique, culture et politique, culture et éducation. En somme, est-ce la culture qui forge l'économique, le politique l'expression artistique et le scolaire ou est-ce l'inverse?

26 propriétaires de Firenza souhaitent être remboursés

TORONTO (CP) – Vingt-six propriétaires de voitures de marque Firenza ont décidé de se rendre en défilé aujourd'hui jusqu'à l'usine de la General Motors, à Oshawa, pour obtenir de la compagnie qu'elle leur rembourse le prix d'achat de leurs véhicules, qu'ils considèrent comme des désastres mécaniques.

La Firenza, une voiture importée de $3,000 environ, n'est plus sur le marché au Canada, depuis que les propriétaires de cette marque d'automobile se sont plaints de divers problèmes: transmissions défectueuses, et pièces qui tombent, etc.

Les 26 propriétaires mécontents se sont formés en groupe sous le parrainage de l'Association pour la protection des automobilistes.

Leurs voitures sont en si mauvais état mécanique qu'ils craignent ne pas pouvoir se rendre de Toronto à Oshawa, une distance de 35 milles. Il va falloir les attacher l'une à l'autre pour faire le trajet, a suggéré l'un deux.

A Oshawa, un porte-parole de la General Motors a noté que la compagnie était au courant des plaintes des propriétaires de Firenza, et leur a conseillé de régler leurs problèmes chez leurs concessionnaires régionaux.

Hector Campora se tourne vers le Marché commun

MENDOZA (d'après l'AFP et Reuter) – Le président élu d'Argentine, M. Hector Campora, a annoncé dimanche soir au cours d'une conférence de presse donnée à Mendoza, qu'une commission d'experts se rendra très prochainement à Bruxelles pour prendre contact avec des responsables du Marché commun.

Dans le domaine économique, le président a déclaré que son équipe prépare les mesures destinées à faire face à l'élévation du coût de la vie et à arrêter l'inflation.

M. Campora a également signalé que le Parlement devra élaborer une législation cohérente pour les retraités. Il a conclu en insistant sur l'importance qu'il accordera aux problèmes sociaux.

Par ailleurs, le président de la fabrique de cigarette Nobleza, la plus importante en Argentine, est actuellement gardé en otage par les ravisseurs qui l'ont enlevé hier soir à Buenos Aires, devant son domicile. On ignore si les ravisseurs sont des guérilleros ou de simples criminels.

Le taux de chômage diminue aux États-Unis

WASHINGTON (AFP) – Le chômage aux Etats-Unis continue de s'améliorer lentement et son taux est redescendu à 5 pour cent de la population active en mars, au lieu de 5,1 pour cent le mois précédent, et 6 pour cent il y a un an.

Le nombre total d'emplois a atteint le chiffre record de 83,9 millions en hausse de 700.000 sur le mois de février, mais celui des chômeurs semble s'être stabilisé depuis plusieurs mois autour de 4,5 millions. En un an le nombre de chômeurs américains n'a diminué que de 700.000 unités alors que le nombre d'emplois augmentait lui de près de 5 millions d'unités.

L'objectif de l'Administration qui est de ramener le taux de chômage aux alentours de 4,5 pour cent de la population active, à la fin de cette année, devrait donc être atteint, mais sans doute au prix d'un retour de l'inflation.

La cité éducative

OTTAWA (PC) – Quelque 200 représentants du monde de l'éducation, venant de tous les coins du Canada, se pencheront sur le concept de la cité éducative proposée dans le rapport Faure lors d'un symposium pancanadien, qui aura lieu à Montréal les 12 et 13 avril, a annoncé la Commission canadienne pour l'Unesco.

Le rapport Faure fait part de la nouvelle stratégie mondiale de l'éducation proposée par l'ancien premier ministre et ministre de l'Education de France, M. Edgar Faure.

Le ministre de l'Education du Québec, M. François Cloutier, inaugurera le symposium et M. Napoléon Leblanc, membre canadien de l'Unesco, traitera des racines du rapport Faure et de sa signification pour nous.

Cinq spécialistes analyseront par après les points saillants du rapport.

Syndicat de métier

LAGOS (Reuter) – Deux mille prostituées se sont syndiquées au Nigéria afin de défendre leurs intérêts professionnels, rapporte le Lagos Weekly.

Selon ce journal, plusieurs dirigeantes du nouveau syndicat se rendront prochainement en Allemagne de l'Ouest et en Scandinavie afin d'étudier sur place l'organisation moderne du plus vieux métier du monde en dépit du fait que la prostitution soit illégale au Nigeria.

Québec a fermé 85 établissements de santé

QUEBEC (PC) – Le ministère des Affaires sociales a fermé, depuis 1970, 85 établissements afin d'améliorer l'état des services sociaux et de santé, a affirmé hier dans un communiqué M. Claude de Castonguay.

Au total, 21 centres hospitaliers et 64 centres d'accueil ont fermé leurs portes, soit parce qu'ils ne répondaient pas aux normes de qualité du ministère, soit par suite d'un changement d'orientation dans la distribution des soins dans un endroit donné. D'autres encore ont été fermés parce qu'ils fonctionnaient sans permis du ministère, qu'un regroupement d'établissements a eu lieu ou que la décision de fermer a été prise par les propriétaires.

Dans la presque totalité des cas, les usagers, de ces établissements ont immédiatement été dirigés vers p'autres ressources et les employés ont été relocalisés, selon les dispositions des conventions collectives. M. Castonguay a reconnu là un effort considérable des officiers de son ministère, soulignant leur intérêt pour doter le Québec d'un système de soins fondé sur la qualité.

Mises à pied massives à Valcartier

QUEBEC – Le directeur du Syndicat des métallos (FTQ), M. Jean Gérin-Lajoie, a protesté vigoureusement auprès du gouvernement fédéral contre les mises à pied massives à l'usine des industries Valcartier, dans la région de Québec.

En deux ans, le nombre d'employés est passé de 1,200 à 400, puis à 250. "Et depuis vendredi dernier a-t-il dit, il n'y a plus qu'une trentaine d'employés à l'usine. Cette dernière mise à pied se poursuivra pendant deux mois."

M. Gérin-Lajoie a déclaré que le gouvernement fédéral est responsable de cet état de choses. "Une subvention fédérale de $556,000 a été versée à l'entreprise pour la construction d'un véhicule "tout terrain" mais l'expérience n'a rien donné, ce qui a provoqué de nombreuses mises à pied, a-t-il dit.

Le directeur des métallos a mentionné que le 27 mars dernier, le ministre de l'Expansion économique régionale avait déclaré qu'il n'y aurait "aucune réduction des activités de l'entreprise" mais, une semaine plus tard, soit le 5 avril, la compagnie avisait ses employés que l'usine fermerait presque complètement ses portes pour une période de deux mois.

157 journalistes quittent la FPJQ qui les représente au conseil de presse

QUEBEC (PC) – Le Syndicat des journalistes de Québec a décidé de se désaffilier de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) qui les représente au Conseil de Presse.

Cette décision a été prise, samedi, au cours de l'assemblée générale du Syndicat des journalistes de Québec, regroupant les professionnels de l'information des quotidiens Le Soleil et l'Action-Québec.

La remise en question de l'existence de la FPJQ a été soulevée par la création, l'an dernier, de la Fédération nationale des communications (FNC) constituée autour des syndicats (CSN) oeuvrant dans le domaine des communications au Québec, dans lesquels les journalistes sont en majorité.

Plusieurs membres du Syndicat des journalistes de Québec estiment qu'il était inutile de maintenir la structure de la FPJQ, la nouvelle fédération des syndicats pouvant avantageusement s'occuper de l'aspect professionnel de ses membres d'autant plus facilement que ces questions trouvent souvent leur prolongement dans des articles de conventions collectives.

La résolution de désaffiliation a été adoptée à l'unanimité par les quelque 30 membres présents.

La FPJQ doit tenir en fin de semaine prochaine, à Montréal, son cinquième congrès annuel. Le président de l'organisme est M. Claude Beauchamp, de La Presse.

Le Syndicat des journalistes de Québec compte 157 membres.

Les patrons ne veulent pas de formule Rand

Le directeur général du Conseil du patronat du Québec, M. Ghislain Dufour, a déclaré hier, devant les membres du Club Richelieu de Granby, que l'application généralisée aux associations patronales de la formule Rand, bien connue dans les milieux syndicaux, ne serait pas la solution recherchée aux problèmes du financement des organismes patronaux.

"Même s'il existe un déséquilibre flagrant entre les ressources financières mises à la disposition des organismes syndicaux (environ $50,000,000) et les ressources des organismes patronaux (environ $6,000,000), a dit M. Dufour, toute formule coercitive qui obligerait les entrepreneurs à financer leurs associations patronales, ne serait pas pour autant un gage d'engagement ou de participation des employeurs à une action patronale véritable".

La CROIX-ROUGE
C'EST VOUS
C'EST MOI
C'EST NOUS TOUS

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

DULAC J.P. A l'Hôtel-Dieu d'Amos, le 9 avril 1973 à l'âge de 71 ans, est décédé, M. J.P. Dulac, époux de Clara Bolduc. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses fils Jean-Louis (Denise Roy), Michel (Ghislaine L'Heureux) et 5 petits-fils: François, Pierre, André, Jean et Daniel. Au moment de son décès M. Dulac était président de M & M Auto Parts Inc., président du Conseil d'Administration de l'Hôtel-Dieu d'Amos et membre du Conseil d'Administration du diocèse d'Amos. Les funérailles auront lieu jeudi le 12 avril. Le convoi funèbre partira du Salon Funéraire Blais No 141 rue Principale Nord, Amos, pour se rendre à la cathédrale Ste-Thérèse d'Amos où le service sera célébré à 15:30 heures. Et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VIAU Jean à Montréal, le 7 avril 1973 à l'âge de 48 ans, est décédé, M. Jean Viau, B.A.LL.B., fils de feu Armand Viau et de Bernadette Hamel. Laisse dans le deuil une soeur Thérèse, 3 frères; Jacques, Maurice et André. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 avril. Le convoi funèbre partira du Salon René Thériault Limitée No 1120 rue Jean-Talon est à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Arsène où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 p.m.

Le problème: comment réduire le coût de transmission des données?

La solution: Dataroute.

Le réseau Dataroute, c'est le nouveau service canadien de transmission numérique des données.

Vous en tirerez sûrement des économies substantielles qui peuvent atteindre dans certains cas jusqu'à 90% de vos frais courants.

Consultez le tableau comparatif qui suit:

MONTRÉAL - TORONTO

Vitesse en bits-sec.	Tarifs-* Ligne privée-Système analogue actuel (24 h. - Duplex)	Tarifs Dataroute - Duplex 24 heures	jour	nuit
300	$1,335	$ 157	$ 139	$ 115
2,400	1,590	839	703	522
4,800	1,860	1,473	1,237	922
9,600	2,440	2,136	1,834	1,430
50,000	Selon les besoins particuliers	7,945	6,365	4,259

* Les tarifs mentionnés peuvent varier légèrement selon les exigences particulières dans certains raccordements.

Vous économiserez en ne payant que pour la vitesse désirée (de 110 à 50,000 bits-sec.) et la période d'utilisation choisie (jour, nuit ou 24 heures).

Vous économiserez surtout dans les transmissions à longue portée parce que les tarifs Dataroute sont moins influencés par les distances.

Vous économiserez sur le prix des modems puisque Dataroute est un service intégré du point d'origine à la destination.

Vous économiserez en évitant les retransmissions dûes aux erreurs. La transmission numérique permet en effet une précision accrue.

Vous économiserez par la fiabilité du service Dataroute et par ses mécanismes d'alerte qui décèlent et signalent automatiquement les anomalies de fonctionnement du système.

Le réseau Dataroute a été conçu et réalisé par le Groupe des communications informatiques du Réseau téléphonique transcanadien.

Pour obtenir des renseignements plus précis, composez 1-800-361-8441. Nous assumons les frais d'appel interurbain.

La transmission numérique, parlez-moi de ça.



Le Groupe des communications informatiques

Bell Canada

L'idée d'une OEA purement latino-américaine fait son chemin

WASHINGTON (par l'AFP) – L'idée de créer une organisation de pays latino-américains pour définir une politique commune face aux Etats-Unis gagne du terrain à Washington où sont réunis tous les pays latino-américains sauf Cuba.

L'organisation des Etats américains (OEA) est entrée hier dans la seconde semaine d'une assemblée générale où l'influence des Etats-Unis semble continuellement contestée.

L'orateur le plus catégorique de la journée a été le ministre des Affaires étrangères de Panama, Juan Antonio Tack, qui a évoqué à nouveau les demandes de son pays en vue de la restitution de la zone du Canal, occupée par les Etats-Unis.

Le Panama, qui s'est vu opposer un veto américain quand le Conseil de sécurité est allé, en mars, siéger sur son territoire, n'est pas un ami de l'actuelle OEA.

Il a décrit cette organisation comme totalement "démodée" et demandé à ses membres de la réformer radicalement. Il a précisé en particulier que son siège devrait se trouver en Amérique latine et non à Washington.

Les attaques de Panama font suite à celles du Chili qui a invité les latino-américains, la semaine dernière, à créer leur propre organisation où ils siégeraient entre eux, loin de l'influence américaine.

L'idée à également été reprise hier matin par le Vénézuéla, dont le ministre des Affaires étrangères, le démocrate chrétien Aristides Calvani, n'a pas eu de peine à retrouver dans d'antérieurs discours du président de son pays des thèses similaires.

Calvani a remis à l'OEA un document de 7,000 mots qui doit orienter sa refonte. Il propose qu'un comité spécial restreint, composé de sept à onze membres seulement, fasse maintenant des propositions. L'OEA compte 23 membres.

Juan Carlos Blanco, ministre des Affaires étrangères de l'Uruguay a aussi joint sa voix à ceux qui veulent une organisation purement latino-américaine.

Ainsi se dessine clairement l'évolution en cours: face aux Etats-Unis qui pratiquent l'immobilisme dans leurs relations avec l'Amérique latine, une majorité de latino-américains se prononcent maintenant en faveur de se réunir entre eux dans une organisation qui déterminera une politique commune.

L'actuelle OEA, même dans la thèse la plus énergique proposée par le Chili, demeurerait certes, mais comme l'instance de dialogue entre une Amérique latine unie et la grande puissance du Nord.

Ce sont ces nouvelles structures que le "comité restreint" devra définir dans un délai de un an au maximum.

La contestation anti-américaine s'est alors poursuivie hier à Washington autour de l'affaire cubaine, à l'exception du seul Haiti qui, pour sa part, s'est déclaré en faveur du maintien des sanctions contre Cuba et opposé à une réforme du système interaméricain.

Panama a réclamé de son côté la levée des sanctions et de l'ostracisme prononcés contre le régime de Fidel Castro voici neuf ans. Vendredi dernier, le secrétaire d'Etat Rogers avait affirmé qu'il n'y avait rien de nouveau qui puisse justifier un changement de l'attitude américaine.

Cette question irrite un nombre croissant de Latino-américains. Ces derniers comprennent mal, à l'heure des voyages de Nixon à Pékin ou de l'Ostpolitik du chancelier Brandt, que Cuba soit toujours traité selon les principes de la guerre froide.

Nixon décide d'aller jusqu'au bout pour sauver Lon Nol

WASHINGTON (par l'AFP) – Devant l'aggravation de la situation militaire au Cambodge, le président Richard Nixon est décidé à prendre des mesures énergiques pour empêcher l'effondrement du régime du général Lon Nol et obliger les Nord-Vietnamiens à respecter les accords de Paris, déclarait-on hier dans les milieux officiels américains.

Le président, qui a regagné la Maison-Blanche après avoir passé une dizaine de jours à sa résidence de San Clemente en Californie, a déjà reçu plusieurs communications du général Alexander Haig qui vient de commencer à Bangkok une mission d'enquête sur la situation en Indochine.

Le problème qui se pose à M. Nixon est de faire preuve d'assez de fermeté pour convaincre les Nord-Vietnamiens de respecter les accords de paix sans alarmer l'opinion publique américaine et le Congrès qui se méfient d'un nouvel engagement en Indochine.

En rentrant dimanche soir à Washington, M. Henry Kissinger a déclaré que la situation en Indochine n'était pas aussi dramatique que certains l'imaginaient et il a précisé notamment que la nouvelle mission du général Haig en Indochine, annoncée la veille par M. Nixon, avait été prévue depuis deux semaines et ne signifiait pas qu'une situation de crise était brusquement apparue dans cette région.

Pour le principal conseiller du président, le niveau acuel des combats en Indochine est à peu près celui prévu après la signature de l'accord de Paris. Il a cependant admis que le rythme d'application du cessez-le-feu était à "la limite de l'acceptable."

De son côté, le général Alexander Haig a rencontré hier les dirigeants thailandais dont le premier ministre, le maréchal Thanom Kittikachorn, afin d'examiner la situation en Indochine, apprend-on de source digne de foi à Bangkok.

Les dirigeants thailandais, croit-on savoir, se sont déclarés "gravement concernés par la guerre qui se déroule au Laos et au Cambodge" et ont soulevé, durant leur bref entretien avec le général Haig, le problème d'une livraison d'armement moderne à la Thailande.

Le général Haig a ensuite quitté Bangkok pour les bases américaines de Nakhon Panom et Udorn où il doit s'entretenir avec des officiers américains.

Le général Haig est attendu aujourd'hui à Phnom Penh pour une visite de quelques heures, apprend-on de source officielle américaine. Le chef d'état-major adjoint de l'armée américaine rencontrera le maréchal Lon Nol, président de la république, et aura des entretiens avec les responsables de l'ambassade des Etats-Unis dans la capitale khmère. Il regagnera Saïgon le même jour.

L'aide américaine, estime-t-on, sera au centre des conversations entre le maréchal et le général Haig. L'aviation des Etats-Unis bombarde sans relâche les positions et les unités adverses, mais il pourrait être nécessaire d'établir un pont aérien pour permettre à Phnom Penh de résister au blocus installé autour de la capitale. On s'attend d'autre part que l'offensive sur cette ville des forces nord-vietnamiennes et khmères rouges atteindra son maximum autour du 13 avril, date du nouvel an bouddhiste.

Mis une fois de plus au pied du mur par l'opiniâtreté des Nord-Vietnamiens, le président Nixon a reçu hier un double encouragement à la fermeté.

Un sondage d'opinion est venu révéler que 70 pour cent des Américains contre 28 approuvaient sa politique indochinoise. Une étude préparée par la librairie du Congrès pour la commission des Affaires étrangères du Sénat conclut que le président a la même autorité légale qu'avant la signature des accords de Paris pour intervenir à nouveau militairement en Indochine.

La Maison-Blanche a toutefois affirmé à plusieurs reprises au cours des derniers jours que le président n'avait ni le désir ni l'intention de renvoyer des troupes américaines de combat en Indochine.

La mission du général Haig consiste à déterminer quelles sont les autres mesures militaires que les Etats-Unis pourront utilement prendre pour prévenir la chute du régime Lon Nol à Phnom Penh et pour empêcher les Nord-Vietnamiens de menacer trop gravement le Sud-Vietnam par leurs infiltrations continues.

La reprise des bombardements américains au Vietnam y compris contre le Nord, n'est exclue pour l'instant par aucune source officielle.

Mais dans l'immédiat, on s'attend plutôt à ce que les Etats-Unis organisent un pont aérien pour apporter une aide d'urgence au gouvernement de Phnom Penh et intensifient les bombardements sur les positions de ses adversaires au Cambodge.

Parallèlement à ces actions militaires, le gouvernement de Washington va multiplier les démarches auprès de l'Union soviétique et de la Chine populaire pour qu'elles persuadent le Nord-Vietnam de ne pas compromettre plus longtemps le rétablissement de la paix en Indochine. Sur la scène militaire, on signale qu'un convoi fluvial qui essayait de gagner Phnom Penh, en remontant le Mékong, s'est heurté à une forte résistance "ennemie". Seuls trois bâtiments, dont deux pétroliers, ont réussi à forcer le blocus.

Les forces nord-vietnamiennes et khmères rouges ont de nouveau attaqué dimanche et dans la nuit de dimanche à lundi les positions de défense de Takeo, resserrant leur étau autour de cette capitale provinciale située à cinquante kilomètres au sud de Phnom Penh. Ces attaques "ennemies", a déclaré hier matin le porte-parole militaire khmer, ont été repoussées.

Takeo, la plus importante agglomération du Sud cambodgien, semble être un des objectifs de l'offensive.

Celles-ci ont en effet systématiquement coupé toutes les voies d'accès menant à cette ville, qui ne peut plus être approvisionnée que par parachutage et largage aérien.

La chute, samedi soir, d'Angtassom, forte position khmère à une dizaine de kilomètres à l'ouest, reliée à Takeo par une petite route, a rendu particulièrement critique la situation de la ville assiégée, qui ne doit plus maintenant attendre de secours que de l'aviation ou de ses propres forces.

Le pape a évoqué avec Thieu le problème humain des prisonniers politiques

ROME (d'après l'AFP et Reuter) – Sortant de la réserve qu'il avait observée jusqu'à ce qu'ait lieu l'audience privée accordée par le pape Paul VI au président Nguyen Van Thieu du Sud-Vietnam, le Saint-Siège a publié hier après-midi une déclaration affirmant que le pape s'était tout particulièrement préoccupé de la question des prisonniers politiques.

"Après avoir écouté les informations données par M. le président, précise le communiqué, sur la situation, telle que la voit et la juge son gouvernement, et pris connaissance des intentions de ce dernier en ce qui concerne l'organisation politique future du pays et la réconciliation nationale, le saint-père a voulu attirer particulièrement l'attention de son hôte sur le problème humain des prisonniers politiques des deux parties. M. le président a donné, à ce propos, de nombreuses informations et précisions."

De son côté, le chef d'Etat sud-vietnamien a précisé à l'issue de l'entretien qu'il avait "expliqué ce qu'étaient ces prisonniers et le pape n'a pas à s'inquiéter à ce propos."

M. Thieu a notamment déclaré qu'il s'agissait de "criminels de guerre, qui tuent des enfants et non pas des combattants". Il a de plus affirmé que leur nombre était de 5,081 et qu'il y avait dans son pays quelque 21,007 "prisonniers de droit commun".

"Or, a poursuivi M. Thieu, les Sud-Vietnamiens prisonniers du Nord-Vietnam sont au nombre de 67,502 civils dont 6,750 ont déjà été libérés, et il y a 31,-541 militaires manquants dont 5,080, soit à peine le sixième, ont été remis en liberté conformément aux accords de Paris."

Pour les observateurs, la visite au pape de M. Van Thieu a une importance capitale pour ce dernier, qui chercherait l'"aval" du chef de l'Eglise.

Un éditorial très remarqué de l'Osservatore Romano rappelait cependant, il y a deux jours, que la porte de Paul VI était ouverte à tous et qu'il avait reçu le 14 février dernier un leader communiste, M. Xuan Thuy, chef de la délégation du Nord-Vietnam aux négociations de Paris. Le Saint-Père, précisait le quotidien du Vatican, veut favoriser une "vraie réconciliation des esprits, base irremplaçable d'une co-existence nationale pacifique".

Selon de nombreux journaux italiens, cette phrase signifiait la volonté du souverain pontife de demander à son hôte la libération au moins partielle des prisonniers politiques. Leur nombre, pour la presse de gauche, se chiffrerait entre 300 et 400,000.

De son côté, le président Thieu, qui est lui-même catholique, aurait prié le Saint-Père d'autoriser la création d'un grand parti catholique vietnamien progouvernemental. Or l'archevêque de Saigon, Mgr Maul Nguyen Van Binh, s'y était formellement opposé le 4 mars, en affirmant que "l'Eglise doit se placer au-dessus des partis politiques" et qu'un tel parti ne servirait qu'à diviser "la communauté nationale et isoler le groupe des catholiques". Les catholiques sont 1,962,000 au Sud-Vietnam, sur 19 millions d'habitants.

"Nous désirons, a affirmé le président Thieu, organiser des élections le plus tôt possible. Nous demandons que les communistes respectent les résultats de la consultation."

"En particulier, d'ajouter M. Thieu, si le FLN devait remporter les élections, nous accepterions ce verdict. Mais nous voulons que le FLN s'engage à respecter des résultats qui ne lui seraient pas favorables. Les élections se dérouleront démocratiquement et nous sommes prêts à accepter la présence d'observateurs."

M. Thieu a rencontré hier matin son homologue italien, M. Giovani Leone.

A Rome, pendant ce temps, une cinquantaine de jeunes manifestants hostiles, la plupart lycéens, se heurtaient à plusieurs centaines de policiers et de carabiniers, casqués et armés de boucliers, interdisant l'accès de la place Saint-Pierre. Au Vatican même, la garde suisse était doublée aux portes et des policiers pontificaux placés aux points stratégiques. Les quartiers environnants étaient pratiquement en état de siège.

Entre-temps, à Bonn, pour la deuxième journée consécutive, une centaine d'étudiants de gauche ont manifesté contre la visite que doit y faire aujourd'hui le président sud-vietnamien.

Il a été officiellement annoncé à Bonn que le président Thieu y ferait une brève escale pour remercier le président Gustav Heinemann de l'aide financière et médicale fournie à son pays par l'Allemagne de l'Ouest.

La visite du président Thieu embarrasse de toute évidence les dirigeants ouest-allemands. M. Ruediger Von Wechmar, porte-parole du gouvernement, a déclaré au cours d'une conférence de presse, que le président Thieu venait à Bonn à sa propre demande, et s'est refusé à tout autre commentaire.

Hormis son entrevue avec le président Heinemann, le président Thieu n'a aucun autre engagement prévu à Bonn. Le chancelier Willy Brandt et les ministres sociaux-démocrates sont à Hanovre pour le congrès annuel de leur parti et M. Walter Scheel, ministre des Affaires étrangères, est lui-même en convalescence.

Le bill Nixon sur le commerce

WASHIHGTON (AFP) – Le président Richard Nixon adressera aujourd'hui au Congrès le projet de loi sur le commerce international qu'il avait annoncé en même temps que la seconde dévaluation du dollar.

Le texte de 32 pages vise à donner au gouvernement le pouvoir de conduire les négociations commerciales de l'automne avec les principaux partenaires des Etats-Unis et les moyens de réduire le déficit de la balance des paiements.

Pour souligner l'importance qu'il attache à cette législation, M. Nixon prononcera une brève alocution télévisée en même temps qu'il la transmettra au Congrès.

Le président et M. George Shultz, secrétaire au Trésor, exposeront les grandes lignes de la nouvelle législation commerciale aux dirigeants parlementaires des deux partis au cours d'un petit déjeuner de travail organisé ce matin à la Maison-Blanche.

La nouvelle législation commerciale doit permettre au gouvernement non seulement de négocier de nouvelles réductions tarifaires avec les partenaires des Etats-Unis mais aussi de relever sélectivement les droits de douane ou d'imposer des mesures partielles de contingentement pour défendre plus efficacement, en cas de besoin, les intérêts commerciaux américains.

La législation comprendra également l'extension de la clause de la nation la plus favorisée à la plupart des pays communistes auxquels elle a été jusqu'ici refusée, et l'octroi de préférences tarifaires aux pays en voie de développement.

Expropriations au Chili

ITT et OPIC vont en arbitrage pour un enjeu de $92.5 millions

WASHINGTON (AFP) – La société gouvernementale américaine Overseas Private Investment Corp (OPIC) a annoncé hier qu'elle avait rejeté la demande de paiement d'assurance d'un montant de $92,5 millions formulée par le conglomérat américain International Telephone and Telegraph Co à la suite de l'expropriation de la compagnie de téléphone du Chili, une de ses filiales.

M. Bradford Mills, président de l'OPIC, entreprise gouvernementale américaine qui assure les compagnies contre les risques politiques des placements dans les pays en voie de développement, a déclaré notamment hier à ce sujet: "ITT n'a pas rempli ses obligations, aux termes des contrats avec l'OPIC, de révéler des informations matérielles à l'OPIC".

M. Mills a ajouté que ITT soumettra à l'arbitrage dans le cadre de son contrat et "si l'OPIC est en dernier ressort obligée de verser une compensation à ITT, elle acquerra alors une portion appropriée des droits de recouvrement d'ITT aurprès du gouvernement du Chili et fera valoir ces droits vigoureusement".

M. Mills a souligné que la décision de l'OPIC "n'affecte en aucune manière le droit légal international d'ITT de recevoir une compensation prompte, adéquate et effective de la part du gouvernement du Chili pour ses intérêts dans la compagnie chilienne de téléphone".

Parlant des revendications des entreprises américaines qui ont effectué des investissements au Chili, M. Mills a fait remarquer que pendant les deux ans et demi écoulés, 18 réclamations ont été soumises à l'OPIC, 14 à la suite d'expropriations et quatre par suite de l'impossibilité dans laquelle s'est trouvé l'investisseur de convertir la monnaie locale en dollars.



L'Hôtel Pemcoe, Montego Bay, Jamaïque: lieu de séjour des gagnants d'un prix du concours organisé par LE DEVOIR.
Les détails de ce concours seront publiés de nouveau dans LE DEVOIR du 24 avril 1973.

Déjeunez avec LE DEVOIR tous les matins

Pour vous assurer d'une livraison régulière à domicile... **composez 844-3361** ou remplissez ce coupon et adressez-le à:

LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal 125, Québec

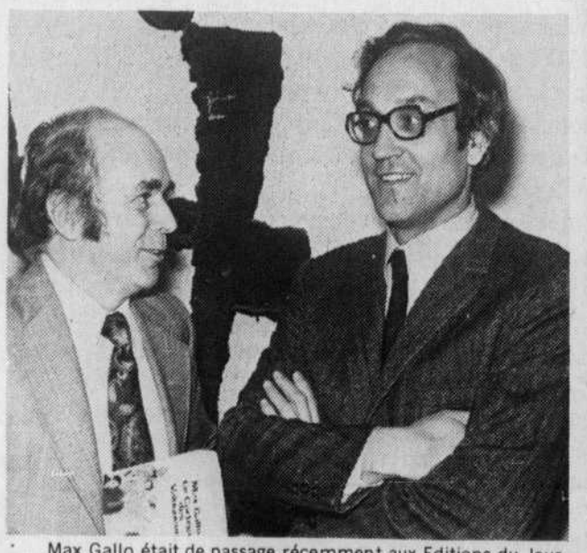
NOM: .....
ADRESSE: .....
APP.: ..... TÉL.: .....
VILLE: .....

À la semaine: $0.90 ☐ Payable au porteur. | **6 mois:** $19.00 ☐ **1 an:** $35.00 ☐ Faire un chèque à l'ordre de **LE DEVOIR**

Recrudescence d'actes de sabotage autour de Saïgon

SAIGON (AFP)–Les violations du cessez-le-feu se sont multipliées autour de la capitale sud-vietnamienne au cours des dernières vingt-quatre heures avec des bombardements, attaques, actes de sabotages au nord, à l'ouest, à l'est et au sud de Saigon, a indiqué hier à Saigon le commandement militaire sud-vietnamien.

Sur les hauts-plateaux, des milices gouvernementales ont été obligées d'évacuer leurs positions à 16 kilomètres au sud-ouest de la ville de Kontum. Dans le delta cochinchinois des combats ont opposé les forces du Front national de libération aux troupes gouvernementales dans la province de Chuong Thien où deux hélicoptères, l'un de la CICS et l'autre de la Commission militaire bi-partite, ont été pris sous le feu des tirs aériens.



Max Gallo était de passage récemment aux Editions du Jour à l'occasion de la parution de son dernier ouvrage **Le cortège des vainqueurs.** "En moi, dit-il, un déclic s'est produit. Le moment, enfin, de donner vie à cette matière romanesque accumulée pendant vingt ans, était venu. J'arrivais au bout de mon tour d'histoire, comme un reporter qui s'arrête enfin. Et j'ai écrit en quelques mois Le cortège des vainqueurs, ce roman porté plusieurs années."

Sur notre photo M. Jacques Hébert président des Editions du Jour accompagné de l'auteur.

L'INTÉRÊT QUÉBÉCOIS...

nos obligations d'épargne du Québec

Ce sont nos obligations car seuls les Québécois ont le privilège d'en acheter.
Elles sont encaissables en tout temps. Aux Québécois qui les conservent jusqu'à l'échéance, elles rapportent un intérêt annuel moyen de **7.42%.**
Vous encaissez ainsi dès la première année un intérêt de **7%** et cela pendant 10 ans. En plus, vous touchez un intérêt supplémentaire de **2%** sur le capital à la fin de la cinquième année et un autre intérêt supplémentaire de **3%** à la fin de la dixième année.

L'achat par plan budgétaire: c'est plus facile!
Cette année, on peut acheter nos obligations par plan budgétaire dans les banques et les caisses populaires. Les Obligations d'épargne du Québec sont ainsi à la portée de beaucoup plus de gens. Les Québécois peuvent maintenant accumuler et investir leurs épargnes par petits montants. Sur le moment, ça ne paraît pas, et à la fin, ça vous rapporte.

Coupures de $100, $500, $1,000 et $5,000
Nos obligations se vendent en coupures de $100, $500, $1,000 et $5,000, avec un maximum de $30,000 par personne. Pour la coupure de $5,000, vos intérêts peuvent vous être expédiés directement par chèque chaque année si vous en manifestez le désir. Achetez-les dans les banques, caisses populaires, sociétés de fiducie ou chez les courtiers en valeurs mobilières.

...l'intérêt qui travaille pour nous et le Québec

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES FINANCES

2% + 3%

"Chaud, chaud, chaud le printemps"

Paris à l'heure des drapeaux noirs

PARIS (par l'AFP) – Plusieurs dizaines de milliers de manifestants ont défilé hier soir pendant une heure dans l'est de Paris, de la Place de la Nation à la Place de la République, à l'appel aussi bien des organisations de la gauche classique que des groupements d'extrême-gauche.

La confusion la plus extrême a régné au départ du cortège de la Nation, où quelques centaines de jeunes gens, brandissant des drapeaux noirs, ont débordé le service d'ordre et pris la tête de la manifestation. Le cortège s'est ébranlé vers 18h30 et tout au long du boulevard qui relie les deux places, les slogans des lycéens – "chaud, chaud, chaud, le printemps sera chaud", ou encore "cinq ans, déjà, coucou nous revoilà" – se sont opposés à ceux des ouvriers CGT (Confédération générale du Travail, d'obédience communiste) de Renault, qui scandaient "Vive l'union populaire", et à ceux des militants de la CFDT (Confédération française démocratique du Travail) tels que "La commune refleurira" ou "socialisme, autogestion".

Vers 18h00 l'ordre de dispersion était donné par les organisateurs. Un léger incident a eu alors lieu entre quelques centaines de jeunes anarchistes, qui voulaient continuer à avancer, et les forces de police, qui ont lancé une grenade lacrymogène.

Le calme était pratiquement revenu vers 21h30, Place de la République, où les participants à la manifestation se sont dispersés dans le calme.

Selon la plupart des observateurs, le nombre des manifestants évalué à 25,000 par la Préfecture, à plusieurs dizaines de milliers par certains organisateurs et à 300,000 par la CGT, était moins important que celui des lycéens et des étudiants qui avaient manifesté le 2 avril dernier.

Des manifestations analogues ont eu lieu dans plusieurs villes de province, à Lyon, des syndicalistes ouvriers, des lycéens, des étudiants et des parents d'élèves, soit environ 4,000 personnes, ont défilé pendant près de deux heures sans incident. A Toulouse, ils étaient 5,000, à Strasbourg 4,000, et à Rouen 2,000, à défiler dans l'unité. En revanche, les 2,500 mnifestants de Nantes étaient presque uniquement des lycéens, tandis qu'à Clermont-Ferrand et à Bordeaux, deux cortèges bien séparés, l'un formé à l'appel des syndicats, l'autre à l'appel des étudiants et des lycéens, se sont succédé dans le calme.

Les manifestations d'hier dénotent un élargissement du mouvement, qui a réuni aussi bien les ouvriers que les lycéens, aussi bien la gauche traditionnelle que l'extrême-gauche contestataire. Toutefois, des divergences, souvent irréductibles, subsistent. D'ailleurs, les effectifs ont été souvent en baisse très nette par rapport à ceux des précédentes manifestations, auquels avaient participé beaucoup de jeunes qui, cette fois-ci, ou bien se sont démobilisés à l'approche des vacances de Pâques, ou bien ont refusé ce qu'ils considèrent comme une "récupération" par les syndicats.

Rappelons que c'est aujourd'hui que le débat de politique générale s'ouvrira à l'Assemblée nationale et qu'il sera sanctionné, jeudi, par un vote de confiance.

Les unionistes Vanguard boycotteront les élections

BELFAST (AFP) – Le parti progressiste unioniste Vanguard (VUPP), créé à la fin du mois dernier en Irlande du Nord, boycottera les élections municipales qui seront organisées le 30 mai prochain dans la province, indiquait un bref communiqué du parti publié en fin de semaine à Belfast.

Le parti est tombé d'accord avec le Conseil loyaliste pour estimer qu'il doit se concentrer uniquement sur la préparation des élections législatives (qui auront lieu en juin). Le parti progressiste unioniste Vanguard doit publier son programme politique au début du mois de mai.

Par ailleurs, un homme a été abattu par l'armée britannique hier à Armagh, au cours d'un échange de coups de feu. Des soldats avaient surpris un individu en train de transporter des armes dans une voiture. Une foule hostile a aussitôt empêché les soldats de poursuivre les autres membres du groupe, dont l'un semble avoir été blessé.

D'autre part, un soldat de 18 ans, victime d'un attentat en janvier est décédé des suites de ses blessures hier dans un hôpital de Belfast.

Enfin, un garage appartenant à un catholique a été détruit après l'explosion d'une bombe, à Ballyrobert, dans le comté d'Antrim.

Malgré cette nouvelle vague de terreur en Ulster, les pressions sur l'IRA pour qu'elle proclame le cessez-le-feu sont de plus en plus nombreuses. Ainsi 58 professeurs catholiques de Belfast viennent de lancer un appel à la paix.

"Départ" de Londres de 2 diplomates soviétiques

LONDRES (AFP) – Le "départ" de Londres de deux diplomates soviétiques tend à apporter une confirmation aux informations selon lesquelles les services secrets soviétiques auraient utilisé l'ambassade de Cuba à Londres pour leurs activités de renseignement, estimaient hier soir les observateurs.

Ils rappellent à ce sujet les révélations faites, pour la première fois, en 1971 par un membre de l'ambassade cubaine à Londres, réfugié aux Etats-Unis, M. Gerardo Peraza. Selon ce dernier les soviétiques auraient tenté d'utiliser les diplomates cubains pour reconstituer leur réseau de renseignements décimé après l'expulsion de Grande-Bretagne, en septembre 1971, de cent cinq diplomates soviétiques.

Ces informations, soulignent-ils, avaient été confirmées en février dernier par le quotidien londonien Evening News qui avait révélé qu'un autre diplomate cubain, M. Aristides Diaz Rovirosa, avait quitté la Grande-Bretagne quatre semaines plus tôt dans ces circonstances qualifiées de "mystérieuses".

C'est le même journal qui, hier, dans sa dernière édition, a révélé "l'expulsion" du colonel Youri Chelpanov, et du capitaine Gennady Mikhailov, respectivement attaché militaire et adjoint à l'attaché naval de l'ambassade d'Union Soviétique.

Interrogé à ce sujet, le Foreign Office s'est refusé à confirmer si les deux hommes avaient été expulsés ou si le gouvernement britannique avait exercé des pressions sur les autorités soviétiques pour obtenir leur rappel.

Chou suivra Chi Peng fei pour un voyage à Tokyo

TOKYO (AFP) – M. Chou En Lai, chef du gouvernement chinois, a accepté en principe l'invitation de M. Kakuei Tanaka, chef du gouvernement japonais, de visiter le Japon, mais a exprimé le souhait que M. Chi Peng Fei, ministre chinois des Affaires étrangères, effectue d'abord une visite à Tokyo, a-t-on appris hier, dans la capitale japonaise.

L'invitation lui a été transmise dimanche par M. Heishiro Ogawa, ambassadeur du Japon, qui a sollicité d'autre part un entretien avec le président Mao Tse Toung.

M. Chou En Lai, ajoute-t-on, a déclaré à l'ambassadeur que les problèmes en suspens entre la Chine et le Japon pouvaient être résolus par des négociations franches car, aurait-il souligné, les deux pays sont d'accord sur la manière d'aborder ces problèmes.

Le chef du gouvernement chinois a enfin exprimé l'espoir que les négociations en cours, au sujet notamment d'un accord sur l'aviation civile, seront accélérées.

Ce n'est vraisemblablement que dans quelques mois que M. Chi Peng Fei, ministre chinois des Affaires étrangères, sera en mesure d'effectuer au Japon la visite dont le principe a été confirmé dimanche par le premier ministre, M. Chou En Lai, lorsqu'il a reçu l'ambassadeur du Japon, M. Heishiro Ogawa.

Le ministre des Affaires étrangères doit en effet effectuer en premier lieu une grande tournée qui le mènera dans plusieurs pays européens, en Afrique du Nord et sans doute aussi au Pakistan. Ce voyage devait avoir lieu en février-mars derniers mais avait été reporté en raison de l'actualité internationale et notamment de la conférence de Paris sur le Vietnam.

Avec la venue prochaine en Chine du président du Mexique, M. Echeverria, dont la visite est prévue du 19 au 25 avril, ce n'est qu'au plus tôt en mai ou juin que le ministre des Affaires étrangères devrait pouvoir se rendre en Europe et en Afrique. Au cours de son entrevue avec M. Chou En Lai, l'ambassadeur du Japon a néanmoins reçu l'assurance que la visite de M. Chi Peng Fei aurait lieu "dès que possible".

L'ambassadeur a d'autre part remis au premier ministre chinois une lettre de M. Tanaka l'invitant à Tokyo, mais, selon des sources japonaises, le premier ministre chinois, tout en se montrant sensible à l'invitation, a souligné que le poids de ses fonctions et son emploi du temps très chargé l'empêchait de prévoir ce qu'il pourrait faire.

Les Chypriotes vivent à l'heure des partisans

NICOSIE (AFP) – Un partisan du général Grivas a été tué hier matin, au cours d'un accrochage entre un groupe armé du général et des renforts de police envoyés au village de Koutraphas, selon un communiqué de la police chypriote.

Trois policiers, dont un officier, ont été blessés au cours de cet accrochage qui a duré une vingtaine de minutes.

Le commando de l'ancien chef de l'OEKA avait attaqué le poste de police du village de Koutraphas, à 40 km de Nicosie, et l'accrochage a eu lieu avec les renforts de police envoyés sur les lieux. Les guerilleros de Grivas ont finalement réussi à chasser les renforts de police. •

Une enquête officielle britannique à Salisbury sur l'affaire Niesewand

LONDRES (par l'AFP) – Le secrétaire au Foreign Office, sir Alec Douglas-Home, a décidé de prendre en considération une proposition de l'opposition travailliste au sujet de la condamnation du journaliste rhodésien Peter Niesewand.

La proposition travailliste, présentée à sir Alec par M. James Callaghan, préconise que l'attorney général britannique, sir Peter Rawlinson, se rende en Rhodésie pour enquêter sur les faits ayant conduit à la condamnation du journaliste.

Auparavant, le premier ministre, M. Edward Heath, avait fait état aux Communes des pressions du gouvernement britannique sur le gouvernement rhodésien pour obtenir la libération de Peter Niesewand.

Pour sa part, le gouvernement rhodésien a rendu publique hier une déclaration au sujet de la condamnation à deux ans de travaux forcés, dont l'un avec sursis, du journaliste Peter Niesewand. Il s'agit de la première réaction officielle à la vague d'indignation que le procès et la condamnation du journaliste ont suscitée dans les milieux de presse.

"M. Niesewand, déclare le gouvernement, a été accusé d'avoir enfreint l'Article 3 (A) 2 de l'Acte sur les secrets officiels. Aux termes de cet article, une personne qui obtient, rassemble, publie ou communique à toute autre personne une information qui est ou parrait être utile, directement ou indirectement à l'ennemi, commet une infraction".

La déclaration souligne qu'il y avait des raisons pour que les débats aient lieu à huis clos car l'information concernant ce procès "était et est encore classée dans la catégorie ultra secrète".

Le communiqué ajoute que, bien que le public ait été exclu des débats, M. Niesewand et les hommes de lois de son choix étaient présents devant la Cour tout au long du procès. "Le gouvernement a pris note des critiques de presse au sujet de ce procès, poursuit la déclaration. Le gouvernement ne peut pas et ne commentera pas le bien fondé ou non de ces critiques, car M. Niesewand a fait appel et le cas reste entre les mains de la justice".

De son côté, l'Association des journalistes rhodésiens a décidé de demander une entrevue avec le premier ministre Ian Smith pour discuter des implications du procès Niesewand.

L'association avait initialement prévu d'envoyer une délégation auprès du ministre de la Justice, M. Desmond Lardner Burke, mais ce dernier est absent pour une semaine.

Le président de l'association, M. Bill McClean a indiqué hier qu'il n'avait pas encore reçu de réponse du secrétariat du premier ministre rhodésien.

D'autre part, Mme Monie Niesewand a déclaré hier à Salisbury qu'elle pensait, en accord avec son mari, que la publicité faite autour de l'affaire reste pour Peter Niesewand la meilleure forme de défense.

L'administrateur indien prend en main le Sikkim

NEW DELHI (d'après l'AFP) – M. B.S. Das, membre du directoire municipal de New Delhi, a été nommé hier par le gouvernement indien, responsable de l'administration du royaume du Sikkim. Le communiqué officiel précise que M. Das entrera en fonction aujourd'hui.

M. Das, âgé de 47 ans, est un ancien représentant de l'Inde dans le royaume de Bhoutan. Il a également été conseiller dans les missions diplomatiques indiennes à Londres et Moscou. Selon les milieux officiels de New Dehli, sa mission ne durera que le temps nécessaire à trouver une solution politique à la crise qui agite le royaume du Sikkim.

L'administration de ce protectorat avait été prise en charge dimanche par le représentant du gouvernement fédéral au Sikkim, sur la requête du Chogyal (roi du Sikkim).

La prise en charge par l'Inde semble pour le moment apporter un peu de répit dans cette zone-tampon entre les deux grandes puissances asiatiques. L'appel au calme lancé hier par le comité d'action formé par les opposants au chogyal pourrait même présager la fin des troubles.

Outre les mesures administratives prises par l'Inde dans cette région, M. Kazi Lendup Dorji Khansarppa, chef du comité d'action, a justifié l'appel au calme par la promesse qui lui aurait été faite que les "exigences légitimes" du comité seraient satisfaites.

Cet appel survient à la suite des négociations qui ont eu lieu en fin de semaine entre les représentants du comité et de l'Inde. Au cours de ces entretiens, le comité aurait remis une pétition aux autorités indiennes dans laquelle il demandait que l'on "garantisse les droits démocratiques de la population du Sikkim, la formation d'un gouvernement responsable et l'instauration de la règle démocratique un homme-un vote".

La pétition, après avoir accusé le chogyal d'exercer "un règne de terreur", indique d'autre part que "toutes les tentatives pour un règlement raisonnable ayant échoué avec le roi, il n'est plus possible d'avoir des rapports directs avec lui ou avec ses émissaires".

PEUGEOT

BERTRAND AUTOMOBILES LTÉE

situé juste à l'entrée du Pont-Viau à Laval

Tél: 667-0303

Peugeot 304, disponibles immédiatement

Département de la vente: ouvert tous les samedis de 9 a.m. à 1 p.m.

Service spécial du printemps

par **SIGI MOTORS Ltd**

Responsable de l'entretien des autos du **Champion** *des Rallys du* **Québec,** *1971 et 1972, Kuno Wittmer.*

Inspection générale **$30.00**

4 bougies	$5.00
1 jeu de vis platinees	$2.50
1 condensateur	$2.40
1 filtre a l'huile	$4.20
1 filtre a air	$4.00
4 pintes d'huile	$4.40
Total	$52.50 taxe

POUR UN SERVICE "A LA CHAMPION" demandez **ANDREAS**

Pour L'ACHAT d'une AUTO demandez KUNO

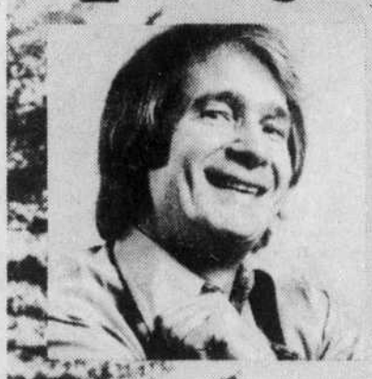
Peugeot

Detaillant MICHELIN

Montréal 1124, Bleury 861-7888

37, boul. Ste-Rose Ste-Rose

C'est à la campagne que je l'aime ma Peugeot.



Partir. Partir loin de la ville... J'ai besoin de souffler!

Mais paradoxalement, c'est à l'air pur que les voitures s'essoufflent: les chemins défoncés, les roches qui accrochent, la boîte de vitesses qui travaille à tout bout de champ! Bien des mécaniques n'encaissent pas: châssis trop bas, suspension trop molle... Alors j'ai choisi la Peugeot 504, la station wagon (c'est tellement plus pratique pour moi, à la campagne).

A première vue, son élégance à la Pininfarina ne la prédispose pas à faire l'école buissonnière. Mais la mécanique 504 s'est illustrée dans des rallyes africains bien plus pénibles. Je peux lui en faire voir à ma Peugeot: sa configuration, sa suspension, sa maniabilité, sa solidité en font une "belle campagnarde".

Essayez donc une Peugeot 504 "station".

Juste pour voir... la campagne!



PEUGEOT 504
Station wagon
C'est une belle mécanique!

J'AIMERAIS ESSAYER LA PEUGEOT 504

Sedan ☐ Station wagon ☐

Veuillez demander à votre représentant de me téléphoner pour prendre rendez-vous. J'aimerais faire un *véritable* essai de la 504, sans engagement de ma part.

Nom

Adresse

No de téléphone

POSTEZ CE COUPON À: PEUGEOT CANADA LTÉE, 2550 ROUTE TRANS-CANADIENNE, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC

D-10

Demande du ministère public au procès de Jacques Rose

Tous les candidats-jurés devraient être récusés

par Guy Deshaies

Le ministère public, qui a toujours défendu la procédure du choix des candidats-jurés, conteste aujourd'hui cette procédure et demande que les candidats-jurés convoqués au procès de Jacques Rose soient tous récusés.

Telle est l'étonnante requête présentée, hier, par Me Fernand Côté, à l'ouverture du procès de Jacques Rose, accusé de séquestration et de complicité après le fait, toujours relativement à l'affaire Laporte.

Mais même si les candidats-jurés convoqués dans les autres cours, hier, ont été choisis de la même façon et par les mêmes fonctionnaires, le même ministère public n'a pas trouvé irrégulière la procédure par laquelle ils ont été choisis.

Rien ne sert de dire que Me Robert Lemieux, qui a lui-même présenté vainement, plus d'une dizaine de fois, des requêtes identiques, a sursauté en accusant la Couronne de vouloir modifier la procédure du choix des candidats-jurés, du moins dans le cas de Jacques Rose, afin que les pairs de celui-ci soient triés sur le volet par des policiers.

Me Lemieux a fait allusion à la nomination récente d'un ancien policier de Montréal au poste de préposé aux jurés et il a opiné que le procureur général ne pouvait plus tolérer que des jurés acquittent son client comme ils l'ont fait pour le meurtre et l'enlèvement de Pierre Laporte dont était accusé Jacques Rose.

La preuve présentée par Me Côté pour démontrer que le shérif ou ses adjoints auraient eu une mauvaise conduite volontaire en confectionnant la liste des candidats-jurés a démontré jusqu'à présent que le choix des candidats-jurés se faisait effectivement dans le fouillis le plus total et "dans l'anarchie" selon l'expression même du shérif-adjoint Ronald Birom.

Car le seul motif de récusation du tableau des jurés est précisément "la mauvaise conduite volontaire" du shérif ou de ses adjoints.

M. Biron, qui a dit ne pas avoir le titre officiel du shérif, et qui a affirmé être un agent de bureau, payé à ce titre seulement, a déclaré qu'il préparait la liste des candidats-jurés de la même manière depuis 8 ans. Il a dit que tous les candidats-jurés convoqués pour la session de mars et avril des assises, dans toutes les divisions, avaient été choisis de la même manière. Il a déclaré qu'il savait parfaitement que la procédure suivie n'était pas tout à fait régulière, faute d'un système adéquat et de personnel, et il a révélé qu'il avait plusieurs fois mis ses supérieurs au courant de ces problèmes et notamment Me Stephen Cuddihy, autrefois procureur en chef de la Couronne à Montréal et maintenant juge des sessions de la paix. Il a ajouté qu'au moment où il avait fait part de ces anomalies au bureau du procureur de la Couronne, Me Fernand Côté faisait déjà partie de ce bureau.

Le juge Yvan Mignault, venu spécialement de Québec pour instruire le procès de Jacques Rose, a reçu la requête et permis qu'une preuve soit faite devant lui. C'est la première fois qu'une requête en récusation du tableau des jurés recevait si bon accueil plusieurs juges l'ayant rejetée sur le banc alors que Me Lemieux la présentait pour des motifs techniquement identiques mais différents sur le fond.

Toutes les anomalies mentionnées par M. Biron ont trait à la préparation des listes par les municipalités diverses du district, les unes comportant les adresses, les autres pas, les unes ne mentionnant que les noms des locataires ou propriétaires, certaines portant les noms de tous les occupants, etc, etc. Il a de plus souligné que le second choix au hasard prévu par la loi se faisait en pigeant au hasard dans le régistre des candidats dont les noms sont fournis par les municipalités.

Il a dit qu'il ne disposait pas du personnel voulu pour entreprendre les vérifications d'éligibilité des candidats-jurés mais que, au moment de l'assermentation des candidats et au moment de leur interrogatoire, les demandes d'exemptions étaient reçues et que les candidats non éligibles qui pouvaient se glisser étaient récusés.

Puis, M. René Langevin, supérieur de M. Biron, a dit ne pas savoir s'il était lui-même shérif-adjoint ou "sheriff-conjoint" en plus d'être directeur des greffes. Il a dit ignorer la procédure exacte suivie par M. Biron et son témoignage n'a servi qu'à démontrer la véracité des assertions de M. Biron selon lesquelles la procédure du choix des candidats-jurés est plutôt le fruit d'une improvisation.

Mais rappelons qu'à chaque fois que Me Lemieux demandait la récusation du tableau des jurés sous prétexte que la loi des jurés était discriminatoire, vexatoire et illégale et qu'en l'appliquant le shérif avait une mauvaise conduite, les tribunaux ont dit que même si cela était, cette "mauvaise conduite" n'était pas volontaire et que par conséquent la requête devait être rejetée.

Le juge Yvan Migneault décidera-t-il que M. Biron a eu une mauvaise conduite volontaire en préparant la liste des candidats-jurés selon le processus en vigueur depuis 8 ans?

Aujourd'hui, à sa demande, l'adjoint de M. Biron, transféré à Québec depuis vendredi, viendra lui aussi expliquer le mécanisme du choix des candidats-jurés qui, tout d'un coup, apparaît irrégulier aux yeux de la Couronne.

La Cour d'appel délibérera

De qui relèvent les condamnations pour outrage au tribunal imposées par la CECO?

Les condamnations pour outrage au tribunal imposées par la Commission d'enquête sur le crime organisé relèvent-elles du code civil ou du code pénal?

C'est la question à laquelle devront d'abord répondre les trois juges de la Cour d'appel qui ont pris en délibéré hier une requête des procureurs de la Commission qui demandent à la Cour d'appel de rejeter le pourvoi d'un certain Max Skylar condamné à 15 jours de prison pour outrage au tribunal par la Commission, la semaine dernière.

S'il s'agit d'un outrage de caractère pénal, sanctionné par le code pénal, la Cour d'appel a certes compétence pour se prononcer en deuxième instance mais s'il s'agit d'un outrage tel que prévu au code de procédure civile c'est la Cour supérieure qui a un premier droit de regard.

Me Michel Proulx, avocat de Skylar, a donc invité les juges Turgeon, Montgomery et Crête à considérer la nature de l'outrage au tribunal commis devant la commission comme appartenant à la compétence des cours criminelles.

Cependant il contredisait l'admission faite vendredi dernier devant le juge Deschênes, de la même Cour d'appel, selon laquelle sa demande de cautionnement faisait suite à une condamnation pour outrage civil.

Car si Me Proulx avait eu alors la conviction qu'il s'agissait d'un outrage pénal il aurait fallu qu'il s'adresse à la cour du Banc de la Reine pour demander un bref d'habeas corpus et il aurait ainsi obligé la cour à se prononcer sur le mérite de la condamnation.

Le juge Deschêns avait octroyé le cautionnement et libéré Skylar en attendant que la cour d'appel se prononce sur la nature de l'outrage et donc sur sa propre compétence puis, selon cette première décision, sur le mérite de la condamnation pour outrage.

Me Thibodeau, procureur de la Commission, n'a pas été long à dénoncer la contradiction du moins apparente dans laquelle Me Proulx s'engageait en prétendant tantôt qu'il s'agissait de matière pénale et tantôt de matière civile selon la nature de ses requêtes.

Au surplus, Me Thibodeau a émis l'opinion que rien dans la loi sur les commissions d'enquêtes ne prévoyait un droit d'appel pour une telle condamnation.

Des bottes de ski en solde

Pour avoir annoncé qu'elle vendait à $19.88 des bottes de ski valant réellement $69.95 alors qu'elle les avait payées une dizaine de dollars, la maison Arlington Sports Ltd a été condamnée, hier, à une amende de de $300 en vertu de la loi sur les coalitions et, plus précisément, pour publicité mensongère.

Ces bottines, selon le procureur du ministère public, avaient déjà eu une valeur de près de $100 mais depuis trois ans elles étaient déclassées par des chaussures de fibre de verre et n'avaient plus du tout la valeur réelle que lui accordait la publicité faite dans les journaux par la maison de commerce Arlington Sports qui a ses magasins rue Stanley, rue Sainte-Catherine ouest et centre commercial Laval.

Il a été prouvé que la campagne publicitaire avait duré une quinzaine de jours et que l'accusée avait vendu plusieurs centaines de paires de bottes de ski d'une valeur réelle de $10 environ.

Il arrive que des commerces sont cités devant les tribunaux pour avoir ainsi trompé le public quant à la valeur réelle des objets qu'ils proposent à titre d'aubaines en exagérant la valeur régulière de ces objets.

Programme de bourses

OTTAWA (PC) – Les diplômés d'universités, intéressés au patrimoine historique et naturel du Canada, pourront bénéficier cette année encore de bourses accordées par le service des Parcs du Canada et poursuivre leurs études dans cette voie, a annoncé hier le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Jean Chrétien.

Le service accordera une quinzaine de bourses d'une valeur de $2,000 chacune pour la poursuite d'études dans les domaines touchant aux parcs naturels et à la récréation en plein air.

Le programme de bourses a été institué en 1967 dans le but de favoriser les études de ceux qui veulent faire carrière dans l'administration, l'interprétation et le développement des parcs nationaux et historiques.

L'État ne devrait pas remplir le rôle que le Barreau doit jouer

S'élevant contre la fausse dichotomie qui semble prévaloir dans le public au sujet du référendum que tient l'Ordre des avocats sur la "syndicalisation" de ses membres, un avocat de Québec, Me Bernard Lesage, demande à ses collègues de ne pas "laisser à l'État le rôle que le Barreau aurait dû mieux remplir" vis-à-vis du public.

Il y aurait, paraît-il, l'image "traditionnelle" de l'avocat qui en ferait une sorte "d'homme-tampon" dans un monde où chacun ne chercherait que son intérêt personnel. En contrepartie se trouverait l'image des avocats ne s'intéressant qu'à des questions sociales et économiques les touchant de très près.

De la première image, Me B. Lesage dit qu'elle considérerait l'avocat comme celui "qui peut assumer les conflits d'intérêts des personnes et des collectivités", tout en les transcendant et en mettant de l'avant des "solutions qui tendent le plus possible vers le juste et le raisonnable". Mais, prévient l'avocat québécois, le jour où avocats et médecins seront tous "grassement payés par l'Etat", l'indépendance nécessaire à leur profession sera vraiment hors d'atteinte. La société aurait alors perdu un "rouage précieux contre la frustration et l'anarchie".

Quant à la deuxième conception – hypocrite, croit Me Lesage – que l'on voudrait présenter de l'avocat, elle tendrait à ne pas vouloir mélanger la défense des intérêts publics et celles des intérêts personnels de l'avocat.

On a raison de se plaindre des structures et du fonctionnement du Barreau mais à quoi servirait de se replier sur soi-même? "Il est ridicule de prétendre qu'un avocat pourrait prendre une attitude au sein d'une Fédération d'avocats, qu'il pourrait répudier comme membre du Barreau".

Nouveaux juges

QUEBEC (PC) – Me Roger Craig vient d'être nommé juge des sessions de la paix à Montréal par le ministre Jérôme Choquette, tandis que Me Pierre-Paul Langis devient juge municipal à Saint-Hubert et à Greenfield Park, sur la rive sud de Montréal.

Me Craig, natif de Montréal, a été juge municipal à Ville d'Anjou, Saint-Michel et Saint-Léonard de 1960 à 1973. De son côté, Me Langis était juge à la Cour municipale de Longueuil, sa ville natale, jusqu'à sa récente nomination.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE
333, Chemin de la Reine-Marie, Tél.: 343-6090 (jour), 343-6992 (soir)

SESSION D'ÉTÉ
(JUILLET - AOÛT)

PROGRAMMES DE CERTIFICATS
CHACUN DE CES PROGRAMMES COMPREND TRENTE (30) CRÉDITS ET EST COURONNÉ PAR UN CERTIFICAT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL.
— Animation de la vie étudiante
— Animation pédagogique des bibliothèques
— Aptitude à l'enseignement de l'éducation physique au niveau élémentaire
— Enseignement des mathématiques au secondaire
— Enseignement des mathématiques et des sciences à l'élémentaire
— Enseignement du français à l'élémentaire
— Enseignement du français au secondaire
— Pédagogie audio-visuelle
— Sciences familiales

BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES
LES ÉTUDIANTS PEUVENT OBTENIR UN BACCALAURÉAT EN RÉUSSISSANT TROIS (3) CERTIFICATS.

DATE LIMITE D'ADMISSION: 15 MAI
Nous regrettons de ne pouvoir accepter de demandes d'admission après cette date.

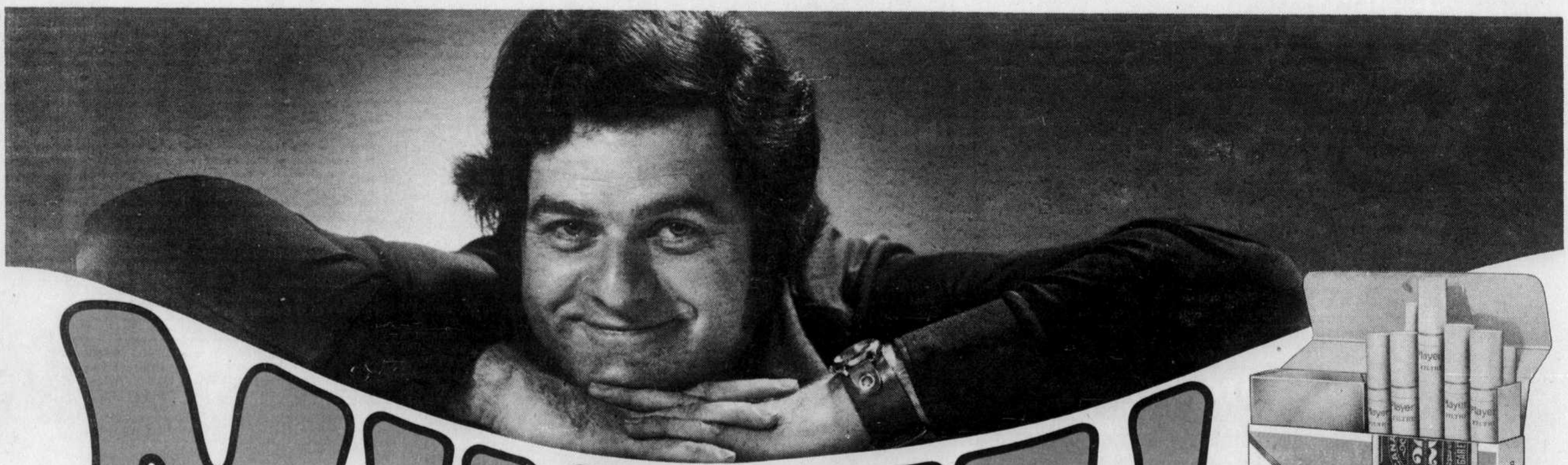
Brochure sur demande

ATOUT!

Bientôt des milliers d'étudiants seront à la recherche d'un emploi d'été.
Alors pourquoi ne pas les embaucher? Ils sont d'un apport sûr pour tous. Les étudiants qui travaillent sont pleins d'enthousiasme. Ils apprennent rapidement et ont de nombreuses cordes à leur arc. Aux 400 Centres de Main-d'oeuvre du Canada, répartis dans tout le pays, nous avons ajouté 200 centres spéciaux pour étudiants.
Alors n'hésitez pas, nous avons un étudiant qui fera sûrement l'affaire.
Appelez le Centre de Main-d'oeuvre du Canada. Embauchez un étudiant et vous découvrirez, comme beaucoup, qu'au travail, il peut être *un atout* de valeur qu'on ne doit pas laisser dormir.

Centre de Main-d'œuvre du Canada
Main-d'oeuvre et Immigration Robert Andras, Ministre
Canada Manpower Centre
Manpower and Immigration Robert Andras, Minister

Embauchez un étudiant cet été vous y gagnerez.



Prends donc une bonne Player's Filtre

Avis: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage.

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, mardi 10 avril 1973

Avenue du Parc

L'incendie de dimanche est criminel

L'incendie qui a détruit dimanche un immeuble de l'avenue du Parc et causé la mort d'au moins six personnes serait l'oeuvre d'une main criminelle.

Cette conclusion ressort de l'enquête préliminaire que poursuivent les membres de l'escouade des incendies criminels de la police de la Communauté urbaine de Montréal (secteur Montréal).

Selon un officier de l'escouade, le sergent-détective Martin Naud, il n'y a plus aucun doute que le feu a été mis délibérément. Il a expliqué que les enquêteurs ont notamment identifié plusieurs foyers d'origine dont le plus important à l'arrière de l'édifice. L'enquête a également permis d'établir qu'une personne s'est introduite par une entrée ordinairement fermée à clef.

Il s'agissait d'un deuxième incendie en autant de jours dans ce même secteur du centre-nord de la ville de Montréal. En début d'après-midi hier, c'est au 150 de la rue Villeneuve que les pompiers furent appelés à maîtriser l'incendie qui menaçait de détruire plusieurs logements. Selon les premières constatations des enquêteurs de l'escouade des incendies criminels, c'est une défectuosité dans les installations électriques de la maison qui serait la cause de cette nouvelle tragédie. Et, dans ce cas, les enquêteurs repoussent sans hésitation l'hypothèse d'une intervention criminelle.

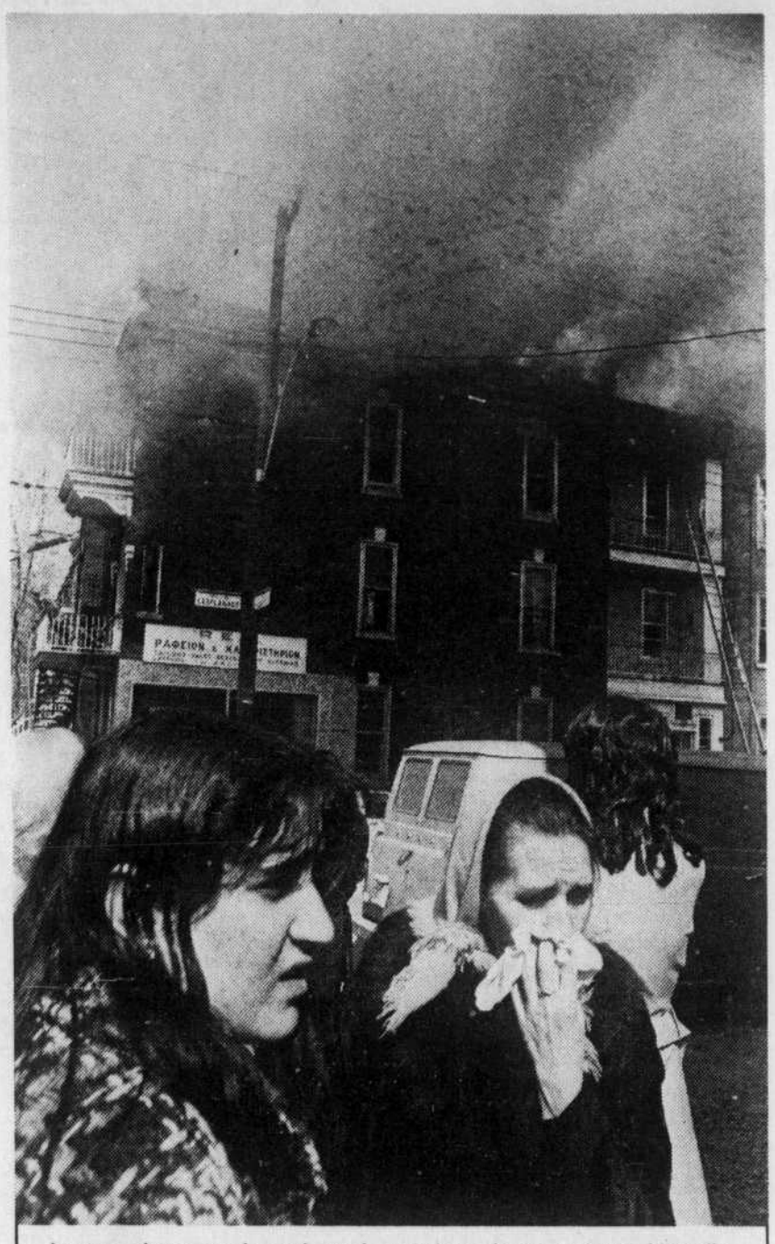
Entre-temps, les services des incendies et de la police ont poursuivi leurs fouilles afin d'établir le nombre des victimes du sinistre de l'avenue du Parc. Un sixième corps était retiré des débris en fin de journée et la police a fait connaître l'identification de quatre des victimes.

Il s'agit de M. Maurice Heller, âgé de 59 ans, et de son fils, Paul âgé de 30 ans. La police a également identifié M. Leonard Rathgate, 43 ans, et Jean-Paul Paquette. Ils étaient tous locataires de cette maison d'appartements. Les deux autres corps n'ont pas encore été identifiés. Cinq autres personnes manquent à l'appel.

Des équipes de démolition ont enlevé une partie des ruines et démoli un mur qui menacait de s'écrouler, pour permettre la poursuite des fouilles. La police croit que cinq autres corps pourraient se trouver dans les débris.

Alors que l'escouade des incendies criminels trouve étrange que tant d'incendies ont ravagé ces derniers mois des immeubles d'un même secteur, les services des incendies n'y voient rien d'anormal.

Surintendant au quartier général du service, M. Roger Béliveau soulignait au DEVOIR qu'il s'agit d'une zone regroupant un nombre considérable de commerces et petites industries. Ce qui, selon lui, augmente sensiblement les probabilités et complique d'autant le travail de prévention.



Les pompiers ont mis quelques heures à combattre un autre incendie qui s'était déclaré hier en début d'après-midi au 150 de la rue Villeneuve. À l'instar de l'immeuble de l'avenue du Parc, les logements que ce nouvel incendie a ravagés se trouvent dans le même secteur de centre-nord de la ville. Dans ce cas, il n'y a pas de victimes et l'enquête conclut à des défectuosités des installations électriques. (Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Cegep de Saint-Laurent

La FNEQ se demande pourquoi seul ce cegep est mis en tutelle

par Gilles Provost

Pourquoi mettre le cégep de Saint-Laurent en tutelle si on tolère sans réagir que d'autres collèges (Dawson et Rimouski, par exemple) paient aussi la rétroactivité qui est due à leurs enseignants sans tenir compte des directives gouvernementales?

Telle est la question qu'a posée hier au gouvernement la Fédération nationale des enseignants québécois (FNEQ) en soulignant que le décret du 15 décembre dernier autorisait même le cégep de Sainte Foy à poser légalement le même geste qui a suscité la mise en tutelle de Saint-Laurent.

D'autres posent aussi la même question: si l'on en croit les enseignants, même le tuteur nommé à Saint-Laurent, M. Claude Benjamin, se serait engagé publiquement à deux reprises à payer lui aussi aux enseignants la rétroactivité qu'on leur doit si le gouvernement refuse de mettre en tutelle les autres cégeps qui auraient posé un geste similaire.

M. Benjamin aurait promis de vérifier les faits et de donner une réponse aux professeurs dès hier mais rien n'était encore venu au moment de mettre sous presse. De sources dignes de foi, on apprenait que M. Benjamin n'a pas encore reçu les informations pertinentes de Québec.

De leur côté, les étudiants du cégep de Saint-Laurent, réunis en assemblée générale hier matin, ont aussi utilisé la même inertie gouvernementale pour exiger l'abrogation immédiate de la tutelle imposée au collège de Saint-Laurent. Les étudiants ont aussi demandé la démission de M. Benjamin puisque c'est lui-même qui avait autrefois établi les classements provisoires du collège. Bien plus, c'est pas sa faute que les enseignants actuels n'ont pas été classés officiellement: il avait refusé d'expédier les dossiers aux autorités compétentes.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement a refusé de prendre position et de dire si, oui ou non, il prendrait des mesures contre les autres collèges qui ont emboîté le pas au cégep de Saint-Laurent. Interrogé directement à ce sujet vendredi soir dernier, le ministre de l'Education, M. François Cloutier, a formellement refusé de répondre, disant pourtant au DEVOIR qu'il n'est nullement question d'éliminer la possibilité de nouvelles mises en tutelle.

De leur côté, les porte-parole de la FNEQ ont souligné hier que les enseignants sont présentement victimes d'une situation dont seul le gouvernement est responsable. C'est le gouvernement qui devait étudier tous les dossiers et expédier les attestations officielles avant le 15 mars dernier.

On souligne aussi l'injustice de la situation actuelle où certains enseignants qui ont eu la chance d'être évalués par l'ex-comité provincial de classification (paritaire) ont bénéficié de critères plus libéraux que ceux qui sont présentement en vigueur. C'est le gouvernement qui a décidé de mettre fin aux activités de ce comité, précise-t-on, et il est anormal que deux enseignants aient des attestations différentes simplement parce que le comité n'a eu le temps de n'étudier qu'un cas.

La FNEQ a aussi signalé que c'est hier qu'a été officiellement signifiée aux intéressés sa contestation légale intentée contre le décret du 15 décembre dernier par lequel le gouvernement fixait les conditions de travail de tous les enseignants. Les enseignants estiment que le gouvernement a outrepassé sa juridiction et qu'il a violé la loi en dictant des conditions moins avantageuses que ses offres précédentes.

Quelques exemples de classement

● Monsieur X, autodidacte, a réussi à passer l'examen de la Corporation des ingénieurs sans suivre les cours universitaires qui y mènent normalement. Il est donc ingénieur avec tous ses droits. Le ministère de l'Education, pourtant, établissant le classement de ses enseignants en vertu du nombre d'années de scolarité, ne lui reconnaît que l'équivalent de 12 ans d'étude.

● Mlle Y, après avoir fait une maîtrise en histoire, décide d'obtenir un diplôme correspondant en sciences-économiques. L'université proteste: il faudrait que vous suiviez quelques cours du niveau du baccalauréat mais il est impensable de vous inscrire à ce niveau puisque vous avez déjà une maîtrise." On arrive alors à un compromis: Mlle Y. va obtenir une maîtrise sans passer par le baccalauréat mais il lui faudra trois ans d'études au lieu de deux. Devenue enseignante, elle découvre que le ministère estime qu'une maîtrise ne peut représenter plus de deux ans de scolarité. Comme elle n'a pas de baccalauréat, il n'est pas question de reconnaître l'année supplémentaire.

● Mlle Z. a obtenu un baccalauréat en nursing représentant 89 crédits universitaires, c'est-à-dire trois ans de scolarité à inscrire dans son classement. Pourtant, elle a obtenu des équivalences pour des cours déjà suivis, de telle sorte qu'elle a été exemptée de quelques cours. Le ministère de l'Education ne lui en reconnaît maintenant que deux ans: puisqu'on ne compte pas les fractions d'années, on néglige donc les 33/35 de la dernière année...

● Monsieur W. a terminé sa onzième année et, comme il était plus "brillant" que la moyenne, il a pu entrer en première année du programme menant au baccalauréat en science alors que l'on exigeait une douzième année, normalement. Un de ses compagnons qui a suivi le même chemin se dirige vers la physique et obtient un B. Sc en physique. Lui, au contraire, est attiré vers l'éducation physique où il obtient aussi un B Sc. Arrivés dans le système scolaire, les deux amis découvrent qu'ils ne sont pas évalués de la même façon: celui qui s'est dirigé vers les sciences pures est classé comme s'il avait étudié douze ans avant d'entrer à l'université. L'autre, qui a eu le malheur de prendre une orientation différente ne reçoit que onze ans de scolarité...

Ces quelques exemples montrent un peu pourquoi il y a tant de protestations chez les enseignants contre le reclassement en cours dont les normes ont été édictées unilatéralement par le gouvernement. Jusqu'à maintenant au moins 10% des enseignants ont vu leur classement réduit par rapport à celui qu'avait reconnu le collège. Pourtant, ils n'ont aucun recours même si le gouvernement n'avait pas respecté le règlement numéro cinq qui devait servir de base à l'évaluation.

L'hôpital Sainte-Justine veut le rappel de la loi 65

La Loi 65 sur la protection de la jeunesse apparaît comme une mesure coercitive, punitive et rétrograde et devrait être rappelée pour permettre de repenser l'ensemble des dispositions contenues dans ce texte. C'est du moins le point de vue véhiculé dans un mémoire présenté ces jours-ci à un comité parlementaire, par l'hôpital Sainte-Justine.

En six pages, le mémoire concentre ses critiques sur le côté flou de certains passages: où sont définis clairement les droits des enfants et des parents? Comme la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la Loi 65 est jugée floue sur la définition des "ressources" (foyers, institutions, etc.). Le mémoire déplore que des carences puissent exister sans être identifiées, dans ces "ressources" et recommande qu'on en vienne à établir une correspondance entre les deux lois, tout en retirant au ministère de la justice, et au directeur du service de la protection, la responsabilité dernière de l'identification des besoins et de la "réhabilitation."

De préférence, les autorités devraient s'en remettre à un comité multidisciplinaire pour décider si l'on doit avoir recours aux mécanismes de la loi ou s'engager dans le processus de "réhabilitation". Le fait de mettre les parents "abusifs" en contact avec des enquêteurs relevant du ministère de la justice aurait également pour effet de rendre hasardeux tout effort ultérieur de réhabilitation de ces parents.

Ont signé le document: le Dr Claire Laberge-Nadeau, directeur médical de Sainte-Justine; la directrice du service social du même hôpital et la présidente du comité des enfants maltraités, le Dr Gloria Jéliu.

En guise de préambule, rappel est fait des études américaines sur le "syndrome de l'enfant maltraité". Sur une population de 1,000,000 d'habitants, 300 enfants seraient atteints de ce syndrome. Quinze de ces enfants décéderaient des mauvais traitements infligés tandis que 90 environ – sur les 300 – en conserveraient des séquelles pouvant aller de la cécité aux troubles neurologiques ou à la déficience mentale.

Si l'on retenait cette hypothèse pour le Québec, cela ferait une moyenne annuelle de 1,800 enfants maltraités.

Ottawa accueille aujourd'hui la conférence de l'OTAN sur les défis du monde moderne

OTTAWA (PC) – Les ministres canadiens des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et de l'Environnement, M. Jack Davis, accueilleront aujourd'hui les quelque 75 délégués de 15 pays qui participent à la huitième conférence du comité sur les défis de la société moderne de l'OTAN.

Le président du comité et secrétaire général de l'OTAN, M. Joseph Luns, présidera la séance inaugurale du comité qui se réunit pour la première fois hors du siège de l'organisme, à Bruxelles.

Le comité a été créé en 1969 par le Conseil de l'Atlantique Nord pour promouvoir un échange d'opinions et d'expériences entre les membres de l'OTAN et les autres pays et pour traiter des problèmes particuliers de l'environnement humain avec l'objectif de stimuler l'action internationale pour de tels problèmes.

Depuis lors, le comité a entrepris neuf projets ayant trait à la pollution atmosphérique, aux services de santé, à la sécurité routière, à la pollution des eaux, au développement régional et au transport urbain.

Au cours d'une rencontre avec les journalistes, hier, M. Luns a expliqué que cette rencontre avait précisément pour but de faire le point sur la situation, dans des domaines qui retiennent l'attention de l'OTAN.

"Nous tâcherons, au cours de cette conférence de deux jours, de prendre les mesures nécessaires dans divers secteurs pour entreprendre une action parallèle".

M. Luns, qui est un ancien ministre des Affaires étrangères de la Hollande, s'est dit heureux de se retrouver au Canada que la reine de son pays considère comme "sa deuxième patrie".

La reine Juliana de Hollande a vécu au Canada pendant les années de la deuxième guerre mondiale, pour échapper à l'occupant de son pays, et a donné naissance à une de ses filles à Ottawa, au cours du mois de mai.

LA CROIX-ROUGE EST TOUJOURS À L'OEUVRE

En 1973, la Renault 12 est encore le meilleur investissement dans la catégorie des 1600 cc.

	Renault 12 1600	1600 Allemande	1600 Japonaise A	1600 Japonaise B	1600 Américaine	1600 "Américaine" Importée
Longueur	172.5"	160.6"	157.5"	160.2"	163"	160.6"
Largeur	64.5"	62.4"	59.3"	61.4"	69.4"	61.4"
Empattement	96"	95.3"	91.9"	95.3"	94.1"	95.3"
Volume du coffre à bagages (pi.cu.)	12.8	9.2	N.D.	12	5.9	9
Espace pour les jambes Avant	26¾"	26½"	23¾"	24¾"	26"	24½"
Arrière	8½"	6"	8½"	7½"	11"	7"
Nombre de portes	4	2	4	2	2	2
Traction avant	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Puissance nette (Normes SAE J-245)	69 CV	46 CV	88 CV	89 CV	54 CV	83 CV
A...tours/minute	5,000	4,000	6,000	6,000	4,600	5,600
Transmission automatique à trois vitesses	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Répartiteur de freinage aux roues arrière	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Essieu arrière	Auto-correcteur	Roues indépendantes	Rigide	Roues indépendantes	Rigide	Rigide
Pneus radiaux	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Dégivreur électrique de lunette arrière	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
Traitement spécial antirouille au Tectyl.	OUI	NON	NON	NON	NON	NON

Voici les principales caractéristiques de la Renault 12 et de cinq autres voitures de la catégorie 1600cc parmi les plus vendues au Canada.* Chaque caractéristique en rouge marque un avantage ou une exclusivité dans cette catégorie – Tirez vos propres conclusions!

*Ces données proviennent de sources variées incluant les brochures des manufacturiers et les publications de l'industrie automobile et elles sont présumées exactes au 1er janvier 1973.

Tirez vos propres conclusions! En 1973, Renault enlève encore une fois le Rallye de Monte-Carlo. Cinq Renault se sont classées parmi les six premières voitures. Construites avec les mêmes pièces et le même moteur de base, les Renault vendues au Canada bénéficient de la même supériorité technique qui a permis cette victoire spectaculaire.

Avant d'investir dans une 1600cc, passez chez l'un des 150 concessionnaires Renault.

RENAULT

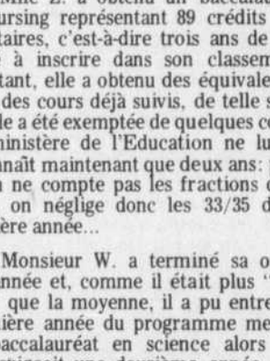
La raison du confort est toujours la meilleure.



Automobiles Renault Canada Ltée, C.P. 6400, Montréal 101, Qué.

Ouvert ce soir jusqu'à 9h. p.m.

COMMENT DOMPTER VOTRE IMPÔT SUR LE REVENU



Confiez-le BLOCK! Ils sont experts à compiler une déclaration rapide précise qui vous épargnera du temps, du souci et souvent de l'argent! Rendez visite dès aujourd'hui à la succursale BLOCK de votre arrondissement.

Déclarations complètes $5 et plus

GARANTIE
Nous garantissons le rapport précis de toute déclaration d'impôt. Si nous commettons toute erreur qui vous occasionne une amende ou de l'intérêt nous acquitterons ceux-ci.

H&R BLOCK LTEE

Les plus grands spécialistes de l'impôt au Canada avec plus de 350 succursales au pays

SUD-EST - 679-4370
2177 Chemin Chambly (Longueuil)
303 Centre d'Achat Laurier (St-Lambert)
210 St-Jean (Longueuil)
3555 boul. Taschereau (St-Hubert)
6670 est, Sherbrooke (près Langelier)
8928 Hochelaga (près French)

LaSalle
210 St-Jean (Longueuil)
3555 boul. Taschereau (St-Hubert)
1877 boul. Labelle (Chomedey)
3735 rue Notre-Dame (près Atwater)
1277 Schevchenko (LaSalle)

EST CENTRAL - 274-6603
5042 Park (près Laurier)
3430 Bélanger (près St-Michel)
5235 Bélanger (près 42e Ave.)
8019 rue St-Hubert (près Jarry)
6327 Papineau (près Beaubien)
4818 St-Denis (près Gilford)
1332 est, Ontario (près Panet)
Magasin La Baie (Carré Philippe)
5623 Côte des Neiges (près Côte Ste-Cath.)
1267 rue Greene (Westmount)

119 d'Anjou (Châteauguay) P.Q.
332 De La Madona (Mont-Laurier) P.Q.

NORD - LAVAL - 747-1810
919 Décarie (Ville St-Laurent)
9305 Pie IX (près Desgrands Prairies)
2484 Fleury (près Papineau)
10583 boul. St-Laurent (près Bourassa)
27 Des Laurentides (Pont Viau)
4111 Lévesque (Chomedey)
1877 boul. Labelle (Chomedey)
10384 boul. Lalande (Roxboro)
Magasins La Baie (Centre Rockland)

la Baie
Centre ville "3e étage"
Rockland "2e étage"
Dorval "Rez-de-chaussée"
Centre Laval "Laval"

OUEST - 486-1942
5785 rue Sherbrooke (près Melrose)
5210 boul. Décarie (près D'Isabella)
3735 rue Notre-Dame (près Atwater)
3645 Wellington (Verdun)
1783 Church (coin Laurendeau)
265, 6e Ave. (Lachine)
1277 Schevchenko (LaSalle)
Magasins La Baie (Dorval)

239 St-Jacques (St-Jean) P.Q.
2005 Girouard (St-Hyacinthe) P.Q.

9 a.m. à 9 p.m. tous les jours - 9 a.m. à 5 p.m. le samedi
Aucun rendez-vous nécessaire

Entretien avec le Dr Racamier

La schizophrénie n'est pas toujours incurable

par Solange Chalvin

La schizophrénie constitue le problème majeur de la pratique psychiatrique actuelle. Elle touche en particulier les jeunes de 18 à 30 ans. Est-ce dire que notre société est productrice de schizophrènes? Est-ce un mal inévitable ou une invention des psychanalystes à la recherche de clients à analyser?

De passage à Montréal, invité par le Pavillon Albert-Prévost de l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville, l'un des plus éminents psychiatres et psychanalystes français, le Dr P.C. Racamier, a répondu à nos questions.

La schizophrénie se développe fréquemment à l'âge de 18-20 ans. Si les étudiants en semblent plus souvent atteints que les jeunes travailleurs du même âge, c'est tout simplement parce que les familles des premiers ont les moyens financiers de consulter rapidement psychiatre et psychanalyste, alors que les seconds sont souvent enfermés dans un asile et oubliés de tous.

Cette maladie non héréditaire, confirme le Dr Racamier (on a longtemps cru le contraire), serait le résultat d'une mauvaise relation mère-enfant dans les tous premiers mois de la vie du bébé. "En fait, admet le directeur du Foyer la Velotte, dans le faubourg de Besançon, foyer qui héberge une douzaine de jeunes schizophrènes, on est encore bien perplexe sur les causes réelles de l'apparition de cette maladie. Une chose est certaine: elle se manifeste souvent au moment du passage de l'adolescence au monde adulte.

Ce passage se fait plus ou moins tard selon le degré de développement psychique de chaque individu.

Les premiers mois de la vie de l'enfant sont décisifs, répète après Freud, le Dr Racamier qui partage ses activités entre la direction et l'animation du Foyer La Velotte – centre unique de réinsertion sociale des jeunes schizophrènes – et les séances psychanalytiques qu'ils pratiquent dans son cabinet privé.

A l'âge d'un an, l'enfant porte déjà en lui un germe de bonne santé mentale ou de schizophrénie. Comme le père de la psychanalyse moderne, Racamier culpabilise-t-il les mères?

"Non, répond-il. C'est souvent l'absence réelle (dans le cas, par exemple, des mères célibataires) ou l'absence psychologique des pères trop occupés par leurs affaires ou profession, qui oblige la mère à établir avec son enfant une relation fausse. Culpabiliser les parents n'aboutit à rien et dans la majorité des cas, ils n'y sont pour rien. Toutefois, leur attention devrait être plus éveillée quand ils s'aperçoivent de la trop grande "sagesse" de leurs enfants. Ce sont souvent les enfants les plus sages, les plus tranquilles, les plus obéissants et studieux, qui portent en eux le germe latent de la schizophrénie".

La guérison est-elle possible? On sait que la schizophrénie a la réputation d'être incurable. Toutefois, certains réussissent à en sortir, nous dit le Dr Racamier, et à réintégrer ce que la majorité des gens considèrent comme la "normalité".

Ils demeurent quelquefois originaux, selon les modes de vie et le comportement social acceptés à notre époque, ce qui ne signifie nullement qu'ils soient malheureux, incapables d'aimer, de travailler et de subvenir à leurs besoins.

La meilleure preuve en est la publication du témoignage de Mary Barnes, une schizophrène sauvée par l'antipsychiatrie, dont le livre intitulé "Un voyage à travers la folie" vient de sortir, en traduction française, aux Editions du Seuil. Mary Barnes, qualifiée de schizophrène a réussi en quelques années à se débarrasser de son mal et raconte dans ce livre exceptionnel sa descente aux enfers puis son retour à la vie. Le livre a été écrit en collaboration avec le psychiatre Joe Berke, l'un des pionniers de Kingsley Hall, l'une des premières communautés antipsychiatriques de Grande-Bretagne.

Même si cette expérience n'est pas tout à fait la même que celles vécues par les jeunes schizophrènes du Dr Racamier et ne s'inspire pas nécessairement des mêmes méthodes que celles utilisées au Pavillon Albert-Prévost, il n'en demeure pas moins qu'elle fascine présentement la majorité des psychiatres à la recherche de formes nouvelles de traitement.

Convaincu que la schizophrénie pourrait être guérie, si le traitement était effectué dans certaines conditions bien spéciales, le Dr Racamier et son équipe, ont ouvert ce Foyer La velotte qui reçoit présentement une douzaine de jeunes de 18 à 30 ans. Depuis son ouverture, il y a cinq ans, le Foyer a reçu peut-être une trentaine de schizophrènes; sur ce nombre, le tiers peuvent fonctionner à peu près normalement et subvenir à leurs besoins.

Non seulement les parents ou les amis des schizophrènes ne sont pas ici culpabilisés, mais utilisés dans la guérison éventuelle ou la réinsertion sociale de leurs enfants ou amis. Les médicaments sont à peu près absents du traitement qui utilise surtout la thérapie de groupe. La durée du séjour au Foyer varie de deux ou trois ans, selon les cas. Le personnel spécialement formé par l'équipe doit être un élément de soutien et de stimulation, mais ne doit jamais intervenir dans le traitement proprement dit qui est supervisé par le psychiatre et le psychanalyste.

A mesure que le patient acquiert une certaine autonomie, il est invité à reprendre des activités sportives, culturelles ou intellectuelles, selon ses goûts et aptitudes. Ces activités se pratiquent en dehors du Foyer, dans le village même. Certains étudiants ont réussi à retourner à leurs cours; d'autres ont trouvé un emploi. Graduellement, ils acceptent de nouvelles responsabilités, trouvent un appartement en ville, à proximité de leur port d'attache qui demeure La Velotte pour plusieurs années.

"L'un de nos anciens malades s'est marié l'an dernier. Il pratique sa profession et semble très heureux" nous dit fièrement le Dr Racamier.

Tous les problèmes que rencontrent les schizophrènes avec le personnel, avec leurs parents, avec leurs amis, sont discutés une fois la semaine, en groupe. La thérapie de groupe est à la base du traitement et l'entourage du malade doit l'accepter.

L'expérience de La Velotte qui fait l'envie de plusieurs psychiatres québécois qui ont assisté la semaine dernière à Montréal, au colloque intitulé "Psychose et liberté" est coûteuse. Elle exige la participation d'un petit groupe de professionnels ultra formés (il n'y a pas de surveillants de malades à proprement parler à La Velotte), une sélection extrêmement rigoureuse des sujets et la participation entière du milieu. Pour toutes ces raisons, le groupe des malades ne peut être supérieur à 12 ou 15 à la fois, et la durée de séjour peut se prolonger plusieurs années, dans certains cas.

Notre société a-t-elle les ressources financières nécessaires pour expérimenter ce type de traitement dans un avenir prochain? A La Velotte, ce sont les parents des schizophrènes aidés d'organismes sociaux, qui financent cette expérience unique en France.

Intervention sollicitée à Saint-Jérôme

Le Syndicat des employés du Foyer Les Hauteurs de Saint-Jérôme souhaite l'intervention du ministère des Affaires sociales dans le conflit qui les oppose à l'administration de cette institution.

A la suite d'un "dossier noir" présenté au ministère par les employés, les administrateurs ont assuré leur collaboration au syndicat pour régler rapidement le conflit. Mais jusqu'à maintenant, aucun règlement n'est intervenu puisque le ministère des Affaires sociales a continué de "faire la sourde oreille" à l'appel des syndiqués, explique un communiqué du Syndicat.

Cas de variole

OTTAWA (PC) – Les voyageurs en provenance de Londres devront être munis d'un certificat de vaccination antivariolique en raison de la présence de cas de variole secondaire en Angleterre, a annoncé le ministre de la Santé publique et du Bien-être social, M. Marc Lalonde.

Tout voyageur qui ne sera pas muni du certificat sera vacciné sur les lieux mêmes de son arrivée.

S'il refuse, il sera placé sous surveillance ou, le cas échéant, mis en quarantaine.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 13

CHEF-COMPTABLE

Hôpital et Foyer d'hébergement - 219 lits

Qualifications:

C.A. - R.I.A. - C.G.A. - ou expérience équivalente.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Directeur général,
Hôpital La Providence de Magog,
50 est, rue St-Patrice,
Magog, Qué.

COLLÈGE EDOUARD-MONTPETIT

Est à la recherche d'un

AIDE PÉDAGOGIQUE INDIVIDUEL

FONCTION:

Il conseille et informe les étudiants dans le choix de leur programme et de leurs cours, dans la fabrication de leur horaire individuel, dans les changements d'orientation ou de spécialités, dans l'abandon de cours, etc.

QUALIFICATION REQUISE:

Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée.

SALAIRE:

Entre $8,090. à $15,233.

REMARQUE:

L'aide pédagogique individuel devra être disponible le jour, le soir ou le samedi selon les besoins..

Faire parvenir votre Curriculum Vitae au:

Bureau du personnel,
Collège Edouard-Montpetit,
945 Chemin Chambly,
Longueuil.

CHIMISTE

Un important fabricant de produits chimiques est à la recherche d'un chimiste pour travailler à son laboratoire de développement.

LE POSTE:

Sous la responsabilité du directeur technique, le candidat devra diriger et surveiller le travail d'un groupe de huit (8) techniciens dont les travaux de laboratoire touchent tous les aspects de la technologie des pigments.

LE CANDIDAT:

Il doit être un chimiste diplômé d'université. Il doit parler couramment la langue française et posséder une bonne maitrise de la langue anglaise. Il devra éventuellement déménager dans la région de Sorel-Tracy. Un candidat possédant une expérience industrielle en peinture, papier, plastique ou autres domaines connexes serait avantagé lors de la sélection.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Le salaire sera déterminé selon la compétence et les qualifications du candidat choisi.

Les avantages sociaux sont au-dessus de la moyenne.

Tout candidat pouvant rencontrer les exigences de ce poste est prié de soumettre un curriculum vitae complet qui sera traité confidentiellement à:

Service du Personnel
TIOXIDE DU CANADA LIMITÉE
Boite postale 3
Sorel, P.Q.

fonction publique municipale

SURINTENDANT ADJOINT

Service des Sports et Loisirs

Devoirs de la fonction

- Le travail consiste à coordonner, diriger et surveiller les activités des employés affectés à la section technique. Sous direction générale le titulaire est principalement responsable d'établir des politiques générales servant de critère de base à la préparation des divers programmes de sports, de formation et de recherche. Il conseille et guide les responsables de la préparation des programmes de sports, de formation ainsi que le chargé de recherche.

Qualités requises

- Détenir une maitrise en éducation physique et posséder environ trois ans d'expérience pertinente. Posséder une connaissance approfondie des dernières techniques sportives et des techniques de recherche en la matière. Parler et écrire le français et l'anglais.

Conditions de travail

- Excellente possibilité de carrière avec un organisme offrant une bonne sécurité d'emploi et des avantages sociaux généreux. Traitement: $13,460 - $16,625., à déterminer selon les qualifications du candidat.

S'inscrire en complétant le questionnaire "demande d'emploi" de la Ville de Montréal que l'on peut se procurer au **Service du Personnel, Hôtel de Ville, 275 est, Notre-Dame, chambre 416, Montréal 127 ou par téléphone au numéro 872-3236 ou 37.**

VILLE DE MONTRÉAL

Permanent dans un centre d'éducation populaire

Exigences:

- Connaissance des milieux populaires
- Expérience de travail avec les adultes
- Engagement dans les luttes sociales

Fonctions:

Travailler au niveau des secteurs suivants:

- logement, rénovation urbaine
- ciné-club sur le développement, soirées d'information
- financement
- relations extérieures
- etc.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 20 avril à:

Carrefour d'Education Populaire,
2356, rue Centre,
Montréal 104, Qué.
Tél.: 935-8623

brunelle, lambert & associés inc.

Conseillers en Communications

Dans le cadre d'une expansion de l'entreprise nous sommes à la recherche d'INGÉNIEURS avec un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans au moins un des domaines suivants:

- Téléphonie (commutation)
- Radio-mobile
- Audio-visuel
- Micro-ondes

Excellentes conditions de travail

Travail à Montréal

Faire parvenir curriculum vitae sans délai à:

BRUNELLE, LAMBERT & ASSOCIÉS INC.
1, Place Ville-Marie
Suite 1420
Montréal 113

CONSEIL SCOLAIRE DE NIPISSING

Écoles secondaires de North Bay et de Sturgeon Falls

Nous recherchons pour septembre 1973 les professeurs suivants:

École secondaire Franco-Cité, Sturgeon Falls, Ontario.

Dessin industriel ou architectural
Ateliers - filles (cours pratique)
Ateliers généraux - garçons
Sciences (chimie)
Sciences générales
Éducation physique (garçons) plus autres matières

Directeur:
M. D. Lafleur
Tél.: Bur. (705) 753-1510
Rés. (705) 753-0587

École secondaire Algonquin North Bay, Ontario.

Directeur de la section "Affaires et Commerce"
Français et/ou art dramatique
Sciences (biologie)
Économie domestique (années I et II)
Beaux-Arts (années II, III et IV)
Matières commerciales
English (années I et II)
Sciences (physique)
Mathématiques (I et II)

Directeur:
M. R. Perron
Tél.: Bur. (705) 472-8240
Rés. (705) 472-3368

F.J. McElligot High School
Mattawa, Ontario

Directeur: M. William Kennedy
Tél.: (705) 744-5691

Géographie

Échelle de salaire 1972/73

	Minimum	Maximum
Cat. 1	$7,500	$13,100
Cat. 2	$7,800	$13,800
Cat. 3	$8,700	$15,700
Cat. 4	$9,200	$16,700

MM. D. Lafleur et R. Perron seront à l'Hôtel Skyline, Ottawa pour entrevues jeudi soir le 12 et vendredi le 13 avril.

CORPORATION DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

DIRECTEUR
SERVICE DE L'INFORMATION

Fonctions:

- Diriger le nouveau service et établir des procédures de fonctionnement
- Centraliser l'information reçue et rechercher l'information pertinente au domaine du génie
- Diffuser l'information au niveau des membres et au niveau du public
- Établir des politiques de communication sous la directive du directeur des services spécialisés
- Concevoir et préparer le journal officiel, les communiqués et les avis
- Organiser les conférences de presse et entretenir les contacts avec les média d'information
- Coordonner la documentation de base du secrétariat et collaborer à sa préparation
- Faire la liaison avec les divers groupements d'ingénieurs.

Qualifications:

- Excellence en français et en anglais
- Diplôme d'études supérieures avec un minimum de trois années d'expérience pertinente à la tâche (relations extérieures et/ou l'information en général)
- Posséder le sens du travail d'équipe et de l'organisation au niveau du palier de décision.

Traitement:

Selon les qualifications et l'expérience
Programme complet d'avantages sociaux.

Les candidats intéressés sont priés de transmettre confidentiellement, par écrit, leur curriculum vitae à:

Poste - Service de l'Information
Corporation des Ingénieurs du Québec
Suite 1601
625, avenue du Président Kennedy
Montréal 111, Québec

GROUPE COMMERCE ASSURANCE

L'un des plus importants groupes de compagnies d'assurances générales au Québec recherche les services de:

DIX (10) AGENTS DE RÉCLAMATIONS

FONCTIONS:

- Faire enquête et procéder au réglement à la suite d'un sinistre.
- Rencontrer les courtiers dans les diverses localités d'un territoire.

EXIGENCES:

- Le candidat devra posséder des connaissances approfondies dans tous les domaines de l'assurance générale, tel que l'Automobile, les Biens et Accidents.
- Un minimum de trois (3) ans d'expérience comme agent de réclamations est essentiel.
- Une bonne connaissance de l'anglais serait un avantage.

LIEU DE TRAVAIL:

- Montréal et divers territoires en province.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

- Le salaire sera établi selon les qualifications et l'expérience. – Les avantages sociaux sont généreux.

Faire parvenir votre "curriculum vitae" au:

Service du Personnel
GROUPE COMMERCE ASSURANCE
2450, rue Girouard
Case postale 1000
St-Hyacinthe, Qué.

Université du Québec

DIRECTEUR DE CENTRE (HULL)

Fonctions:

Sous la responsabilité première du Directeur-général, le directeur de centre est avant tout responsable du fonctionnement des Services Universitaires dans la région relevant de son centre.

- A ces fins, il a la responsabilité d'une équipe de travail.

En matière d'administration courante et pédagogique, le directeur du centre doit:

- Identifier les besoins des centres et des sous-centres ainsi que les ressources disponibles dans la région;
- Assurer la diffusion de l'information pertinente;
- Promouvoir le développement des Services Universitaires par les moyens appropriés.

Exigences:

- Aptitudes au travail d'équipe;
- Expérience dans l'administration;
- Intérêt marqué pour l'innovation pédagogique;
- Connaissance de l'Outaouais et disponibilité au déplacement.

Traitement:

Salaire à déterminer selon les qualifications et les années d'expérience.

Lieu de travail: Hull

Veuillez faire parvenir un curriculum vitae complet avant 17:00 heures, le 17 avril 1973 à:

Monsieur Jean Messier
Directeur-général
Direction des Études Universitaires
dans l'Ouest québécois
277 boul. Taché
Hull, P.Q.

Université du Québec à Chicoutimi

DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DES SCIENCES HUMAINES

Fonctions:

Le directeur nommé par le Conseil d'administration est responsable devant le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

- du fonctionnement du département et de ses relations avec l'ensemble de l'université, en particulier avec les modules, les centres de recherche et les autres départements;
- de l'application des règlements généraux, des règlements internes et des politiques de l'université ainsi que de l'administration de son département;
- de la répartition entre les professeurs du département, avant le début de chaque session et après consultation de chaque intéressé, des tâches confiées audit département par l'université, conformément aux réglements et à la politique de l'université ainsi qu'aux règles internes du département;
- de la préparation et de l'administration du budget du département.

Exigences:

Posséder un diplôme de troisième cycle de préférence.

Expérience universitaire d'enseignement et de recherche.

Traitement:

Selon la convention collective de travail du personnel enseignant.

Les demandes écrites accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir au plus tard le 17 avril 1973 à:

M. Roger Miller,
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche,
Université du Québec à Chicoutimi,
930 est, Jacques-Cartier,
Chicoutimi, Qué.

Carrières et Professions

Fonction publique Canada — Public Service Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

CHEF DU PERFECTIONNEMENT DE L'INFORMATION

Traitement $15,760 à $17,890

Direction des Transports, Postes Canadiennes
Ottawa

LE POSTE:

Le chef du Perfectionnement de l'information relève du gestionnaire de l'Analyse et du Perfectionnement de l'information et il est chargé de planifier, d'organiser et de diriger les principaux programmes concernant les systèmes d'information sur les transports. Le travail comprend la planification d'ensemble et le contrôle des projets, leur conception et leur mise en oeuvre. Il doit aussi diriger les activités de trois chefs de projet et spécialistes de diverses disciplines.

LE CANDIDAT:

Il faut posséder des connaissances approfondies dans le domaine du perfectionnement des systèmes d'information de la gestion, bien connaître les systèmes faisant appel à l'informatique et faire preuve d'aptitudes manifestes pour diriger un personnel de spécialistes. Il est indispensable de posséder un diplôme universitaire dans une discipline connexe. Pour être choisi, le candidat doit avoir les aptitudes requises pour travailler efficacement à tous les niveaux d'un organisme décentralisé. La connaissance de la langue anglaise est essentielle.

Les candidatures doivent être adressées avant le 20 avril 1973, au:

CADRES ADMINISTRATIFS
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA (ONTARIO) K1A OM7

Référence à rappeler: 3-A-M-001-10.

Fonction publique Canada — Public Service Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

DIRECTEUR ADJOINT

Traitement jusqu'à $25,785

Division des Finances des entreprises
Statistique Canada

LE POSTE: Sous la direction générale du directeur, coordonner la planification et l'établissement d'un vaste programme de données financières, de statistique sur la taxation et de séries sur la propriété des entreprises au Canada; diriger l'analyse, l'interprétation et l'intégration de ces renseignements à d'autres séries produites par Statistique Canada et par des organismes extérieurs; fournir des conseils de spécialiste et assumer les fonctions de consultant auprès d'administrateurs, d'économistes et d'analystes à tous les niveaux de l'économie.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: Diplôme universitaire avec spécialisation en sciences économiques, comptabilité et statistique. Connaissance approfondie des activités financières des grandes entreprises. Connaissance des politiques financières du gouvernement en matière de monnaie, des politiques économiques et de propriété étrangère ainsi que les lois et textes qui s'y rattachent. Aptitude évidente et expérience qu'on retrouve chez les personnes ayant occupé des postes semblables à ceux décrits ci-dessus. La connaissance de l'anglais ou du français est suffisante pour remplir ce poste.

Les candidats répondant à ces exigences doivent présenter leur demande à:

B.J. MITCHELL
PROGRAMME DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE DIRECTION
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA (ONTARIO) K1A OM7

Référence à rappeler: concours no 73-8019

Fonction publique Canada — Public Service Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

AGENTS DE DOTATION EN PERSONNEL

Traitement $9,300 à $15,400

(Selon les titres de compétence et l'expérience)

La Fonction publique du Canada requiert les services d'agents de dotation en personnel pour divers ministères, dans la région d'Ottawa-Hull.

FONCTIONS:

Recruter, sélectionner et placer du personnel spécialisé et administratif ou autre, conformément à la politique, aux lois et règlements et aux procédures relatifs à l'emploi dans la Fonction publique.

Conseiller la direction en matière de dotation en personnel et de recrutement.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:

Diplôme universitaire et expérience en dotation du personnel, de préférence à titre de spécialiste. Pour certains postes, la connaissance de l'anglais ou du français est essentielle. Les unilingues et les bilingues peuvent se porter candidats aux autres postes où la connaissance du français et de l'anglais est essentielle. Pour que leur candidature à ces postes bilingues soit prise en considération, les intéressés doivent, s'ils ne répondent pas aux exigences linguistiques du poste, accepter de suivre à plein temps, dès leur nomination, des cours de langues qui pourront durer jusqu'à douze mois et qui seront dispensés par le Bureau des langues de la Commission de la Fonction publique ou par son intermédiaire.

Les intéressés devront contacter les représentants de la Commission de la Fonction publique entre 9h. et 18h.

À MONTRÉAL LES 10 ET 11 AVRIL 1973 (SEULEMENT)
TÉL.: (514) 283-5779 ou 283-5761
À QUÉBEC LE 17 AVRIL 1973 (SEULEMENT)
TÉL.: (418) 694-4559 ou 694-3264

Si vous ne pouvez téléphoner, faites parvenir à l'adresse ci-après un curriculum vitae circonstancié, ou une formule PSC 367-401, "Demande d'emploi" que vous pouvez vous procurer à un bureau de la Commission de la Fonction publique, à un bureau de poste ou à un Centre de main-d'oeuvre du Canada:

CADRES ADMINISTRATIFS
SOUS-SECTION "E"
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA, ONTARIO K1A OM7

Référence à rappeler: concours no 3-A-E-001-10.

Fonction publique Canada — Public Service Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

DIRECTEUR, SOCIÉTÉ ET AFFAIRES FINANCIÈRES

Traitement jusqu'à $27,250

Direction des Télécommunications nationales
Ministère de la Consommation et des Corporations

FONCTIONS:

Le candidat devra intégrer le travail du gouvernement et des sociétés participantes dans les projets concernant les tarifs, les divisions de revenu, les analyses de coûts, les évaluations budgétaires et planification de l'économie à moyen terme.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:

Diplôme universitaire avec spécialisation en administration, commerce, finances ou économie et expérience dans au moins deux des domaines suivants:

- tarifs et taxes des télécommunications nationales et internationales;
- comptabilité et contrôle des coûts, systèmes unifiés de comptabilité, exigences en matière de comptabilité relativement aux investisseurs, à la gestion et au gouvernement;
- système financier des sociétés; sources de capital; facteurs financiers dans les domaines de l'acquisition, des réalisations et des structures des sociétés.

Le candidat doit avoir de l'expérience au niveau de la direction d'une société d'utilité publique soumise à la réglementation - pas nécessairement dans le domaine des communications.

La connaissance du français et de l'anglais est essentielle. Le concours est ouvert aux candidats unilingues et bilingues. Pour que leurs candidatures soient prises en considération, les intéressés doivent, s'ils ne répondent pas aux exigences linguistiques du poste, accepter de suivre à plein temps, dès leur nomination, des cours de langue qui pourront durer jusqu'à douze (12) mois et seront dispensés par le Bureau des langues de la Commission de la Fonction publique ou par un organisme approuvé par ce dernier.

Ce concours pourra servir à remplir des postes du même genre dont les titulaires devront justifier des titres et qualités semblables à ceux qui sont requis pour les postes qui font l'objet du présent concours.

Remplir et envoyer la formule PSC 367-401 "Demande d'emploi" que l'on peut obtenir aux bureaux de poste, aux Centres de main-d'oeuvre du Canada et aux bureaux de la Commission de la Fonction publique, ou envoyer son curriculum vitae en indiquant clairement le poste que l'on sollicite avant le 26 avril 1973, à l'adresse suivante:

B.J. Mitchell,
Programme de recrutement du personnel de direction
Commission de la fonction publique du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A OM7

Référence à rappeler: Concours no 73-8020.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
- Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ACHATS

DESIRONS acheter revues et livres CANADIENS. Tél.: **844-1816** 16-5-73

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 212 Beaubien est. Tél.: **276-9067.** 1-6-73

A TRES BON PRIX: meubles modernes, 1 an d'usage, mobiliers: cuisine, salon, chambre, salle à dîner colonial, avec accessoires complets. Tél.: après-midi et soir **845-6857.** 16-4-73

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour **331-0251** soir **667-0774.** J.N.O.

APPARTEMENTS A LOUER

KENT 2850: attrayant et grand 3½, ascenseur, à sous-louer à prix réduit. Tél.: **738-4593** ou **737-1567.** 12-4-73

EDOUARD MONTPETIT 2785: 3½ meublé, chauffé, ménage refait. Ascenseur. Toit soleil. Adultes de préférence. Tél.: **279-0784.** 13-4-73

OUTREMONT
50 WILLOWDALE
NOUVEL IMMEUBLE
- Immeubles en béton, insonorisé
- 2 ascenseurs - balcons
- Taxes payées, sundeck

2½ - $140.
3½ - $180.
Tél.: 849-7061
739-9827 J.N.O.

COTE-DES-NEIGES: 3½ à sous-louer 4 mois. Libre 1er mai. Très propre. $140. Tél.: **738-3008** après 7 p.m. 11-4-73

EDOUARD-MONTPETIT 2825: app 11. 3½, meublé ou non, ménage refait, piscine, buanderie, $125. par mois. Libre 1er mai. Sous-location. Tél: **738-5419.** 12-4-73

APPARTEMENT A PARTAGER

Monsieur distingué partagerait 4½, métro Jean-Talon, chambre privée, tapis mur à mur, avec jeune homme distingué, cultivé. Professeur ou comptable seulement. Sérieuses références exigées, 1er mai. Européen bienvenu. Ecrire à Case 39, Le Devoir. 11-4-73

ARTICLES A VENDRE

"Bowers & Wilkins", DM2, neufs, avec garantie du manufacturier. Prix doux. Tél.: soir **729-4403** 11-4-73

AUTOS A VENDRE

1972 PEUGEOT 304
Station-wagon, traction avant, pneus Michelin, radio, porte-bagages, 8,000 milles, balance de garantie . . . . . **$2,495.**

1970 PEUGEOT 504
Sedan, toit ouvrant, 4 vitesses, radio, reconditionnée . **$1,975.**

1969 PEUGEOT 204
Décapotable, toit neuf, 4 pneus Michelin ZX neufs, radio, reconditionnée . . . . . **$1,295.**

1967 MUSTANG
H.T., V8, radio, pneus neufs, reconditionnée. . . . . **$1,195.**

1967 PEUGEOT 404
Sedan, automatique, toit ouvrant, très propre . . . . . **$895.**

FORD 1938
Sedan de luxe, V8, 85 C.V. intérieur original, voiture unique.
$2,900.

Roger Automobile Ltée
4260 ouest, Ste-Catherine, Tél: 932-2925
"Dépositaire Peugeot" 14-4-73

BUREAU A LOUER

AHUNTSIC: Fleury est, 1443: 400 et 225 pieds carrés; entrepôt et garage. Pour professionnels, importateurs. Tél.: **387-1628** 11-4-73

OUTREMONT
Édifice à bureaux, conçu pour des professionnels.
Toutes commodités:
- air climatisé
- cuisinette
- salon communautaire
- piscine intérieure
- sauna
- stationnement privé.

Libre 1er septembre.
Tél.: 735-5171 14-4-73

CAMIONS A VENDRE

CAMION "Jeep", 1972, en parfaite condition. Meilleure offre. Tél.: **321-0262** 13-4-73

CHALETS A LOUER

PRES STE-AGATHE: spacieux, lac, foyer, équipé, laveuse-vaisselle, 7½ pièces, entretien. Idéal famille ou couples. Locataires fiables. $850. mois ou prix pour saison. Tél: **731-2743** ou **731-8142.** 11-4-73

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

La Commission Scolaire Le Gardeur
demande
OPÉRATEUR DE TERMINAL, CHARGÉ DE PRODUCTION

Description de la tâche:
- Il est responsable de la vérification des données.
- Il est responsable de la préparation des cartes de contrôle et paramètres de l'exécution de travaux sur terminal et machines auxiliaires.
- Il est responsable de la conservation et de la manipulation des programmes et autres documents.
- Il fait de la programmation "simple".

Qualifications requises:
- Avoir un D.E.C. professionnel en informatique ou l'équivalent.
- Posséder de l'expérience pertinente à la fonction.
- Etre bilingue.

Heures de travail:
De 9h. à 17h.

Veuillez faire parvenir votre demande écrite avant le 13 avril 1973 au:

Bureau des services du personnel,
80, Jean-Baptiste Meilleur,
Repentigny, Qué. 11-4-73

HOMMES DEMANDES

La Commission Scolaire Le Gardeur
demande un
Magasinier, classe V A

Attributions caractéristiques:
- Diriger les opérations décentralisées ou non, des magasins de l'école.
- Prendre la responsabilité de la réception, de l'emmagasinage, du prêt des instruments et outils et voir à la récupération de ces derniers.
- Vérifier les marchandises reçues et la concordance avec les bons de commande.
- Tenir l'inventaire des marchandises selon un système approprié.
- Délivrer les articles en magasin, préparer les réquisitions.
- Au besoin effectuer les travaux mineurs de réparations d'entretien, accomplir toute autre tâche connexe.

Qualifications requises:
Avoir complété un cours de secondaire V ou posséder une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente ou un cours de métier.

Expérience:
Posséder un minimum de 3 années d'expérience.

Heures de travail:
De 9h. à 17h.

Veuillez faire parvenir votre demande écrite avant le 13 avril 1973 au:

Bureau des services du personnel,
80, Jean-Baptiste Meilleur,
Repentigny, Qué. 11-4-73

CHALETS A LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: Luxueux Bavarois, flanc montagne, 5½ chauffés, toit cathédrale, foyer-pierre, meubles Thibault, TV. Semaines. Piscine chauffée, école d'équitation, terrain-jeux. Tél.: **256-6825** ou **1-819-326-5836.** 1-5-73

CHALETS A VENDRE

LAURENTIDES: Lac Millette, près Ste-Adèle, chalet sur bord du lac, 5 chambres à coucher, foyer en pierre, habitable à l'année. Tél: **341-7340** ou **737-7079** ou **1-229-2960.** 12-4-73

COURS PRIVES

LANGUE CHINOISE: Cours de langue et traduction par professeur chinois avec disciplines linguistiques et expérience en Chine et au Canada. Tél.: **725-9481.** 14-4-73

DEMANDES D'EMPLOI

DIRECTEUR TECHNIQUE, confection, mode, coupe, dessin, etc. Vaste expérience France, Belgique, Allemagne, Mexique, cherche emploi à Montréal. Ecrire C.P. 628 (N.D.G.) Montréal 260. 24-4-73

DIVERS

CURRICULUM VITAE: préparation personnelle du document qui vous permettra d'obtenir l'emploi désiré. Tél.: **321-3319** 11-4-73

ENTREPRENEURS

NIETO ENTREPRISE: 30 ans à votre service. Couvertures, cheminées, foyers, ciment, pierre, blocs. Estimation gratuite, 5 ans de garantie. Tél: **677-7066.** 16-4-73

BRIQUE, FOYER - PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation - enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél.: **642-4077.** 1-5-73

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél: **388-2137, 669-2547.** J.N.O.

FEMMES DEMANDEES

AGENT D'INFORMATIONS FINANCIÈRES
Lévesque, Beaubien Inc.
recherche
une diplômée en techniques administratives et financières.
La capacité à communiquer de l'information avec exactitude, clarté et rapidité sera la plus appréciée.
S'adresser au: **879-2214** 11-4-73

BOUTIQUE DE BIJOUX: demande vendeuse d'expérience. Connaissance de l'artisanat. Tél: **844-1691.** 11-4-73

NOUVELLE Corporation professionnelle désire SECRETAIRE bilingue, à temps partiel. Tél: **866-0918.** 12-4-73

TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE
La Compagnie et le travail:
Anglophoto, importateur d'appareils et équipement photographiques.
160 Graveline, près Côte-de-Liesse, à St-Laurent.
Semaine de 4 jours - avantages marginaux complets - travail sur un standard de 10 lignes - système de son - Quelques routines cléricales en plus.
La personne:
Nous recherchons une personne mature, ayant de l'expérience sur ce genre d'appareil et surtout une personne parfaitement bilingue.
Pour rendez-vous demander:
Mlle McClune
735-6461 13-4-73

HOMMES DEMANDES

COIFFEUR demandé, salaire intéressant. Demandez Raymond de 9 à 5 p.m. **667-4611.** 13-4-73

LOGEMENTS DEMANDES

AHUNTSIC ou MONTREAL-NORD 4 pièces, chauffé, équipé, haut-duplex, rue transversale. Dame retraitée. Immédiatement ou plus tard. Ecrire Case 42 Le Devoir. 11-4-73

PROFESSEUR à sa retraite louerait bas de duplex, 5 ou 6 pièces avec sous-sol fini. Tél.: **273-3789** 11-4-73

LOGEMENTS A LOUER

CHEMIN COTE STE-CATHERINE: près Wilderton, 7 pièces, eau chaude, chauffé, garage privé, cour, 2e, $200. par mois. Près toutes commodités. Tél: **341-7218** ou **737-3476.** 12-4-73

SHERBROOKE près Fullum, 4½, 5½, face parc et autobus. Chauffés, eau chaude, cuisinière, ménage refait. $125. – $135. Réfrigérateur au choix. Tél: **522-1797.** 11-4-73

ST-DENIS – Jean-Talon, près métro, 8 pièces, bas, chauffé, semi meublé, pour résidence religieuse ou bureau professionnels. Prix $250. par mois. Tél.: après 6 p.m. **279-7587.** 11-4-73

DELORIMIER-BEAUBIEN: logement du propriétaire, 7 grandes pièces, idéal pour professionnel. Références exigées. Tél.: **722-8622** ou **376-7268** soir. 11-4-73

WESTMOUNT: 5½ bas-duplex, chauffé, foyer naturel, garage, jardin, sous-sol semi fini. $350. Libre 1er juin. Tél.: **937-2292** et **274-5911** 11-4-73

MOTOCYCLETTES-SCOOTER

VÉLOMOTEURS
à partir de $229.
Track & Trail (West)
2121 ouest, Ste-Catherine
Moto Laval
Boul. des Laurentides
Pont-Viau 14-4-73

OCCASIONS D'AFFAIRES

JEUNES GENS SERIEUX, capables de gérer commerce dans le domaine du tourisme. Ouvertures dans toutes les villes du Canada. Envoyer curriculum vitae à Guy Martineau, 620 Cathcart, suite 320, Montréal 111. 16-4-73

ON DEMANDE

FAMILLE CANADIENNE FRANCAISE: Jeune fille (20 ans) indienne, désire vivre dans famille canadienne-française de bonne éducation, pour quelques mois. En échange: services de gardienne et / ou légers travaux domestiques. Ecrire à Case 41, Le Devoir. 14-4-73

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux. 525 est, rue Sherbrooke, suite 2, Marthe Gaudette, b.a., b. péd., b. ph. l. ès lettres. Tél: **288-2332** de 3h à 8h p.m. J.N.O.

PROPRIETES A VENDRE

STE-JULIE DOMAINE: Magnifique bungalow très fonctionnel, salle à diner, foyer salle familiale, 2 chambres supplémentaires au sous-sol, nombreux extras. On demande: $27,600. Intéressant – faut voir. Thérèse Bienvenu **653-2496** ou **653-3996.** Immeubles Westgate, courtiers. 11-4-73

BEACONSFIELD: quartier tranquille, près écoles, cottage en brique, disponible immédiatement. Grand salon, salle à manger, salle de séjour avec foyer, 4 chambres à coucher, cuisine toute équipée et dinette, 2½ bains, buanderie: laveuse-sécheuse, tapis mur à mur, garage double, jardin paysagé avec patio. S'adresser de 9 à 5 p.m. à J. Dalati: **697-7310** ou après 6 p.m. **366-2843.** 11-4-73

PROPRIETES A VENDRE

ST-HUBERT: Très beau split-level, brique avec logement 4 pièces, loué $100. par mois. Plafond cathédrale, tapis mur à mur partout, 2 sorties laveuse-sécheuse. Terrassement 7421 pieds carrés de terrain. MLS. On demande $55,000. Rita Bourner **679-8220.** Immeubles Westgate, courtiers. 11-4-73

COTE-DES-NEIGES: 3155-57 Jean Brillant, face Université, duplex pierre-brique, semi détaché, haut 6, bas-8, 4 chambres, sous-sol fini, garage. Occupation immédiate. Particulier **738-6758, 733-2781.** 16-4-73

OUTREMONT
COTTAGE, 7 pièces, très bon état, foyer, jardin, garage.
DUPLEX, 6½-7½-2, rue tranquille, $39,000.
GRAND COTTAGE, 10 pièces plus sous-sol, près centre-ville, **aubaine à $38,000.** Peut être loué $400. avec option d'achat. Aussi peut-être transformé en duplex..

CÔTE-DES-NEIGES
BEAU DUPLEX, détaché, 20 ans, 5½-6½-2, très bon état, jardin $46,000.
Mme M.A.D. Préfontaine
273-3789
IMM. TREMBLAY INC.
courtiers
735-5588 11-4-73

TAILLEURS

DROLET TAILLEUR SPECIALISTE
HABITS et costumes sur mesure 351 rue Guizot. Tel.: **388-2532** 11-4-73

TAPIS-TUILES-PRELARTS

TAPIS, magnifiques dessins orientaux, couleurs attrayantes: 9' x 12' 8' x 10', 6' x 9'. Aussi tapis de passage, jamais utilisés. Aubaine véritable. Appelez **739-0162.** 16-4-73

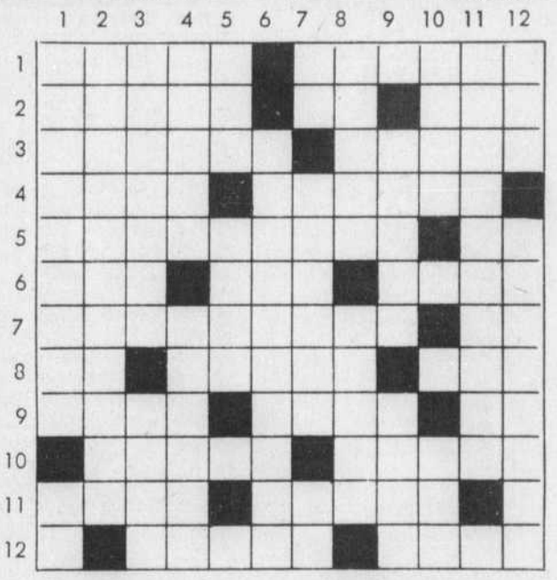
FEMMES DEMANDEES

L'HÔPITAL DE CLARKE CITY
désire des
INFIRMIÈRES AUTORISÉES

Fonction:
Assistante-hospitalières et en service général.
Conditions de travail:
Possibilité de permanence sur un service ou de rotation.
Une fin de semaine de congé sur 2.
Champ d'action:
Hôpital de malades chroniques et convalescents de 18 lits.
Qualifications:
Diplôme d'infirmière avec expérience d'un an.
Traitement:
Selon l'échelle de salaire de la convention du SPIQ.
Résidence à prix modique. Prime d'éloignement.
Site:
Sur la Côte Nord à quelques milles de Sept-Iles.
Date d'entrée: Immédiatement.

Adresse:
Mme N. Côté,
Directrice du nursing,
Hôpital de Clarke City,
Clarke City,
Cté Duplessis.
Tél: 418-583-2507 12-4-73

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1 – Sorte. – Disposer par rangs superposés.
2 – Posséder. – Molybdène. – Organisation des Nations unies.
3 – Boire avidement par lampées. – Jeune vache qui n'a pas encore eu de veau.
4 – Habitation en bois de sapin de divers peuples du nord de l'Afrique et de l'Asie. – En Espagne, plaine irriguée couverte de riches cultures.
5 – Qui a la forme d'une poire. – Curium.
6 – Ornement en forme d'oeuf. – Poème lyrique. – Ensemble de trois personnes.
7 – Qui occupe le troisième rang. – Sans vêtement.
8 – Eminence. – Fatigué. – Animal mou.
9 – Songea. – Victoire de Napoléon sur les Prussiens en 1806. – Coups de baguette.
10 – Cabane pour un animal domestique. – Vente à l'enchère.
11 – Foyer de la cheminée. – Filet pour prendre du poisson.
12 – Mit de niveau les assises d'une construction. – Observe secrètement.

Verticalement

1 – Enduire de galipot. – Argent.
2 – De façon évasive.
3 – Compter. – Avança en tournant.
4 – Grattai avec la ripe. – Ecrire.
5 – Epoque. – Organe qui sécrète la bile.
6 – Qui appartient au Rhône (plur).
7 – Eminence. – Composé dérivé de l'urée. – Fleuve de France.
8 – Ancêtre des animaux. – Caractères des plus anciens alphabets germaniques et scandinaves.
9 – Os de certains poissons. – Petite baie.
10 – Saveur. – Pied de vigne.
11 – Fera prendre racine.
12 – Chemin de ville. – Qui se meurt (fém).

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	L	A	C	E	■	C	A	B	R	I	■	E
2	E	N	O	R	M	E	■	R	A	R	E	S
3	V	A	L	■	O	N	D	U	L	A	N	T
4	A	C	O	N	I	T	I	N	E	■	G	A
5	N	A	N	A	N	■	A	I	N	S	I	■
6	T	R	I	S	S	E	R	■	T	A	N	T
7	I	D	E	E	■	T	R	O	I	S	■	I
8	N	I	■	A	R	C	H	E	R	■	M	G
9	■	E	T	U	I	■	E	U	■	O	I	E
10	B	R	U	■	S	T	E	V	E	N	S	■
11	U	A	N	E	E	■	R	U	D	E	S	■
12	T	R	I	P	E	R	I	E	■	E	R	E

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

L'ACC à Notre-Dame

Une belle leçon de chant choral à travers le Requiem de Duruflé

par Jacques Thériault

Ni enfant terrible, ni vedette, ni très prolifique au chapitre de la composition musicale, le Français Maurice Duruflé (né en 1903) pourrait être surtout considéré comme un restaurateur inspiré, ou du moins comme une petit artisan de l'architecture sonore. Chaque idée, chaque mouvement, chaque oeuvre lui demandent un travail de maturation considérable; lui-même garde bien, d'ailleurs, de cacher qu'il travaille lentement.

Pour toutes ces raisons, son oeuvre échappe à la majorité des Québécois. On connaît tout au plus de réputation son "Requiem op. 9", ayant entendu un jour ou l'autre qu'il était comparable à celui de Fauré. Dimanche soir, à l'église Notre-Dame, l'Alliance chorale canadienne (régionale de Montréal) assurait une très bonne exécution de cette fameuse Messe de Requiem, question de passer à l'action musicale proprement dite. Mais il faut croire que les Montréalais ne sont pas aussi curieux qu'on l'imaginait: à peine trois cents personnes, dispersées dans les jubés, ont répondu à l'invitation de l'ACC qui rappelons-le, travaille à promouvoir l'essor du chant choral à travers le pays en apportant son assistance technique à toutes les chorales "nécessiteuses"...

Pour les responsables, cette soirée de musique sacrée constituait une occasion de s'inscrire dans le circuit des concerts et de démontrer son savoir-faire. Mais, par-dessus tout, c'est l'audace des organisateurs qui nous étonne: à un moment où la plupart de nos associations misent sur des valeurs sûres pour attirer les foules et remplir ses goussets, l'ACC a opté pour l'exploration. On ose espérer qu'il conservera cette politique et que le succès musical de cette soirée lui méritera, dans l'avenir, un public plus vaste.

Pour traduire ce "Requiem", que Duruflé a terminé en 1947, on avait réuni un choeur de 120 voix, un orchestre d'une trentaine de musiciens, le baryton Pierre Mollet, le mezzo-soprano Madeleine Bayard et l'organiste Pierre Grand'Maison dont le jeune chef montréalais Jean-François Sénart a rigoureusement canalisé les envolées. Outre une très bonne connaissance de cette partition, élaborée à partir de thèmes grégoriens de l'office des morts, ce dernier a aussi démontré une réelle joie de vivre, une ardeur communicative à laquelle les interprètes ne pouvaient pas demeurer insensibles. Sans doute, la partie chantée par le choeur ne bénéficia-t-elle pas toujours de toute la rondeur souhaitable (notamment chez les ténors), mais il a démontré beaucoup de puissance. Quant aux solistes, Pierre Mollet a tranché nettement sur sa compagne dont la traduction où "Pie Jesu" fut assez médiocre et heureusement d'assez brève durée. On comprend difficilement que l'ACC ne se soit pas soucié de recourir à un mezzo-soprano de la classe du baryton; il faudra y penser la prochaine fois.

En somme, une exécution rondement menée, vivante et présentée de façon à mettre en relief l'économie des moyens utilisés par Duruflé. On la doit à Jean-François Sénart qui n'a pas été avare d'indications, mais aussi à cette phalange enthousiaste d'interprètes qui méritaient un public plus nombreux.

La première partie de ce concert, qui a débuté avec une demi-heure de retard, comprenait des airs de Bach, Frank Martin et Honegger chantés par Pierre Mollet. Pour ma part, j'avoue ne pas avoir été très sensible au "Cantique de Siméon" de Martin, ce calviniste grave et distingué de Genève, mais ce fut un moment bien vite passé de ce récital qui comprenait trois lieder du magnifique Petit livre d'Anna-Magdelena Bach, le Lamento extrait de la "Danse des morts" et trois Psaumes (nos. 34,140,138) d'Honegger. Pour traduire ces pages brèves, Pierre Mollet avait choisi un style sobre et dépouillé, en se souciant avant tout de circonscrire l'esprit, la musicalité toute naturelle et l'équilibre sonore de l'ensemble.

Des pièces pour orgue de Duruflé et Bach encadraient ce récital. Jacques Grand'Maison, un jeune organiste de 23 ans, a manifesté une maîtrise déjà surprenante de son instrument, tant comme soliste que comme accompagnateur.

En bref, une belle leçon de chant choral, une sorte de prélude sophistiqué aux prochaines Choralies internationales qui se tiendront, en août prochain, dans l'Ouest canadien.

cinéma

ALOUETTE: "La mort d'un bûcheron" 1.55, 5.40, 9.25 et "Une saison dans la vie d'Emmanuel" 12.15, 4.00, 7.45
ARLEQUIN: "Les cinglés de retour à l'hôpital" 2.55, 6.30, 10.00 et "Qui êtes-vous inspecteur Chandler" 1.00, 4.30, 8.00
ATWATER: (Cinéma II) "Il était une fois la révolution" 6.00, 9.00
ATWATER: (Cinéma I) "Sleuth" 1.30, 4.00, 7.00, 9.30
AVENUE: "Pete'n Tillie" 1.00, 3.05, 5.05, 7.20, 9.30
BEAVER: "While the cat's away" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00
BERRI: "Les cinglés de la guillotine" 2.30, 6.15, 10.00 et "Le coup" 12.30, 4.00, 8.00
BIJOU: "Pas de pitié pour les héros" 1.10, 4.45, 8.16, et "Les grenouilles" 2.53, 6.26, 9.59
BONAVENTURE: "Class réunion" 12.15, 2.00, 4.00, 5.50, 7.45, 9.30
CANADIEN: "Ton enfant, cet inconnu" 12.06, 3.31, 6.56, 10.21 et "Le Magot" 1.41, 5.06, 8.31
CAPITOL: "World greatest Athlete" 1.00, 3.10, 5.30, 7.40, 9.45.
CHAMPLAIN: "Le Parrain" 1.00, 4.40, 8.25
CHATEAU: "Les jeux Olympiques du sexe" 1.00, 3.55, 6.55, 10.00 et "Eugénie" 2.10, 5.10, 8.10
CHEVALIER: "La conquête" 12.00, 3.21, 6.22, 9.43 et "L'Ardoise" 1.36, 4.57, 8.18
CINEMA 7e ART: "L'affaire Thomas Crown" 6.15, 10.17 et "La symphonie pathétique" 8.07
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Cabaret" 1.35, 4.00, 6.25, 8.50
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "Rainbow boy" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
CINEMA DE PARIS: "Les Charlots font l'Espagne" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00
CINEMA V: "Heat" 7.30, 9.30
CREMAZIE: "César et Rosalie" 7.30, 9.30
DAUPHIN: (Salle Renoir) "Un détenu en attente du jugement" 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "Il tait une fois dans l'Ouest" 6.00, 9.00
ELECTRA: "Les jeux Olympiques du sexe" 1.00, 3.50, 6.50, 9.45 et "Eugénie" 2.15, 5.05, 8.10
ELYSEE: (Salle Eisenstein) "Le charme discret de la bourgeoisie" 7.30, 9.30. (Salle Reznais) "La vallée" 7.30, 9.30
FESTIVAL: "Heat" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
FLEUR DE LYS: Voir cinéma de Paris
IMPERIAL: "Sex shop" 12.45, 2.55, 5.05, 7.15, 9.25
JEAN-TALON: Voir cinéma de Paris
KENT: "Sounder" 1.00, 2.55, 4.55, 7.00, 9.00
LOEWS: "Walking Tall" 10.25, 12.35, 2.40, 4.55, 7.00, 8.00
LUCERNE: "The go Between" et "Horseman" 5.30
MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon
MERCIER: "Orange mécanique" 7.00, 9.30
MIDI-MINUIT: "L'amour en vacances" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Jeux pour couple infidèle" 1.25, 4.15, 7.05, 9.50
MONKLAND: "Delivrance" 2.45, 6.15, 10.00 et "The Rage" 1.00, 4.30, 8.15
OUTREMONT: "Médée" 7.00 et "Théorème" 9.30
PALACE: "The Godfather" 12.00, 3.55, 5.55, 9.00
PAPINEAU: "J'ai mon voyage" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00
PARISIEN: "Le Mans" 12.00, 1.55, 2.55, 5.50, 7.50, 9.55
PIERROT: "Solo" 6.05, 7.57, 9.49
PIGALLE: Voir Midi-Minuit
PLCE DU CANADA: "Lost horizon" 1.30, 4.00, 6.40, 9.30
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma): "First circle" 12.05, 1.45, 3.25, 5.05, 6.55, 8.50
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma): "The Matei Affair" 12.55, 3.00, 5.05, 7.20, 9.35
PLAZA: Voir Canadien
PUSSYCAT: "The very sensuous wife" 1.25, 4.15, 7.10, 10.00 et "Three amoral affairs" 12.00, 2.55, 5.50, 8.45
RIVOLI: "Malpertuis" 1.15, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10
SAINT-DENIS: "Kamouraska" 11.50, 2.03, 4.41, 7.19, 9.42
SEVILLE: "Song of music" 2.00, 8.00
SNOWDON: "I am a dancer" 1.30, 3.20, 5.15, 7.05, 9.00
VAN HORNE: "Ryan's Daughter" 1.00, 4.30, 8.00
VENDOME: "Cabaret" 12.35, 2.40, 4.55, 7.05, 9.20
VERSAILLES: (Salle Bleue) "J'ai mon voyage" 6.00, 8.00, 10.00
VERSAILLES: (Salle Rouge) "Insatisfaites poupées érotiques" et "Possédée du vice" 6.45
VERDI: 6 films avec W.C. Fields — 7.00, 9.30
VERDUN: "J'ai mon voyage" 8.00, "Sept fois sept" 6.10, 9.50
VIEUX MONTREAL:
STUDIO A: "How tasty was my little frenchman" 7.00 et "Manuscrit trouvé à Saragosse" 9.00
STUDIO B: "Szindbad" 9.00 et "Voyons chérie quatre meurtres ça suffit" 7.00
VIDEOGRAPHE: "Hood le Québécois" et "La maudite école" 8.00
VILLERAY: "Il était une fois la révolution" 8.00
WESTMOUNT: "Lady sings the blues" 1.30, 4.00, 6.30, 9.00
WESTMOUNT SQUARE: "This is Skiing" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
YORK: "The effect of gamma rays" 1.10, 3.10, 5.15, 7.15, 9.20

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: "Le baron de Crac" (de K. Zeman — Tchecoslovaquie 1962) — 7.30 et "Le revolver et la rose" (de Jean Desvilles — France 1970) — 9.30

télévision

CBFT 2

9.25 Ouverture et horaire
9.30 Les Oraliens c
9.45 Les contes de la rive
10.00 Minute Moumoute
10.15 En mouvement c
10.30 Personnalité féminine c
11.00 Le gourmet farfelu c
11.30 Que sera sera c
12.00 L'éventail de Séville c
12.30 Boubou c
1.30 Téléjournal c
1.35 Femme d'aujourd'hui c
2.30 Cinéma:
"Le descendant de Gengis Khan ou tempête sur l'Asie" (film de V. Poudovkine - Russe 1928).
4.00 Bobino c
4.30 Nic et Pic c
5.00 Daniel Boone c
6.00 Docteur Doolittle c
6.30 Actualité 24 c
7.30 La maison de bois c
8.00 La soirée du hockey: "Montréal à Buffalo" c
10.30 Téléjournal c
10.55 Nouvelles du sport c
11.00 Appelez-moi Lise c
12.00 Cinéma:
"Le ciel et la boue" (documentaire - Français 1960) c

CFCF 12

6.00 University of the air c
6.30 Romper Room c
7.00 Canada A.M. c
8.30 Hercules
9.00 Yoga c
9.30 Trouble with Tracy c
10.00 Eye Bet c
10.30 The Home Front c
11.00 The Community c
11.20 The Lucille Rivers Show c
11.30 McGowan and Co. c
12.00 The Flintstones c
12.30 Matinée with Joe Van:
"Siege of the saxons" (drame - 1963) c
2.30 Somerset c
3.00 Another World c
3.30 What's the good word c
4.00 Anything you can do c
4.30 The Flintstones c
5.00 Truth or Consequences c
5.30 The New beat the clock c
6.00 Pulse c
7.00 The Paul Lynde Show c
7.30 Headline Hunters c
8.00 Search c
9.00 Here we go again c
9.30 The Ian Tyson Show c
10.00 Marcus Welby M.D. c
11.00 The CTV National News c
11.18 Pulse c
12.00 Tuesday night feature movie:
"To kill a dragon" (drame - 1969) c

CFTM 10

7.40 Horaire Bienvenue c
7.45 Bonjour Montréal c
8.30 36-24-36 c
8.45 les bouts d'chou c
9.15 Les "Tannants" de chez-nous c
10.00 Pour vous mesdames c
11.30 Personnalités c
12.00 Le 10 vous informe c
12.15 Ligne ouverte c
1.30 Ciné-mardi:
"Voyage fantastique" (drame - Américain 1951)
3.30 Adèle c
4.00 Le cirque du capitaine c
5.00 Mission impossible c
6.00 Madame est servie c
7.00 Le 10 vous informe c
7.30 Hawaii 5-0 c
8.30 Symphorien c
9.00 Vedettes vérité c
9.30 Mannix c
10.30 Les nouvelles TVA c
11.00 Altitude 755 c
12.00 En pantoufles:
"Sept contre la mort" (drame de guerre - It. Am. All. 1965).
1.30 Le 10 vous informe c
1.35 Fin des émissions c

CBMT 6

8.30 Mr. Dressup c
9.00 Hamster's adventure on the River Bank c
9.30 Quebec School Telecasts c
10.00 Canadian School Telecasts c
10.30 Friendly giant c
10.45 Chez Hélène c
11.00 Sesame Street c
12.00 Courtship of Eddie's father c
12.30 Elwood Glover's luncheon date c
1.00 One O'Clock report
1.15 Rap around
1.30 Audubon wildlife theatre c
2.00 The galloping gourmet c
2.30 Coronation Street
3.00 Take Thirty c
3.30 The Edge of Night c
4.00 Family Court c
4.30 Drop-in c
5.00 Alphabet soup c
5.30 Get Smart c
6.00 The Bob Newhart Show c
6.30 Hourglass c
7.30 Biography c
8.00 NHL Hockey c
10.30 T.B.A. c
11.00 The National c
11.22 Viewpoint c
11.30 Night report c
11.48 Cine-Six:
"Korea" (documentaire - 1950-53) c

SALLE RESNAIS
Elysée 35 MILTON / 842-6053
HORAIRE: LUN. à VEN. 7.30; 9.30 SAMEDI 1.30; 3.30; 5.30; 7.30; 10.00 DIM. 1.30; 3.30; 5.30; 7.30; 9.30
après more le nouveau film de Barbet SCHROEDER
14 ANS
la vallée
ils sont partis vers la Vallée promise, aux frontières de l'inconnu..
SELECTION FRANCAISE • VENISE 1972
BULLE OGIER
JEAN-PIERRE KALFON
DISTRIBUTION PHIMA FILM
musique par PINK FLOYD
DE Luis Bunuel
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE
SALLE EISENSTEIN
POUR TOUS

UN CHEF D'OEUVRE de L'HORREUR de L'ÉPOUVANTE et du FANTASTIQUE !
14 ANS
LES FILMS MUTUELS présentent
ORSON WELLES
SUSAN HAMPSHIRE
DANIEL PILON
MATHIEU CARRIERE
MICHEL BOUQUET
JEAN-PIERRE CASSEL
SYLVIE VARTAN
EN COULEURS D'APRÈS LE ROMAN DE JEAN ROY
UN FILM DE HARRY KUMEL
SELECTION OFFICIELLE CANNES 72
MALPERTUIS
l'histoire d'une maison maudite
PRIX EDGAR ALLAN POE 72
À L'AFFICHE!
RIVOLI ST-DENIS & BELANGER, 277-4129
REPRÉSENTATION À 1:15, 3:10, 5:10, 7:10, 9:10 P.M. DERNIER SPECTACLE COMPLET À 9:00 P.M.

PLUS DE 60,000 PERSONNES ONT ACCLAMÉ
LE GRAND CIRQUE DE MOSCOU
À L'ARÉNA MAURICE-RICHARD
HÂTEZ-VOUS D'ACHETER VOS BILLETS !
Plusieurs milliers de spectateurs n'ont pu se procurer des billets les 2 fins de semaine dernières
5 Dernières Représentations
10-11-12-13 Avril 8h. P.M.
Matinée 14 avril 2.30h. P.M.
LE PUBLIC ET LA PRESSE SONT UNANIMES:
"Enthousiasme, versatilité et virtuosité" Ottawa Citizen
"Le Cirque de Moscou est imbattable" The Gazette
"Un cirque sophistiqué" Edmonton Journal
"DIFFÉRENT ! SENSATIONNEL !" Calgary Herald
"Le Cirque de Moscou bat tous les records !" The Albertan, Calgary
"Un cirque UNIQUE !" The Province, Vancouver
"BRAVO et MOLODIETZ !" La Presse
"Chaque famille doit voir le Grand Cirque de Moscou" The Gazette
"Un GRAND CIRQUE !" The Montreal Star
Billets $6. - $5. - $4. - $3. Demi-tarif les vendredis soir et samedis matinées: Enfants - Étudiants - Age d'Or.
EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke (sous-sol) & Arena Maurice Richard.
Demi-tarifs les mar., mer., jeu.: Age d'Or.
Agences et CHARGEX 932-2234

AMISKWA
Sauvons la Baie-James
Save James Bay
Aréna Paul Sauvé 8 hres P.M.
Gilles Vigneault
Joni Mitchell
Yvon Deschamps
Ian Tyson
Pauline Julien
Alanis Obomsawin
Louise Latraverse
Peter Yarrow de Peter Paul & Mary
The Eskimo Drum Dancers
Les Séguins
Dog Rib Indians
Jean-Guy Moreau
Billets $5.00
en vente
Aréna Paul Sauvé
4000 Beaubien Est, Montreal
Boutique Château
Place Bonaventure
Place Alexis-Nihon
1310 Ste Catherine, ouest
15 AVRIL 73

Commençant demain
SEPARÉS PAR LES CIRCONSTANCES ...
14 ANS
MICHELLE ROSSIGNOL
GILLES RENAUD
EN COULEURS
la conquête
réalisateur JACQUES GAGNÉ
directeur de la photographie JEAN-CLAUDE LABRECQUE
aussi Adamo dans L'ARDOISE
1590, ST-DENIS 845-3222
chevalier
METRO ST-DENIS-DEMONTIGNY
Aujourd'hui dernier jour: TAUREAU

LES FILMS MUTUELS présentent
DOMINIQUE MICHEL
POUR TOUS
J'AI MON VOYAGE!
dans une comédie de GILLES RICHER
réalisée par DENIS HEROUX
avec RENÉ SIMARD, RÉGIS SIMARD, JEAN LEFEBVRE
YVAN DUCHARME, FRANCIS BLANCHÉ, YOLAND GUERARD, MYLÈNE DEMONGEOT, ANDRÉ LAWRENCE, DENYSE PROULX, PATSY GALLANT, FRANK MANOVLICH
VANCOUVER
QUÉBEC
Pfitt!
UNE PRODUCTION CLAUDE HEROUX
PAPINEAU 521-6853
LAVAL 688-8200
VERSAILLES 352-4020
GREENFIELD PARK 671-6129
HORAIRES: Papineau, à: 12:00 - 2:00 - 4:00 - 6:00 - 8:00 - 10:00 p.m. Laval, Versailles, Greenfield, sur semaine: 6:00 - 8:00 - 10:00 p.m. Samedi et dimanche à 12:00 - 2:00 - 4:00 - 6:00 - 8:00 et 10:00 p.m.
ÉGALEMENT À L'AFFICHE À Berthierville - Contrecoeur - Farnham - Odéon Verdun

SOCIETE NOUVELLE DE CINEMATOGRAPHIE
On s'tord de rire !!!
POUR TOUS
LES CHARLOTS FONT L'ESPAGNE
LES MOINS DE 14 ANS $1.00
EN COULEURS
JEAN-TALON 4255, Jean-Talon 725-7000 CENTRE D'ACHATS BOULEVARD CINEMA DE PARIS 896 ouest, Ste-Catherine 861-2396
MAISONNEUVE 3001 est, Sherbrooke 525-2174 CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE FLEUR DE LYS 858 est, Ste-Catherine 288-3303

Cinémas ODEON
Un film de STANLEY KUBRICK
18 ANS
ORANGE MÉCANIQUE
'Clockwork Orange'
MERCIER STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224
Lun. au ven.: 7:00 - 9:30

IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST
14 ANS
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
DE SERGIO LEONE
LUNDI AU VENDREDI 6:00 - 9:00

il était une fois la révolution
POUR TOUS
DE SERGIO LEONE
LUN-VEN: 8h.
VILLERAY ST-DENIS JARRY 388-5577
Lun. — ven.: 6:00 - 9:00
ATWATER 2 PLAZA ALEXIS NIHON 931-3313

YVES MONTAND
ROMY SCHNEIDER
SAMI FREY
dans un film de CLAUDE SAUTET
César et Rosalie
POUR TOUS
CREMAZIE ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210
Lun. au ven. 7:30 - 9:30

PASSIONNANT ET BOULEVERSANT...
14 ANS
Après "Z" et SACCO ET VANZETTI"
UN DRAME QUI POURRAIT SE RÉPÉTER ICI.
LES FILMS MUTUELS PRÉSENTENT
DETENU en ATTENTE de JUGEMENT
EN COULEURS
un film de NANNI LOY
AVEC ALBERTO SORDI
MEILLEUR ACTEUR — BERLIN 72
ET ELGA ANDERSEN
* "REMARQUABLE" Time Magazine E.U.
* "UNE EXPÉRIENCE POIGNANTE" N.Y. Magazine E.U.
* "LE DRAME D'UN HOMME FACE AUX AUTORITÉS ET AU SYSTÈME PÉNAL QUI LE DÉTRUISENT." Der Abend Berlin
* "UN FILM PUISSANT ET CONVAINCANT, QUI S'INTERROGE SUR LA VALEUR DE LA JUSTICE DANS UN PAYS LIBRE." Variety E.U.
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
CE SOIR: 7.30 - 9.30

Spectacle complet à 7:00 ou à 9:30
W. C. FIELDS
POOL SHARKS
THE GOLF SPECIALIST
THE DENTIST
FATAL GLASS OF BEER
THE PHARMACIST
THE BARBERSHOP
TOUS
6 FILMS POUR 99¢ SEUL.
verdi 5380 St-Laurent 277-3233

Tourné à Montréal
Première vendredi le 13 avril
LES COCUS
V.F. de 'Keep it in the Family'
avec JOHN GAVIN et Pat Gage
LE PARISIEN - LAVAL GREENFIELD PARK

DEMANDEZ LE PROGRAMME COMPLET DU FESTIVAL DES FESTIVALS
99¢ CHACUN DES FILMS
1248 Bernard 277-4145 OUTREMONT

2e SEMAINE POUR TOUS
Nous avons l'HORREUR de vous présenter
VOYONS CHÉRI, QUATRE MEURTRES ÇA SUFFIT!
de Oldrich (Joe Limonade) Lipsky
Tchèque sous-titres français
Sem.: 7h. Sam. Dim.: 3-5-7h. p.m.
En reprise pour quelques jours
LE MANUSCRIT TROUVE A SARAGOSSE
tous les jours à 9 h. p.m.
POUR TOUS
HOW TASTY WAS MY LITTLE FRENCHMAN
(Qu'il était bon mon petit Français)
Couleur - Portug. St. Ang.
*Le CANNIBALISME à son meilleur
*Une comédie anthropologique
Sem 7h. Sam.-Dim.: 3-5-7h. p.m.
DERNIERS JOURS
SZINDBAD
Tous les jours à 9:00 p.m.
Les Cinémas du Vieux Montréal
136 est, St-Paul 861-7863

14 ANS
GENEVIÈVE BUJOLD
DANS
KAMOURASKA
UN FILM DE CLAUDE JUTRA
D'APRÈS LE ROMAN D'ANNE HÉBERT PUBLIÉ AUX ÉDITIONS DU SEUIL
1594, ST-DENIS 849-4211
st-denis
Étudiant: $1.50
11:50 - 2:03 - 4:41 - 7:19 - 9:42

EN COULEURS
18 ANS Adultes
TON ENFANT, CET INCONNU...
COMPLÉMENT DE PROGRAMME
STATION BEAUDRY, 1204 est, Ste-Catherine
STATION BEAUBIEN, 6505, St-Hubert
CANADIEN 523-5180 · 274-6155 2e SEM. PLAZA

"HEAT" de Andy Warhol
18 ANS ADULTES
couleurs — v.o., s.t. français
7.30 - 9.30
6e SEM. 525-8600
1206 EST, STE-CATHERINE
FESTIVAL

La réinvention de la peinture

Picasso en 13,000 tableaux

PARIS (AFP) – La production totale de Picasso est estimée à plus de 13,000 oeuvres. Jusqu'au dernier jour de sa vie, il aura maintenu un rythme de production de 200 tableaux, en moyenne, par an et comme l'a montré la dernière exposition du Festival d'Avignon, il lui est arrivé à près de 90 ans de peindre un tableau par jour.

Cette production immense qui résume le destin de la peinture moderne de Toulouse-Lautrec à l'abstraction lyrique, que Picasso refusera, commence vers 1898 par des dessins dans le style des illustrateurs anglais de la fin du siècle. La couverture d'un menu pour le retaurant des Quatre Chats, à Barcelone, illustre cette époque.

La première exposition à Paris, en 1901, l'année de la mort de Lautrec, montre un Picasso qui regarde du côté de l'impressionisme et de Van Gogh; "L'Enterrement de Casagemas", au Musée d'art moderne de la ville de Paris, date de cette année décisive.

La période bleue et la rose abondent en chefs-d'oeuvre. Les toiles les plus belles des premières années parisiennes du peintre se trouvent dans les musées américains et soviétiques: Les Bateleurs (Musée de Washington) est l'oeuvre la plus importante de Picasso pour la période précubiste, elle est l'aboutissement de toutes ses études sur les gens du cirque, les acrobates et les Arlequins.

Mais si l'on ne devait citer qu'un seul tableau de Picasso, ce serait certainement "Les Demoiselles d'Avignon" (1907). C'est de cette peinture que date le cubisme. Dans cette oeuvre, le génial catalan fait table rase, il réinvente la peinture. Aidé par l'exemple de Cézanne dont il vient de voir la rétrospective (1907) au Salon d'automne, Picasso oriente la peinture vers la construction, l'affirmation des plans, de la géométrie. L'oeuvre accrochée aujourd'hui au Musée d'art moderne de New York déconcerta les meilleurs amis du peintre, elle ne sera comprise que lentement.

Le premier paysage cubiste, l'Usine de Horta de Ebro (Leningrad), le Portrait d'Amboise Vollard (Moscou) précèdent les natures mortes aux guitares où Picasso et Braque se complaisent un temps. Dans ces tableaux où le papier collé et les lettres figurent souvent à partir de 1911 et '12, Picasso rend la lecture de ses tableaux plus facile, il affirme l'existence de la réalité. Il revient aux Arlequins vers 1920 mais ils sont stylisés.

Picasso travaille pour Diaguilev, il épouse l'une des danseuses de la troupe Olga Kokhlova. C'est l'époque du retour au dessin classique qui a été souvent comparé à celui d'Ingres. Le célèbre portrait au crayon d'Eric Satie, celui de Stravinsky, le portrait d'Olga, dont il ne s'est jamais séparé, datent des années vingt.

Picasso, à l'époque des ballets russes, va à Rome et passe ses vacances sur la Côte d'Azur. Il peint des baigneuses aux formes lourdes vêtues de tuniques à plis, des centaures, des joueurs de flûte. Cette évocation très libre de la Grèce antique, cette mythologie réinventée est un hommage à la Méditerranée, à l'art classique, symbole de stabilité.

L'harmonie ne durera pas longtemps, Picasso est un inquiet, un angoissé, il s'approche de plus en plus de l'abstraction, il peint vers 1930 des figures qui n'ont plus forme humaine, les yeux sont placés arbitrairement, les membres s'allongent, l'artiste subit l'influence des surréalistes.

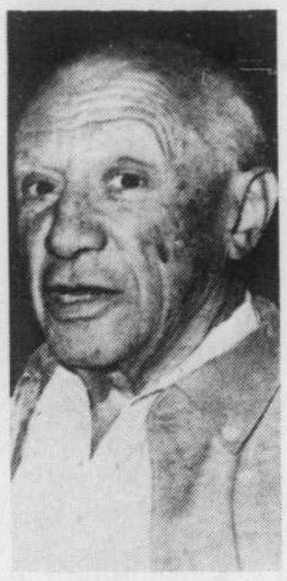
Il apporte dans cette recherche son sens très espagnol des monstres, un goût évident de la caricature tragique, une âpreté qui est celle de sa race. Il revient à un art plus compréhensible, plus personnel avec les gravures de la série du Minotaure mais l'oeuvre charnière, c'est "Guernica".

La guerre d'Espagne va fixer le destin politique de Picasso qui jusque là avait attaché peu d'importance à l'ordre des choses. La guerre civile fait de ce nationaliste farouche un ardent républicain: dans "Guernica", il relate avec un sens du tragique qui lui est propre le bombardement et la destruction de cette petite ville basque par des avions allemands le 26 avril 1937.

Picasso ne retournera jamais en Espagne, il n'acceptera jamais de changer sa nationalité. Avec "Guernica", les monstres arbitraires de la période surréaliste redeviennent des êtres humains déformés, torturés, le taureau est le symbole de la mise à mort de l'Espagne: la mythologie propre à Picasso est alors comprise de tous, sa notoriété dépasse le simple domaine de la peinture, Picasso reste dans Paris occupé. Il peint des visages où la face et le profil se superposent, des objets proches auxquels il donne une force expressive qui étonnèrent quand, à la Libération, il montra sa production de quatre ans au Salon d'automne.

Sa gloire de plus en plus grande contribuera à l'isoler. En partie pour y échapper, il s'installe dans le Midi. Son engagement politique s'exprime à nouveau en 1952 par une grande fresque "La guerre et la paix", destinée à une chapelle désaffectée de Vallauris. Cette oeuvre ambitieuse n'atteindra jamais la célébrité de Guernica.

La dernière période de Picasso, celle des "Mousquetaires", montre un art rapide, la peinture devient signe, elle est à la limite de la caricature. Picasso se moque des vieillards chamarrés, il ne peint plus un tableau mais des séries entières sur le même thème. Comme il avait fait "Colombes" et des "Déjeuners sur l'herbe", il montre l'horreur de vieillir dans ces personnages affreux, couverts de rubans, aux visages fatigués ceints d'une fraise de mousquetaire et coiffés de somptueuses perruques. Comme l'a dit D.H. Khanweiller, la peinture de Picasso a toujours été autobiographique."



■ vient de paraître

Bonjour la Roumanie, Pierre-François Degeorges (Robert Laffont, 1966, 235 p.). A l'occasion du passage à Montréal de l'auteur, l'attention se porte de nouveau sur deux ouvrages qu'apprécieront les amateurs d'aventures et d'imprévu: celui-ci et **Le grand raid.**

•

Croire pour vivre, André Brien (Le Centurion, 1973, 149 p.). Loin de limiter la vie et d'imposer un carcan au croyant, la foi stimule de nouvelles possibilités. La vie qui s'y alimente est transformée et elle engage désormais toute la pensée et toute l'action.

•

Pêcheurs de corail, Nikolai Von Michalewsky (Robert Laffont, coll. Plein vent, 1973, 231 p.). Roman d'aventures dont les héros sont trois amis, un Français, un Allemand et un Italien. De quoi familiariser les jeunes lecteurs avec les techniques de la pêche sous-marine moderne.

■ théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) relâche.
CENTAUR: "Mandragola" de Machiavel – 20h.
LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: "Auguste, Auguste" (de Kohout) 15h45.
RIDEAU VERT: "La Sagouine" d'Antonine Maillet – 20h.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: "Touseul at Toulemonde" de Raould Duguay – 20h30.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: "Le neveu de Rameau" de Diderot – 20h.
THEATRE DU MIDI: "Goglu" de Jean Barbeau 12h15.
THEATRE DE QUATSOUS: "Le Chinois" de M. Faure – 20h30

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Orchestre symphonique de Montréal. Au pupitre F.P. Decker; Berlioz, Bloch, Hindemith, Respighi – 20h30.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
TEHATRE PORT-ROYAL: Relâche.

■ qui fait quoi

"Collégialité I" et "Collégialité II" de Serge Sirois seront présentés au grand public les 13 et 14 avril prochain à l'Ecole nationale de théâtre rue St-Denis. Cette précision est nécessaire puisque nous avions déjà annoncé que le spectacle serait présenté le 12; on voudra bien en prendre note.

•

La première phase du Concours national de la chanson populaire, organisé par Radio-Canada, vient de se terminer: 925 chansons sont parvenues aux différentes stations de la Société, dont 394 à Montréal, 193 à Québec, 92 à Ottawa, 69 à Chicoutimi, 38 à Moncton et 8 à Vancouver. Les jurys de chaque région désigneront un gagnant et les dix finalistes participeront au Gala de la chanson populaire que Radio-Canada diffusera (radio et télévision) le dimanche 29 avril à 19h30.

Dans le cadre d'une exposition organisée à l'occasion du congrès annuel de l'Association américaine des professeurs de langues étrangères, une trentaine de maisons d'édition du Québec présenteront 1200 titres, à New York du 12 au 15 avril.

Cette initiative, sous le patronage de la direction des Services culturels du Canada-français d'outre-frontière du ministère des affaires culturelles du Québec et de la Maison du Québec à New-York, est réalisée avec la collaboration de l'Association des éditeurs canadiens et de la Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec.

Les éditeurs ont offert depuis deux ans plus de 2500 titres en vue de créer un fonds permanent de l'édition québécoise à la Maison du Québec de New York et de présenter en tout ou en partie leurs ouvrages lors de congrès et d'expositions aux Etats-Unis.

Festival de théâtre universitaire

par Michel Bélair

Une finale encourageante

On le sait, le hasard fait parfois bien les choses. Et c'est effectivement ce qui s'est produit avec le dernier spectacle présenté au festival de théâtre universitaire. Toute la semaine, en effet, la majorité des spectateurs semblent avoir été frappés par le manque de qualité technique des comédiens et des productions. Qu'il s'agisse de textes québécois ou étrangers, le festival a été d'abord caractérisé par une sorte de question plus ou moins formulée. Cette question repose en fait le problème de l'existence même du théâtre universitaire au Québec en ce qu'elle pourrait s'énoncer de la façon suivante: dans l'hypothèse de l'existence effective du théâtre universitaire doit-on d'abord viser à la qualité "professionnelle" ou à la diffusion de textes "engagés"?

Sans que l'on s'y attende, la troupe des Treize de l'université Laval a répondu à la question dimanche soir. En présentant trois courtes pièces "Les poissons mordent pu", "Aidez vos policiers" et "La soirée du fuckey" de André Simard, la troupe des Treize a mis en évidence le fait qu'il est possible de réduire le problème à sa plus simple expression. Quand un groupe travaille de façon structurée depuis un laps de temps assez long, il y a de fortes chances pour que la qualité prévale et que cela ne nuise en rien à "l'engagement" des productions. La troupe de l'université Laval va même plus loin que cela; les textes "engagés" qu'elle présente sont des créations.

On pouvait difficilement trouver mieux pour mettre fin à un festival jusque là caractérisé par l'hésitation et la mollesse. Hésitation parce que la plupart des participants ne savaient pas exactement où se situer par rapport à cette question informulée qui s'est posée pendant tout le festival; molesse à cause du flottement qui en est résulté toute la semaine durant. "Les poissons mordent pu", "Aidez vos policiers" et "La soirée du fuckey" se sont du moins imposés de façon évidente comme le meilleur spectacle de tout le festival.

Profondément engagées dans la réalité québécoise, malgré leur allure plutôt légère, ces trois pièces en un acte traitaient de problèmes et de situations tout à fait québécoises. Du patron anti-syndical qui invite un de ses employés à la pêche pour le soudoyer gentiment à l'exploitation radicale à laquelle mène notre sport national en passant par la merveilleuse action des policiers québécois (que l'on pourra évaluer en regardant la vignette ci-contre), les trois textes rendaient compte d'une portion de réalité qui est bien la nôtre. De plus, au-delà du "punch" des situations et du langage, cela était d'une qualité technique plus que surprenante par rapport aux autres productions de la semaine.

Il est sans doute encore trop tôt pour parler de l'impact de ce festival et des conséquences qui pourraient en résulter. Le service d'animation socio-culturelle de l'UQUAM, qui a organisé la manifestation, songe d'ailleurs à reprendre un peu tout cela dans le cadre d'un colloque qui réunirait les principaux intéressés. D'ici là cependant, on peut déjà dire que le festival aura servi à poser les grandes lignes de l'interrogation. Après avoir vu à l'oeuvre la majorité des troupes universitaires québécoises tout laisse croire que le théâtre universitaire traverse exactement les mêmes problèmes que le théâtre amateur en province. A l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal, il semble même s'incarner avec plus de vigueur qu'on ne serait porté à le croire. En ce sens, le spectacle présenté par la troupe des Treize de l'université Laval démontre clairement que le théâtre universitaire réussit surtout à s'imposer dans les régions où le réseau des troupes membres de l'AQJT (Association québécoise du jeune théâtre) n'a pas d'impact concret.

A la lumière du festival qui vient de prendre fin, c'est peut-être à ce niveau précis que l'existence même du théâtre universitaire québécois aura à être mise en question. Dans un sens ou dans l'autre, c'est déjà un point de départ intéressant.

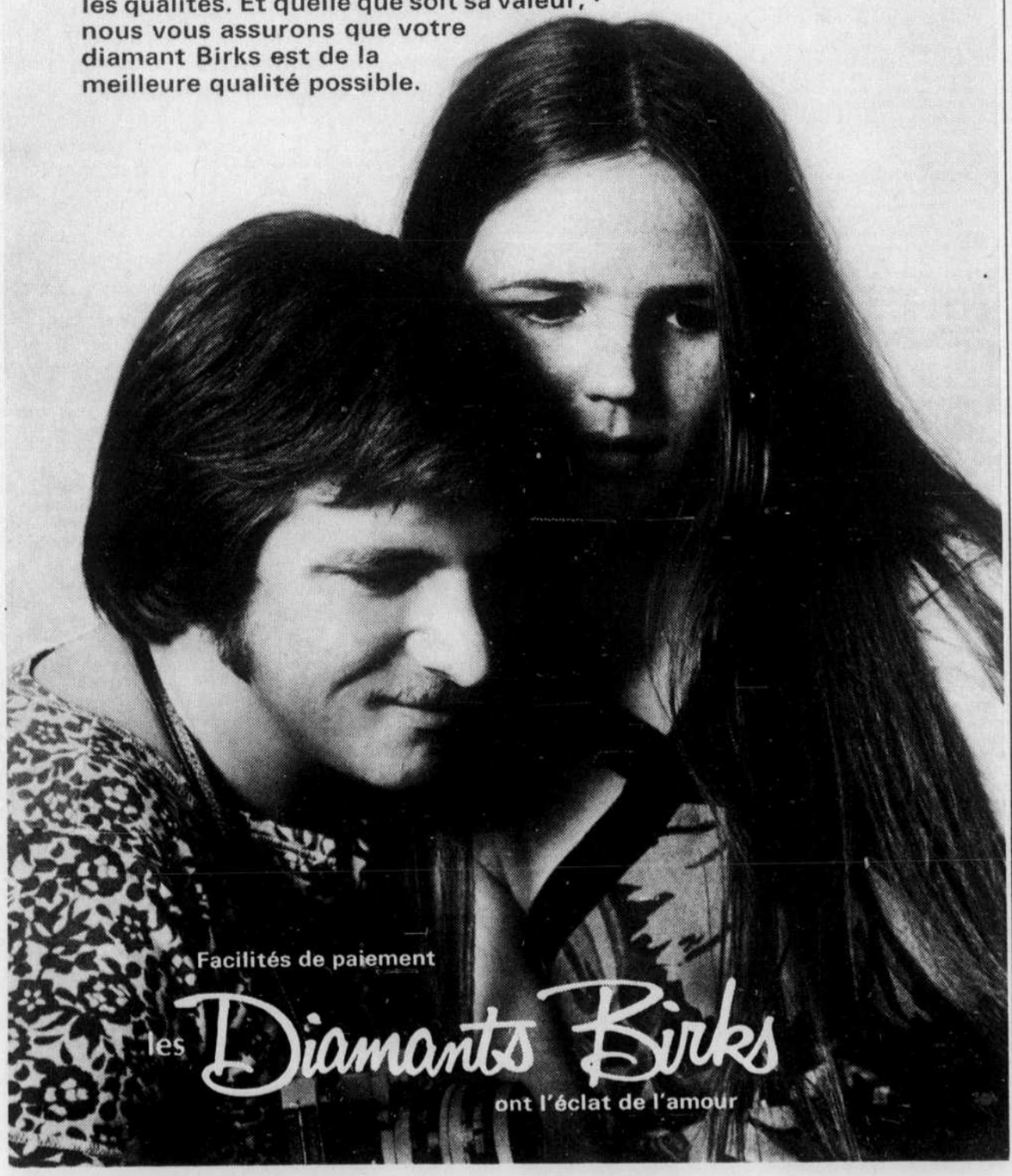
AIDEZ VOS POLICIERS
PRETEZ-NOUS VOS YEUX ET VOS OREILLES
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA VIE ÉTUDIANTE
loisirs socio-culturels et
SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE QUÉBEC
Aidez-nous à appréhender des criminels en nous rapportant toute chose ou toute personne suspecte près de votre demeure ou de votre lieu de travail.
Ne croyez pas qu'une autre personne le fera à votre place. Votre aide aujourd'hui évitera probablement que votre famille ou celle de votre voisin soit victime de criminels demain.
Aidez le policier à vous aider... en signalant 694-6123 la moindre chose suspecte.

Pendant la présentation de "Aidez vos policiers" on a fait circuler cette petite carte dans la salle. Ce n'est pas une farce.

Quand tout devient clair

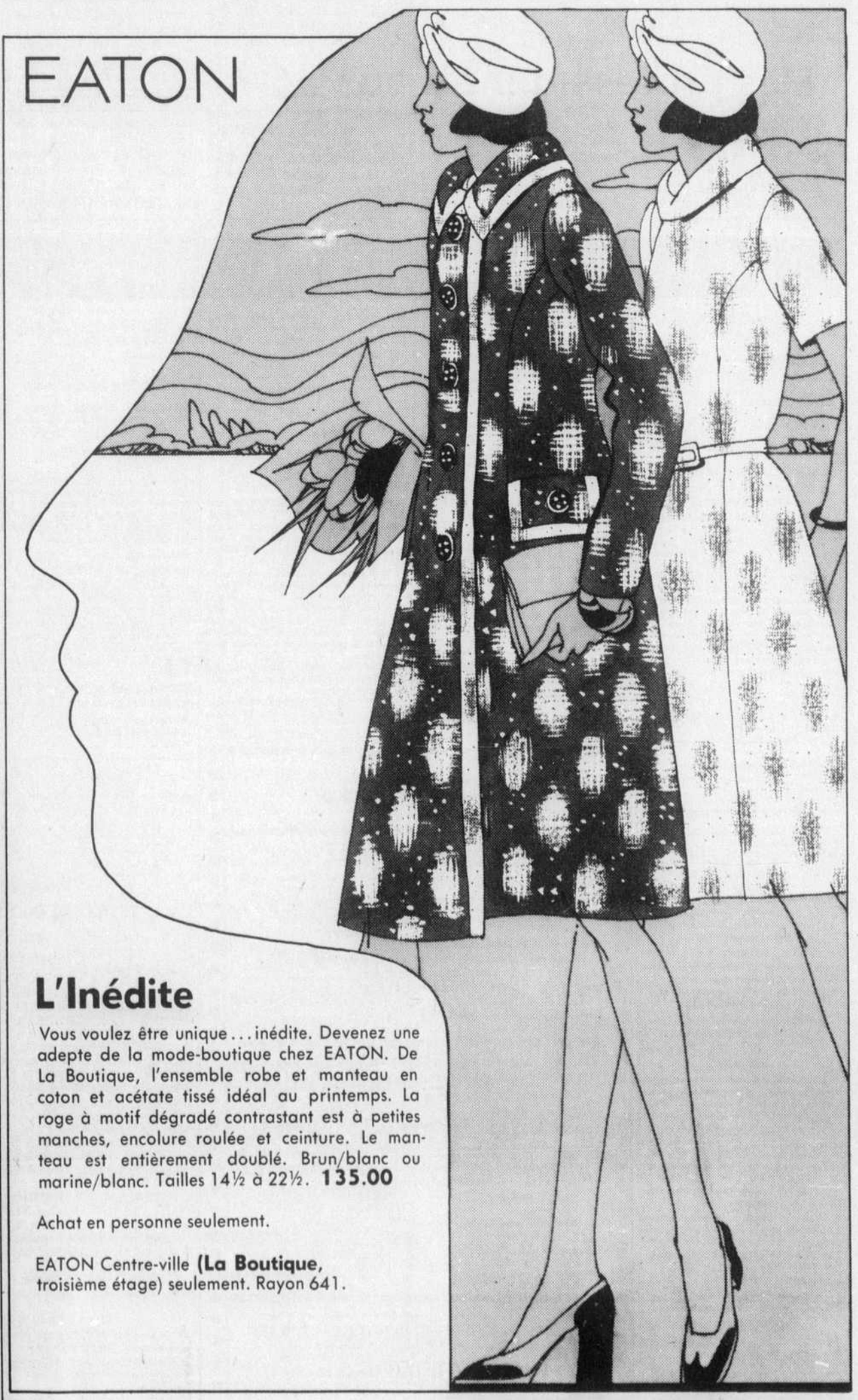
Vous réalisez tout à coup que vous êtes ensemble, tous deux réunis. . . aujourd'hui, demain et pour toujours.

Si vous envisagez d'acheter une bague à diamant, Birks peut vous aider à faire un choix pratique. Notre volume des ventes nous permet de vendre des diamants à des prix plus bas. Quel que soit votre budget, Birks vous offre des diamants de toutes les qualités. Et quelle que soit sa valeur, nous vous assurons que votre diamant Birks est de la meilleure qualité possible.



Facilités de paiement
les Diamants Birks
ont l'éclat de l'amour

EATON



L'Inédite

Vous voulez être unique. . . inédite. Devenez une adepte de la mode-boutique chez EATON. De La Boutique, l'ensemble robe et manteau en coton et acétate tissé idéal au printemps. La roge à motif dégradé contrastant est à petites manches, encolure roulée et ceinture. Le manteau est entièrement doublé. Brun/blanc ou marine/blanc. Tailles 14½ à 22½. **135.00**

Achat en personne seulement.

EATON Centre-ville **(La Boutique,** troisième étage) seulement. Rayon 641.



la chronique de

Jusqu'ici: deux faiblesses

marc thibeault

Quels ont été, jusqu'ici, les (bons) faits saillants de la série éliminatoire Canadien-Buffalo? En vérité, nous n'en voyons que deux: la défensive (évidemment menée par le gardien Ken Dryden) de l'équipe montréalaise et le jeu à l'attaque d'un merveilleux Gilbert Perreault.

Ce que nous voyons surtout sont, plutôt, des faits... défaillants.

Chez les Canadiens, on aura noté deux faiblesses qui, par hasard, ont un même nom: Mahovlich.

Ecrire que les frères Frank et Pete ne sont pas des bons joueurs serait évidemment stupide. Mais dans le contexte des quatre matches disputés jusqu'ici entre les deux clubs, on ne peut ignorer le jeu indifférent de l'un (Frank) et celui égoiste et par trop individuel de l'autre (Pete).

Il est certes difficile de critiquer un gars qui, déjà, a réussi plus de 500 buts en cours de belle carrière. Le fait demeure que Frank M., jusqu'ici contre le Buffalo, semble aussi perdu que lors de la série Canada-Russie de l'automne dernier. On pouvait alors prétendre que les échecs inattendus et la tension l'avaient décontenancé. Ce qui est assez incompréhensible devant le fait que des gars comme Phil Esposito, Paul Henderson, Serge Savard, Bobby Clarke, Ron Ellis, Ken Dryden, Gary Bergman et Jean-Paul Parise, eux, ont joué avec une ardeur et une inspiration extraordinaires.

La même excuse ne saurait servir dans la série contre les jeunes Sabres de Punch Imlach, tout de même.

A la défensive, Frank M., sauf lorsqu'il tue le temps d'une pénalité au Canadien, se paie souvent le luxe de regarder travailler ses coéquipiers. . . particulièrement les joueurs de défense et, dans le filet, Dryden. Ce qui fait qu'il est assez souvent au jeu lorsque l'adversaire compte. D'autre part, il commet parfois des bévues. . . comme ce disque qu'il donna à Perreault avant que celui-ci ne passe à un René Robert qui compta, en 3ème période, dimanche. Frank et Pete étaient aussi sur la patinoire lorsque Don Luce compta par après.

Que Frank M., réserve ses meilleurs efforts pour une série demi-finale ou finale est dangereux puisque, avant d'y parvenir, il faut d'abord gagner en quart de finale.

Le cas de Pete M., est peut-être encore plus exaspérant. Entre des montées et buts occasionnellement sensationnels, il oublie qu'il y a d'autres joueurs dans son équipe. Disons tout net qu'il refuse constamment de passer le disque à un autre. Ses efforts sont tellement individualistes que, durant les deux premières parties de la série contre Buffalo, il n'a pas réussi un seul lancer sur le filet adversaire même si l'instructeur Scotty Bowman (chose assez surprenante) l'emploie sur ce qu'il est convenu d'appeler le jeu de puissance. Un détail amusant, à ce sujet, est que le grand Pete a marqué un but, samedi et grâce à une passe d'un plus désintéressé Yvan Cournoyer (pourtant as-buteur), sur son tout premier lancer de la série contre les Sabres!

Dimanche, bien qu'il ait été souvent sur la glace, Pete M., a exécuté un grand total. . . d'une passe! Il refuse même de donner la rondelle à son propre frère lorsque celui-ci, en traversant la ligne bleue adverse en même temps que lui, lui indique bien qu'il est prêt à la recevoir!

Gilbert Perreault a lui-même très bien analysé l'effort presque total du Canadien après la partie de dimanche: "Leur gardien est très bon et il est difficile de contourner des gars comme Laperrière, Savard et Lapointe". Et c'est tout ce qu'il avait à dire sur les quatre premiers matches.

Les petites bêtes noires signalées, on ne peut cependant démentir le fait que les Canadiens, assez confortablement en avant grâce à 3 victoires contre 1 seul échec, devraient gagner la série, peut-être dès ce soir. Mais le luxe d'avoir un joueur indifférent et un autre pas trop individualiste demeure quand même dangereux.

Eté 1934... malgré nos 15 ans, Roland Beaudry nous a confié la tâche de faire le reportage d'une partie des Royaux de Montréal à un stade Délorimier depuis détruit. Vers la 7ème manche, le journaliste de baseball du "Montreal Star" (nous ignorions alors son nom) s'approche de nous pour nous murmurer à l'oreille: "Au cas où tu ne le saurais pas, jeune homme, les Royaux ont fait signer un contrat à un nouveau joueur, Frank Leach, aujourd'hui".

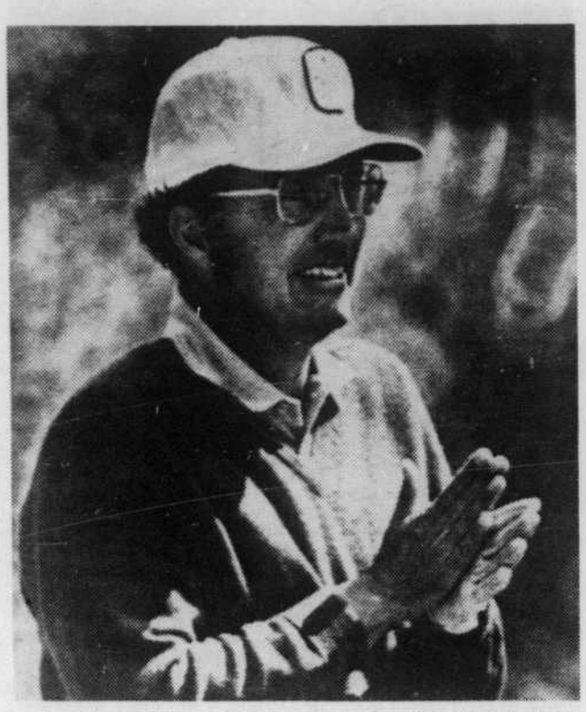
La confidence très petite en vérité puisque personne, depuis, ne sait ce qui est survenu à ce Frank Leach n'ayant joué au champ gauche des Royaux que quelques matches – entendu, nous demandons, en murmurant à notre tour, qui est ce journaliste anglophone qui vient de nous parler. La réponse: "Mais c'est Lloyd – on l'appelle Mickey – McGowan voyons".

Journaliste depuis 1925, il avait voulu aider cet adolescent qui, déjà, jouait les journalistes sportifs. Le geste confraternel était typique de ce Lloyd McGowan que nous appelions, par la suite, "mon oncle Mickey". Il devait d'ailleurs, ainsi se conduire devant d'autres confrères à plusieurs reprises en cours de sa belle carrière de 42 années, toutes passées au service de l'information sportive du "Montreal Star".

McGowan, décédé en fin de semaine à l'âge de 71 ans, avait évidemment bien d'autres talents. Celui d'écrire des reportages sur le baseball aussi humoristiques qu'étoffés était son plus grand. A un tel point que certains gagnèrent des prix de journalisme offerts par la ligue de baseball Internationale et "The Sporting News", le grand hebdomadaire du sport national des Américains.

Malgré une attitude apparemment distante "oncle Mickey" avait le coeur tendre et les petits yeux qui brillaient entre deux phrases révélaient, pour ceux qui savaient voir, des qualités humaines étonnantes. On les manquera autant que le talent du brillant journaliste.

Aaron, l'éternel second, gagne les Maîtres



Sourire aux lèvres, Tommy Aaron se frotte les mains après avoir réussi un important coup roulé. Aaron, l'éternel second du golf, a remporté hier le tournoi des Maitres, un coup devant J.C. Snead. (Téléphoto PA)

AUGUSTA, Georgie (AFP-PA) – Tommy Aaron, l'éternel second du golf professionnel américain, a conjuré le mauvais sort hier à Augusta et a remporté le célèbre et prestigieux tournoi des Maîtres, première des quatre grandes épreuves de l'année.

S'accommodant fort bien des vents changeants qui ont balayé le parcours georgien, Aaron, 36 ans, qui n'avait auparavant remporté qu'un seul tournoi en 13 ans de carrière, en l'occurence l'Omnium Canadien en 1970, a réussi 68 pour le dernier parcours, soit quatre en-dessous de la normale,. Grâce à sa victoire, Aaron s'est ainsi attribué les $30,-000 de premier prix avec un total de 283 pour les 72 trous, soit cinq sous la normale du parcours Augusta National long de 6,980 verges.

Le tournoi, disputé parmi les pins et les azalées du traditionnel parcours d'Augusta, devait s'achever avant-hier, mais de violentes averses, samedi, ont provoqué le report de 24 heures des 36 derniers trous.

Un véritable suspense a plané dans les derniers moments de l'épreuve. J. C. Snead, le neveu de 31 ans du fameux Sam Snead, livra au futur vainqueur une course-poursuite et manqua de peu, sur le dernier vert, un roulé d'environ 16 pieds pour un oiselet qui lui aurait permis d'égaler le total d'Aaron et qui aurait entraîné un match de barrage.

Le gagnant, qui put suivre à la télévision du chalet la tentative de son adversaire, devait finalement conserver le coup d'avance qui lui valait de revêtir le célèbre veston des Maîtres et ainsi succéder à Jack Nicklaus au palmarès de la compétition dont c'était la 37e édition.

Aaron qui s'était porté en tête dès le premier tour jeudi avec un 68, partagea la première place après 36 trous avec trois autres golfeurs dont Snead – après un deuxième tour en 73 et comptant quatre coups de retard sur le Britannique Peter Oosterhuis, le meneur à l'issue des trois premières tournées et avant le dernier parcours, n'ayant réussi hier que 74.

Aaron, qui se rendit célèbre en 1968 en rédigeant une carte erronée qui fit perdre le tournoi à l'Argentin Roberto de Vicenzo, prit le commandement à mi-parcours alors qu'il venait de jouer 32, soit quatre sous la normale, et tandis qu'Oosterhuis, l'inattendu meneur après 54 trous, concédait un bogey au 7e trou.

Snead, un ancien joueur de baseball professionnel, a dû se contenter de la 2e place en jouant 70. Le Britannique, qui comptait trois coups d'avance sur ses rivaux en entamant la journée, dut quant à lui se résigner, avec un ultime 74, à partager la 3e place en compagnie de Jimmy Jamieson (71) et Jack Nicklaus, lequel termina en donnant un éblouissant aperçu de son talent. Il a joué hier 32-34 – 66.

Voici la liste des comptes et des bourses du tournoi des Maîtres qui a pris fin hier:

Tommy Aaron, $30,000	68-73-74-68-283
J.C. Snead, $22,500	70-71-73-70-284
Peter Oosterhuis, $12,500	73-70-68-74-285
Jim Jamieson, $12,500	73-71-70-71-285
Jack Nicklaus, $12,500	69-77-73-66-285
Bob Goalby, $6,250	73-70-71-74-288
Johnny Miller, $6,250	75-69-71-73-288
Masashi Ozaki, $4,750	69-74-73-73-289
Bruce Devlin, $4,750	73-72-72-72-289
Gay Brewer, $3,425	75-66-74-76-291
C.C. Rodriguez, $3,425	72-70-73-76-291
Gardner Dickinson, $3,425	74-70-72-75-291
Don January, $3,425	75-71-75-70-291
Dave Stockton, $3,000	72-74-71-75-292
Hubert Green, $3,000	72-74-75-71-292
Mason Rudolph, $3,000	72-72-77-71-292
Bob Dickson, $2,550	70-71-76-76-293
Babe Hiskey, $2,550	74-73-72-74-293
Gene Littler, $2,550	77-72-71-73-293
Billy Casper, $2,550	75-73-72-73-293
Lou Graham, $2,550	77-73-72-71-293
Krmit Zarley, $2,550	74-71-77-71-293
Phil Rodgers, $2,200	

Plus riche de $68,625

Killy aimerait affronter l'Autrichien Karl Schranz

ASPEN, Colorado (AFP) – Au lendemain de son succès dans le championnat du monde professionnel de ski alpin, Jean-Claude Killy songe à nouveau à se retirer de la compétition mais avoue que la présence probable de l'Autrichien Karl Schranz sur le circuit professionnel la saison prochaine, peut le décider à poursuivre sa carrière.

"Je pense effectivement très sérieusement à prendre ma retraite, mais si Schranz décide de se joindre à la troupe, j'ai l'impression que je vais changer d'idée", a déclaré le skieur français qui a empoché un total de $68,625 au cours des 12 épreuves professionnelles, y compris les $40,000 accompagnant le titre de champion du monde.

"Mes affaires, aussi bien ici qu'en Europe, vont énormément m'accaparer et il faut trouver le temps pour se préparer à une nouvelle saison professionnelle qui sera peut-être encore plus dure que celle-ci", a expliqué le triple champion olympique de Grenoble qui s'est toutefois empressé d'ajouter: "Mais l'attrait de la compétition avec Schranz sera peut-être plus fort. De toutes façons, je ne prendrai de décision que dans un mois ou deux".

Les organisateurs de la tournée professionnelle, financée par une marque de cigarettes (Benson & Hedges) envisagent le départ de Killy avec grand regret. Ils vont, prétendent-ils, multiplier leurs efforts pour s'assurer les services de Schranz, ce qui pourrait être la seule façon de décider le Français à rester parmi eux.

Killy, pour sa première (et peut-être sa dernière) saison chez les professionnels de ski alpin, a succédé à l'Américain Spider Sabich au palmarès du championnat du monde dont voici le classement final officiel:

1 – Jean-Claude Killy (France) 318 points $68,625 de gains); 2 – Harald Steufer (Autriche) 287 ($45,575); 3 – Spider Sabich (EU) 268 ($36,550); 4 – Hugo Nindl (Autriche) 248 ($31,100); 5 – Otto Tschudi (Norvège) 202 ($21,750); 6 – Alain Penz (France) 187 ($12,900); 7 – Perry Thompson (EU) 154 ($11,800); 8 – Dan Moonry (EU) 134 ($10,100); 9 – Terje Overland (Norvège) 128 ($10,475); 10 – Malcom Milne (Australie) 124 ($8,325).

La Suède gagne 7-0

MOSCOU (AFP – PA) – Jouant sans aucune conviction au cours des deux premières périodes, la Suède a compté quatre buts rapides durant le dernier tiers pour infliger aux infortunés Polonais un revers de 7-0, hier, au cours d'un match comptant pour le championnat du monde de hockey disputé à Moscou.

Cette victoire a permis aux Suédois de porter leur fiche à 5-1 dans ce tournoi formé de six équipes. La Suède occupe le 2ème rang derrière l'Union soviétique, invaincue en six parties. Les Polonais ont encaissé un 7e revers en autant de joutes.

Dans une autre rencontre, la Finlande a battu l'Allemagne de l'Ouest 2-1.

Enfin le meilleur marqueur du tournoi est le Soviétique Petrov avec 17 points.

Une affaire de coeur

Main dans la main

La Campagne des Fédérations

Des professionnels aux JO?

CINCINNATI, Ohio (AFP) – Jack Kelly, ancien président de l'Amateur Athletic Union et qui est appelé à prendre la présidence du Comité olympique des Etats-Unis dans huit ans au plus tard, s'est à nouveau élevé hier contre le maintien a l'écart des professionnels aux jeux Olympiques.

"La seule chose qui devrait être exigée pour être admis aux jeux, c'est la citoyenneté du pays que vous représentez", a déclaré l'ancien champion du monde d'aviron venu à Cincinnati à l'occasion des championnats des Etats-Unis en petit bassin.



Les prix mérités par Air Canada lors du dernier gala du Publicité Club soulignent bien l'effort soutenu déployé par Air Canada au cours des dernières années afin d'améliorer la qualité de ses services français et de s'identifier davantage au milieu québécois. L'étroite association d'Air Canada à une maison de publicité entièrement canadienne-française, et le choix d'un porte-parole bien connu du public québécois ont collaboré au succès de la dernière campagne publicitaire. Les prix remportés par Air Canada sont: le Coq d'Or, annonce imprimée, le Coq d'Argent, campagne, et le Coq d'Argent, annonce télévision. Sur la photo, de gauche à droite: M. Gérard Giguère, directeur de la communication française, Dominique Michel, Mlle Hélène Pépin et M. Guy Loiseau d'Air Canada.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-028679-73

DAME JEANNE-MANCE TREMBLAY, ménagère, épouse commune en biens de CLAUDE OUELLET, résidant et domiciliée au 9601 de Marseilles, Montréal, District de Montréal,

Requérant (e)

vs

CLAUDE OUELLET, d'adresse inconnue,

Intimé (e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé CLAUDE OUELLET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 6 avril 1973.

(S) JACQUES PERRON
REGISTRAIRE

Mes ROBERT, LAVOIE, HARGREAVES
5125, rue Du Trianon, suite 230
Montréal 427 Tél: 354-1520

DOMICILE ELU: 31 St-Jacques,
Suite 500
Montréal 126

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 2889 Ex-parte

Le Plan Foncier Traders Ltée
1432 rue Poirier, St-Laurent
Créancière hypothécaire

Contre

Marcel Laplante et Dame Lucienne Robidoux-Laplante anciennement de Noyan, Missisquoi, maintenant de lieux inconnus.

Débiteurs hypothécaires

Le Régistrateur de la Division D'Enregistrement de Bedford

Mis-en-cause

AVIS DE 60 JOURS

Avis est donné aux débiteurs hypothécaires, Marcel Laplante et Dame Lucienne Robidoux-Laplante, qu'un avis en vertu de l'article 1040A C.C. a été déposé auprès du protonotaire de la Cour supérieure à leur intention.

Ledit avis concerne un emplacement situé dans la municipalité de Noyan, Cté de Missisquoi, connu comme étant une partie du lot QUARANTE-DEUX aux plan et livre de renvoi de la Paroisse de St-Thomas (Ptie 42) avec bâtisses dessus construites.

A défaut par vous de remédier aux défauts dans les 60 jours de la dernière publication du présent avis, Le Plan Foncier Traders Ltée deviendra propriétaire de l'immeuble ci-dessus décrit.

Montréal le 6 avril 1973

Mes de Grandpré, Colas & Associés
Procureurs de la créancière hypothécaire

et

H. Larocque
Protonotaire-adjoint"

Veuillez nous croire
Vos tout dévoués,
de GRANDPRE, COLAS,
DESCHENES & GODIN

par: Olivier Prat

AVIS

AVIS est donné qu'une requête sera faite en vertu de la Loi du changement de nom 13-14 Eliz. Chap. 77, demandant le changement de nom suivant: Jamil Jospeh Edmour Cid, Service Engineer, of the town of Dollard des Ormeaux, 4 Carleton Street, à James Ceasar Cid. Le dit changement de nom s'appliquera également à ses enfants majeurs Richard, Jamil, Pierre et Ronald Edmond.
Montréal, le 26 mars 1973

Stephen M. Byer
Procureur du Requérant
455 rue Craig Ouest,
Montréal

Avis est par les présentes donné conformément aux clauses de l'article 1571-D du Code Civil de la Province de Québec, qu'une cession-transport de toutes créances de livres et autres créances recevables, présentes et futures, de Sabra Health Club Inc., dont la principale place d'affaires est dans le district de Montréal, province de Québec, à Tri-Way Factors Ltd., à titre de garantie faits en exécutés le 8 février 1973, ont été enregistrés au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 8 mars 1973, sous le numéro 2410758.
Daté le jour d'avril 1973.
YANOFSKY KAHN BRULL AND STRAUBER
PROCUREURS POUR TRI-WAY FACTORS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 1er mars 1973 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Margate Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le quinzième jour de mars 1973, sous le numéro 2412185. Ce 27ième jour de mars, 1973. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

MINISTERE DES TRANSPORTS
CANADA
OTTAWA ONTARIO
SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS adressées au soussigné seront reçues jusqu'à 15 heures, heure avancée de l'Est, le 11 mai 1973, au 10e étage, Tour "C" Place de Ville, Ottawa, Ontario, pour la construction d'un pilier avant à courbe no, 3 l'alignement des piliers de pointe du Lac, Lac St-Pierre, Québec.
On pourra examiner les plans, devis et autres documents de soumission au bureau du soussigné, au 13e étage, Tour "C", Place de Ville, Ottawa, Ontario. On pourra obtenir copie des plans et cahiers des charges moyennant le dépôt d'un chèque visé de $50, payable à l'ordre du Receveur général du Canada, pour chaque jeu.
On pourra aussi prendre connaissance des plans et devis au bureau de l'Association de la construction de Montréal.

Le Chef, Construction et Contrats de Service.
G.R. Hobbs.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

No: 02-055204-72

COUR PROVINCIALE

GILLES TOUSIGNANT, boucher, résidant et domicilié dans les Cité et District de Montréal,

Demandeur

-vs-

JEANNOT GRONDIN, autrefois de la Cité de Longueuil, district de Montréal, et présentement de lieux inconnus, et NORMAND LEBLANC, autrefois de la Cité de Montréal Nord, district de Montréal, et présentement de lieux inconnus,

défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs JEANNOT GRONDIN & NORMAND LEBLANC, par les présentes sont requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à leur intention.

MONTREAL, ce 4 avril 1973

WILFRID LEFEBVRE, G.A.C.P.M.

Mes Belanger & Blais, avocats,
2610 Est, Henri Bourassa,
Montréal, P.Q.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 mars 1973 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Busicom Ltd. – Busicom Ltée. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 27ième jour de mars 1973, sous le numéro 2414667. Ce 3ème jour d'avril, 1973. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 mars 1973, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à C.C. NADEAU LUMBER CO. LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le vingt-huit jour de mars 1973, sous le numéro 2414994.

Ce quatrième jour d'avril, 1973.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que FRABEL INVESTMENTS INC. une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, et ayant son siège social dans les Cité et District de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.
Daté à Montréal, le 6 avril, 1973

FRANK VERNON
President

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 30 janvier 1973 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Jolies Juniors Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le quinzième jour de mars 1973, sous le numéro 2412183. Ce 27ième jour de mars, 1973. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 février 1973 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Fantasia Fashion Shirts Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le quinzième jour de mars 1973, sous le numéro 2412184. Ce 27ième jour de mars, 1973. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Appel d'offres

SERVICE GÉNÉRAL DES ACHATS

Pour obtenir la documentation nécessaire à la présentation de soumissions pour les projets ci-après décrits, écrivez ou téléphonez au:

Gouvernement du Québec,
Ministère Industrie & Commerce,
Service Général des Achats
Bureau des appels d'offres
Québec.
Tél.: 643-5438

IMPORTANT: Identifiez toujours le projet qui vous intéresse par son numéro de code et sa description, que ce soit par écrit ou au téléphone.

Projet	Description	Livraison
6775	5,400 feuilles contre-plaqués	Charlesbourg-ouest
6777	60,000,000 cartes à perforer pour système de traitement des données	Québec & Montréal

Clôture des soumissions: 19 avril 1973 3.00 p.m.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
PAUL BRISSETTE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

REGLEMENT NO 495
AVIS DE CONVOCATION

A TOUTES LES PERSONNES INSCRITES COMME PROPRIETAIRES AU ROLE D'EVALUATION EN VIGUEUR A L'EGARD D'UN IMMEUBLE COMPRIS DANS LE TERRITOIRE VISE PAR CE REGLEMENT ET S'IL S'AGIT DE PERSONNES PHYSIQUES QUI SONT MAJEURES ET POSSEDENT LA CITOYENNETE CANADIENNE.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée (MME) HELENE PLOUFFE – assistant-greffier de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, que conformément à une résolution du Conseil de cette Ville, adoptée à l'assemblée REGULIERE, tenue le MARDI, TROISIEME jour d'avril, mil neuf cent soixante-treize – (le 3 avril, 1973), une assemblée des personnes habiles à voter visées au paragraphe (1c) de l'article 426 de la loi des Cités et Villes est convoquée et sera tenue le mercredi, dix-huitième jour d'avril, mil neuf cent soixante-treize – (le 18 avril, 1973) à 19.00 heures (19.00) au Poste de Police/Feu, 10 chemin Sunnydale, Dollard-des-Ormeaux, Que. A cette assemblée le règlement no 495 intitulé:

"REGLEMENT AMENDANTS LE REGLEMENT NO. 163 CONCERNANT LES NUISANCES, LES CLOTURES ET LA PROPRETE."

sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et que si la votation est demandée conformément à la loi un jour sera là et alors fixé pour la votation aux fins de constater l'approbation ou le rejet dudit règlement.

DONNE sous mon seing, en la Ville de Dollard-des-Ormeaux, P. Qué., ce cinquième jour d'avril 1973.

(SIGNE) MME HELENE PLOUFFE
(Mme) HELENE PLOUFFE – ASSISTANT – GREFFIER

Je, soussignée déclare avoir PUBLIE & affiché copies dudit avis aux endroits usuels dans la Ville de Dollard-des-Ormeaux, ce 5ième jour d'avril 1973.
(SIGNE) MME HELENE PLOUFFE.
HELENE PLOUFFE – ASST. – GREFFIER

Transports Canada Transport Canada

BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEL AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

appel d'offre

Projet no. 700-299 — Distribution Electrique secondaire incluant sous-stations, câbles, conduits souterrains — Ensemble Contrôle et services.

Sur l'emplacement du nouvel aéroport international de Montréal, Mirabel, Québec.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées à:

Bureau des appels d'offres
Bureau d'aménagement du nouvel
aéroport international de Montréal
3ième aile, 3ième étage
Édifice du Port de Montréal
Cité du Havre, Montréal 103, Québec

seront reçues jusqu'à 15:00 heures (heure de Montréal)

MARDI, LE 8 MAI, 1973.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent, peuvent être obtenus par les entrepreneurs généraux à l'adresse ci-haut mentionnée sur présentation d'un chèque visé de $300.00 émis au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur remise des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze (14) jours de l'ouverture des soumissions.

Les sous-traitants et autres intéressés pourront examiner les plans et devis aux bureaux suivants:

Association de la Construction de Montréal,
4970 Place de la Savane, Montréal, Québec;
Association de la Construction de Québec,
675 Marguerite-Bourgeoys, Québec, P.Q.;
Bureau des soumissions déposées de Hull,
277 boulevard St-Joseph, Hull, Québec;
Association des Constructeurs de la Mauricie Inc.,
400 rue William, Trois-Rivières, Québec.

Pour information supplémentaire, prière d'appeler le Bureau des Appels d'Offres, à (514) 283-6824.
Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Benoit Baribeau,
Administrateur délégué.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
PAE-73-10127
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 24 avril 1973

PHOTOGRAPHIE AERIENNE A L'INFRAROUGE D'EMPRISES DE LIGNES DE TRANSPORT D'ENERGIE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS ($5,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE – W.E. JOHNSON
Montréal, le 30 mars 1973.

La neige et le froid menacent de contrecarrer les projets des Expos

Si les Expos ont été favorisés par un soleil resplendissant, hier midi à Montréal à l'occasion d'un bref séjour question de participer à leur défilé inaugural traditionnel, il semble que les éléments, qui se sont déchaînés cette nuit, contrecarreront passablement leurs plans pour cette semaine. Et il en sera également de même pour plusieurs autres équipes des ligues Nationale ou Américaine, qui subissent déjà les contrecoups d'une possible dernière tempête hivernale.

L'équipe montréalaise doit affronter les Phillies de Philadelphie dans la ville du "Brotherly Love" ce soir et jeudi. Mais à la lumière des derniers événements, il semble que le match de ce soir n'aura pas lieu. Et il faut déjà se demander si le beau temps sera revenu assez tôt pour permettre aux Expos de disputer leur match inaugural à Montréal, vendredi après-midi, contre les Pirates de Pittsburgh.

Pendant que des milliers de partisans montréalais accueillaient leurs vedettes hier midi, soit le long du parcours qui avait son origine au parc Lafontaine, ou à la Place Ville-Marie où prit fin le défilé, trois équipes contremandaient déjà des matches prévus pour ce soir, soit les Cardinaux de St-Louis, qui devaient affronter les Mets de New York; les White Sox de Chicago, qui devaient recevoir la visite des Athletics d'Oakland, gagnants de la Série Mondiale l'an dernier; et les Brewers de Milwaukee, à qui les Red Sox de Boston devaient rendre une visite. A Milwaukee, on s'attendait à ce que la tempête déverse jusqu'à huit pouces de neige avant de se diriger vers la côte de l'Atlantique.

Un autre match inaugural, celui à Kansas City où le Royal reçoit ce soir la visite des Rangers du Texas, est attendu avec impatience par quelque 42,000 amateurs. Ils y célébreront l'inauguration du nouveau stade Harry S. Truman, construit au coût de $43 millions, dont $2.75 millions seulement pour un tableau indicateur extraordinaire et haut de huit étages.

●

MARGARET COURT, d'Australie, et l'Américaine Billie Jean King, qui devraient facilement toutes deux dépasser les $100,000 en gains cette année au tennis professionnel, ont bel et bien l'intention de participer au prochain tournoi de Wimbledon, même si leur organisme n'est pas reconnu par la Fédération internationale. Mme King, dont l'époux est avocat, aurait même l'intention d'aller en cour, au besoin. Quant à Mme Court, elle a ajouté $12,250 à ses gains avant-hier à Philadelphie, grâce à une 8e victoire en 10 tournois auxquels elle a participé. Elle totalise plus de $60,000 depuis le début de la saison. Par ailleurs, la Floridienne Chris Evert et l'Australienne Evonne Goolagong, âgées respectivement de 19 à 21 ans mais appartenant à un autre circuit, approuvé celui-là, ont fait les frais de la finale du tournoi de Sarasota avant-hier, Mlle Evert l'emportant 6-2 et 6-3 pour ajouter $5,000 à ses gains qui totalisent maintenant $31,000. Il serait quand même désolant que ces quatre joueuses, peut-être les meilleures au monde, ne puissent s'affronter dans les plus grands tournois.

●

JOHN HASSLAND, 18 ans seulement mais champion junior de son pays, la Norvège, a surpris tout le monde, en fin de semaine au mont Sainte-Anne près de Québec, en remportant les honneurs du "50 mètres international", un concours de saut en skis, devant quelque 8,000 spectateurs dans des conditions techniques parfaites. Il a battu de justesse le champion olympique de Saporo, le Japonais Yukio Kasaya, et l'Autrichien Rudi Wanner.

●

DEUX LAVALLOIS, André Senécal et Elise Martin, ont fait très belle figure en fin de semaine à Jasper (Alberta), à l'occasion de la grande confrontation Est-Ouest couronnant la série nationale pour la coupe Pontiac de ski alpin. Senécal a pris la 3e place au classement final, tandis que Mlle Martin terminait 4e. C'est Grant Rutherglen, de Rossland (C.-B.), qui a remporté les honneurs masculins, tandis qu'Andrea Esson, de Toronto, a conservé son titre féminin.

●

LE CHAMPIONNAT OMNIUM de golf d'Espagne sera disputé à compter de demain sur le parcours de La Manga (Murcie), et sera doté de 3,750,000 pesetas (environ $65,000) de prix. Quelque 241 joueurs représentant 20 pays y prendront part, dont les Britanniques Peter Oosterhuis et Tony Jacklin. Le Sud-africain Gary Player, qui devait en être, s'est récusé à la dernière minute.

●

KIPCHOGE KEINO a subi sa première défaite dans les compétitions présentées par l'Organisation d'Athlétisme Professionnel contre Jerome Howe, samedi, à Oklahoma City. Keino a été battu au sprint dans le mille qui réunissait également Tom Von Ruden et le champion du monde Jim Ryun. Le temps de 4:00.0 du vainqueur constitue la meilleure performance jamais réalisée par un professionnel sur cette distance. C'était la première défaite de Keino en cinq courses cette saison.

●

AL UNSER a remporté les 200 milles du Texas, première épreuve comptant pour le championnat de l'USAC (United States Auto Club). Cette course pour monoplaces de formule Indianapolis, a valu $15,962 au vainqueur. Unser, à bord de sa Parnelli-Offenhäuser à turbo-compression, a dominé Gary Bettenhausen et Johnny Rutherford. Bobby Unser, le frère du vainqueur, qui avait été le plus rapide lors des essais, a dû abandonner au 68e tour.

Perreault demeure émerveillé par le jeu de Dryden

Quelque soit le résultat du match de ce soir entre Buffalo et le Canadien de Montréal, les Sabres auront prouvé au cours de cette série qu'ils ont accompli en trois ans des progrès que nul n'aurait soupçonnés possible. Tirant de l'arrière 1-3 dans cette série, les chances des Sabres de vaincre le Canadien et d'accéder à la demi-finale sont plutôt minces. Même, une seconde victoire des joueurs de Joe Crozier paraît impossible tant le Canadien possède une formation solide sur tous les plans.

Cependant, si les Sabres jouent comme ils l'ont fait dimanche en infligeant au Canadien une défaite de 5 - 1, le Tricolore aura fort à faire pour éliminer ce groupe d'athlètes habilement dirigés par l'instructeur Joe Crozier.

Gilbert Perreault devra toutefois mener les siens et signer une autre éclatante performance. Auteur de deux buts en plus d'amasser une aide avant-hier, Perreault a été également blessé à une cheville après avoir été durement atteint d'un lancer de son coéquipier Richard Martin.

Perreault, qui a récolté 88 points dont 28 buts en saison régulière, prétend qu'il sera prêt pour la rencontre de ce soir. Examiné par le médecin de l'équipe, Perreault a reçu l'ordre de ne pas chausser les patins, hier.

Si Perreault n'a pas pris part à l'exercice des Sabres, c'est surtout pour qu'il puisse récupérer complètement.

Demeuré très modeste bien qu'adulé par les amateurs de Buffalo depuis que les Sabres l'ont repêché il y a trois ans, Perreault refuse catégoriquement d'entamer une discussion sur ce que serait sa carrière s'il l'avait débutée à Montréal.

"J'ai eu une très grosse chance à Buffalo et j'ai l'intention de demeurer avec les Sabres," a dit Perreault qui a connu ses premières heures de gloire alors qu'il portait l'uniforme du Canadien Junior de Montréal.

Incapable de marquer en cinq parties régulières contre le Canadien cette saison, Perreault a déjà déjoué Ken Dryden à trois reprises durant les séries. Mais malgré ses succès, Perreault demeure émerveillé par le jeu de Dryden.

"Si je n'avais pas affronté Dryden dimanche, j'aurais probablement doublé mon nombre de buts, a expliqué l'athlète de Victoriaville. Sur un certain jeu, j'ai réussi une feinte qui l'a complètement déplacé et j'ai aussitôt lancé vers le haut du filet. J'étais persuadé d'avoir marqué. Mais au dernier instant, il a soulevé sa grande jambe pour faire l'arrêt."

Sur la glace, Perrault semble patiner sans effort et tous ses gestes sont souples et gracieux. Il prétend toutefois que cet aspect de son jeu est dû à de longues heures d'exercice et non à un talent naturel.

"Lorsque vous jouez contre le Canadien, vous devez tout donner, vous vider complètement".

DeMarco blessé

Déjà acculés au mur en tirant de l'arrière 1-3 face aux Black Hawks de Chicago, les Blues de Saint-Louis ont été durement éprouvés hier lorsqu'ils ont appris que Ab DeMarco, l'excellent défenseur obtenu il y a quelques semaines des Rangers de New-York, avait subi une opération complète de l'épaule au cours du match de dimanche. DeMarco manquera donc à l'appel ce soir alors que les Blues seront à Chicago.

Dans une autre série, les Bruins de Boston sont également dans une situation fort précaire. Ils accusent un déficit de 1-3 face aux Rangers de New York et une victoire de ces derniers ce soir éliminerait les champions de la coupe Stanley. Si les Bruins perdent effectivement le match, la direction de l'équipe ne tardera pas à annoncer certains changements en vue de la prochaine saison. C'est du moins l'impression qu'a donné Harry Sinden après la rencontre de dimanche gagnée par les Rangers au compte de 4-0.

"Il y a trop de joueurs sur cette équipe qui croient que leur réputation suffit à assurer la victoire, a dit Sinden après la rencontre. Ils semblent croire qu'elle leur ouvrira les portes pour le reste de leur vie."

Sinden n'a vanté le travail que d'un seul joueur: Bobby Orr.

Enfin les North Stars du Minnesota et les Flyers de Philadelphie s'affronteront de nouveau ce soir dans cette série qui est égale, 2-2.



Frustré en plus d'une occasion par Ken Dryden (29) lors du match de dimanche, Gilbert Perreault devra à nouveau affronter l'excellent gardien du Canadien, ce soir au Forum. Une défaite des Sabres les éliminerait des séries de la coupe Stanley. (Téléphoto PA)

HOCKEY

LIGUE NATIONALE
Coupe Stanley

Dimanche
Buffalo 5, Montréal 1
Rangers NY 4, Boston 0
St-Louis 5, Chicago 3
Philadelphie 3, Minnesota 0

Ce soir
Buffalo à Montréal
(Montréal mène 3-1, série quart-de-finale 4 de 7)
Rangers NY à Boston
(Rangers mène 3-1, série quart-de-finale 4 de 7)
St-Louis à Chicago
(Chicago mène 3-1, série quart-de-finale 4 de 7)
Minnesota à Philadelphie
(Série quart-de-finale 4 de 7 égale 2-2)

Les meneurs

	b	p	pts
Cournoyer, Montréal	**5**	**3**	**8**
Mikita, Chicago	0	7	7
Stemkowski, Rangers	4	2	6
Perreault, Buffalo	3	3	6
Park, Rangers	2	4	6
Savard, Montréal	**2**	**3**	**5**
Fairbairn, Rangers	1	4	5
Backstrom, Chicago	3	1	4
P. Martin, Chicago	3	1	4
Redmond, Chicago	3	1	4
Robert, Buffalo	2	2	4
Lemaire Montréal	**2**	**2**	**4**
F. Mahovlich, Montréal	**1**	**3**	**4**
Maki, Chicago	1	3	4
Hull, Chicago	1	3	4

ASSOCIATION MONDIALE
Coupe Mondiale

Dimanche
N.-Angleterre 4, Ottawa 3
(N.-Angleterre mène 2-0, série quart-de-finale 4 de 7)
Cleveland 3, Philadelphie
(Cleveland mène 3-0, série quart-de-finale 4 de 7)
Winnipeg 4, Minnesota 2
(Winnipeg mène 2-0, série quart-de-finale 4 de 7)

Ce soir
N.-Angleterre à Ottawa

Les meneurs

	b	p	pts
Jarrett, Cleveland	4	2	6
Weaster, N.-Angleterre	2	4	6
Andrea, Cleveland	1	4	5
Wiste, Cleveland	2	2	4
Selby, N.-Angleterre	2	2	4
Dorey, N.-Angleterre	0	4	4
Bordeleau, Winnipeg	1	2	3
Caffery, N.-Angleterre	1	2	3
Hall, Houston	1	2	3
Ahearn, N.-Angleterre	1	2	3
Pinder, Cleveland	1	2	3
Beaudin, Winnipeg	0	3	3
Popiel, Houston	0	3	3
Schella, Houston	0	3	3

LIGUE AMERICAINE
Coupe Calder

Dimanche
N.-Ecosse 6, Providence 4 (N.-Ecosse mène 3-0, série quart-de-finale 4 de 7).
Rochester 5, Boston 4 (Boston mène 2-1, série de quart-de-finale 4 de 7).
Cincinnati 7, Richmond 4 (Cincinnati mène 3-0, série quart-de-finale 4 de 7).
Virginie 3, Hershey 2 (Série quart-de-finale 4 de 7 égale 1-1).

Ce soir
N.-Ecosse à Providence
Cincinnati à Richmond
Virginie à Hershey

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC
Dimanche
Québec 5, Sherbrooke 1 (Québec gagne la série demi-finale 4 de 7, 4-0).
Cornwall 7, Sorel 3 (Cornwall mène 3-1, série demi-finale 4 de 7).

Demain
Sorel à Cornwall

LIGUE MAJEURE DE L'ONTARIO
Dimanche
Toronto 5, Ottawa 2 (Toronto mène 3-1, série demi-finale de 8 points).
London 4, Peterborough 1 (London mène 1-0, série demi-finale 4 de 7).

Ce soir
Peterborough à London

BASEBALL

CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE

Est

	g	p	moy.	dif.
PITTSBURGH	3	0	1.000	–
NEW YORK	2	0	1.000	½
CHICAGO	2	1	.667	1
MONTREAL	**1**	**2**	**.333**	**2**
PHILADELPHIE	0	2	.000	2½
ST-LOUIS	0	3	.000	3

Ouest

HOUSTON	2	1	.667	–
SAN DIEGO	2	1	.667	–
SAN FRANCISCO	2	1	.667	–
ATLANTA	1	2	.333	1
CINCINNATI	1	2	.333	1
LOS ANGELES	1	2	.333	1

Avant-hier
Pittsburgh 4, St-Louis 3, 1ère (10 m.)
Pittsburgh 5, St-Louis 3, 2e
Houston 10, Atlanta 2, 1ère
Atlanta 4, Houston 3, 2e (10 m.)
Montréal 5, Chicago 2
Philadelphie à New York (pluie)
Cincinnati 3, San Francisco 1
Los Angeles 4, San Diego 0

Hier
Cincinnati à Atlanta, 8h
Los Angeles à Houston, 8h30
San Diego, San Francisco

LIGUE AMERICAINE

Est

	g	p	moy.	dif
BOSTON	3	0	1.000	–
BALTIMORE	2	0	1.000	½
CLEVELAND	1	1	.500	1½
DETROIT	1	1	.500	1½
MILWAUKEE	0	2	.000	2½
NEW YORK	0	3	.000	3

Ouest

MINNESOTA	3	0	1.000	–
CHICAGO	1	0	1.000	1
KANSAS CITY	2	1	.667	1
CALIFORNIE	1	2	.333	2
TEXAS	0	1	.000	2
OAKLAND	0	3	.000	3

Avant-hier
Détroit 4, Cleveland 0
Boston 4, New York 3
Milwaukee à Baltimore (pluie)
Minnesota 4, Oakland 2
Kansas City 6, Californie 5
Chicago à Texas (pluie)

Hier
Cleveland, New York

AUJOURD'HUI

(et les lanceurs probables)

LIGUE NATIONALE

Montréal, Torrez (0-1) à Philadelphie, Carlton (0-1), 7h35
Chicago, Reuschel (0-0) à Pittsburgh, Moose (0-0), 8h05
New York à St-Louis (remise à cause du froid)
Cincinnati, Gullett (0-1) à Atlanta, Gentry (0-0), 8h05
Los Angeles, Downing (0-0) à Houston, Roberts (0-0), 8h30
San Diego Corkins (0-0) à San Francisco, Marichal (1-0), 11h

LIGUE AMERICAINE

Minnesota, Blyleven (1-0) à Californie, Singer (0-0), 11h
Texas, Broberg (0-0) à Kansas City, Splittorff (0-0), 8h30
Baltimore, Palmer (0-0) à Détroit, Fryman (0-0), 8h
Oakland à Chicago (remise à cause du froid)
Boston à Milwaukee (remise à cause de la neige)

HIER

LIGUE NATIONALE

San Diego	100 000 000	1	4 1
San Francisco	001 010 00x	2	6 2

Caldwell (0-1), Troedson 7e et Davis; Bryant (1-0) et Rader.
Circuit: San F. Speier (1er).

LIGUE AMERICAINE

Cleveland	001 001 001	3	9 0
New York	010 000 000	1	8 1

Strom (1-0) et Duncan; Peterson (0-1), McDaniel 6e et Munson.
A.-17,028.

Au bridge duplicata

Voici les noms des gagnants des deux dernières semaines au cercle de bridge duplicata Visitation:

27 mars – Nord-Sud: Mmes N. Grosso et H. Gauthier (1ères); M. et Mme Raymond Lussier (2èmes); Simone Daigle et Thérèse Sabourin (3èmes). Est-Ouest: Claude Vaillancourt et André Forest (1ers); Jacques Desrosiers et Ernest Julien (2èmes); M. et Mme Lionel Bibeau (3èmes).

3 avril – N-S: M. et Mme Jean Desmarais (1ers); Dr St-Jean Desrosiers et Henri Laforest (2èmes); Jeanne Chevalier et Paulette Handfield (3èmes); E-O: Jacques Desrosiers et Ernest Julien (1ers); M. et Mme Marcel Bourbeau (2èmes); Claude Vaillancourt et André Forest (3èmes).

Le cercle Visitation se réunit chaque mardi soir à 8h, au sous-sol de la caisse Sault-aux-Récollets (coin Papineau et Henri-Bourassa), sous la direction de Robert Billette.

Loisirs Bon-Pasteur

Aux Loisirs Bon-Pasteur de Laval, voici les noms des gagnants de la semaine dernière: Nord-Sud, Mme R. Boileau et Robert Billette (1ers); Madeleine Pouliot et Jeanne Rémillard (2èmes); Louis Leblanc et Elmut Hings (3èmes); Est-Ouest, Jean Pauzé et Claude Vaillancourt (1ers); M. et Mme Théodore Gagné (2èmes); Lise Larouche et Mme H. Galipeault (3èmes).

Le club Bon-Pasteur se réunit chaque mercredi soir aux Loisirs, au 395 boul. des Prairies (Laval-des-Rapides).



EXPORT "A"
LA MEILLEURE CIGARETTE AU CANADA

AVIS: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croit avec l'usage.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Un APPEL
Confirmation instantanée
877-4032
Télex: 05-25505
Moncton—Hôtel Beauséjour
Halifax—Hôtel Nova Scotian
St-Jean, T.-N.—Hôtel Newfoundland
En dehors de Montréal, composez (sans frais) 1-800-261-6222 hôtels CN

COMPTABLES AGRÉÉS
MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC
— Établi en 1880 —
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière — Tél.: 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunetta, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 - 849-1695

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C., C.A.
Michel H.-Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 1201
Montréal 351 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN BARRIERE & ASSOCIES
Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A. Y. Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A. R. Normandin, C.A.
G. Borduas, C.A. J. Beaulac, C.A.
J. Marcel Daoust, C.A.
P. Contant, C.A. G. Bouchard, C.A.
G. Guénette, C.A. M. Gagné, C.A.
J. L. Richard, C.A. P. Dumont, C.A.
F. St-Aubin, C.A. G. Piquette, C.A.
L. Lemay, C.A.
Edifice Banque Canadienne Nationale
500 Place d'Armes, suite 1564
Montréal 126, Que. - 844-4445
Société affiliée:
BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUIN & ASSOCIES
Montréal, Ottawa, Hull, Hawkesbury, Grand-Mère, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières

LORENZO BÉLANGER ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
En collaboration avec:
Société d'Études Économiques et d'Expertise Comptable (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris)
Société d'Études Comptables (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon)
et
Holden, Howard & Co. (Chartered Accountants)
Montreal et Chicoutimi, Canada
Paris et St-Etienne, France
Londres, Grande Bretagne
2055 rue Peel - Suite 1025
Montréal 110
Tél.: 849-9167

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE
Comptables agréés
Marcel Besner, C.A.
H. Denis Tremblay, C.A.
Claude Chevalier, C.A.
Louis Philippe Chamberland, C.A.
Raymond Robillard C.A.
ASSOCIÉ RÉSIDENT - QUEBEC
Édouard Richard, C.A.
Michel Côté, C.A.
MONTRÉAL
222 est, Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.
Tél.: (514) 389-5995
QUÉBEC
7355-Ave Lière
Québec, Qué.
Tél.: (418) 626-2874

BERNIER & BISSON
Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques Suite 601
Montréal 845-0209

PAUL E. BONNIER
Comptable agréé
3100 Tour de la Bourse
861-5741
Montréal 115 (Qué.)

CAZELAIS, POUPART, PRIVÉ & ASSOCIÉS
Charles Cazelais, B.A., B. Com., L.A., C.A.
Gaetan Poupart, B.A., B.Sc. Com., C.A.
Gerard Privé, B.Sc. Com., C.A.
3737 Monselet, Mtl-Nord,
5936 St-Hubert, Montréal,
321-3832 274-0694

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A. R.V. Barnett, C.A.
H.E. Bell, C.A. C.W. Bissegger, C.A.
J.C. Bonnycastle, C.A. M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. L.J. Carriere, C.A.
G. Chamberland, C.A. W.A. Farlinger, C.A.
H.R. Germain, C.A. J.B. Gick, C.A.
A.W. Gilmour, C.A. G. Gingras, C.A.
G. Limoges, C.A. D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. J.J. Peacock, C.A.
R. Pearl, C.A. R.A. Sinclair, C.A.
W.J. Smith, C.A.
Associés - résidents Montréal - Québec
Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

COULOMBE, BEAUDOIN ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
700 Ouest, Boulevard Crémazie
Montréal 303,
tél.: 270-3121

CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
L. Cloutier, M.S.C., C.A. C. Charbonneau, C.A.
R. Fontaine, C.A. Y. Séguin, C.A.
G. Croteau, C.A. R. Lafond, C.A.
506 est, rue Ste-Catherine
Suite 810
Montréal 132 849-9281

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette, c.a. Guy Charette, c.a.
Roger Poupart, c.a. Martin Lajeunesse, c.a.
Hubert Mercier, c.a. Raymond A. Poirier, c.a.
Jean-Paul Berti, c.a.
507 Place d'Armes
842-8621

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
J.-P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C. C.A.
Jean-Guy Lavoie, B.A., M.Sc.C., C.A.
Pierre Goulet, C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables Agréés
50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tél. 384-1890

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 384-1430

GLENDINNING, JARRETT, GOULD & CIE
ALEXANDER GRANT & CIE
Associés de la firme internationale ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT
Montreal, Cobourg, Toronto, Brantford, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Kamloops & Vancouver
715 CARRÉ VICTORIA
MONTRÉAL 126 844-3307

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
MacGILLIVRAY & CO.
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques
849-8331
Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St. Catherines, Port Colborne, Calgary, Vancouver.

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, ÉDOIS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal et dans d'autres villes au Canada.
Correspondants en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amérique
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 - 842-6651

MALLETTE & CIE
Comptables Agréés
Paul-E. Mallette, C.A. André Roussel, C.A.
Bertrand Dumais, C.A. Gilles Choquette, C.A.
J.-J. Lecavalier, C.A. J. E. de Repentigny, C.A.
André Masse, C.A. D. Robert Gariépy, C.A.
Jean La Couture, C.A. René Chénier, C.A.
Germain De Granpré, C.A. Michel Hébert, C.A.
Louise Doucet, C.A. Michel D'André, C.A.
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal 107
Tél.: 861-8241
Bureau à St-Jérôme

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 101 875-5140
et à travers le monde

MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUDE, OUIMET, DESMARAIS & ASSOCIÉS, C.A.
Comptables agréés
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Yvon Marseiais, C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Guy Ouimet, C.A.
50 Place Crémazie Suite 422
Montréal 351 387-6422

NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables agréés
Réal Mainville, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Michel Guérin, C.A.
E.G.M. Mulligan, C.A.
Gilles Mercille, C.A.
1420 ouest, Sherbrooke, Ch. 502 842-6812

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BÉDARD, LUSSIER SÉNÉCAL & ASSOCIÉS
Incorporant
ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE
Comptables agréés
Membres de
THE MANN JUDD INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays
Édifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes,
Montréal 126 - 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables agréés
5 Place Ville-Marie 866-9701
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

PÉTRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie,
Comptables agréés,
Suite 1225,
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & CIE
associés de la firme nationale
RAYMOND, CAMPBELL, BÉLANGER WALTON, CHABOT & WILLETS
comptables agréés
820 Tour de la Bourse
Place Victoria,
Montréal 115, Québec
Montréal, Sherbrooke, Lac Mégantic, Rouyn, Toronto, London, Sarnia, Edmonton, Vancouver, Victoria, Penticton

RIDDELL, STEAD & CIE
McLintock
Main Lafrentz & Co.
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
866-7351
Calgary, Corner Brook, Edmonton, Halifax, Hamilton, London, Montréal, New Westminster, Ottawa, Québec, Regina, St-Jean T.-N., Toronto, Vancouver, Winnipeg

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000 Ave. du Parc, Suite 301
Montréal 15 274-2797

ST-GEORGES, HÉBERT & CIE
COMPTABLES AGREES
Incorporant K. NAKASHIMA & CIE
COMPTABLES AGREES
J.-Guy St-Georges, C.A. Eddy Ghirotto, C.A.
J.-G. Hébert, C.A. Magello Girard, C.A.
Kimiaki Nakashima, C.A. J.-C. Legault, C.A.
Réjean Paille, C.A. Jacques Lefebvre, C.A.
401 est, boulevard St-Joseph
Montréal 176 Tél.: 844-1044

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montréal - Québec
Rimouski - Sherbrooke
Trois-Rivières - Ottawa
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal 115 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE
FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
1 Place Ville-Marie 861-8531
Sydney, Halifax, Saint John, Quebec, Montreal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria,
Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman
États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde

LUCIEN VIAU & ASSOCIES
Comptables agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Robert Roy, C.A.
Pierre Doray, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie - 388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun 204 - 769-3871
7708, rue Édouard, LaSalle 890 -

toronto

Manque d'entrain

A la Bourse de Toronto, les prix ont récupéré hier certaines des pertes enregistrées en début de séance mais ont clôturé fractionnellement en baisse à la suite d'une séance modérément active.

Les baisses l'ont emporté sur les hausses par 285 contre 222 alors que 255 valeurs demeuraient inchangées.

Le volume des transactions s'est élevé à 1.84 millions d'actions d'une valeur de $18.56 millions comparativement à 2.28 millions d'une valeur de $19.87 millions vendredi.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	5655	$11⅛	10¾	10¾	— ¼
Acklands	600	$13¼	13	13¼	
Acres Ltd	300	$16	15⅞	15⅞	— ⅛
Acres wt	1500	325	320	320	—15
A.G.F.M	200	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Agra Ind	300	$12⅛	12	12	— ⅛
Ahed M	700	300	295	300	
Alta Gas A	4364	$15⅛	15	15⅛	+ ⅛
Alta Gas p	25	$75⅛	75⅛	75⅛	+ ⅜
Alta Nat	200	$21¼	21¼	21¼	
Alcan	8417	$27½	27	27⅜	— ⅛
Alcan pr	450	$27¼	27	27¼	— ¼
Algo Cent	2665	$15⅝	15⅝	15⅝	— ⅛
Algoma St	6625	$17	16⅝	16⅞	
Algonq pr	120	430	430	430	+ 5
Allarco Dv	350	$8⅛	8⅛	8⅛	
Alliance B	1238	$9⅜	9½	9⅜	
Alpa Ind	1800	$12	11¾	12	+ ⅛
Alumin pr	z20	$19¼	19¼	19¼	
Almin 2p	1200	$36¾	36¾	36¾	+ ¼
Andres W	300	$39	39	39	— ½
Ang CT 4½	200	$30	30	30	+ ½
Ang CT 290	75	$37	37	37	— ¾
Aquitaine	1250	$24	23⅝	24	+ ¼
Argus	z15	$19¼	19¼	19¼	
Args 250 p	50	$35½	35½	35½	+ ⅜
Args 260 p	50	$34¾	34¾	34¾	+ ¼
Argus B pr	65	$35⅜	35⅜	35⅜	—1⅜
Asbestos	2259	$15¾	15⅝	15⅝	— ⅛
Atco Ind	1000	$11½	11¼	11¼	— ¼
Auto El	175	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅛
Bad Boy	300	$18⅝	18⅜	18⅜	
Bank Mtl	7717	$19½	19⅜	19½	
Bank N S	496	$37	36¾	36¾	— ⅛
Bathst p	1400	$15	15	15	
Baton B	900	$12¾	12⅝	12⅝	
Beavr Eng	200	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
Becker B p	875	$9	9	9	
Bell Can	14273	$43⅞	43¼	43⅝	— ⅛
Bell A pr	1059	$47¼	47⅛	47⅛	— ¼
Bell B pr	705	$50½	50⅛	50½	
Biltmore	200	$5½	5½	5½	
Biltmore A	600	$5	5	5	
Black P	1700	$6½	6⅛	6½	
Block Bros	5000	305	300	305	+ 5
Bombrder	200	400	400	400	
Bovis Cor	2900	270	250	250	—15
Bow Valy	7405	$30¾	29	30⅜	— ⅛
BP Can	4372	$16	15½	15½	— ½
Bralor Res	4800	250	240	245	—10
Bramalea	4835	$6¼	5⅞	5⅞	— ⅜
Bramal w	100	460	460	460	—10
Brascan	5095	$20½	20⅛	20½	+ ¼
Brinco	1468	$5⅞	5¾	5⅞	
BC Forest	525	$37¾	37⅛	37¾	+ ⅜
BC Frest p	50	$40⅝	40⅜	40⅜	+ ⅛
BC Sugar	605	$20⅞	20⅜	20⅜	+ ⅜
BC Phone	325	$54	53¼	53¼	— ¾
BCPh 6 pr	z11	$75	75	75	
BCPh 4.84	z20	$16¼	16¼	16¼	
Cad Dev	9655	$13¼	13	13¼	+ ⅛
CAE Ind	500	$11¼	11⅛	11⅛	— ⅜
Calgary P	308	$28	27½	28	+ ½
Calgry P p	z10	$69½	69½	69½	
Calgy 540 p	30	$96	96	96	— ¼
Cambridg	700	$14	14	14	— ⅛
Campeau	900	$9¾	9½	9½	— ⅜
Can Cem L	323	$59½	59⅜	59½	+ ½
C Cem L p	304	$19½	19½	19½	+ ⅜
Can Malt	300	$32⅜	32⅜	32⅜	+ ⅜
Can Malt p	2933	90	89	90	+ 1
C Packrs	750	$23⅝	23⅜	23⅜	— ⅜
Can Perm	7650	$21⅜	21	21¼	— ¼
Cdn Brew	5742	$5⅛	5	5	
C Brew Ap	145	$27½	27½	27½	
C Cablesy	1111	$17¾	17¾	17¾	
C Cable w	z8	370	370	370	
Cdn Can A	850	$9⅜	9½	9⅜	+ ⅛
CC Man A	100	$24¼	24¼	24¼	+ ¼
C Curtis	2000	76	75	75	— 2
Cdn Equty	2500	$15¾	15¾	15¾	— ⅛
C Found pr	150	$12¾	12¾	12¾	— ¼
CGE	z10	$28	28	28	
CGE pr	z3	$28½	28½	28½	
C Hydr	1300	$11⅜	11¼	11⅜	— ⅛
C Imp Bank	7386	$31	29¾	31	+ ½
C Ind Gas	914	$8⅜	8½	8½	
CIL	332	$16⅞	16⅞	16⅞	— ⅛
C Interurb	310	450	450	450	
C Intrurb p	500	$10½	10¼	10¼	— ¼
C Manoir	z40	365	365	365	
C Marconi	1300	395	385	395	
C Occdental	1500	$12⅞	12⅜	12⅞	+ ⅜
CP Inve pr	5120	$30¼	29⅝	29⅝	— ¼
CP Inve w	8605	270	265	265	— 5
CP Ltd	35420	$18⅝	18	18¼	— ⅜
CPL A p	1486	$11⅛	11	11	— ⅛
C Renol A p	300	$13	13	13	+ 3
Cdn Salt	150	$16¼	16¼	16¼	
Cdn Tire	70	$60	60	60	— ⅜
Cdn Tire A	2645	$57⅝	57⅛	57⅛	— ⅜
C Utilties	600	$13	13	13	— ¼
C Util $1.25	50	$26½	26½	26½	+ ¼
C Util w	200	450	450	450	
CWN G 4 pr	z5	$11	11	11	
Canron	z10	$24⅛	24⅛	24⅛	
Capit Div	2080	74	72	74	+ 2
Cara	1700	$9⅜	9⅜	9⅜	— ⅛
Carma D	3300	$9	9	9	
Carrier JD	200	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
Cassidy L	100	$6⅛	6⅛	6⅛	— ⅛
CC Yachts	2200	$5¼	5	5	— ¼
Celanese	2500	465	455	465	+ 5
Chat-Gai	25	$45	45	45	+ ¾
Chrysler	6103	$35½	33⅞	35¼	+1⅞
CHUM	200	$10	10	10	— ½
CHUM B	170	$12½	12½	12½	— ¼
Cockfield	z50	$5⅞	5⅞	5⅞	
Cooper C	650	$15½	14⅞	15½	+ ⅜
Corby vt	760	$22⅜	22	22	— ⅛
Corby B	375	$22	22	22	— ¼
Cornat Ind	1400	325	325	325	—10
Coronatn	400	180	180	180	
Corontn p	400	275	275	275	
Costain R	500	$8½	8½	8½	+ ¼
Crain R L	z80	$12¼	11⅞	12¼	
Crestbrk	1430	$8⅞	8½	8⅝	+ ⅛
Crwn Life	100	$61⅛	61⅛	61⅛	
Crwn Trst	25	$26½	26½	26½	— ½
Crush Intl	960	$13¾	13½	13¾	+ ½
Dale-R	220	$9¼	9	9¼	+ ¼
Dalmy A	550	$11⅞	11⅝	11⅞	
Dawson D	z25	$7	7	7	
Debhld B p	25	$81	81	81	
Distl Seag	1820	$39¾	39½	39½	— ¼
Doman I	4991	$11¾	11½	11½	— ¼
Dome Pete	3000	$39½	37⅞	39½	+1⅜
D Bridge	300	$34	34	34	— ¼
D Citrus	100	$10¾	10¾	10¾	— ⅛
D Coal pr	600	$35	35	35	
Dofasco	794	$26½	26⅜	26½	+ ⅛
Dom Glass	500	$14	13⅞	13⅞	+ ⅛
D Glass pr	100	$14½	14½	14½	+ ½
Dom Lime	800	$10¾	10⅜	10⅜	+ ⅜
Dom Store	780	$14¾	14⅜	14¾	+ ⅛
Domtar	5165	$20	19¾	20	
Domtar pr	125	$14⅞	14⅞	14⅞	— ⅛
D Textie	1100	$9¾	9½	9⅜	+ ⅜
DRG Ltd	600	$9	9	9	
Dr Mc C A	100	$12⅜	12⅜	12⅜	
Du Pont	1101	$32⅜	32	32	— ½
Dustbane	1000	$7¾	7¾	7¾	
Dylex Ltd	z25	$11	11	11	
Dylex L A	2500	$10¾	10¾	10¾	
Estn Can S	900	$21½	21½	21½	+ ¼
Estn Prov	100	$5⅞	5⅞	5⅞	
Econ Inv	300	$17¼	17¼	17¼	
Eddy Mtch	100	$16¾	16¾	16¾	— ½
E-L Fin	700	$10⅜	10½	10½	— ⅛
Electro K	100	310	310	310	+ 5
Electro Itd	1235	$18½	18¼	18½	+ ¼
Erie D	600	$10½	10½	10½	
Erie D A	200	450	440	440	—35
Exquisite	200	420	420	420	— 5
Fairview	600	$17½	17½	17½	
Falcon	1360	$70¾	69½	70¾	+1¼
Fed Grain	800	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Fed Pion	z20	$24¼	24¼	24¼	
Fed Pion P	40	$100	100	100	—1½
Fidelty M S	200	$11⅜	11½	11½	— ½
Fields S	2055	$20½	20¼	20½	— ⅛
Finning T	600	$13	13	13	
F City Fin	200	$20½	20½	20½	— ½
F City F wt	100	$11¾	11¾	11¾	
Foodex S	1510	$8⅞	8¾	8¾	
Ford Cnda	138	$97	95¼	97	— 3
F Seasons	600	$8½	8½	8½	
F Sea A pr	300	$12	12	12	— ½
F Season w	300	455	450	455	+ 5
Fruehauf	900	$12¼	12	12¼	
Gaz Metr	600	55	490	5	
Gaz M 63w	300	6	6	6	— 1
Gen Baker	1600	320	315	315	— 5
Gen Distrb	50	$34⅝	34⅜	34⅜	
GMC	377	$73¼	72	73¼	+1¾
Genstar L	500	$17⅜	17¼	17¼	
Gnstar L w	100	515	515	515	—10
Gerin Ist p	100	$9¾	9¾	9¾	
Gold Crest	500	$7⅝	7½	7⅝	+ ⅛
Godyear p	70	$38	38	38	
Graft G	50	$39	39	39	— 1
GL Paper	460	$22⅛	22	22	
GL Power	1000	$27⅞	27½	27⅞	
GN Capital	1900	$9¼	9¼	9¼	
GNGas A p	100	$19¾	19¾	19¾	
Gt West S	2300	$6	6	6	+ ⅛
G West wt	800	230	225	230	+10
Greb I B	z40	$14	14	14	
Green A L	900	$5⅛	490	5⅛	
Grey G	450	$6¾	6¾	6¾	— ⅛
Greyhnd C	500	160	155	155	— 5
Greyhnd	390	$19⅜	19¾	19⅞	— ⅛
GSW Cl B	525	$18¾	18½	18½	— ¼
Guar Trst	1028	$13	12¾	13	+ ⅜
Gulf Can	2695	$34½	34⅛	34¼	+ ¼
Hambro C	1325	$9⅛	8⅞	8⅞	— ⅛
H Group	250	$10¼	10⅛	10⅛	— ⅛
Ham Tr	200	$15	15	15	+ ⅛
Hand Chm	100	475	475	475	—15
Hnd C A pr	100	$5	5	5	
Hardee	4050	100	96	96	— 9
Hard Crp A	4200	$8⅜	8	8	— ½
Harveys F	1500	165	160	165	+ 5
Hawker S	1800	445	435	435	— 5
Hays Dna	917	$11¼	11	11¼	
Hedway C	800	490	490	490	
Home A	2270	$42¼	41½	41⅞	+ ⅜
Home B	175	$38¾	38¾	38¾	
Hoden DH	300	$6¼	6	6	— ½
H Bay Co	3490	$22⅜	22¼	22¼	+ ⅛
HB Oil Gas	660	$47	46⅜	47	+ ¼
Huron Eri	345	$31¼	31¼	31¼	— ⅜
Husky Oil	2750	$20¾	20¾	20¾	
Husky B pr	75	$44	43	44	+ 1
Husky D w	250	710	710	710	+ 5
Husky E w	500	895	895	895	+ 5
IAC	1860	$18¼	18⅛	18⅛	— ⅛
IAC w	530	610	600	600	—25
Imasco	575	$33¼	33	33	— ⅛
Imp Gen w	700	65	65	65	+ 7
Imp Oil	8321	$42½	42	42½	+ ⅜
Income Di	z50	$12	12	12	
Inc Dis w	2010	36	35	36	+ 1
Indal Can	500	$14¼	14⅛	14¼	— ¼
Indusmin	100	$13½	13½	13½	+ ½
Inglis	1325	$20½	19¾	20	+ ¼
Inland Gas	1145	$11½	11¼	11¼	
Inland G p	100	$13⅝	13⅝	13⅝	
Inter-City	1200	$11⅝	11⅜	11⅜	— ½
Inter C B p	600	$20	19½	20	— 2
Inter C A w	260	750	740	740	—10
Inter C B w	600	775	750	750	—20
Intrmetco	1100	465	450	450	—20
IBM	49	$420⅛	420⅛	420⅛	—2⅞
Inco	17310	$33¼	33	33⅛	
Int Util	5320	$24	23⅞	24	— ⅛
Interpool	2050	$17⅛	17	17	— ⅛
Int Div	200	280	280	280	+10
Intpr Pipe	2855	$25½	25	25	— ½
Int Pipe w	500	995	975	995	+ 5
Ipsco	416	$14	14	14	+ ¼
Inv Group	5295	$11	10⅞	11	+ ⅛
Inv Grp A	6600	$11½	11⅛	11⅜	+ ⅛
Inv Grp 5 p	925	$23½	23⅛	23½	+ ¾
Irwin Toy	100	$13¾	13¾	13¾	
ITL Ind	7200	350	325	340	—15
Ivaco Ind	700	$23	22½	23	+ 1
Kaiser Re	3450	320	315	320	+ 5
Kaps Tr	26000	$8	7⅞	8	+ ⅛
Keen Ind	550	$13	13	13	
Keeprite B	700	$15⅞	15¾	15¾	
Kelly D A	z45	$7⅞	7⅞	7⅞	
Kelsey H	425	$12¼	12⅛	12⅛	+ ⅛
Kenting	100	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ⅜
Koffler	555	$19	19	19	
Koffler A p	300	$9½	9½	9½	— ⅛
Labatt	2587	$28⅜	28¼	28⅜	
Labatt pr	125	$28½	28¼	28¼	— ¼
Lacroix I	100	$6⅛	6⅛	6⅛	— ⅜
Laidlaw M	150	$14¾	14¾	14¾	— ⅛
Lailaw B p	500	$13⅛	13⅛	13⅛	— ⅜
LOnt Cem	600	355	350	355	+ 5
Laura Sec	571	$12⅜	12½	12⅜	+ ¼
Lau Fin	2100	$12	11¾	12	+ ¼
Lau F 1.25	300	$16¼	16¼	16¼	
Lau F 2.00	700	$25⅛	24⅞	25⅛	+ ⅛
Leigh Inst	815	$10¼	10	10¼	+ ¼
Leons Frn	200	$16	16	16	— ½
Levy	z42	$14¾	14¾	14¾	
Levy A pr	100	$6	6	6	— ¼
Lincoln Tr	400	$19½	19	19	— ½
Livingsto	z50	$10½	10½	10½	
Lob Co A	1698	$6¾	6½	6¾	— ⅜
Lob Co B	2029	$6⅜	6⅛	6⅜	+ ⅛
Lob Co pr	180	$30	29½	29½	+ ⅛
Lob G A pr	z25	$18	18	18	
Lob G B pr	z35	$19	18¾	19	
Loeb M	z10	460	460	460	
Logistec C	100	$7	7	7	— ¼
Maclarn A	300	$23	22⅞	23	— ⅛
MH Cable	9600	$15¾	15¾	15¾	— ¾
MB Ltd	8213	$31½	31⅛	31½	+ ⅜
Magnetcs	7820	110	100	105	
Maislin I	200	$11¼	11⅛	11⅛	— ¾
M Lf Gard	75	$36¾	36	36	— ¾
M Lf Mills	1739	$19	19	19	+ ½
M L Mills p	z30	$86	85½	86	
Maplex rt	2575	2	2	2	
Maritime	252	$21½	21½	21½	+ ⅛
Martim A p	100	$10¼	10¼	10¼	
Marlboro	1775	$13½	13¼	13¼	
Markel F	900	$10¼	10	10	— ½
Mass-Fer	5844	$20⅜	20	20⅜	+ ¼
McGraw H	600	$6¼	6¼	6¼	+ ⅜
McLaghin	1178	$22⅜	22	22	— ½
MEPC	z50	$10⅜	10⅜	10⅜	
MEPC w	1000	400	395	395	
Melton R E	100	400	400	400	
Mercantil	z25	$27⅛	27⅛	27⅛	
Met Trust	200	$22	22	22	
Mex LP pr	200	$10	10	10	
MICC	300	$32	32	32	
Microsyst	926	$12¼	12¼	12¼	+ ¼
Micrsys w	300	720	720	720	+15
Milt Group	100	460	460	460	
Moffat	115	$12	12	12	
Molson A	2849	$27⅛	27¾	27¾	— ⅛
Molson B	1308	$27¾	27	27¾	+ 1
Mon Inv	563	$8¾	8½	8¾	+ ½
Mnt Trst	100	$20¾	20¾	20¾	+ ¼
Moore	2532	$53	52⅜	53	+ ½
Morse A	650	$10¾	10⅜	10⅜	— ⅛
Morse pr	50	$34	34	34	— 1
Morse B pr	50	$33	33	33	
MTS Inter	3800	82	78	78	— 4
Murrit P	300	375	365	375	
NaChrs I	1230	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Nat Drug	200	$6¾	6¾	6¾	
Nat Drug p	100	$9¼	9¼	9¼	
N Hees Ent	100	255	255	255	— 5
Nat Sea A	500	$12	12	12	
Nat Trust	100	$43½	43½	43½	— ½
N B Cook	1500	245	245	245	
Neonex	4750	445	435	435	—10
NB Tel	230	$14¾	14¾	14¾	
Nfld LP	100	$12½	12½	12½	— ¼
Nfld Tel A	100	$20	20	20	
Nia Wire B	200	$28	28	28	
Noma Ind	200	$9½	9½	9½	— ⅛
Noranda	2895	$50⅞	50½	50¾	+ ¼
Nordair L	520	$5	5	5	
NCtri G	67475	$11⅛	10⅞	11	— 5
Nor Ctl B p	1300	$24	24	24	
Nor Ctl 150 p	640	$24⅜	24	24	— ⅜
Nor Ctl w	500	405	400	405	
NS Savngs	z25	$23½	23½	23½	
Nowsco W	800	$10	10	10	— ¼
NSJ Mark	1550	335	325	325	— 5
NuWest D	600	$10¾	10¾	10¾	+ ⅛
NW Fin	z14	205	205	205	
Occdentl Pt	700	$10¼	10¼	10¼	+ ⅛
Oceanus I	3200	125	115	125	
Ontario Tr	1000	$9½	9¼	9¼	— ¼
Orlando R	2000	$10½	10½	10½	— ½
OSF Ind	200	$10⅜	10⅜	10⅜	— ⅛
Oshawa A	4375	$9⅞	9⅝	9¾	— ¼
Oshawa w	100	81	81	81	— 4
Overind 2 p	7050	$5¼	465	5¼	+70
Pac Pete	3193	$33⅞	33⅛	33⅞	+ ¾
Pancana I	1625	285	280	285	
Peel Elder	1000	$25⅜	25⅛	25⅜	— ¼
Peerless	400	$13	12⅝	13	+ ½
Pembin A	200	$5⅝	5⅜	5⅜	— ⅛
Pemb B	46600	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
Penningtn	100	$12½	12½	12½	
PC Jwl A	325	$26½	26¼	26½	+ ¼
P Dept S	1700	$19⅜	19½	19½	+ ⅛
Petrofina	100	$29¼	29¼	29¼	+ ¼
Phillips Cb	400	$13½	13½	13½	
Pitt Eng C	z5	$11½	11½	11½	
Pow Corp	3765	$13¼	13⅛	13⅛	— ¼
Pow Crp pr	75	$32	32	32	
Pow C 5 pr	300	$13¾	13¾	13¾	+ ⅛
Pre Cable	800	$16¼	16¼	16¼	+ ⅛
Price Com	1240	$15⅞	15¼	15¼	— ½
Provigo	100	$9⅜	9¾	9¾	— ⅛
Prov B Can	300	$15¾	15⅜	15¾	+ ⅛
Prov BC r	5664	42	40	40	— 2
Quinte A	100	215	215	215	
Rank Org	100	$11	11	11	— ½
Rapid Dta	815	$11¼	11⅛	11⅛	— ⅜
Realty C A	1500	$6¼	6⅛	6¼	— ⅛
Redpath I	700	$27¾	26½	27½	— ½
Reed Oslr	2850	$11	11	11	
Reichhold	z50	$19⅛	19⅛	19⅛	
Reitman A	950	$12½	12⅛	12⅛	— ⅜
Revelstk	1900	$11	10¾	10⅞	— ⅛
Revelstk p	350	$15½	15½	15½	
Rileys D	1200	200	200	200	+ 5
R Little	4700	350	345	345	—15
Ronald Fd	125	$22¾	22¾	22¾	+ ⅛
Ronyx Cor	1500	160	160	160	+10
Rothmn	200	$15⅞	15⅜	15⅜	— ¼
Rothmn w	955	385	385	385	
Rothm 2p	415	$19	19	19	
Royal Bnk	3153	$35½	35¼	35½	+ ¼
Royal Trst	767	$25¾	25⅜	25⅜	— ¼
Russel A	2350	$11⅞	11¾	11¾	
St Maur	18100	105	100	105	
Sayvette	600	$5	5	5	
Schneid b p	2000	$15¼	15¼	15¼	
Scintrex	208	185	185	185	— 5
Scot York	1000	470	460	460	+ 5
Scot Lasal	500	420	405	420	— 5
Scot Paper	30	$27¼	27¼	27¼	+ ¼
Scotts	400	$19¼	19¼	19¼	+ ¼
Seaway M	842	$5⅜	5	5⅜	+ ⅜
Secur Cap	1000	62	62	62	— 1
Selkirk A	592	$16	16	16	— ⅛
Shell Can	4293	$57¾	57	57¾	— ⅛
Shully's	200	295	295	295	— 5
Silverwd A	310	$15¼	15½	15⅛	
Simcro Eri	800	380	375	375	
Simpsons	665	$33¼	33	33⅛	
Simpson S	880	$53	52¼	53	
Sklar M	2709	$9	9	9	+ ⅛
Sklar W	142	725	725	725	
Skyline H	2100	$6⅜	6½	6½	— ⅛
Slater Stl	855	$11⅛	11¼	11½	+ ¼
Slater B pr	125	$14⅜	14⅜	14⅜	+ ⅛
Slater 6 pr	z100	$16	16	16	
Slat W Can	1000	$14½	14½	14⅜	— ⅛
Soby Stor	z20	$7	7	7	
Sonor I A p	z50	$5¾	5¾	5¾	
Southam	725	$31½	31½	31½	+ ¼
Spar Aero	700	420	415	415	— 5
Stafford	z50	345	345	345	
St Brodcst	925	$13¾	13⅜	13¾	
St Paving	z5	$7⅞	7⅛	7⅞	
Steico	2310	$35½	32½	34⅞	— ¼
Steinbg A	321	$28⅜	28⅛	28⅜	— ⅛
Steintron	100	$5¾	5¾	5¾	
Strathrn A	5150	365	335	335	—30
Superior A	2300	405	400	405	+ 5
Surpass C	900	135	125	125	—15
Systems D	1580	$21½	21½	21½	
Tamblyn	80	$28	28	28	
Texaco	1353	$63	62	62	— ¾
Texas G	35365	$23⅜	22½	23⅜	+ ⅜
Thom Nes	2725	$13½	13⅜	13⅜	— ⅛
Toromont	900	300	290	295	—15
T-D Bk	10393	$34⅜	33¾	34½	+ ⅝
Tor Star B	2585	$24	23⅝	24	
Traders A	1515	$19⅜	19½	19½	— ⅛
Trade 4½ p	25	$61	61	61	+1¾
Trader A p	z75	$21½	21½	21½	
Trader B p	200	$28¾	28¾	28¾	+ ⅛
Trnsair	1835	335	325	335	+10
Trnsair w	2400	125	125	125	+ 5
Tr C Glass	200	$12½	12½	12½	
Tr Can PL	1896	$40½	40½	40½	— ⅛
Tr Can Pl p	475	$41½	41½	41½	
Tr Can A pr	200	$75¼	75¼	75¼	— ⅜
Tr Can C pr	330	$50¾	50½	50½	— ½
Tr Can P w	410	935	925	925	—25
Transglob	100	55	55	55	— 7
Trans Mt	9250	$22	21¼	22	+ ⅛
Travlway	2100	$7⅛	6½	6⅞	— ¼
Treco Inc	z20	55	5	5	
Trimac	100	$11⅞	11⅞	11⅞	— ⅛
Trizec Crp	410	$21	21	21	
Trizec w	500	62	62	62	+ 2
Turbo R	205	130	130	130	+ 5
Ultramar	100	$6½	6½	6½	+ ⅜
Unicorp F	1300	260	260	260	+ 5
Un Carbid	287	$17¾	17½	17¾	+ ¼
Un Gas	6005	$11⅝	11¼	11¼	— ⅜
UGas A pr	50	$42½	42½	42½	
Union Oil	500	$16½	16½	16½	— ¾
U Cdn Shar	1100	$15	15	15	
U Corp B	117	$16	16	16	
U Corp 63p	z100	$19½	19	19	
Un Tire	100	325	325	325	
Uni Trust	100	$10⅞	10⅞	10⅞	
UWbn 6¼p	80	$41½	41½	41½	
U Sections	150	$8	8	8	
Van Der	1100	$10	9⅞	10	
Vn Ness	18630	125

montréal

Séance peu active

Les prix étaient à la hausse hier dans tous les secteurs sauf les services publics à l'issue d'une séance peu active à la Bourse de Montréal.

Le nombre des transactions aux deux bourses – Montréal et Canadienne – s'est élevé à 995,700 actions comparativement à 1.05 million vendredi.

L'indice des banques venait en tête des hausses étant passé à 272.27 après avoir pris 1.68 tandis que les papiers montaient de 1.16 à 121.96; les industrielles, de .63 à 246.36 et les composées, de .37 à 230.64. Les services publics ont perdu 1.04 et sont passés à 158.28.

Les baisses l'ont emporté sur les hausses par 149 contre 108 alors que 83 valeurs demeuraient inchangées.

L'industrielle la plus active a été CP Ltd., qui a baissé de 1/4 en 52.665 transactions.

Chrysler Corp. a monté de 1 7-8 à $35 1-4; Dome Petroleum, de 1 5-8; Québecor, de 7-8 à $18 1-2; Microsystems International Ltd., de 1-2 à $12 1-2 et Southam Press de 1-2 à $31 1-2.

Shell Canada a baissé de 7-8 à $57; Cominco Ltd., de 1-2 à $29; Distillers-Seagrams, de 1-4 à $39 1-2 et BP Canada de 1-4 à $15 5-8.

A la Bourse Canadienne, Invictus Oils and Minerals a monté de 2 cents à $1.03 en 71,200 actions. Stanford Mines a monté de 6 cents à $1.15 en 37,800 actions et Fallinger Mines a monté de 20 cents en 40,200 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	2694	$11	10⅜	10⅜	— ⅛
Alcan	6555	$27½	27	27⅜	
Alcan pr	250	$27¼	27¼	27¼	— ¼
Algoma St	330	$16⅞	16¾	16⅞	
Almin 2p	795	$36¾	36¾	36¾	+ ¼
Aquitaine	300	$23½	23½	23½	— ⅜
Asbestos	1293	$15¾	15½	15½	— ¼
Bank Mtl	5363	$19½	19¼	19⅜	— ⅛
Bank NS	6013	$36⅜	36⅜	36⅜	
Banq CN	2944	$17½	17¼	17¼	— ⅛
Bq Deprg	300	$19½	19½	19½	
Bq Pv Can	1077	$15⅝	15⅝	15⅝	— ⅛
BPC Rt	26184	41	40	41	—1
Bell Canad	4406	$43¾	43¼	43⅜	— ⅛
Bell A pr	356	$47⅛	47⅛	47⅛	— ⅜
Bell B pr	50	$50½	50½	50½	+ ½
Bombrdier	1400	400	400	400	+5
Border C	9010	215	200	210	—15
BP Can	1397	$15⅞	15½	15⅝	— ¼
Brascan	332	$20¼	20¼	20¼	
BC Forest	150	$37¼	37¼	37¼	+3⅜
Brinco	2932	$5⅜	5¾	5⅞	+ ⅛
CAE Ind	275	$11⅜	11⅜	11⅜	
Calgary P	75	$28	28	28	+ ⅛
Campeau	2070	$9½	9½	9½	— ½
Can Cem L	105	$59½	59½	59½	+ ⅜
Can Malt	240	$32⅛	32	32	+ ⅜
C Arena	101	$18	18	18	
Cdn Brew	2300	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
C Brew A p	25	$27½	27½	27½	+ ½
Cdn Cable	300	$17⅜	17⅜	17⅜	— ⅛
C Hydro	11800	$11¼	11¼	11¼	
C Im	3250	$31	30	31	+ ¾
CIL	101	$17	17	17	+ ⅛
CI Pow pr	635	$13	12⅞	13	— ¼
C Javln	5550	875	825	865	+15
C Marconi	500	395	395	395	—10
CPI pr	1770	$30¼	29¾	29¾	— ½
CP Inve w	1200	275	270	270	
Cdn Tire A	25	$57½	57½	57½	
Canron	2000	$24	24	24	— ½
CPLtd	52665	$18½	18	18¼	— ¼
CP A p	200	$11	11	11	+ ⅛
Celanese	2400	465	460	465	+5
Cent Dyn	35470	250	200	225	+20
Chrysler	2000	$35⅜	34⅛	35¼	+1⅜
CHUM B	100	$12	12	12	— ½
Columbia	1800	285	275	285	+35
Columbi p	800	$6⅞	6½	6⅞	
Cominco	2330	$29¼	28½	29	— ½
Con Bath	1173	$22¼	22	22	— ⅜
CBath Pr	100	$20⅛	20⅛	20⅛	+ ⅛
Cons Gas	300	$16¾	16¾	16¾	— ¼
Con Glass	160	$12¾	12¾	12¾	— ½
Coplnd	500	200	200	200	
Corpex	450	$14½	14	14½	+ ⅛
Cr Cork	25	$265	265	265	+5
Cr Zell A	100	$21	21	21	— ⅛
Dalmy a	200	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ⅜
Disti Seag	1305	$39¾	39¼	39½	— ¼
Dome Pete	2345	$39⅜	38	39⅜	+1¾
D Coal pr	500	$35⅛	35½	35⅛	+ ⅛
D Dairies	511	$33¼	33	33	
Dofasco	6300	$26½	26½	26½	
Dom Glass	100	$14	14	14	+ ⅛
Dom Lime	320	$10⅝	10¼	10⅜	+ ⅜
Dom Store	300	$14¾	14⅝	14¾	+ ¼
D Textile	1310	$9¾	9½	9¾	+ ½
Domtar	3687	$20	19⅞	20	
Du Pont	105	$32½	32½	32½	—1
Dupt 7½p	58	$52½	52½	52½	— ½
Dupuis A	200	$7	7	7	— ¼
Ea Svgs	437	$21¼	21¼	21¼	+ ¼
Elec Knt	100	310	310	310	
Enamel A	100	495	495	495	+5
Fairview	100	$17½	17½	17½	— ⅛
Fal Nck	550	$70	69¾	70	+ ½
Fin Coll	200	$11¼	11¼	11¼	
Gaz Metr	600	$5	5	5	
Genstar L	1963	$17¼	17¼	17¼	
Gulf Can	1180	$34½	34¼	34½	
Hollinger	200	48	48	48	
Home A	750	$42⅛	42	42	+ ½
Huds Bay	1980	$23⅞	23⅝	23⅝	+ ⅜
H Bay Co	1500	$22¼	22¼	22¼	— ⅛
HB Oil Gas	100	$46⅞	46⅞	46⅞	+ ⅛
Husky Oil	425	$20¾	20¾	20¾	
IAC	1907	$18⅜	18⅛	18¼	
Imp Oil	2988	$42½	42	42½	+ ⅜
Imasco Ltd	770	$33¼	33⅛	33⅛	— ⅛
Imsco A	3600	465	465	465	—10
Int Nickel	10955	$33¼	33	33⅛	
Int Util	1010	$24¼	24	24	
Intpr Pipe	675	$25½	25⅛	25¼	— ¼
Inv Grp A	500	$11¼	11¼	11¼	+ ⅛
Inv Grp 5 p	100	$23	23	23	+ ⅛
Ivaco	200	$22½	22½	22½	+ ½
Keen	100	$13	13	13	— ¼
Labatt	500	$28¼	28¼	28¼	
Lacroix	2300	$6⅛	6⅛	6⅛	— ¼
Lau Fin	1220	$12	11¾	12	+ ¼
La Veren	200	$7¾	7¾	7¾	+ ¼
Lob Co B	1200	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Loeb M	600	470	470	470	
Logistec C	600	$7¼	7¼	7¼	
Maclarn A	500	$23¼	23¼	23¼	— ¼
MB Ltd	778	$31½	31¼	31½	+ ½
Martim E	200	$31¾	31¾	31¾	+1¾
Maritime	471	$21½	21¼	21¼	— ⅛
Markboro	3900	$13½	13¼	13¼	+ ⅜
Mass Fer	1375	$20¼	20	20¼	+ ⅛
Melchers	500	$8½	8½	8½	— ¼
Mercantl	306	$26⅞	26⅞	26⅞	
Micrsyst	8696	$12½	12¼	12½	+ ½
Molson A	600	$27¾	27⅝	27¾	
Molson B	765	$28	27½	28	+ ½
MLW Wor	700	$17¾	17¾	17¾	— ¼
Moore	1250	$52¾	52½	52¾	+ ¼
Morse B pr	100	$33	33	33	
Multi Ac	822	$13⅞	13½	13¾	— ¼
Murphy	200	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅛
MSN Ind	350	450	450	450	+10
NB Cook	500	245	245	245	
N Sea Pr	1000	$12	12	12	

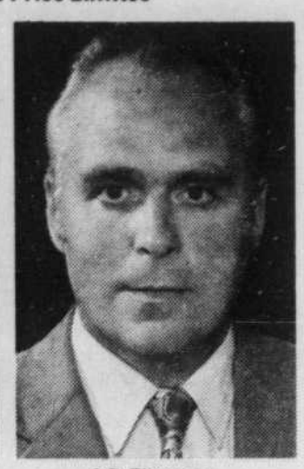
Les indices de Montréal

	Industr.	Serv. publ.	Banques	Comb.	Papiers
Changement	+0.63	–1.04	+1.68	+0.37	+1.16
Clôture	244.36	158.28	272.27	230.64	121.96
Semaine der.	243.95	160.83	272.06	230.89	120.60
Mois dernier	237.92	157.65	263.51	225.18	118.94
1973 haut	256.87	163.37	288.77	241.33	121.13
1973 bas	239.90	157.43	263.56	226.52	101.46

La Compagnie Price Limitée



T.R. Moore



C.R. Tittemore

A la suite d'une récente réunion du Conseil d'Administration, les administrateurs de la Compagnie Price Limitée font part de la nomination de monsieur C.R. Tittemore comme président de la Compagnie. Monsieur Tittemore était auparavant vice-président exécutif de la Compagnie et membre depuis plusieurs années de la haute direction des compagnies du Groupe Price. Monsieur T.R. Moore, président du Conseil et de la Compagnie depuis 1965, demeure président du Conseil d'Administration.

Bourse canadienne

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Amb Db	500	130	130	130	
Aquabl	1000	345	340	345	
Belg Stand	2300	$10¼	10	10¼	
Berncam	8750	$6½	6¼	6⅜	— ⅜
Bio Vita	400	350	310	310	—90
Capital Dyn	900	350	340	340	
Cine	12690	$10¼	10	10	— ¼
Com Hold	7050	395	375	395	+20
Comodor	500	$14	13¾	13¾	— ½
Cdm A wt	700	975	975	975	
Daifens	1000	210	210	210	+10
Davis Ds	100	250	250	250	—10
Pembrok	750	520	20	20	—1
Res Ser	500	400	400	400	—15
RRD wts	274	20	20	20	
S Law D	4200	140	140	140	
SCU	1000	175	175	175	
SXL Div	9270	$8¾	8	8⅜	— ⅜
SMA Inc	4200	240	225	240	+30
Sogena	200	400	400	400	
Spart Air	3700	99	96	99	—1
Supack	475	300	300	300	
Val Mr A	100	285	285	285	—15
Ziebart	200	390	390	390	+10
Mines et pétroles					
Abitib Asb	700	190	185	190	—5
Abit Cop	4800	20	19	20	
Acroll Ltd	12187	64	58	58	—4
AIS	5700	260	235	260	+5
Ajax Min	2000	22	22	22	—1
Am Eagle	31500	105	90	105	+15
Amigo	2000	4½	4½	4½	
Anthnian	1000	1½	1½	1½	
Arno	4000	6	6	6	
Atl Tung	7000	18	17½	18	+2
Avilla	1000	38	35	38	
Basic Res	400	250	240	240	—10
Baker Tlc	3300	40	39	40	+1
Bellechs	2000	17	17	17	
Beltere	2000	22	21	21	—1
Bison Pet	460	535	500	535	—5
Bluewtr	500	225	225	225	—10
Cadillac Ex	700	90	90	90	—2
Caliper Dev	1000	20	20	20	
C Keeley	14250	6	6	6	+1
Capri	24500	31½	28	28½	—2½
Cartier	5500	15	15	15	—5
Chsbar I	2500	350	340	340	—30
Chsbr w	790	151	150	151	+1
Clero	2000	12	12	12	—1
C Can Ex	500	18½	18½	18½	
Con Dev	500	74	74	74	
C Dolsan	1400	10	10	10	+2
Cons Imp	1000	8½	8½	8½	—1½
C Louana	10125	39	37	37	—3
Cop Man	3000	7	6½	6½	— ½
Coulee	1000	54	54	54	+48
Dasson	5000	7½	7½	7½	— ½
Dauphin	2000	5	5	5	
Dumgmi	5000	40	40	40	+1
Duvan	2000	4½	4½	4½	
Dynco	1167	30	30	30	—2
Emb Pet	1400	55	54	54	+4
Expo Iron	500	40	40	40	—9
Fairway	1000	190	190	190	
Falinger	40200	260	240	250	—20
Fannex	1500	43	43	43	+8
Flint Rk	16000	20	18½	19	—1
Fontana	1000	3½	3½	3½	
Gaspe Q	6500	82	78	80	+3
Goldex	4850	260	245	255	—5
Gold Hk	7500	26	25	25	+ ½
Grandroy	3000	9½	9	9½	+ ½
Gras L	3000	22	21	21	
GL Nickl	1600	335	325	335	+10
Int Norval	4000	14	13	14	+ ½
Invictus	71200	104	102	103	+2
Jamex	16300	100	99	100	
Joubi	1000	44	44	44	+3
Kallio	3500	5	5	5	—30
Kiena	700	205	202	202	—13
Lederic	970	835	830	835	
Lynx CEx	1500	90	90	90	
Mal Hygd	21394	250	245	247	+2
Maybrun	3000	16	16	16	+1
Menorah	2500	10	10	10	
Mid Ind	3000	55	54	54	+4
Min Ore	10000	3	2½	2½	—1
Mistango	1000	8½	8½	8½	+ ½
Mt Jamie	3000	7	7	7	—1
Muscoch	5500	32	31	32	+1
N Insco	5500	119	116	118	+1
NA Asb	9000	23	22	23	
NA Rare	7000	32	30	30	
Pac Ni M	6000	15	14	15	+3
Pamour	500	470	470	470	—5
Panaca	13500	44	41	44	+2
Paramag	2000	2½	2½	2½	
Que Expl	1000	65	61	65	—1
Queenstn	2000	27	27	27	+1
Rawhide	2000	21½	21½	21½	+ ½
Roy Agas	14632	56	53	53	—1
Stl Col	1800	135	135	135	—5
Sheba	3000	5	5	5	+1
Sil Stack	4500	20	19	20	+1½
Slocan	1500	210	210	210	—2
S Dufault	7300	19	18	19	
Stand Gld	3000	24	23	24	+1
Stafrd	37800	118	109	115	+6
Surluga	2000	20	19	20	+2
Tagami	500	7½	7½	7½	—1½
Terrex	3000	5½	5½	5½	—1½
Timrod	500	20	20	20	
Torcan	3000	10	8	8	— ½
Transfere	5000	31	30	30	—1
Twent C	500	125	120	120	—5
Viking Res	500	800	775	790	—10
Wtrn Buf	500	3	3	3	
West Hill	1000	26	26	26	—3

AVIS D'ASSEMBLÉE

Avis est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des membres de l'Union-Vie, Compagnie Mutuelle d'Assurance, sera tenue au siège social de la compagnie, 142, rue Hériot à Drummondville, le lundi 16 avril 1973, à 2 heures p.m. aux fins:

1- De recevoir le rapport des administrateurs, du vérificateur et des officiers.
2- D'élire les nouveaux administrateurs.
3- De nommer le vérificateur.
4- De discuter toute autre question qui pourrait être soumise par les membres.

Donné à Drummondville ce 28 mars 1973.

Pierre Ally,
Secrétaire Trésorier.

l'or

LONDRES (Reuter) – L'once d'or fin cotait à $90.75, lundi, sur le marché européen de l'or, au regard de $91.10 vendredi.

Le napoléon cotait à $96.-80, hier, sur le marché français de l'or, comparativement à $97.30 vendredi. L'aigle valait 307.20 au regard de 310.00 vendredi.

NOUS AVONS UN NOUVEAU LOCAL SITUÉ DANS LE MÊME ÉDIFICE 3575, BERRI COIN SHERBROOKE

BEAUCOUP PLUS VASTE ET PLUS FONCTIONNEL POUR MIEUX VOUS SERVIR

Lorsque vous louerez votre première ou prochaine voiture, laissez-nous vous montrer notre plan de location.

Olds Cutlass, Buick Regal, Chevy Monte Carlo ..... $112 par mois
Chevy Impala ..... $107 par mois
Buick Riviera ou Electra ..... $139 par mois
Cadillac Coupe de Ville ..... $159 par mois
Eldorado & Mark IV .. livraison immédiate

Toutes les voitures ci-haut mentionnées sont équipées d'un SYSTÈME DE CLIMATISATION, transmission automatique, servo-direction, servo-freins, radio, pneus à flanc blanc, couvercles de roues spéciaux et vitres teintées.

● Premier 40,000 milles gratuit ● 5¢ du mille additionnel ● Entretien et assurance non inclus ● $300. et le 1er versement lors de la livraison ● LOCATION NETTE, 28 mois ● SANS OBLIGATION D'ACHAT.

MAIN LINE OFFRE UN PLAN DE RABAIS SUR LE MILLAGE.

Moins de 40,000 milles dans les 28 mois, vous recevez un rabais de 2¢ par mille. Exemple: Si vous ne faites que 30,000 milles au cours des 28 mois, vous épargnez $200.

Main Line Auto Leasing
La location "sur-le-champ"
Prenez le métro Retournez en auto
3575 rue Berri, Montréal Au nord de Sherbrooke
Tél. 849-5381 *Ouvert tous les jours Samedi jusqu'à midi*

Banque Canadienne Nationale

DIVIDENDE no 329

Un dividende de 22 cents par action du capital versé de la Banque est déclaré pour le trimestre finissant le 30 avril 1973. Ce dividende sera payable à compter du 1er mai 1973, au bureau principal et à toute succursale de la Banque, aux actionnaires inscrits le 30 mars 1973, à la fermeture des guichets.

Par ordre du Conseil d'administration,

Le Vice-président et directeur général en chef,

GERMAIN PERREAULT

Montréal, le 23 mars 1973.

Votre meilleur placement... est assuré par un personnel compétent qui consacre tout son temps à la gestion de portefeuilles personnels et institutionnels. Tous n'ont qu'une préoccupation: augmenter la valeur de vos placements par des conseils judicieux et la gestion du Fonds Bolton, Tremblay.

Pour obtenir plus de renseignements ou un prospectus sur le Fonds Bolton, Tremblay Ltée, écrire ou téléphoner à:

BOLTON, TREMBLAY & COMPANY

1245 ouest, rue Sherbrooke, bureau 1225, Montréal 109, Québec 849-4591

44 ouest, rue King, bureau 2519, Toronto 1, Ontario 864-1480

new york

Forte hausse

Une reprise s'est produite dès l'ouverture hier au New York Stock Exchange. Son ampleur s'est accrue au fur et à mesure que la séance s'écoulait et elle a atteint son apogée en clôture.

Les analystes l'attribuent au fait que de nombreux investisseurs ont profité du bas niveau des prix. L'indice avait en effet perdu 20 points pendant les cinq séances précédentes.

Les investisseurs ont également été encouragés par l'annonce faite hier à l'assemblée générale des actionnaires de Du Pont, la plus grande entreprise chimique des Etats-Unis, que ses bénéfices du 1er trimestre étaient estimés à $2.80 les plus hauts dans l'histoire de Du Pont contre $2.04 pendant les 3 premiers mois de l'an dernier. On estime en général que ceux de l'ensemble des industries américaines seront aussi encourageants.

Les hausses ont plus que doublé les pertes par 995 contre 458 alors que 339 valeurs demeuraient inchangées.

Le nombre des transactions à la Bourse de New York s'est élevé à 13.74 millions d'actions. L'indice de la Bourse de New York, formé de plus de 1,400 valeurs ordinaires, a clôturé à 59.02 en hausse de 0.75.

Parmi les valeurs canadiennes, Massey-Ferguson a monté de 5-8 à $20 1-2; Dome Mines, de 1-4 à $80 7-8 et Hudson Bay Mining, de 1-4 à $23 5-8. Seagrams a baissé de 1-4 à $42 7-8, Granby Mining, de 3-8 à $20 5-8 et Alcan, de 1-8 à $27 1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF In	12	40	43½	43	43½ — ⅛
Addrsso	9	111	20¾	19⅞	20½ + ⅝
Admiral	6	58	12⅞	12⅜	12⅜
Alcan Al	15	107	27⅜	27	27¼ — ⅛
Alleg Cp	11	30	11⅜	11⅛	11⅜ + ⅛
Allis Ch	13	77	9⅝	9⅜	9⅜ — ⅛
Alcoa	11	775	52½	50¾	52½ + 2½
Am Hes	25	277	32⅜	32	32⅜ + ¼
Am Airl	103	556	20¾	19⅜	20¾ + 1⅛
A Brnd	8	75	40¾	40¼	40¼ — ⅜
Am Can	10	x122	31⅝	31¼	31⅜ + ¼
A Cyan	12	411	27½	26¾	27¼ + ¾
A Home	38	250	124⅞	119¼	124⅝ + 3⅜
Am Mot	11	689	9⅛	8¾	9 + ⅛
ASmlt R	11	109	21¼	21	21⅛ + ⅛
AmSo Af		111	65¼	63¼	64 + 1⅛
Am Stand	10	105	11¾	11⅜	11¾ + ⅜
Am TT	11	1078	51¼	50¾	51⅛ + ¼
Ampx Cp		106	5¼	5⅛	5⅛ — ⅛
Anacon	10	146	21¼	20⅝	21¼ + ⅜
Armco St	9	55	22	21⅜	21¾ + ⅜
Armst Ck	14	160	24⅛	23¼	23¾
Atl Rich	22	385	78½	75¼	77¾ + 2¼
Avco Cp	5	46	13	12¾	12⅞ + ⅜
Avnet Inc	7	73	9⅛	8⅞	9⅛ + ¼
Avon Pd	61	196	135¼	129¼	133½ + 3¼
Babck W	14	86	28½	27⅜	28½ + 1
Bath Ind	7	6	22¾	22⅛	22½ + ⅜
Beech A	9	50	16¾	16⅜	16¾ + ⅜
Bel How	11	98	33¾	32½	33¾ + 1
Benfl Cp	9	49	37⅜	37	37⅜ + ½
Beth Stl	9	242	29⅞	28⅞	29⅞ + 1
Boeing	16	358	20¼	19½	19⅝ — ½
Boise Cas	12	276	9½	9⅛	9½ + ⅛
Bordn	10	265	23½	22¾	23½ + ⅝
Borg War	9	54	28⅛	27⅜	28⅛ + 1⅛
Bos Edis	9	19	35¾	35⅜	35⅜ + ⅛
Brist My	24	267	64⅛	63	63⅞ + ⅞
Brunswk	12	115	22⅝	21¾	22⅝ + 1⅛
Bucy Er	12	49	28¼	27½	28¼ + ⅜
Burl Ind	16	159	33	32¾	33
Burrghs	48	177	230⅞	223	230¼ + 6⅛
Callah M	28	13	10⅜	10¼	10⅜ + ⅛
Camp RL	44	72	52½	51½	52 + 1
Camp Sp	15	75	32¼	32	32⅛ + ⅛
Cdn Brew	25	1	5	5	5
Cdn Pac	14	57	18¾	18½	18⅝ — ⅛
Cater Tr	17	203	63⅜	62¾	63⅜ + 1⅛
Celanese 2	9	552	33⅞	33	33⅜ + ⅛
Cenco Inc	12	198	17	16¼	17 + ⅜
Ches Oh	7	41	46⅞	46⅛	46⅞ + ⅜
ChrsCrft		26	5⅜	5¼	5¼
Chrysler	8	995	35½	33⅜	35½ + 2¼
CIT Fin	10	102	42¼	41⅝	42 + ⅛
Cities Sv	12	106	47⅛	46½	47 + ⅛
Clark Eq	15	63	48¼	47¾	48¼ — ⅛
Clark Oil	16	13	19⅝	19⅜	19⅜ + ¼
Clorox Co	36	118	41⅜	39¼	41⅜ + 2⅛
Coca Col	44	77	142¼	139¾	142¼ + 2½
CBS	13	806	37⅝	37⅛	37⅜ + ⅛
Comi Sol	21	32	14⅜	14¼	14¼ — ⅛
Comsat	21	59	52⅞	52½	52½ — ⅜
Con Edis	11	117	24½	24¼	24½ + ⅛
Cont Can	9	123	26⅝	26⅛	26⅜ — ⅛
Cont Dat	11	236	46¼	44⅝	45⅞ + 1⅜
Copp Rng		242	20⅛	18	18¾ — 1⅜
Copw Sti	7	59	28¾	27¾	28¾ + 1
CPC Int	10	117	29½	29⅛	29½ + ⅜
Crane Co	7	11	17⅜	17⅜	17⅜ + ¼
Crw Zell	13	103	24¼	23¾	24¼ + ⅛
Curtiss Wr	43	1485	25⅝	23⅝	24⅝ — 1¼
Dart Ind	14	226	34⅞	34⅜	34½ + ¼
Deere Co	10	400	43⅛	41½	43⅛ + 1¼
Denn Mf	9	22	28⅞	28	28⅞ + ¾
Dexter C	16	35	16⅜	15⅜	16 — ½
Digital Eq	52	229	84¾	81⅜	84¾ + 2½
Disney W	64	937	96½	93½	95⅞ + 7
Dome M	29	100	81¼	80	80¾ + ¼
Dow Ch	24	124	103½	101½	103 + 2¼
duPont	20	277	173	166¼	172 + 4½
Eas Kod	41	508	140⅞	136¾	140½ + 2⅞
Eaton	9	28	35⅛	34¼	34⅞ + ⅝
EG G	22	60	14⅝	13⅞	14⅜ + ⅛
ElPas NG	8	170	16⅝	16⅜	16½
Eltra Cp	9	18	31½	30½	31½ + ¾
ESB Inc	11	48	29¼	28¼	29¼ + ¾
Ethyl Cp	6	10	26¾	25⅞	26¾ + ⅜
ExCelIO	13	28	18¾	18½	18½ — ¼
Exxon	14	618	96	95⅛	96 + 1
Fairch	30	236	48¼	45⅛	48¼ + 2¼
Fireston	8	142	21¾	21⅛	21½ + ¼
FMC Cp	8	68	18	17¾	18
Ford M	7	1358	63⅞	61⅞	63¾ + 2
Fruehf	9	70	29¼	28¼	29¼ + ¾
Gen Dyn	7	60	19⅝	19	19 — ⅜
Gen Elec	21	825	63	61½	63 + 1¼
Gn Food	11	190	25⅜	24⅞	25⅛ + ⅛
Gn Inst	20	117	20½	18⅞	20 + 1½
Gen Mills	21	64	59⅞	59⅛	59⅜
Gen Mot	9	667	73¾	71⅝	73¼ + 1¼
Gen Port	8	45	13¾	13⅜	13¾ + ¼
GTel El	10	195	28⅛	27⅞	27⅞ — ⅛
Gen Tire	6	76	23	22½	22⅞ — ⅛
Ga Pac	17	138	32⅜	31¼	32
Goodrich	7	461	24⅜	24	24⅜ + ¼
Goodyr	10	215	26⅞	26	26⅞ + 1
Gould Inc	9	24	23¼	22½	23¼ + ⅜
Granby M	19	656	21⅜	20¼	20⅝ — ⅜
Gt AP		28	13⅞	13⅝	13¾
Gren Giant	11	20	24	23⅝	24 + ¼
Gulf Oil	11	436	25⅜	25⅛	25⅜
Hecla M	35	57	17¾	17¼	17¼ — ½
Heinz H	13	223	41	40¼	40¾ + ⅝
Hew Pck	55	79	82¾	81⅝	82½ — ⅞
High Voltg	71	41	7⅛	6⅝	7⅛ + ½
Homestk	28	296	37⅜	36	36¾ + ¾
Honywl	28	283	115⅞	113⅜	114¾ — 1⅛
Househf	11	209	27½	26⅝	27¼ + ¼
Hud Bay	18	24	23¾	23⅜	23⅝ + ¼
Ill Cent	6	78	21¾	21⅜

Des compagnies... en bref

Hausse du taux préférentiel de la BIC et T-D.

Les incidences de la réévaluation du taux de réescompte des banques américaines se sont propagées au Canada dès vendredi lorsque la Banque du Canada a haussé son taux de ½ point à 5.25%. Hier la Banque Impériale de Commerce emboîtait le pas et portait son taux préférentiel à 6½%.

Dans un même mouvement la BIC a décidé de majorer son taux d'intérêt payé sur les comptes d'épargne de ses clients; ce taux atteindra maintenant 4½% en regard du 4% précédent. Quant au taux d'intérêt payé sur les comptes courants, ces derniers seront plafonnés à 3%, en avance de ¼ sur le taux du mois de mars.

La décision de la Banque Impériale de Commerce a été immédiatement suivie par la Toronto-Dominion qui a porté elle aussi son taux préférentiel à 6½%, en avance de 1½ point sur le taux précédent. Le réajustement des taux sur les comptes courants et d'épargne sont identiques à ceux de la BIC.

Stelco

La société The Steel Company of Canada, Limited a annoncé hier qu'une entente de principe a été conclue pour l'augmentation de sa part dans Shaw Pipe Industries Limited, jusqu'à concurrence d'environ un tiers du nombre total d'actions en circulation.

Les entreprises qui constituent le groupe Shaw s'occupent principalement de l'application de revêtements protecteurs intérieurs et extérieurs aux tuyaux utilisés pour le transport du gaz, du pétrole et de l'eau. Les usines de Shaw sont situées au Québec, en Ontario, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, ainsi qu'à Orange, Texas, USA, et Broadmeadows, Victoria, Australie.

En commentant cette décision de la Stelco, son président, M. J. P. Gordon a déclaré: "En notre qualité de principal producteur de produits tubulaires au Canada, notre participation accrue au revêtement des tuyaux est tout à fait conforme à nos projets de croissance et de diversification dans ce domaine. Shaw Pipe Industries est le chef de file du revêtement des tuyaux au Canada et il était naturel que nous resserrions nos liens avec cette entreprise".

Les Entreprises Bussières

– Les Entreprises Bussières Ltée, contrôlant entièrement les compagnies de camionnage Bellechasse Transport Inc. et Rimouski Transport Ltée, viennent de faire l'acquisition de deux autres compagnies de transport: Speedway Express Ltd, du Nouveau-Brnswick, et Hebb's Transport Ltd, de la Nouvelle-Ecosse.

La transaction, dont le montant n'a pas été dévoilé, permettra d'étendre jusque dans les Maritimes le réseau déjà fort étendu que couvrent Bellechasse Transport et Rimouski Transport entre Montréal et le Bas Saint-Laurent.

Les deux nouvelles compagnies s'intègrent à un groupe qui, depuis l'acquisition de Rimouski Transports en 1970, est le plus important complexe de camionnage dans l'Est du Canada sous la direction unique d'un Canadien français.

Le chiffre d'affaires des Entreprises Bussières a atteint $10.8 millions en 1972. Le chiffre d'affaires combiné de Speedway Express et de Hebb's Transport a atteint $4.2 millions au cours de la même année. On s'attend qu'au total le chiffre d'affaires du groupe avec 845 employés et 829 véhicules, s'élève à près de $17 millions en 1973.

M. Bussières a déclaré que la centralisation de certains services et la coordination de certaines opérations, sous la direction des Entreprises Bussières, permet en effet d'envisager une rentabilité encore plus grande pour chacune des compagnies qui, par ailleurs, conserveront leur autonomie et demeureront des entités distinctes.

General Motors

General Motors of Canada ajoutera un tour d'équipe à son usine de Ste-Thérèse, vers le milieu de mai, portant ainsi la production des voitures Chevrolet Vega et Pontiac Astre de 1,600 à 2,400, a annoncé M. John D. Baker, président de la société.

On s'attend que la production qui passera de 40 voitures à l'heure pour un tour d'équipe à 30 voitures à l'heure sur deux tours d'équipes entraînera le réembauchage de quelque 600 ouvriers.

Avant septembre dernier, l'usine fonctionnait sur une base de deux tours d'équipes affectés à la production de voitures de dimensions régulières. L'usine ne comptait qu'un tour d'équipe depuis qu'elle avait entrepris la production des voitures Vega au début de l'année des modèles 1973. En décembre, on ajouta la construction de la nouvelle Pontiac Astre. Cette voiture est construite exclusivement à Ste-Thérèse. Le rétablissement des deux tours d'équipe à l'usine québécoise n'affectera en rien la production de la Vega à l'usine de Lordstown, Ohio.

La demande sans cesse croissante pour les petites voitures du genre de la Vega et de l'Astre de par l'Amérique du Nord a créé la nécessité d'augmenter la production à Ste-Thérèse, de déclarer M. Baker.

GM faisait remarquer que les ventes combinées de la Vega et de l'Astre avaient représenté 13 pour cent de ses ventes totales de voitures de tourisme au moment de la publication des chiffres de mars pour le Canada. On avait alors annoncé des ventes combinées de voitures et de camions s'élevant à près de 50,000 unités, soit un record pour une période d'un mois dans l'histoire de la GM.

GM annonçait également la semaine dernière qu'en plus du marché canadien en plein essor de l'Astre, on notait des indices vers l'établissement de marchés modestes outre-mer.

Toyota

Les ventes au détail des véhicules Toyota au Canada ont atteint un nouveau record en mars. C'est ce que vient d'annoncer hier Canadian Motor Industries, distributeurs des véhicules Toyota au Canada.

Les ventes du premier trimestre de 1973 ont été de 12,000 véhicules Toyota, soit 22.7 p. cent de plus qu'au cours de la période correspondante de 1972. Selon un porte-parole de la compagnie, les ventes de voitures étant généralement modestes en mars, le record établi cette année manifeste une forte demande de nouveaux produits Toyota.

Crush

Crush International Ltd. a annoncé qu'elle avait acquis le contrôle du plus important producteur indépendant du Canada en liqueurs douces, Charles Wilson Ltd. Le prix d'achat n'a pas été divulgué.

Wilson's vendait du ginger ale et autres eaux gazeuses depuis 1875 dans le sud de l'Ontario.

Crush International contrôle Orange Crush et distribue ses produits dans une cinquantaine de pays.

Les petites voitures sont populaires

par Peter Leichniyz, de la PC

L'attrait des Canadiens pour les voitures compactes croit en popularité alors qu'un nombre record d'automobilistes ont acheté une automobile neuve cette année.

En effet, les statistiques du premier trimestre indiquent qu'un nombre croissant de propriétaires de voitures neuves se procurent soit une voiture compacte, soit une petite auto ou sous-compacte. Or, il s'agit là d'un secteur où les voitures importées occupent depuis des années le haut du pavé sur leurs concurrents nord-américains.

M. Henry Sahrmann, directeur des relations publiques pour la compagnie Volkswagen Canada Ltée prévoit que d'ici la fin de l'année, plus de la moitié des voitures qui auront été vendues en 1973 seront des compactes et des sous-compactes.

"Sur la côte du Pacifique, près de 50 pour cent des véhicules vendus cette année appartiennent à la catégorie des petites voitures." Les trois principaux manufacturiers canadiens, General Motors, Ford et Chrysler, ont tous trois annoncé des ventes records pour les trois premiers mois de l'année. Il en va de même pour les voitures japonaises.

Cependant, les statistiques démontrent que les fabricants canadiens d'automobiles commencent à gagner du terrain dans le domaine des petites voitures, un secteur qui, il n'y a pas tellement longtemps, était dominé par les voitures importées. Aussi, le pourcentage des ventes des voitures importées est-il légèrement en régression.

Pour le mois de février – le dernier mois pour lequel les chiffres ont été compilés par Statistique Canada – les voitures importées constituaient 21.8 pour cent du marché canadien des voitures neuves, comparativement à 25.2 pour cent du marché en février 1972. La moyenne pour les 12 mois de 1972 était de 23.9 pour cent du marché canadien en ce qui a trait aux compactes importées.

Les concessionnaires attribuent cette vogue pour les compactes à deux raisons particulières: les manufacturiers nord-américains ont, depuis quelques années, mousse la vente des petites voitures et, en second lieu, les petites importées deviennent de plus en plus dispendieuses en raison surtout de deux dévaluations consécutives du dollar américain.

Volkswagen a augmenté ses prix de 7 pour cent à la mi-février et les concessionnaires des marques Toyota et Datsun affirment qu'ils augmenteront leurs prix plus tard au cours de l'année.

Ça carbure pas...

TORONTO (PC) – Trente-six propriétaires insatisfaits d'automobiles de marque Firenza ont décidé, dimanche soir, de se rendre en défilé aux bureaux de General Motors, à Oshawa, pour y présenter leurs griefs.

Qualifiant leurs voitures de "désastres à $3,000", les membres du groupe vont parcourir les 35 milles séparant Toronto d'Oshawa, jeudi, en vue de réclamer le remboursement du prix d'achat de leur voiture.

"La chose ne sera pas facile", a déclaré M. Bob Moore, président du groupe qui est appuyé par l'Association de protection de l'automobiliste.

Chic! FRANCE
vol quotidien
Montréal
Chicago
départ 13:35
retour 16:20
AIR FRANCE
L'ART ET LE PLAISIR DU VOYAGE

Spécial 10 jours seulement
REVÊTEMENT DE CORNICHE
500 pieds et plus...
0.87 le pied carré posé
déc-hor ALUMINIUM Ltée
Lachenaie, P.Q. 666-4139

AVIS D'ASSEMBLÉE

L'IMPRIMERIE POPULAIRE LIMITÉE

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'Imprimerie Populaire Limitée aura lieu le mercredi, 25 avril 1973 à vingt heures, au 211 de la rue du St-Sacrement, Montréal 125, pour recevoir le rapport annuel du Conseil d'administration, élire les membres du Conseil pour l'exercice 1973 et voir généralement aux autres affaires de la compagnie.

Montréal, le 9 avril 1973.

L'IMPRIMERIE POPULAIRE LIMITÉE
Paul Sauriol,
secrétaire

Obligations d'Épargne du Québec

Elles rapportent

7%

pendant dix ans et offrent, à l'échéance,

un rendement moyen de

7.42%

Pour placer une commande ou obtenir des renseignements additionnels sur ce placement avantageux, communiquez avec:

Greenshields Incorporée

4, Place Ville Marie
Montréal
861-3831

500, Grande Allée est
Québec
522-1591

Une affaire de coeur

Ce qui manque le plus, c'est l'amour. Il y a beaucoup de place dans nos vies pour plus d'amour.

C'est pourquoi la Campagne des Fédérations est une affaire de coeur. Quand on aime, on y met le prix.

Nous avons besoin d'argent. Sans argent, les belles paroles ne sont que des belles paroles. La Campagne des Fédérations veut agir dans les faits. Elle vise à changer la réalité quotidienne. Elle veut avoir les moyens d'agir.

Une affaire de coeur.

Se sentir plus proche des autres et moins seul. Oublier les formalités, les états civils, âges, dates, domiciles. Nous sommes tous là, ensemble, et nous ne savons pas nos noms. Ceux qui sont plus heureux donnent la main aux autres.

Penser à ceux qui sont mal logés, mal vêtus, à ceux qui manquent de verdure et de distractions, penser aux infirmes, aux vieillards solitaires, aux mères de familles qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts. Penser aux malades qui pourront vivre grâce au sang de la Croix-Rouge.

Pour ceux qui ont de la misère à vivre, l'argent est primordial.

Main dans la main

La Campagne des Fédérations